ŒUVRES PASTORALES

DE

Mgr J.-M. ÉMARD

1er Evêque de Valleyfield

TOME IV

(1914-1917)



PARIS 6e
PIERRE TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, Rue Bonaparte, 82.

1922

ŒUVRES PASTORALES

DE

Mgr J.-M. ÉMARD

1er Évêque de Valleyfield.

IV

ŒUVRES PASTORALES

DE

Mgr J.-M. ÉMARD

1er Evêque de Valleyfield

TOME IV

(1914-1917)



PARIS 6e
PIERRE TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, Rue Bonaparte, 82.

1922

Joseph-Médard ÉMARD

1er Evêque de Valleyfield.

LE JEUNE EUCHARISTIQUE

Mars 1914

I

On entend par *Jeûne Eucharistique* celui qui doit être observé strictement par le prêtre avant de célébrer la sainte messe, et par le fidèle avant de recevoir la sainte communion.

La loi du jeûne est ainsi formulée :

1° Dans les rubriques du missel. C. IX. *De defectibus dispositionis corporis. I Si* QUIS NON EST JEJUNUS POST MEDIAM NOCTEM, ETIAM POST SUMPTIONEM SOLIUS AQUAE, VEL ALTERIUS POTUS, AUT CIBI, PER MODUM ETIAM MEDICINAE, ET IN QUANTACUMQUE PARVA QUANTITATE, NON POTEST COMMUNICARE NEC CELEBRARE.

2° Dans le rituel romain : *Tit.*, IV, *Cap.* I. 3 : *De sanctissimo eucharistiae sacramento.....* OMNES SALTEM A MEDIA NOCTE JEJUNI.

Il est donc très clair qu'il n'est pas permis de dire la messe, ni de communier, à moins d'être absolument à jeun depuis minuit.

Telle est la loi générale, que le catéchisme du Concile de Trente explique ainsi : *De Euch., sacr.*, N. 58. JEJUNI AD SACRAM MENSAM ACCEDERE DEBEMUS, ITA UT SALTEM A DIMIDIA ANTECEDENTIS DIEI NOCTE, USQUE AD

ILLUD TEMPORIS PUNCTUM, QUO SACRAM EUCHARISTIAM ACCIPIMUS, NIHIL OMNINO COMEDERIMUS AUT BIBERIMUS.

Le jeûne absolu exigé du prêtre et du fidèle, pour la célébration du sacrifice et pour la réception du sacrement de l'Eucharistie, consiste donc à n'avoir ni mangé, ni bu, quoi que ce soit, même comme remède, au moins depuis le minuit précédent.

Il ne s'agit donc pas d'être à jeun depuis un certain nombre d'heures, mais bien de n'avoir rien mangé, ni bu le même jour, avant de recevoir la sainte eucharistie.

Telle est l'idée du jeûne eucharistique. Elle seule comporte le sens mystique et traditionnel attaché à ce jeûne.

Voici en effet ce que dit saint Thomas : « *Tertia Pars* Q. LXXX, art. VIII, 5. : CUM DICITUR QUOD HOC SACRAMENTUM PRIUS QUAM ALII CIBI DEBET IN OS CHRISTIANI INTRARE, NON EST INTELLIGENDUM ABSOLUTE RESPECTU TOTIUS TEMPORIS... ; SED EST INTELLIGENDUM QUANTUM AD EUMDEM DIEM..., ET IDEO SI POST MEDIAM NOCTEM ALIQUIS SUMPSERIT ALIQUID PER MODUM CIBI VEL POTUS, NON POTEST EADEM DIE HOC SUMERE SACRAMENTUM ; POTEST VERO, SI ANTE MEDIAM NOCTEM.

Et voilà comment le jour de Noël, par exemple, laissant de côté la question de convenance, on peut sans violer le précepte du jeûne eucharistique, célébrer ou communier aussitôt après minuit, alors même qu'on aurait mangé ou bu immédiatement avant.

***

Saint Liguori, et avec lui tous les théologiens dignes de ce nom, nous dit que ce précepte est grave, qu'il oblige sous peine de péché mortel, qu'il n'admet point de distinction de quantité ou de légèreté de matière, et

que ceci est établi par les conciles. (*Lib.*, VI, T. III, N. 277.).

Toutefois, pour que ce précepte soit violé il faut qu'on ait pris quelque chose d'extérieur, ayant la qualité d'aliment, nourriture ou breuvage, et qu'on l'ait pris en tant qu'aliment ou remède.

Ceci exclut nombre d'absorptions accidentelles, de choses qui se trouvaient préalablement dans la bouche, ou y ont pénétré, mais ou n'ont pas le caractère, ou n'ont pas été prises par manière d'aliment. Le même saint docteur nous donne sur ce sujet des explications très complètes.

***

A cette loi du jeûne absolu requis pour le sacrifice et la communion eucharistiques, il y a des exceptions. Elles sont de deux sortes. Les unes sont des concessions faites en faveur de certaines catégories de fidèles ; les autres s'appliquent à des circonstances accidentelles, et en vertu du principe supérieur du respect dû au Très Saint-Sacrement ou à la perfection du sacrifice.

Commençons par ces dernières. Si le célébrant, après la consécration et même après la communion avec l'hostie, s'aperçoit que cette hostie est gâtée ou qu'elle n'est point de froment : POSITA ALIA, FACIAT OBLATIONEM UT SUPRA, ET A CONSECRATIONE INCIPIAT, SCILICET AB ILLIS VERBIS : QUI PRIDIE QUAM PATERETUR..... SI AUTEM SUMPSERIT NIHILOMINUS SUMAT EAM QUAM CONSECRAVIT ; QUIA PRAECEPTUM DE PERFECTIONE SACRAMENTI MAJORIS EST PONDERIS, QUAM QUOD A JEJUNIS SUMATUR. (*De defect.*, III, 5.).

De même pour le vin : VINUM NON ESSE POSITUM, SED AQUA... SI HOC ADVERTAT POST SUMPTIONEM CORPORIS, VEL HUJUSMODI AQUAE : APPONAT ALIAM HOSTIAM ITERUM

CONSECRANDAM, ET VINUM CUM AQUA IN CALICE, OFFERAT UTRUMQUE, ET CONSECRET, ET SUMAT, QUAMVIS NON SIT JEJUNUS. (*Ibid.*, IV, 5.)

De quoi il appert clairement que la loi du jeûne absolu cède, devant les exigences du respect qu'il faut avoir pour la perfection du sacrifice commencé, et qui ne peut être complété qu'aux dépens du jeûne lui-même.

D'autres exceptions, dans le même ordre d'idées, c'est-à-dire, motivées par le respect dû à la Sainte-Eucharistie, lequel doit primer généralement toute autre considération, sont admises par la théologie. Par exemple :

a) SI PERICULUM SIT, NE EUCHARISTIA PEREAT, VEL MALE TRACTETUR, POTEST SUMI A NON JEJUNO, ETIAM LAICO SI ALIUS DESIT.

b) SI GRAVE SCANDALUM SIT ORITURUM EX OMISSIONE SACRIFICII VEL COMMUNIONIS,... mais on ajoute aussitôt : QUOD TAMEN QUIDAM PUTANT VIX FIERI POSSE, EO QUOD OCCURRI POSSIT SCANDALO, DICENDO SACERDOTEM CASU ALIQUID SUMPSISSE IDEOQUE IMPEDIRI... Encore ceci : SI SACERDOS RECORDATUR POST CONSECRATIONEM SE NON ESSE JEJUNUM, CERTUM EST NON TENERI, NEC POSSE MISSAM DESERERE, CUM PRAECEPTUM DIVINUM PERFICIENDI SACRIFICIUM PRAEPONDERET ECCLESIASTICO COMMUNICANDI JEJUNUS. (*Saint Liguori*, N° 287.)

Il reste donc que, dans l'esprit de la loi, le jeûne eucharistique, avec son caractère absolu, doit passer avant tout, sauf, en toute circonstance l'honneur dû à la Sainte-Eucharistie elle-même, et en des cas très rares la crainte sérieuse d'un scandale grave qu'on ne pourrait autrement éviter.

***

Aux malades en danger de mort prochaine, par une concession maternelle de l'Eglise, il est permis de donner la Sainte Communion, même s'ils ne sont pas à jeun, ayant bu et mangé depuis minuit :

POTEST QUIDEM VIATICUM BREVI MORITURIS DARI NON JEJUNIS (*Rit.* IV, 4.). AB HAC TAMEN GENERALI REGULA EXCIPIENTUR INFIRMI, QUI STATIM COMMUNICANDI SUNT ETIAM POST CIBUM, SI DE EORUM PERICULO DUBITATUR NE SINE COMMUNIONE DECEDANT, QUIA NECESSITAS LEGEM NON HABET. UNDE DICITUR. (*De cons. dist.*, 2, *cap.* 93) : « PRESBYTER INFIRMUM STATIM COMMUNICET, NE SINE COMMUNIONE MORIATUR. » (*Saint Thomas.*)

Aux autres malades ou infirmes, il n'est pas plus permis en soi qu'aux autres fidèles en général, de communier sans être à jeun :

CAETERIS AUTEM INFIRMIS QUI OB DEVOTIONEM IN AEGRITUDINE COMMUNICANT, DANDA EST EUCHARISTIA ANTE OMNEM CIBUM ET POTUM, NON ALITER AC CAETERIS FIDELIBUS, QUIBUS NEC ETIAM PER MODUM MEDICINAE ANTE ALIQUID SUMERE LICET. (*Rit. Rom.*)

La presqu'unanimité des théologiens a toujours enseigné que, en pareille matière, le pape, mais le pape seul peut dispenser.

Comme unique adoucissement de droit commun on admettait que, pour les infirmes ou malades trop faibles pour rester longtemps à jeun, il y avait une raison suffisante de donner la Sainte Communion durant la nuit, ce qui n'offrait aucun doute spécialement pour la communion pascale.

Mais Notre Saint-Père le Pape Pie X, glorieusement régnant, par un décret de la Sainte-Congrégation du Concile en date du 7 décembre 1906, à ceux qui sont malades depuis un mois, sans espoir certain d'une

convalescence prochaine, a concédé la faculté de recevoir la Sainte-Eucharistie — une fois ou deux fois par semaine s'ils demeurent dans les maisons où se conserve le Saint-Sacrement, ou qui ont un oratoire domestique pour la célébration de la messe ; — une fois ou deux par mois pour les autres, — bien qu'ils aient pris quelque chose par manière de breuvage, en observant d'ailleurs tout ce qui est prescrit par le rituel romain.

Les restrictions et les précautions indiquées dans ce décret font ressortir admirablement la bonté maternelle de l'Eglise, dans l'application d'une loi dont elle maintient en l'affirmant de nouveau l'intégrité substantielle.

Voilà où en est aujourd'hui la discipline au sujet du jeûne eucharistique.

II

La loi du jeûne eucharistique est de droit, non divin, mais ecclésiastique. (*Saint Lig. et al.*). Ceci est indiscutable. Elle est universelle. Tous les enfants l'apprennent dans leur catéchisme : POUR RECEVOIR DIGNEMENT LA SAINTE-EUCHARISTIE, IL FAUT ÊTRE A JEUN DEPUIS MINUIT. (*Cat. Qeb.*). Tous les théologiens l'enseignent, l'expliquent avec la même sévérité. Tous les fidèles l'observent pour ainsi dire *naturellement* ; ils ne se figurent même pas qu'il en pourrait être autrement ; elle fait partie de la mentalité chrétienne.

Cependant si elle est rappelée dans plusieurs conciles, notamment celui de Constance au XV^e^ siècle, il ne paraît guère possible d'en retracer l'origine à une époque définie. Les décrets conciliaires par leur rédaction

même indiquent qu'il s'agit d'une chose depuis longtemps connue et observée. C'est l'usage universel qui, peu à peu, s'est changé en loi impérative dont l'autorité a finalement fixé les termes (1).

Saint Thomas nous renvoie d'un bond à saint Augustin ; il nous dit bien cependant en passant que c'est une défense de l'Eglise que de recevoir le sacrement de l'Eucharistie après tout autre breuvage ou nourriture : PROPTER PROHIBITIONEM ECCLESIAE, ET SIC IMPEDITUR ALIQUIS A SUMPTIONE HUJUS SACRAMENTI POST CIBI ET POTUS ASSUMPTIONEM ; mais il ne donne point la date de cette défense pas plus qu'il ne nomme le pape ou le concile qui l'a formulée le premier.

Plusieurs pères de l'Eglise, avec saint Augustin qui est peut-être le plus explicite, ont présenté cette pratique comme le résultat d'une tradition reçue dès les commencements et observée partout à quelques exceptions près: PER UNIVERSUM ORBEM MOS ISTE SERVATUR. » (*Saint Aug., Epist.*, 118.) « POUR VOUS, avait dit déjà saint Chrysostôme, AVANT DE RECEVOIR LES MYSTÈRES, VOUS JEUNEZ, AFIN DE PARAITRE VOUS ÊTRE PRÉPARÉS. » (*Hom.*, XXVIII.)

S'adressant à l'épouse d'un infidèle, Tertullien s'exprime ainsi : NONNE SCIET MARITUS QUID SECRETO ANTE OMNEN CIBUM GUSTAS? ET SI SCIVERIT PANEM, NON ILLUM CREDIT ESSE QUI DICITUR? » (*Tertull., ad uxorem*, l. II, c. V.)

(1) *Definit. Eccles.* — *Concile Toled.* VII, *Can.* 2 : Nullus post cibum potumve quemlibet minimum sumptum, missas faciat.

Concil. Constant, sub Mart. V, Sess. XIII *in decreto de communione sub utraque specie* : Nonnulli post coenam, vel alias non jejunos, communicandum esse temerarie asserunt, contra laudabilem Ecclesiae consuetudinem rationabiliter approbatam. Hinc est quod hoc generale concilium declaret, decernit et definit, quod licet Christus post coenam instituerit et suis discipulis administraverit sub utraque specie panis et vini hoc venerabile sacramentum, tamen hoc non obstante, sacrorum canonum auctoritas laudabilis et approbata consuetudo Ecclesiae servavit et servat, quod hujusmodi sacramentum debet confici post coenam, neque, a fidelibus recipi non jejunis, nisi in casu infirmatis aut alterius necessatatis a jure vel Ecclesia concesso vel admisso.

Il faut signaler ici certaines dérogations qui attestent encore, par le remède appliqué, l'existence de la coutume devenue loi. Benoît XIV, citant le cardinal Bona, dit bien en effet que, dans le principe, le précepte du jeûne eucharistique ne fut pas reconnu comme obligatoire en tout lieu, ou en toute circonstance. (*Const. Declarasti*, 16 *mars* 1746.) En effet, l'historien Socrate raconte que les Egyptiens voisins d'Alexandrie, et ceux de la Thébaïde, s'assemblaient le samedi, et qu'au lieu de participer aux saints mystères à jeun, comme les autres chrétiens, ils n'offraient et ne communiaient que sur le soir, après avoir mangé. Mais ceci était tout à fait spécial à ces peuples. Ailleurs on crut pendant quelque temps que, pour imiter plus exactement l'exemple de Notre-Seigneur à la dernière cène, on devait, au moins le jeudi saint, souper avant de participer aux saints mystères. Cette coutume abusive cessa complètement dans la suite, la piété des ecclésiastiques et du peuple les portant à renoncer d'eux-mêmes à une exception peu respectueuse pour la Sainte-Eucharistie. (*Martig. Dict.*)

Benoît XIV, à l'endroit déjà cité, signale un autre abus né de l'introduction du binage, alors que des prêtres devaient le même jour célébrer plusieurs messes dans des paroisses différentes. Le célébrant se permettant de prendre les ablutions de la première messe, et cessant par là d'être à jeun pour la seconde : « At haec quoque consuetudo fuit reprobata utpote contraria ritui ecclesiatico quem et ordo romanus et sacramentarium sancti Gregorii praescribunt, et adhibet universalis Ecclesia. »

Il ne subsiste donc aucun doute sur l'universalité et l'antiquité de l'observance rigoureuse du jeûne eucharistique.

Faut-il donc la rattacher aux temps apostoliques eux-mêmes. Nous ne voyons rien qui s'y oppose, au

contraire. C'est l'opinion du cardinal Bellarmin, telle qu'exprimée dans le catéchisme du Concile de Trente publié par lui sous l'autorité du Siège Apostolique : « Ab Apostolis salutariter introducta consuetudo, quemadmodum veteres scriptores memoriae prodiderunt, perpetuo retenta et servata est, ut a jejunis tantum perciperetur. » (*De Euch.*, N° 6.) On a toujours retenu et conservé le salutaire usage introduit, selon les anciens auteurs, par les Apôtres eux-mêmes, de ne donner la Sainte-Eucharistie qu'aux personnes a jeun. »

Enfin n'aurions-nous pas un texte d'un apôtre, dont l'interprétation, au moins, aurait donné naissance à l'usage, tout de suite établi parmi les fidèles, ou même servirait à constater une pratique déjà existante de son temps? Voici ce que dit saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens, chapitre XI, verset 33 : « Itaque fratres mei, cum convenitis ad manducandam, invicem expectate. Si quis esurit domi manducet... Admettons tout de suite qu'il y a ici divergence d'opinions parmi les pères de l'Eglise qui ont expliqué ce passage. Plusieurs cependant et non des moindres le rendent ainsi : « Si quelqu'un a faim, et que, dans son impatience il ne veuille pas attendre les autres, qu'il reste a la maison, qu'il mange sa nourriture terrestre, mais qu'il ne vienne pas ensuite recevoir l'Eucharistie. »

Saint Thomas, en la citant, semble bien faire sienne cette interprétation. Et dès lors, il ne saurait y avoir de témérité à penser de même avec lui. C'était aussi l'opinion de saint Anselme et de plusieurs autres. Ceci explique un peu l'énergie avec laquelle saint Jean Chrysostôme repousse l'accusation d'avoir communié des fidèles n'étant pas à jeun : « Aiunt (*detractores*) me post epulas quibusdam communionem impertisse ; hoc si feci, de Episcoporum libro nomen meum expun-

GATUR, NEC IN ORTHODOXAE FIDEI VOLUMINE SCRIBATUR ; QUONIAM ECCE, SI QUIDQUAM EJUSMODI PERPETRAVI, CHRISTUS A REGNO SUO ME ABJICIAT. » (*In Epist., ad Cyriacum.*)

Laissant à la divergence d'idée toute sa valeur, il n'en reste pas moins que dans l'estime de plusieurs pères et docteurs parmi les plus illustres, la coutume du jeûne eucharistique, non seulement remonterait aux temps apostoliques, ce qui est admis de tous, mais à la personne même des apôtres.

N'est-ce pas ce que veut dire, ou plutôt ce qu'exprime très clairement saint Augustin, quand il attribue la première origine de cette même coutume au bon plaisir de l'Esprit-Saint? Nous devons citer en entier ce passage :

« *Numquid tamen propterea calumniandum est universae Ecclesiae, quod a jejunis semper accipitur? Ex hoc enim placuit Spiritu Sancto ut in honorem tanti Sacramenti in os christiani prius dominicum corpus intraret, quam ceteri cibi : nam ideo per universum orbem mos iste servatur. Neque enim quia post cibos dedit Dominus, proterea pransi aut coenati fratres ad illud Sacramentum accipiendum convenire debent, aut sicut faciebant, quos apostolus arguit et emendet, mensis suis ita miscere. Namque Salvator quo vehementius commendaret mysterii altitudinem ultimum hoc voluit altius infigere cordibus et memoriae discipulorum, a quibus ad passionem digressurus erat... Et ideo non praecepit quo deinceps ordine sumeretur, ut apostolis, per quos ecclesias dispositurus erat, servaret hunc locum. Nam si hoc ille monuisset, ut post cibos alios semper acciperetur, credo quod eum morem nemo variasset. Cum vero ait apostolus de hoc Sacramento loquens, « Propter quod fratres, cum convenitis ad manducandum, invicem exspectate : si quis esurit, domi manducet, ut non ad judicium conve-*

niatis. » *Statim subtextuit* : « *Caetera autem cum venero, ordinabo.* » *Unde intelligi datur, (quia multum erat, ut in epistola totum illum agendi ordinem insinuaret, quem universa per orbem servat Ecclesia) ab ipso ordinatum esse quod nulla morum diversitati variatur.* » (*Ep.*, 118.)

III

Les convenances du jeûne eucharistique se trouvent très clairement marquées dans les passages des théologiens, des conciles, des docteurs et des pères de l'Eglise cités plus haut.

Pour en saisir toute la force et l'à-propos, il faut rappeler ce qui constitue l'essence du jeûne eucharistique. Il ne consiste pas en ce que l'on soit à jeun depuis un temps plus ou moins long, mais bien en ce que, durant le même jour, la nourriture eucharistique soit prise avant tout autre aliment. Il ne s'agit pas davantage de faire un rapprochement entre le jeûne de pénitence et le jeûne eucharistique, pour appliquer à celui-ci les règles de celui-là, en disant par exemple que le seul liquide, ou qu'une petite quantité de solide ne détruit par le jeûne. Pour l'Eucharistie il n'y a pas de question de qualité ou de quantité. C'est absolu. Il faut n'avoir rien pris.

C'est donc que, dans l'esprit de la loi, c'est-à-dire, dans l'esprit de l'Eglise, la Sainte-Eucharistie doit être la première nourriture. Et cela par respect pour le Saint-Sacrement, pour donner à la communion la signification mystique complète, parce que l'Eucharistie devient, en même temps que le signe et l'instrument de l'union de tout notre être avec Jésus-Christ,

le signe et l'instrument de la résurrection glorieuse de notre corps.

En communiant, on reçoit le bon Dieu ; le sens catholique, guidé par l'Esprit-Saint, a dès le principe compris que, en soi et dans l'ordre ordinaire des choses, il y aurait inconvenance à se repaître d'aliments matériels et grossiers, avant de recevoir le pain des anges, le pain de résurrection et de vie éternelle. (*Saint Thomas, Sec. Sec. A.* 80, *Art.* 8.)

Et ceci a tellement pénétré la mentalité catholique, que tous s'y sont toujours et partout prêtés, même au prix des plus grandes fatigues et des plus généreux sacrifices.

Les missionnaires de tous les temps et dans tous les pays, obligés de faire de longs et pénibles voyages, ne se posaient même pas la question, ils restaient à jeun ; de même pour leurs fidèles, et nous avons eu, chez nos sauvages, des exemples admirables qui ont été rappelés au cours du Congrès Eucharistique de Montréal.

IV

Le jeûne eucharistique, tel qu'il est aujourd'hui observé par tout l'univers catholique, s'est donc introduit dans l'Eglise, sous l'action du Saint-Esprit, dès les temps apostoliques. Expression logique du respect des fidèles à l'égard du Très Saint-Sacrement, il existait à l'état de coutume à peu près universelle aux premiers siècles. Les exceptions locales et les dérogations tolérées quelque temps finirent par céder, et l'autorité suprême de l'Eglise a finalement sanctionné, comme un précepte grave de sa nature, l'usage maintenant vingt fois séculaire de toute la chrétienté.

Toutefois, en application du principe que les sacrements ont été institués pour les hommes et en leur faveur. « Sacramenta propter homines », une même autorité suprême a fait à cette loi des exceptions justifiées, non seulement d'un côté par l'honneur dû à l'intégrité du sacrifice ou à la sainteté du sacrement de l'Eucharistie, mais encore, d'un autre côté, par les besoins spirituels d'une certaine classe, les moribonds, les malades et les infirmes, que l'obligation rigoureuse du jeûne eucharistique priverait, à leur grand détriment, du bonheur de recevoir la Sainte-Eucharistie elle-même.

Est-il vrai qu'un certain nombre de personnes, très pieuses et parfaitement intentionnées, souhaiteraient voir abroger ou notablement mitiger la loi du jeûne eucharistique et qu'il se prépare des pétitions dans ce but?

Il nous semble, après les notes que nous venons de grouper sur ce sujet, que l'Eglise, sur des demandes motivées par de prétendues nécessités physiques, ou des exigences sociales soi-disant inconnues de nos devanciers, ne modifierait pas sans beaucoup de difficulté, d'une façon substantielle, une coutume remontant aux premiers âges, et qui de tout temps, a procuré la gloire de Notre-Seigneur, et le bien des âmes.

Il y a lieu de croire qu'à des démarches de ce genre, saint Augustin fournirait la première réponse et qu'on redirait après lui, sous forme de fin de non recevoir : « Placuit Spiritui Sancto ut in honorem tanti Sacramenti in os Christiani prius dominicum corpus intraret quam ceteri cibi. »

Cependant il demeure toujours certain que le Pape, mais le Pape seul, peut dispenser en pareille matière et en conséquence nous ne devons rien préjuger.

ALLOCUTION

PRONONCÉE A L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE SAINTE-MARIE A WINDSOR, ONTARIO.

28 mai 1914

Mes bien chers Frères,

Les fêtes si solennelles, organisées pour célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de cette académie Sainte-Marie à Windsor, ont ramené dans ces murs un grand nombre d'anciennes élèves que nous voyons aujourd'hui réunies pour vous offrir, en union avec tous ceux qu'un lien quelconque rattache à cette maison, les mêmes actions de grâces et les mêmes prières.

C'est un jubilé que l'on appelle improprement des noces d'or, et qui offre avec le cinquantenaire de mariage et de sacerdoce des analogies et des contrastes qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de faire ressortir en ce moment. Après un demi siècle de vie en commun, les époux reviennent au pied des autels où, entourés de leur famille et de leurs amis qui les félicitent à l'envi, ils remercient le Dieu qui les avait unis, qui leur a permis de couler durant de si longues années des jours relativement heureux, et à qui ils demandent

les grâces suprêmes pour la fin d'une carrière qui va bientôt s'éteindre.

De même, le prêtre vénérable qui monte à l'autel au jour du cinquantenaire de son ordination sacerdotale présente au ciel l'hostie du sacrifice qu'il a si souvent immolée, et son âme exulte en un chant de reconnaissance et d'amour. Mais pour lui aussi c'est la vieillesse, et les fêtes si splendides dont il est l'objet sont pour lui l'annonce mélancolique de la fin prochaine de son existence sacerdotale ici-bas. Les noces d'or de mariage ou de sacerdoce, tout en célébrant sous le regard de Dieu la joie d'une longue alliance ou d'un ministère fécond, ne sauraient être séparées de l'amère tristesse qui enveloppe tout ce qui doit bientôt finir. Et pour que la consolation domine, il faut, et de façon maintenant exclusive, en chercher et en fixer l'objet plus haut encore dans l'éternité.

Ici aujourd'hui, avant de nous réjouir, nous avons à regarder d'abord des places vides, à déplorer le départ et l'absence de tous ceux dont la piété et le zèle ont présidé aux origines premières de l'œuvre dont nous célébrons le cinquantenaire : cet évêque, illustre entre tous, qui avait donné naissance à l'Institut des Saints Noms de Jésus et de Marie, Mgr Bourget ; cet autre prélat, Mgr Pinsonneault, fondateur de ce diocèse, et qui dans l'ardeur de ses convictions et de son dévouement ne crut pouvoir mieux faire que d'appeler à son secours les religieuses d'Hochelaga ; et les supérieures de l'époque, celle qui accueillit favorablement la demande, et cette autre dont le souvenir est encore plus étroitement lié à l'œuvre elle-même, et qui, conduite par l'obéissance, est venue en ces parages alors lointains jeter dans des privations de toutes sortes les racines premières de cet arbre superbe que l'on admire aujourd'hui ; et ce vénérable prêtre, M. Bruyère, avec les généreux citoyens qui l'entou-

raient alors pour faire aux dignes religieuess qui leur arrivaient l'accueil si bienveillant et dont les promesses ont été si pleinement remplies, tous ont disparu. Ils ne sont donc point là pour se réjouir après cinquante ans de labeur dans la contemplation de l'œuvre qu'ils avaient créée. C'est du haut du ciel qu'ils se réjouissent avec ceux qui ont bénéficié de leurs travaux et de leurs sacrifices, et qui aujourd'hui ne sauraient les oublier. Par contre les cinquante années révolues, bien loin d'être pour l'institution l'avant-coureur de la décrépitude et surtout de la mort, contiennent en elles-mêmes l'assurance d'une vie qui se prolongera longtemps encore dans une prospérité croissante en réalisant chaque jour de nouveaux progrès.

La garantie de cet avenir s'appuie sur le passé que vous représentez en rendant témoignage à l'œuvre accomplie durant cette série des cinquante années. Si les fondateurs ne sont plus là, vous y êtes vous, remontant par groupes jusqu'à eux et leur adressant l'hommage de votre sincère gratitude. Vous faites mieux encore, vous rendez témoignage au zèle généreux, à l'activité intelligente, au désintéressement absolu de toutes celles qui, pour vous toutes, dans la succession du temps, et les unes après les autres, sont venues dépenser leurs talents, leurs forces, leur vie dans ce dévouement anonyme de chaque jour qui confond toutes les énergies en une seule, et accomplit ce qui s'appelle l'œuvre de la communauté. Il faut bien le dire ici, c'est une chose merveilleuse et dont seule la sainte Eglise peut nous offrir le spectacle. C'est à elle que remonte le mérite et que s'adressent vos remerciements. C'est elle, en effet, qui porte dans son cœur ces communautés religieuses dont les membres consacrés à Dieu voient s'éteindre en eux-mêmes toutes les prétentions personnelles, ne laissant survivre que

l'amour divin, et la charité pour les âmes dont l'éducation leur est confiée. Ce qui fait qu'en ce jour tous nos sentiments, toutes nos actions de grâces, montent vers le ciel qui a béni et fécondé l'humilité de ces admirables ouvrières. Au reste, vous avez été vous-mêmes, et vous êtes encore, mieux que l'objet direct de leur dévouement, leurs collaboratrices fidèles en faisant rayonner autour de vous, chacune dans sa sphère, le bienfait de l'éducation profondément chrétienne reçue naguère dans cette maison.

Vous êtes les témoins en permanence de votre *Alma Mater*, et son action dépasse de beaucoup cette enceinte par le fait que tant d'élèves de tout âge, dont les plus jeunes se relient par les plus anciennes au berceau du couvent, exercent autour d'elles dans le monde la douce et pénétrante influence des âmes instruites et formées par des âmes consacrées. Vous n'êtes pas venues seules, vous avez à votre insu peut-être amené avec vous vos familles respectives, et quiconque reçoit de vous quelque chose des principes puisés, des leçons reçues, des habitudes pieuses acquises par vous dans cette maison, s'unit à vous pour chanter les mêmes louanges, offrir les mêmes actions de grâces.

Il y a cinquante ans, une alliance se concluait et se signait ici sous le regard et avec les bénédictions de Dieu. La communauté prenait pied à Windsor, à la grande joie des familles. De part et d'autre on se promettait confiance et appui réciproque. L'Eglise, par ses pontifes, versait les bénédictions divines, et jusqu'aujourd'hui, dans l'harmonie des efforts avec le concours toujours cordial des bonnes volontés, cette alliance n'a fait que se resserrer davantage ; et, grâce à elle, l'œuvre n'a cessé de grandir et de prospérer. Nous célébrons vraiment des noces d'or.

Il y a cinquante ans s'inaugurait ici un ministère véritable, celui qui de plus près tient au sacerdoce et

se fait son plus puissant auxiliaire. Rien, en effet, ne saurait être plus divin que le dévouement porté à la jeunesse et à l'enfance par des âmes vouées à Notre-Seigneur qui lui-même a tant chéri l'enfance et la jeunesse. Donnée sous l'autorité de l'Eglise, l'éducation religieuse n'ayant pas d'autre objet que de garder au Christ, par l'intelligence et l'amour, les âmes qu'il a rachetées de son sang, elle continue l'œuvre qu'il est venu y accomplir. C'est donc véritablement un jubilé d'or semblable à celui du sacerdoce.

Demandons à Dieu en ce jour béni qu'il daigne confirmer pour toujours cette alliance spirituelle qu'il bénissait autrefois, et qu'il accorde à ce couvent, où doit se continuer dans la suite des âges le ministère qui s'y est poursuivi durant un premier demi-siècle, les bénédictions spéciales qui assureront sa stabilité et ses progrès, pour le plus grand bien de l'Eglise et des âmes, et surtout à la plus grande gloire de Dieu lui-même.

Ainsi soit-il.

AUX PRÊTRES ÉDUCATEURS

Allocution prononcée a l'ouverture du congrès de l'enseignement secondaire, tenu a Québec.

Juin 1914.

Messeigneurs,
Chers Messieurs,

Il était de haute convenance que la première réunion de ce congrès fût tenue aux pieds des autels, autour du tabernacle eucharistique. C'est affirmer une fois de plus le caractère très particulier de l'œuvre d'enseignement que vous représentez aujourd'hui, et dont vous êtes venus tous ensemble, et au nom de cette phalange de prêtres répartis dans nos séminaires et nos collèges, promouvoir les intérêts.

En effet, l'éducation donnée à la jeunesse de cette province sous la haute direction de l'Eglise et par le ministère de notre clergé, n'est pas seulement chrétienne par sa base et fondée sur l'Evangile ; elle n'est pas seulement, d'une façon générale, religieuse par les principes qu'elle inculque et la formation qui doit en être l'objet principal : tout ceci, en effet, devrait être vrai de toute œuvre éducatrice poursuivie et accomplie dans le monde depuis qu'il a été régénéré et remis dans sa voie par le Verbe incarné ; mais vous,

Messieurs, vous faites bien davantage. Consacrés à Dieu par votre sacerdoce, vous ne pouvez exercer dans le domaine des âmes qu'un ministère surnaturel et faire en tout temps, et spécialement en matière éducatrice, œuvre essentiellement sacerdotale, et c'est ce que proclame l'acte de piété qui, avant de commencer vos travaux, vous amène dans ce sanctuaire, pour recevoir avec les bénédictions eucharistiques de Jésus-Christ, les grâces de lumière et d'amour qui nous y viennent de l'Esprit-Saint.

Le sacerdoce de l'enseignement a été institué par Jésus lui-même, disant à ses apôtres et dans leur personne à tous ceux qui dans la suite des siècles seraient appelés à partager leur mission : Allez et enseignez *Omnes gentes*, tous, toujours et partout, aucune restriction. Mais il ajoute : « Enseignez l'observance parfaite de mes commandements ». Le Sauveur, par ces paroles, investissait son Eglise, par le sacerdoce, d'une mission dont lui-même demeurait le principe et le terme. Il donnait en même temps la définition nette et intégrale de l'éducation telle qu'elle doit être donnée par les apôtres et leurs successeurs, et par tous ceux que le zèle d'une vocation sublime unit à leur apostolat : Il faut donner aux intelligences la vérité et former les cœurs à la vertu.

L'éducation surnaturelle et sacerdotale était créée. Partout, dans la suite des âges, l'Eglise a vu se recruter dans son sein des prêtres prêts à répondre à l'appel dans toute sa teneur et à consacrer leur vie, non plus seulement à la prédication de la doctrine évangélique, mais encore à l'enseignement des sciences même profanes, lesquelles dérivent de Dieu, dès que le sacerdoce les rattache à l'ensemble des doctrines de l'ordre surnaturel communiquées directement par la révélation.

C'est assurément là l'idée la plus complète de l'éducation telle qu'on peut la souhaiter pour les âmes ra-

chetées par le Christ. Or, à ce point de vue, aucun pays n'a été plus favorisé que le nôtre. Si nous pouvons nous flatter d'avoir eu dès les premières origines, et d'avoir gardé jusqu'à aujourd'hui le bénéfice du dévouement infatigable des prêtres nombreux, religieux ou séculiers, appliqués au service des âmes, c'est aussi notre gloire, et peut-être notre plus grand avantage, d'avoir vu ce même clergé, dans un grand nombre de ses membres, dépensant son activité, ses forces, ses talents, bref se donnant sans réserve à l'instruction, à l'éducation, à la formation religieuse de l'enfance et de la jeunesse.

Venus ici comme délégués de vos maisons respectives, et réunis en si grand nombre pour étudier ensemble les moyens les plus aptes à rendre votre zèle encore plus efficace, s'il est possible, vous attestez par le fait le soin jaloux, la fidélité avec laquelle se garde dans nos collèges et séminaires le trésor du dévouement sacerdotal de vos prédécesseurs.

Dans la sphère où s'exerce votre action, Messieurs, serait-il hors de propos de considérer combien s'étend et s'élève l'objet qui lui est propre? Car il ne s'agit point pour le sacerdoce, appliqué à l'œuvre de l'enseignement secondaire, de s'attacher à des individualités pour les préparer aux luttes futures de la vie, et mettre dans les mains de chacun les armes précises, je veux dire les connaissances définitives et complètes, aussi bien que dans leur âme des habitudes de piété et de vertu qui en feront des hommes capables d'atteindre leurs fins personnelles. Ce qui serait déjà certes un titre sérieux à la reconnaissance de tous. Ce n'est pas assez même de dire qu'il vous appartient, prêtres de nos collèges, de discerner les vocations, d'ouvrir les avenues, de fournir à l'Eglise, par un recrutement normal de son clergé, les ouvriers dont elle a besoin ; ou encore de préparer à la société, pour marcher à sa tête, les

citoyens qui dans les diverses professions libérales, deviennent les chefs autorisés de la nation. Certes, c'est avancer encore de beaucoup dans les voies de la bienfaisance publique et je me demande s'il est possible de rendre à l'Eglise et à l'Etat un service plus signalé. Et, cependant, vous faites encore davantage, Messieurs, ce n'est pas assez pour vous de former le chrétien parfait, suivant la mesure de la plénitude des grâces du Christ : *In virum perfectum...* Vous voulez plus encore que donner à la nation ses guides spirituels et ses chefs temporels. Le travail que vous faites, œuvre collective poursuivie en même temps dans tous les collèges par des centaines de prêtres à la fois, s'élève au-dessus des considérations individuelles, et atteint la substance même du peuple, en formant à l'image du Christ et selon son esprit cette classe particulière des hommes qui pensent, qui agissent, qui parlent, et qui par l'ensemble de leurs actes et de leur conduite, influent, plus que tous les autres, sur la destinée commune.

Par la formation de la classe dirigeante, vous fournissez le levain à la masse, et vous faites que se réalise la pensée de saint Paul : Vous édifiez la *gens sancta*, le peuple saint.

Ceci m'amène à vous dire, Messieurs, qu'il serait à mon sens inexact de dire que l'enseignement secondaire doit mesurer son importance au nombre d'élèves qui sortent de nos collèges après un cours d'études complet.

Il faut, au contraire, considérer la multitude, toute cette jeunesse qui passe sous vos yeux et sous votre main, recevant en permanence le bénéfice de votre action sacerdotale. Dans l'âme de chacun il entre quelque chose de votre âme consacrée, et toujours, quelque soit d'ailleurs son état, sa carrière, il devra garder cette empreinte et sur elle régler sa vie.

Et comme un peuple ne saurait être, longtemps du moins, guidé par un seul ou par un petit nombre, que par ailleurs nulle part ne s'exerce d'une façon aussi profonde, l'action sacerdotale éducatrice, il s'ensuit que c'est à vous, Messieurs, que la Providence a confié les destinées de notre peuple, en vous remettant le soin d'élever des hommes qui doivent, à la lumière de vos enseignements, marcher à sa tête. C'est dans ce sens que notre histoire nationale a depuis longtemps exprimé cette vérité incontestable, que la religion catholique et la race française sur ce continent doivent leur conservation et leur prospérité à l'enseignement donné dans nos divers collèges de la Province. Ce qui revient à dire que les prêtres éducateurs doivent, comme ils le sont en effet, être regardés comme les protecteurs attitrés de la religion et de la société.

Or, Messieurs, si nous nous demandons maintenant où est le secret de la confiance jusqu'à aujourdhui inébranlable et absolue, marquée de tout temps à nos collèges, à nos séminaires, à tout le corps enseignant de nos diverses institutions, vous conviendrez avec moi qu'il faut l'attribuer en grande partie à ce que, entre les maisons elles-mêmes, a toujours régné l'union étroite des volontés et des énergies, faisant de tant d'institutions diverses une coalition d'efforts intelligents, tendant au même but et poursuivant le même objet. Ici, point de rivalité, point de concurrence, une émulation de bon aloi, un échange fraternel de vues et de sentiments, le tout se manifestant sous l'action d'une même pensée supérieure et sous l'influence d'une même autorité. C'est bien le spectacle que vous nous donnez durant ce Congrès.

Vous venez travailler, étudier, discuter, mettre en commun le fruit de vos observations et surtout les ardeurs de votre zèle. C'est-à-dire que, ayant soin de laisser intactes les traditions séculaires sur lesquelles

s'appuie la substance même de votre œuvre; que, gardant avec un respect absolu ce qui a subi l'épreuve du temps, a reçu la sanction de l'expérience, et est encore appuyé par les maîtres les plus sages et les plus sérieux, vous traiterez de ces choses dont la discussion répond aux besoins spéciaux, ou aux faits nouveaux qui requièrent l'attention des éducateurs modernes. Il en résultera une poussée énergique dans la voie du progrès véritable, et l'œuvre, dans son ensemble, en sera affermie pour les années à venir.

En second lieu, il est remarquable, combien, jusqu'à aujourd'hui, les directeurs de nos collèges ont eu soin de fermer les portes de leur maison à ces vaines querelles dont parle saint Paul, qui malheureusement s'agitent dans le monde extérieur, et divisent les hommes sans avoir de quoi intéresser par elles-mêmes l'autorité doctrinale ou disciplinaire de l'Eglise. On a compris toujours que l'union si désirable de nos collèges serait gravement atteinte, si on les laissait dévier dans les voies de la division en ces matières futiles.

Enfin, appliquant ceci avec encore plus de force à chaque institution en particulier, en observant surtout que les disputes de l'ordre profane auraient le double danger, de créer parmi les élèves des camps adverses et de détourner la confiance des familles, ayant justifié sur ce point l'attitude si noblement indépendante de chacun de nos collèges à laquelle le public a toujours rendu un hommage mérité, nous ajoutons que ce qui donne à tout cela le complément le plus digne du sacerdoce, c'est le désintéressement parfait qui a été toujours la caractéristique de nos prêtres éducateurs.

Messieurs, deux choses font ressortir ce désintéressement. La première, c'est que, toujours pour parler d'après saint Paul, si les fonctions sont diverses, les talents multiples, le dévouement est unique, et par lui

chacun accepte et remplit avec joie la charge, en apparence plus élevée ou plus humble, qui lui est dévolue. Ce qui assure le fonctionnement régulier de l'ensemble, et rend pour chacun si méritoire le sacrifice parfois très pénible qu'on lui impose. Puis, nos prêtres éducateurs, justifiant en eux-mêmes et par l'exemple le dicton connu, même dans le monde profane, que les exigences de la vie intellectuelle s'allient mal avec la poursuite inquiète des biens matériels, mais élevant beaucoup plus haut la portée de cette maxime, joignent à la dépense journalière d'un zèle que la religion seule peut soutenir avec cette ardeur, l'abandon total de tout ce qui, après tout, serait ailleurs considéré comme la récompense simplement légitime de leurs travaux.

Pour rendre possible leur œuvre et y faire participer un plus grand nombre de jeunes gens, ils laissent à leur maison respective, c'est-à-dire à l'Eglise et à Dieu, ce qui devrait leur être donné, si on voulait seulement les mettre sur un pied d'égalité avec d'autres, qui n'ont pas à faire les mêmes renoncements.

Messieurs, vous n'avez point de salaire, c'est entendu, vous n'avez même pas d'honoraires, vous n'avez, comme dit saint Paul, que la nourriture et le vêtement. C'est pour nous, évêques, qui vous voyons à l'œuvre, l'objet d'une admiration profonde, et pour beaucoup le secret de l'affection spéciale que nous avons vouée aux prêtres éducateurs.

J'ajoute, tout de suite, que ce détachement, librement accepté, porte en lui-même ces bénédictions fécondes et abondantes, que Notre-Seigneur a promises à quiconque laisse tout pour le suivre et travailler avec lui en portant sa croix.

Prêtres séculiers et réguliers, qui rivalisez de zèle et de pauvreté évangélique dans la poursuite de l'œuvre éminemment sacerdotale de l'enseignement secondaire

dans nos collèges et séminaires du Canada, recevez aujourd'hui, par la bouche d'un évêque, l'expression sincère de la reconnaissance de l'Eglise, et l'attestation solennelle du bien indéfini que vous faites à nos familles et à notre peuple. Que ceci ne soit encore que le gage des grâces célestes qui remplissent votre ministère chaque jour, et mieux encore de la couronne, glorieuse entre toutes, que le bon Dieu vous réserve dans le ciel, où, selon le langage de l'Esprit-Saint, les prêtres éducateurs brilleront de l'éclat des astres dans les éternités perpétuelles. — *Amen*.

MANDEMENT

PÈLERINAGE DIOCÉSAIN A SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ

27 juin 1914.

Nos très chers Frères,

Le samedi 25 juillet, si la divine Providence seconde nos désirs et nous permet d'accomplir notre projet, nous nous rendrons en pèlerinage à la Bonne Sainte-Anne, accompagné de tous les fidèles de ce diocèse qui voudront se joindre à nous dans ce pieux voyage.

Le départ s'effectuera de la cathédrale de Valleyfield et des diverses paroisses, de manière à partir de Montréal ou de Vaudreuil, pour arriver au sanctuaire de Beaupré vers les sept heures et demie du soir.

Plusieurs exercices auront lieu dès ce même jour et se termineront par une procession aux flambeaux. Le lendemain, nous célébrerons la messe ainsi que les prêtres qui seront avec nous ; on distribuera la sainte communion, il y aura sermon dans la Basilique, et vénération de la relique de sainte Anne.

On repartira à une heure convenable, afin de pouvoir rentrer chez soi le dimanche, 26.

Ce sera le jour même où l'Eglise célèbre la fête de l'auguste mère de la Très Sainte Vierge, et Patronne de cette Province. Ce sera aussi le jour où se déploieront à Lourdes, en France, les grandioses cérémonies de la clôture du 25e Congrès Eucharistique International.

Du sanctuaire historique et si vénérable de Sainte-Anne, nous adresserons aux congressistes réunis autour de l'Immaculée Conception l'hommage de notre adhésion la plus fervente.

Les circonstances particulièrement favorables dans lesquelles doit se faire notre pèlerinage nous autorisent à espérer que bon nombre d'entre vous, faisant avec joie les sacrifices nécessaires de temps, de fatigue et d'argent nécessités pour le voyage, n'hésiteront pas à venir accomplir avec nous, au nom de tout le diocèse, cet acte solennel de foi, de confiance et d'amour, et que chaque paroisse sera convenablement représentée. Il s'agit uniquement d'une manifestation de piété à laquelle participeront non seulement les pèlerins eux-mêmes, mais tous ceux qui d'intention voudront s'unir à eux.

Nous irons prier Notre-Seigneur, par l'intercession tout efficace de celle que l'Eglise honore comme la mère de la mère de Dieu, et que nous, dans ce pays privilégié, avons tous les motifs d'invoquer comme notre protectrice spéciale.

Nous apporterons avec nous pour les déposer à l'autel et aux pieds de l'illustre bienfaitrice de nos familles, si bien nommée la Bonne Sainte Anne, toutes les demandes justifiées par nos besoins spirituels et temporels, certains d'avance que nos prières seront entendues et exaucées.

Afin d'obtenir de notre pèlerinage qu'il se passe de manière à procurer avec la gloire de Dieu le plus grand bien de nos âmes, de nos familles et du diocèse

tout entier, pour assurer les fruits de grâces et de salut que nous devons en attendre, il importe avant tout de s'y préparer avec soin, et pour cela de consacrer les jours qui le précèdent à des exercices publics de dévotion, ayant pour objet de nous renouveler dans les sentiments que nous devons toujours avoir envers Notre-Seigneur, envers sa divine mère et envers sainte Anne, mère de Marie. Il importe souverainement que le voyage tout entier se passe par tous dans la grâce de Dieu ranimée ou ravivée par une bonne confession et par une sainte communion. Il faut de plus que durant tout le parcours, la piété domine l'attitude générale des pèlerins, et que des conversations elles-mêmes, soit bannie toute dissipation. Qu'on récite des prières répétées en commun ou privément, que le séjour à Sainte-Anne soit marqué dans les exercices publics, ou dans les divers groupes, par le recueillement qui ne laisse rien perdre de ces heures trop courtes que nous passerons auprès du sanctuaire ; enfin, que retournés à leur foyer, dans leur paroisse, les pèlerins laissent apercevoir et comprendre qu'ils ont vraiment exécuté les promesses faites et justifié l'attente commune, par un essor nouveau donné non seulement à leur piété, mais encore par une application évidente à mieux remplir leurs devoirs en toute circonstance.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons décidé et décidons ce qui suit :

1° Dans toutes les églises ou chapelles de ce diocèse où se fait l'office public, on fera une neuvaine préparatoire tout à la fois à la fête et au pèlerinage de Sainte-Anne. Cette neuvaine commencera le 17 juillet. Nous exhortons tous les fidèles, même ceux qui ne pourront pas venir au pèlerinage, à se confesser puis à communier au moins le dimanche 26 ; cette communion générale de tout le diocèse devant se faire en

union avec la manifestation eucharistique qui aura lieu à Lourdes en ce même jour.

2° Les pèlerins de chaque paroisse sont instamment priés de se réunir dans leur église respective le jour du départ, à l'heure qui sera indiquée par M. le curé. On récitera alors des prières pour demander la protection du ciel sur le Pèlerinage.

3° Nous demandons aux pèlerins, le long du voyage, de s'arranger de manière à prier fréquemment en commun et même à chanter des hymnes et des cantiques en l'honneur du Très Saint Sacrement, de la Très Sainte Vierge et de sainte Anne.

4° Pour tout ce qui intéresse la conduite extérieure du pèlerinage, soit durant le parcours soit à Sainte-Anne même, chacun se fera un devoir de suivre exactement les avis qui seront donnés par le Directeur du Pèlerinage.

Dans ces conditions nous avons lieu de compter que ce pèlerinage à Sainte-Anne équivaudra à une retraite générale du diocèse et qu'il attirera sur nous les plus précieuses bénédictions de Dieu.

LA GUERRE

Sermon prononcé a Rigaud a l'occasion du vingt-cinquième pèlerinage conduit par les Clercs de Saint-Viateur, a Notre-Dame de Lourdes.

---

16 août 1914.

Mes chers Frères,

Les circonstances dans lesquelles s'accomplit ce pèlerinage sont bien propres à laisser dans vos âmes une profonde et durable impression.

La piété amène en cet endroit béni, où naguère la dévotion érigeait en l'honneur de Marie Immaculée un sanctuaire destiné à reproduire sur ces rives quelque chose de ce qui se passe depuis plus d'un demi siècle sur les bords du Gave. Nous avons ici Lourdes comme en France ; la Sainte Vierge s'est plu à recevoir ici comme là-bas les hommages d'amour, et à écouter les prières des fidèles nombreux qui accourent de toute part pour célébrer ses grandeurs, chanter ses gloires et invoquer sa toute puissante bonté.

Ce pèlerinage est le vingt-cinquième de ceux que chaque année les Clercs de Saint-Viateur organisent avec un zèle toujours croissant, et toujours se répètent les mêmes manifestations de foi et de filiale confiance.

Il est à noter encore que votre pieuse excursion coïncide avec le vingt-cinquième Congrès Eucharistique International, que l'on vient de célébrer avec une pompe incomparable dans la ville même de Lourdes, autour de la grotte de Massabielle. Nous avons aujourd'hui comme un écho, lointain sans doute, mais fidèle encore, des chants de triomphe qui retentissaient, il y a quelques jours à peine, à l'endroit sanctifié et consacré par les apparitions et par les bienfaits sans nombre de la Mère de Dieu, et surtout par les prodiges qu'elle obtient sans cesse du cœur adorable de son divin Fils.

A Lourdes Marie accueille ses enfants qui accourent de tous les points de l'univers ; chaque pays, chaque peuple y vient à son tour. C'est, comme à Rome, l'affirmation éclatante de la fraternité des âmes ; l'union des cœurs s'y raffermit dans le cœur eucharistique de Jésus, présenté en quelque sorte par le cœur très pur de sa Très Sainte Mère.

Ici le même spectacle s'offre aux regards dans de plus humbles proportions, avec les mêmes réalités ; c'est toujours, dans les foules qui se pressent, le même Dieu que l'on adore, la même Vierge que l'on prie, la même communion que l'on reçoit et qui, dans les intentions pleines d'amour de Jésus doit être le ciment surnaturel des âmes, toutes rachetées par lui, et toutes appelées par lui au même bonheur.

Au Congrès de Lourdes on a vu, animées des mêmes sentiments, dans une commune et profonde affection, toutes les nations groupées autour d'un même autel, l'autel de celui qui est venu en ce monde établir et donner la paix, la paix avec Dieu, la paix en soi-même, la paix entre les hommes devenus ses frères par son sacrifice et par sa mort. Ce fut pour l'Eglise sur la terre une joie bien vive, et sans doute dans le ciel la

réalisation en ce qui concerne l'humanité, de la pensée la plus chère au cœur divin.

Hélas ! mes chers Frères, les desseins de la miséricorde divine sont trop souvent déjoués par les menées de la malice humaine.

On entendait encore les refrains des cantiques d'amour et les acclamations enthousiastes saluant dans toutes les langues le Dieu eucharistique et sa Mère Immaculée, quand les premiers bruits d'une guerre effroyable, soudainement déchaînée, vinrent noyer ces pieux échos. Le démon de l'ambition et de la haine a semblé vouloir donner au Verbe le démenti. La fraternité et l'amour ont cessé de régner ; une dispersion hâtive a rejeté au loin dans toutes les directions, par delà toutes les frontières, pour devenir ennemis, ceux qui tout à l'heure se donnaient à l'autel le baiser de paix et s'asseyaient joyeusement au même divin banquet. La guerre ! Oh ! quelle chose abominable entre toutes, et vraiment vomie de l'enfer. Elle est la conséquence du péché, elle ne saurait donc être par elle-même qu'un fléau. Celle-ci ne fait que commencer, et déjà tous les peuples sont aux prises, toute l'Europe est en feu. Chaque jour nous apporte ses nouvelles de plus en plus terrifiantes. Des combats s'engagent sur tous les points. Le sang coule partout, on se bat sur terre, sur mer, et grâce au génie de la destruction, jusque dans les airs. Des milliers de vies sont sacrifiées. On n'entend parler que de navires coulés, de vaisseaux aériens détruits et jetés bas, de champs dévastés, de villages rasés, de villes assiégées, bombardées, leurs habitants massacrés.

Un immense voile s'étend épais sur une partie notable du monde, couvrant des misères sans nom ; que de larmes, que d'angoisses ; que de foyers, heureux naguère, maintenant plongés dans la tristesse et le deuil. Pauvres mères, malheureuses épouses, petits

orphelins, que votre douleur est navrante ! Aucune consolation humaine ne saurait l'atteindre dans ce déluge de maux qui submerge tant de familles. Et les perspectives sont plus terribles encore de malheurs encore plus grands : la famine, la peste, la ruine des territoires envahis, et par dessus tout l'amas des crimes que la guerre traîne avec elle et qui crient vengeance au ciel.

Que l'on parle d'honneur, de gloire, de victoires ou de conquêtes, tous ces grands mots sont autant de synonymes de l'orgueil et de l'ambition trop souvent servis par la haine et la cruauté. Ils ne peuvent dérober à nos yeux le spectacle hideux et lamentable des désastres matériels et des ruines morales que la guerre même la plus juste, laisse inévitablement après elle. Les victimes sont partout, et c'est partout qu'il faut voir dans les victimes, nos frères en Jésus-Christ que nous avons le devoir d'aimer en Dieu, et dont nous devons toujours souhaiter le bonheur et demander le salut.

Oh! je sais bien ce que réclame notre qualité de citoyens vivant sous un même drapeau national, légitimement constitués sous une autorité à laquelle Dieu lui-même commande notre soumission, avec tout le concours dépendant de notre état social.

Je sais de même qu'il nous incombe de souhaiter, d'appeler de nos vœux ardents le succès complet et définitif des armées de notre commune patrie. Aucun de nous n'a le droit de se désintéresser de ce qui met en jeu l'existence intégrale d'un empire sous lequel la divine Providence, en des attentions maternelles, à voulu abriter nos destinées religieuses et nos libertés civiques ; aussi est-ce avec un légitime enthousiasme que nous voyons une fois de plus les nôtres offrir, d'une façon toute spontanée et d'autant plus généreuse, leurs bras et leur vie et tout l'appui en leur pou-

voir au soutien et à la défense de l'empire britannique, luttant côte à côte avec notre ancienne et toujours chère mère-patrie, la France.

C'est une fois de plus enregistrer pour l'histoire l'affirmation solennelle, incontestable, amplement démontrée par l'évidence des faits, de la loyauté constante, de la bravoure, du caractère chevaleresque de notre peuple.

Et personne n'en est étonné.

L'Eglise honore et bénit le patriotisme, elle honore et bénit le soldat qui verse son sang pour la patrie, elle honore donc et elle bénit cette phalange de Canadiens qui se lèvent de tous les points de la Puissance, et particulièrement de cette province, pour voler au secours de l'Angleterre, entraînée malgré elle dans une guerre épouvantable.

Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, la guerre en se déroulant devait étendre jusqu'à nous ses menaces et ses terreurs, la terre canadienne verrait se répéter sur les rives de notre fleuve, sous les murs de nos villes, les actions héroïques de nos pères dont le souvenir semble planer avec majesté sûr une descendance qui garde si fidèlement l'héritage de leur valeur intrépide, et de leur inébranlable loyauté.

C'est donc de toute notre âme que nous demanderons tous ensemble, en cette circonstance solennelle qui s'y prête si bien, au Dieu des armées, de soutenir le courage de nos défenseurs, de réduire à l'impuissance leurs ennemis et les nôtres, et de faire triompher la justice en leur accordant la victoire.

Mais, mes frères, ce devoir accompli d'un patriotisme qui trouve encore son plus ferme appui dans notre sainte religion, il en reste un autre d'un caractère beaucoup plus noble et plus élevé et par lequel, avec notre âme catholique, nous nous tiendrons plus étroi-

tement unis à l'Eglise notre mère, à Dieu notre père commun.

Mes frères, nous sommes chrétiens, Jésus-Christ est notre Sauveur; il a sur terre aboli le droit à la haine, en allumant le brasier divin de la charité universelle. A son autel eucharistique fondé sur l'amour, tous peuvent approcher au même titre. Nous ne pouvons contredire sa doctrine et faire échec à ses commandements. Aimer Dieu par dessus toute chose, aimer son prochain comme soi-même, et voir en tout homme son prochain, c'est la substance de sa loi. La guerre ne saurait dispenser de ce précepte. Les ennemis eux-mêmes, puisqu'il faut les appeler de ce nom brutal, ont un titre divin à notre amour chrétien.

Il faut donc supplier Dieu, l'auteur de la paix, de la rétablir dans un monde où elle est aujourd'hui si profondément troublée. Dans sa sainte liturgie, l'Eglise fait de cette paix l'objet de ses ardentes prières. C'est en union avec elle que nous devons demander que les temps redeviennent tranquilles sous la protection divine. Que la guerre soit de brève durée et ait bientôt cessé ses ravages. Que les souffrances qu'elle entraîne soient diminuées sous l'empire et par l'exercice de la charité chrétienne. Que le Dieu tout puissant oppose dans sa justice et sa bonté, une digue aux désordres aussi bien qu'aux atrocités, causés trop souvent par l'affolement des combats, ou l'entraînement des victoires. Que le sang innocent ne soit point versé. Que les victimes n'augmentent pas inutilement le nombre des existences cruellement ravies à l'affection des familles. En un mot, que les luttes fratricides s'éteignent bientôt sous l'action de l'amour fraternel rétabli dans ses droits sur les bases de la justice, et que la paix du Christ règne de nouveau entre les princes et les peuples chrétiens!

C'est là, nous n'en pouvons douter la volonté de

Dieu, c'est le vœu de la sainte Eglise ; c'est le sentiment de ses pasteurs, ce doit être le vôtre, pieux fidèles groupés en cet instant solennel autour du tabernacle eucharistique dans le sanctuaire de Marie.

Mais parce que la guerre est une conséquence et un châtiment du péché, si nous voulons faire violence au ciel et obtenir que nos prières soient exaucées, il nous faut faire amende honorable au Cœur Sacré de Jésus pour tant de crimes qui se commettent par le monde, dans la violation journalière et universelle des commandements divins.

Nous devons plus spécialement faire pénitence pour nous-mêmes, et dans les actes du repentir inclure celui d'une résolution énergique de réagir contre les entraînements et les folies du siècle.

Rendons à Dieu le respect de son nom, la sainteté de son jour ; gardons la soumission filiale aux supérieurs légitimes et à l'autorité paternelle, observons les règles d'une stricte justice non seulement dans les relations privées, mais encore dans les administrations publiques, reprenons les traditions et les usages de la piété domestique, et rendons à notre foi de catholique la pleine et courageuse affirmation de ses droits.

En un mot soyons vraiment chrétiens, fidèles observateurs des commandements divins, des préceptes de l'Eglise et des dictées de notre conscience. C'est assurément par là que tous nous devons accomplir l'œuvre de pénitence et de prière, pour obtenir du Dieu trois fois saint la protection de nos foyers et le rétablissement de la paix.

Mes Frères, tout nous aide aujourd'hui pour soutenir notre prière et aviver notre confiance. Jésus, le prince de la paix, vient de s'immoler pour nous sur l'autel, renouvelant le sacrifice offert jadis sur la croix du Calvaire pour rendre la paix à l'humanité. Ce

sanctuaire c'est celui de Lourdes, dont il est une si frappante image. A Lourdes, Marie groupe toutes les nations dans l'amour et dans la paix, les nationalités y disparaissent, les langues s'y confondent, les cœurs s'y abîment tous ensemble, dans un même amour, c'est vraiment la paix, la paix des âmes, la paix des peuples, la paix de Dieu qui surpasse et excelle tous sentiments. C'est bien cette paix que j'implore avec vous, en appelant sur vous, sur vos familles, et sur notre patrie, les bénédictions du Ciel : Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

MANDEMENT

Mort de Notre Très Saint-Père le Pape Pie X

20 août 1914.

Nos très chers Frères,

Nous apprenons, à l'instant même, la triste et pénible nouvelle de la mort de Notre Très Saint-Père le Pape Pie X. Les bruits alarmants de ces derniers jours nous inspiraient bien quelque crainte, mais sans toutefois laisser prévoir un dénouement aussi soudain.

Les voies de Dieu sont impénétrables. Cet auguste Pontife vénéré par tout l'Univers et si tendrement aimé par tous les cœurs catholiques, est enlevé au monde et à l'Eglise, alors que les événements les plus terribles se succèdent avec une rapidité effrayante, et que tous les yeux, dans la détresse commune, se tournent vers le Vicaire de Jésus-Christ, lui-même abîmé dans la douleur et la peine, suppliant le Seigneur de rendre la paix au monde si cruellement troublé. L'âme de Pie X était assez connue pour sa tendresse et sa pitié envers tous les malheureux, pour qu'on ne puisse douter de son accablement en présence des

maux qui sont venus fondre si à l'improviste sur la plus grande partie de l'Europe. Sa santé, déjà affaiblie, en a reçu un choc trop violent; ses forces l'ont trahi, et il a sans doute offert sa vie, comme Pasteur suprême, pour l'Eglise qui souffre tant elle-même des douleurs de ses enfants. Nous pouvons dire sans crainte que Pie X, par sa mort, est la plus auguste victime de la guerre effroyable qui vient d'éclater. Et, cependant toute la vie de ce Pape, même avant de monter sur le trône Pontifical, mais surtout depuis que la voix de Dieu plus forte que son humilité, l'avait contraint de devenir le successeur de Pierre, a été consacrée à un ministère de paix et d'amour. Il avait successivement occupé tous les rangs de la hiérarchie catholique et dans l'accomplissement si admirable de tous les devoirs attachés à ses fonctions successives, il avait toujours montré dans la même piété, le même zèle soutenu par une charité ardente et infatigable. Mais c'est surtout comme Souverain-Pontife qu'il s'est montré vraiment le représentant attitré et fidèle de Celui qui veut être appelé l'auteur et l'amateur de la paix. Toutes ses œuvres, même dans l'ordre administratif, semblent tendre vers ce but, rétablir et maintenir la paix, la paix surnaturelle dont le Seigneur est la source, et qui doit rallier tous les hommes dans un commun amour avec le Cœur même de Jésus, venu en ce monde pour y ramener la paix parfaite.

Tout restaurer dans le Christ, tel est le programme qu'il se traça dès les premiers jours, et qu'il voulut expliquer lui-même, dans sa première Encyclique. Et depuis, toutes ses lettres, tous ses actes, toutes ses œuvres, veulent vraiment, en stimulant la dévotion, en poussant à la vertu et à la sainteté, travailler au maintien et à l'affermissement de la paix. Pouvait-il poursuivre un autre but quand il ordonnait la refonte des

lois canoniques, afin d'en rendre la connaissance et l'observance plus faciles? Que voulait-il autre chose, quand il stimulait le clergé à donner au culte liturgique, et spécialement au chant et aux cérémonies de l'Eglise, toute leur beauté et leur grandeur? Et quand il ouvrait toutes grandes les portes du Tabernacle, pour faire participer les malades, tous les fidèles, et jusqu'aux petits enfants, aux grâces et aux bienfaits de la Communion Eucharistique fréquente et même quotidienne, ne désirait-il pas faire de cette communion elle-même offerte à toutes les âmes justes, le moyen pour ainsi dire logique et nécessaire de maintenir ces âmes dans la paix d'une commune sainteté.

La vigilance même et la vigueur avec lesquelles il sut maintenir la pureté de la doctrine et résister aux infiltrations modernistes, servaient la cause de la paix et de la concorde au sein de la sainte Eglise.

C'est ce même amour paternel qui lui a fait donner un essor si considérable à la célébration annuelle de ces Congrès Eucharistiques Internationaux, devenus comme autant d'assises périodiques de la véritable paix universelle, entretenue par l'amour de Jésus dans son auguste et divin sacrement.

Hélas, le démon de la discorde est venu troubler cette paix au lendemain de l'une de ces réunions, celle-là même qui revêtait un caractère jubilaire, que l'on avait tenue à Lourdes autour du sanctuaire miraculeux de Marie et durant laquelle le monde chrétien, représenté par deux cents évêques et plus de cent mille fidèles, appartenant à toutes les races et parlant toutes les langues, se groupaient autour du même autel, et communiaient ensemble, dans l'effusion de la fraternité et de la paix catholique et divine.

La guerre est déclarée ; elle commence ses ravages alors que notre bon et saint Pontife venait d'exhaler son âme en des cantiques de réjouissance et d'ac-

tions de grâces, pour l'incomparable Congrès de Lourdes ; et c'est cette guerre, dont le contre-coup vient cruellement frapper son cœur, et le ravir à notre filiale affection.

Avant de rendre à Dieu sa grande âme étreinte par les angoisses et la tristesse, Pie X, adressait au monde entier cette suprême exhortation pour la paix :

« Au moment où l'Europe presque tout entière se voit entraînée dans les affres de la plus terrible des guerres, avec ses dangers présents et ses conséquences à suivre, dont la seule pensée doit faire frémir d'horreur et de douleur, Nous, qui avons en soin la vie et le bien-être de tant de citoyens et de peuples, ne pouvons qu'être profondément remué, et Notre cœur est déchiré du regret le plus amer.

« Au milieu de l'universelle confusion et du péril général, nous sentons et savons que Notre amour paternel et Notre ministère apostolique demandent que Nous tournions les pensées de la chrétienté vers Celui de qui dépend tout bonheur — vers le Christ, le Prince de la paix et le plus puissant médiateur entre Dieu et l'homme.

« Nous chargeons donc les catholiques du monde entier de s'approcher du trône de la Grâce et de Miséricorde, tous et chacun d'eux, et plus particulièrement le clergé, dont le devoir consistera dans chaque paroisse, sous la direction des évêques, à supplier Dieu de se laisser toucher par les prières de ses enfants et de faire disparaître bientôt les causes malignes de la guerre, et d'accorder à ceux qui gouvernent des pensées de paix et non d'affliction. »

Nos très chers Frères, ce que Nous savons de la vie, et des vertus de Pie X, ne nous permet guère de douter de sa sainteté ; Dieu aura déjà couronné ses mérites, et l'aura placé parmi les élus de sa droite, au nombre des Pontifes dont s'honore l'Eglise, et dont le souvenir

reste pour l'édification de tous. Mais cette conviction n'enlève rien au devoir impérieux qui nous incombe, et que, en fils affectueux et reconnaissants, nous devons remplir sans tarder. Oui, Nous devons prier pour Pie X, Notre Pape, Notre Père :

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons ce qui suit :

1° Mardi prochain, 25 août, à neuf heures, nous chanterons un service solennel dans notre cathédrale, avec l'assistance de tout le clergé du diocèse, pour le repos de l'âme de Pie X. Nous espérons que les fidèles y viendront en grand nombre.

2° Jeudi, 1er septembre, un service sera chanté dans toutes les autres églises du diocèse, à l'heure qui sera jugée le plus convenable. Dans les communautés où une messe solennelle ne serait pas possible, on dira une messe basse. La veille de ces différents services, à sept heures du soir, dans toutes les églises, on sonnera les glas pendant une heure.

3° Les prêtres omettront le nom du pape au canon de la messe, et ne chanterons plus son oraison aux saluts du Saint-Sacrement.

4° A la messe, l'oraison commandée pour le pape sera remplacée par l'oraison *Pro eligendo Summo Pontifice*, jusqu'à l'élection du successeur de Pie X.

5° Enfin, nous vous engageons, nos très chers Frères, à faire la sainte communion, à réciter le rosaire, à assister aux messes qui seront célébrées dans votre paroisse. Vous n'aurez qu'à suivre l'inspiration de votre cœur si chrétien.

Bientôt le conclave va s'ouvrir et un autre pape nous sera donné. En attendant cet élu de Dieu, nous aimons à répéter pour le Père que nous avons perdu, la belle prière de l'Eglise :

« O Dieu, qui par un dessein ineffable de votre Providence, avez bien voulu mettre au nombre des souverains prêtres votre serviteur Pie X, faites, nous vous en supplions, que celui qui sur la terre tenait la place de votre Fils unique, soit reçu à jamais dans la société de vos saints pontifes. »

ÉLECTION DE BENOIT XV

4 septembre 1914.

Mes chers Collaborateurs,

Je viens porter officiellement à votre connaissance l'heureuse nouvelle que vous connaissez déjà, de l'élection du successeur de Pie X, de pieuse et sainte mémoire.

L'éminentissime cardinal Jacques della Chiesa, archevêque de Bologne, a été désigné par ses collègues, réunis en conclave et agissant d'un commun accord pour le plus grand bien de l'Eglise, sous la protection de l'Esprit-Saint. Le nouvel élu a pris le nom de Benoît XV.

Pour commenter cet heureux événement je ne saurais que répéter ce que je disais dans ma lettre pastorale publiée à l'occasion de l'avènement de Pie X, et que vous pourriez peut-être vous-mêmes relire aux fidèles.

Dimanche prochain un *Te Deum* d'actions de grâces sera chanté dans toutes les églises du diocèse, pour remercier Dieu d'avoir mis fin au deuil de la Sainte Eglise en lui donnant un nouveau chef suprême, que nous acclamons dans notre piété filiale comme le successeur de Pierre et le vicaire de Jésus-Christ.

On reprendra l'oraison *de mandato* : « *pro Papa* ».

Je profite de l'occasion pour inviter Messieurs les curés à faire des prières publiques pour demander à Dieu le rétablissement de la paix parmi les peuples chrétiens.

LETTRE

ADRESSÉE A MONSIEUR LE SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE A L'OCCASION DES NOCES D'OR SACERDOTALES DE M. LE CHANOINE A. NANTEL.

---

3 novembre 1914.

Monsieur le Supérieur,

Vous vous apprêtez avec tous les vôtres à célébrer dans quelques jours le jubilé d'or sacerdotal du vénéré M. Nantel, chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal, ancien supérieur de votre maison. En lisant l'annonce imprimée qui m'est parvenue et pour laquelle je remercie qui de droit, voyant le beau programme qui allait se dérouler, je me suis demandé si parmi les milliers d'anciens élèves de Sainte-Thérèse, il en est un, sauf peut-être Mgr Larocque, mon collègue dans l'épiscopat, qui puisse à plus juste titre que moi, s'imposer le devoir et réclamer le privilège de dire hautement au très digne jubilaire les sentiments que nourrissent dans leur cœur ceux qui ont eu le bonheur de subir, durant une période quelconque de leur jeunesse, l'ascendant et l'influence d'un éducateur comme M. Nantel.

En tout cas, je me croirais coupable de lèse-bien-

séance comme de véritable ingratitude si je ne venais, en une pareille circonstance, me joindre d'esprit et de cœur à la famille thérésienne, à laquelle je m'honore d'appartenir, et dont M. Nantel comme élève, professeur, préfet des études, supérieur, a incarné en quelque sorte l'esprit sous toutes ses formes et dont il restera longtemps l'expression la plus complète et la mieux connue.

M. Nantel est un de ces hommes, un de ces prêtres qui, par l'obscurité du dévouement et le renoncement aux aises de la vie, par la constance du zèle et la régularité monastique de la piété, par le désintéressement absolu et même le dédain des avantages matériels et de toute ambition humaine, par le souci parfois apparemment minutieux de la discipline, par l'intellectualité immatérielle et par une sorte de besoin irrésistible de transmettre à des âmes plus jeunes ce que le savoir vient chaque jour ajouter à l'expérience, un de ces prêtres, dis-je, qui font comprendre à ceux qui savent observer, ce que c'est que l'œuvre éducatrice sacerdotale, surtout celle qui se poursuit dans nos séminaires, et que l'Eglise tient en si grande estime.

Le prêtre éducateur qui fournit en même temps l'exemple avec la leçon, retrace avec une fidélité que rien ne surpasse le portrait du Christ qui *Coepit facere et docere*.

Certes, c'est un immense bienfait, pour une institution, de posséder durant un demi-siècle, un homme de cette trempe. C'est un grand honneur, et je ne crains pas de dire que cette maison où il s'est formé, pour y continuer ensuite l'œuvre sacerdotale par excellence de l'éducation de la jeunesse virile, peut difficilement offrir un titre plus glorieux à la considération publique. L'humilité bien connue de M. Nantel repousse toute louange. Essentiellement

homme de devoir, ayant dans tout le cours de sa longue carrière simplement accompli chaque jour ce qui lui inspirait sa sublime vocation, ayant dans cette vocation elle-même usé largement de la liberté de se livrer aux jeunes âmes pour les élever, il lui semble sans doute n'avoir fait rien que de très ordinaire, et s'il le peut, il écartera tout autre compliment que celui par lequel on le félicitera d'être arrivé, encore en bonne santé, à l'âge vénérable où le prêtre peut célébrer le cinquantième anniversaire de son ordination, et se laisser fêter en éloignant de son esprit, jusqu'à l'idée même du mérite personnel pour ce joyeux événement. Eh bien ! non ; qu'on lui mette un bandeau sur les yeux et de la ouate dans les oreilles et, qu'autour de lui, au grand jour de ses noces d'or, on crie bien haut les mérites et la gloire du prêtre éducateur tel que formé par le Christ dans son Eglise, et dont M. Nantel restera, pour notre pays, dans l'histoire, un type achevé.

Et le séminaire de Sainte-Thérèse, qui en union fraternelle avec toutes les autres maisons de ce genre, continue sans défaillance, à instruire et à former la jeunesse canadienne, et par conséquent à instruire et à former l'âme de notre peuple, restera digne de sa haute mission et la remplira avec fruit aussi longtemps qu'il conservera l'esprit dont a vécu M. Nantel et qui, grâce à Dieu, anime encore les prêtres qu'il peut appeler ses fils et qu'il trouvera groupés autour de lui dans le sentiment unanime de l'affectueuse reconnaissance au grand jour de ses noces d'or.

C'est à ce sentiment que je désire m'associer en vous priant, Monsieur le Supérieur, d'être mon interprète pour en offrir l'hommage à M. Nantel et d'accepter pour vous-même, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LETTRE PASTORALE

SUR

LA GUERRE EUROPÉENNE

20 décembre 1914.

Nos très chers Frères,

En vous adressant la présente lettre pastorale, notre intention est de faire humblement écho à la parole grave, attristée et solennelle de Notre Très Saint-Père le Pape Benoît XV.

Avec lui nous voulons nous efforcer d'atteindre les hauteurs sereines où règnent la foi et l'amour, pour de là contempler les événements lamentables qui, depuis quelques mois, se déroulent sous nos yeux.

Bien au-dessus des contingences humaines, en dehors de toute considération d'ordre temporel et profane, nous voulons nous rapprocher de Notre-Seigneur Jésus-Christ et voir, à la lumière de sa doctrine et sous l'empire de sa puissance, ce fléau de la guerre déchaîné sur le monde, semant partout des ruines et des désastres sans précédent.

La terre entière est désolée, plongée dans la tristesse et la stupeur.

De tout côté, on regarde, on interroge, on scrute l'avenir, mais Dieu garde son secret.

Il était au pouvoir de quelques hommes de produire l'acte fatal du déclanchement qui fit, en quelques jours crouler sur ses bases, l'édifice social. Pour le reconstruire il faut plus que la sagesse humaine ; l'intervention divine devient indispensable, au milieu de ce désarroi universel.

Les nations ont frémi, elles ont conçu des projets insensés.

Le fer, le feu, le sang, la haine et ses ravages, voilà tout ce que les peuples peuvent employer ou produire; mais après la guerre, pour établir la paix, de toute nécessité, c'est le Dieu d'amour et de paix qu'il faut invoquer dans l'humilité et la pénitence.

Aussi bien, la guerre actuelle, par l'étendue de son théâtre, par le nombre des peuples jetés dans le conflit, par les mauvais instincts qu'elle réveille partout, par la haine qui a remplacé soudain, entre nations amies, entre peuples frères, le sentiment de la charité chrétienne, semble bien être une rupture éclatante et humainement irrémédiable du pacte divin que le Christ avait scellé de son sang sur la croix, alors que par son sacrifice, il recevait de son Père toutes les nations en héritage.

Il voulait régner, dans la paix par l'amour, sur les hommes devenus frères dans son cœur. Et c'est cette union, cette fraternité, cet amour, cette paix qui est le fond même de la vie chrétienne, que le démon de la haine vient de balayer dans une immense rafale qui semble emporter avec elle jusqu'à l'idée de la fraternité des âmes dans la royauté du Christ.

Ce qui fait qu'en se détournant d'un Dieu de charité et de paix, on refuse en même temps de prêter l'oreille aux instances vives et paternelles de celui qui, placé à la tête de l'Eglise, devrait être écouté comme

l'interprète autorisé de la volonté divine, et le seul capable de faire planer sur le monde, dans un désintéressement absolu, les doctrines de justice et de vérité, et de faire rentrer les nations dans les voies de la miséricorde et du pardon.

***

Aussi fut-il jamais dans l'histoire, guerre plus épouvantable, accompagnée de plus de souffrances, et laissant à sa suite plus d'effroyables désastres !

Se peut-il un spectacle plus terrifiant que ces familles en deuil, ces foyers déserts, ces maisons réduites en cendres, tant de femmes, de vieillards, d'enfants, naguère heureux sous un toit paisible, maintenant chassés de leur demeure, de leur village, de leur patrie elle-même, mendiant leur pain, cherchant un abri et ne trouvant, pour les consoler, que d'autres malheureux comme eux-mêmes.

Dans leur détresse ils songent sans espoir à ceux qui sont partis là-bas, au père, au mari, aux frères qui leur ont dit adieu, dans une séparation cruelle, pour voler à la frontière, se battre, tuer, mourir ; en attendant, souffrir, endurer les tortures de la privation sous toutes ses formes.

Sur le champ de bataille, ils laisseront leur dépouille en quelque fosse inconnue, ou bien on les ramassera blessés, mutilés, agonisants, renonçant à tout espoir de retrouver ici-bas les êtres si chers et qui formaient ensemble de si doux projets.

La guerre passe : le canon gronde, les obus pleuvent, les bombes éclatent stridentes, des murs s'écroulent, des clochers s'effondrent, des cathédrales, œuvres merveilleuses de génie et de patience, sont détruites, des villes entières disparaissent sous les décombres, et l'art militaire à son apogée, contemple

avec orgueil ce fruit infernal de son habileté et de ses progrès.

Et quelle langue étrange pour annoncer au jour le jour, dans leur pays respectif, les actes accomplis par les armées en présence. Brillant exploit : des milliers d'hommes transpercés ; éclatant fait d'armes : des navires coulés, avec tout leur équipage noyé ; nouvelle encourageante : des régiments entiers cernés, privés de provisions, livrés à la faim, au froid, condamnés à périr et qui n'y échapperont point ; réjouissons-nous : une armée entière a été taillée en pièces, le nombre des morts est incalculable, les blessés ne sont pas moins nombreux, de même que les prisonniers traînés loin de leur patrie, sur un sol étranger.

Et pendant qu'en temps ordinaire, un homicide isolé nous fait horreur, que les accidents entraînant des pertes de vie, ou de cruelles souffrances, font frémir le monde, lors même que les victimes nous sont étrangères ou inconnues ; au cours de la guerre on se prend d'enthousiasme au récit des actes de fureur qui nous font voir du sang, des incendies, des ravages sans nom ; on n'y voit dans le sentiment patriotique, que le triomphe et la gloire, alors que c'est vraiment une œuvre de haine, triste conséquence de la déchéance de la pauvre humanité.

L'esprit de Dieu parle autrement pour décrire des scènes lamentables, comme nous en avons maintenant sous les yeux : *les ennemis, cruels comme des lions féroces, se sont précipités en rugissant, ils ont attaqué avec de grands cris ce peuple dont la terre a été réduite en un désert ; ses villes ont été brûlées, et il n'y a plus maintenant personne qui y demeure. O Cieux ! frémissez d'étonnement, pleurez portes du ciel et soyez inconsolables !*

***

Puis dans la présente guerre, pour la première fois peut-être chez les peuples catholiques, et à la grande douleur de l'Eglise, par une fausse conception de l'égalité qui doit exister, dit-on, entre les hommes, on voit, par la force brutale de lois iniques, se confondre sur les champs de batailles, avec les combattants, et portant les mêmes armes, ceux que leur caractère sacerdotal ou leur consécration religieuse avaient séparés du monde, pour en faire les ministres d'un Dieu d'amour et de paix.

C'est une injure, un outrage à Jésus-Christ, le prêtre souverain, qui ne communique son sacerdoce que pour le pardon et le salut. C'est une injure et un outrage à l'Eglise qui, depuis longtemps, avait interdit à sa milice sacrée toute participation effective aux œuvres de mort et de ruine des armées humaines. C'est une cruauté, en même temps qu'une injustice irréparable à l'égard des prêtres qui, pour le reste de leur vie, garderont dans un affreux cauchemar, l'image toujours odieuse de la guerre, à laquelle on les a contraints de prendre part jusqu'au point de souiller leurs mains, en tuant des hommes qu'ils ont toujours, en vertu de leur ministère et de leur vocation, le devoir d'aimer et de sauver.

Mais ce qui pour nous paraît encore plus déplorable, et fait voir jusqu'à quel point est portée aujourd'hui l'aberration, c'est que l'on prétend étendre les effets de cette législation odieuse jusqu'à ceux que les exigences de leur vocation surnaturelle avaient, en de tragiques circonstances, enlevés à leur pays pour les transporter en de lointains parages, où, libres de toute dépendance légale quelconque, soustraits par la divine Providence à toute contrainte, ils exerçaient

en parfaite liberté, et pouvaient continuer d'exercer dans son intégrité leur apostolat divin.

Se figure-t-on le désarroi causé partout à la suite du départ de tant de milliers de prêtres, laissant sans défense derrière eux les âmes dont ils avaient la charge ! Peut-on davantage se faire une idée de ce qui suivra la guerre, dans ces pays d'où la vie religieuse est plus ou moins bannie, où les tabernacles restent vides, où la prière publique a cessé de se faire entendre autour d'un autel solitaire et dévasté.

C'est là, nos très chers Frères, n'en doutons point, dans l'affreux bouleversement qui jette aujourd'hui les uns contre les autres tant de peuples chrétiens, l'une des principales causes des tristesses de la Sainte Eglise, parce qu'elle voit, dans ce mépris public, légal du sacerdoce et des vœux de religion, le défi, peut-être le plus grave, lancé à la face de Jésus-Christ, le prêtre éternel et pontife suprême.

***

Cette tristesse n'est égalée que par la douleur causée par l'annonce, pour ainsi dire chaque jour renouvelée, de la désolation et de l'abomination jetées dans le lieu saint, nous voulons dire dans l'Eglise, par la destruction et la ruine de ces sanctuaires, ces temples, ces cathédrales, ces monastères et ces couvents, devenus des monceaux de décombres après qu'on en eût chassé Dieu, et qu'on eût dispersé les gardiens de ces tabernacles.

Grand Dieu ! quels crimes ont donc commis des nations sur lesquelles vous régnez depuis vingt siècles, et qui prétendaient vivre de votre doctrine et de votre amour, pour que se soit abattue sur elles cette tourrasque qui emporte tout dans la plus épouvantable mêlée : *Mes entrailles sont émues*, dit le prophète,

mon cœur est troublé dans ses profondeurs. Malheur sur malheur, toute la terre a été dévastée, toutes les maisons ont été abattues d'un coup. On ne voit plus que des hommes qui fuient, on n'entend que le bruit des trompettes. Les campagnes les plus fertiles sont changées en un désert, les villes sont détruites devant la face du Seigneur. Tout le peuple fuit au bruit de la cavalerie. Il se retire sur les hauteurs, jusque sur la pointe des rochers, toutes les villes sont abandonnées, il n'y n'y a plus d'hommes pour les habiter.

Se peut-il une peinture plus vraie des maux qui sévissent dans les contrées envahies?

Mais écoutez encore. C'est l'Esprit-Saint qui nous fait entendre que la guerre est un fléau, voulu de Dieu pour châtier les peuples et les convertir : *Mon peuple est insensé, il ne m'a point connu. Ce sont des enfants qui n'ont point de sens, ni de raison, ils ne sont sages que pour faire le mal. A cause de cela, dit le Seigneur, je m'en vais faire venir un peuple puissant, un peuple ancien, un peuple dont la langue vous sera inconnue, et vous ne saurez ce qu'il dira. Son carquois sera comme un sépulcre, ses soldats seront irrésistibles. Il mangera vos blés et votre pain. Il dévorera vos fils et vos filles. Il pillera vos moutons et vos bœufs. Il dépouillera vos vignes et vos figuiers. Il viendra l'épée à la main détruire vos plus fortes villes dans lesquelles vous mettez votre confiance.*

C'était la menace d'un Dieu juste, bon, paternel. Il allait punir pour sauver son peuple, en le ramenant dans les voies de la justice et du salut, mais sa parole donnait à la guerre, dans ce qu'elle a le plus affreux, son caractère de châtiment, d'expiation, et aussi d'instrument providentiel pour le retour des peuples au respect et à l'observance des lois divines. Or ceci s'applique à notre temps, aussi bien qu'à l'époque de Jérémie. Et c'est pour cela que, les chrétiens que nous

sommes doivent sortir de la sphère étroite où se discutent les causes et les suites purement humaines et temporelles de la guerre présente, pour les considérer du point de vue supérieur de la foi.

Que la perturbation économique soit profonde et s'étende partout, que la gêne financière en dérive, et produise des effondrements véritables, par la rupture de relations politiques et commerciales que l'on croyait solides; qu'il faille envisager avec angoisse l'avenir matériel en conséquence de la guerre, la chose, hélas! est indiscutable, et nous devons d'avance nous résigner. De même il est bien sûr que l'on pourra discuter jusqu'à la fin des temps sur le partage des responsabilités. L'histoire elle-même est vouée à l'impuissance de prononcer un verdict accepté par tous, quand tous ont sû prendre, avec tant d'habileté, les mesures diplomatiques qui leur permettent aujourd'hui de se laver les mains et de se dire : je suis innocent de tant de sang versé.

Dieu seul, qui scrute les reins et les cœurs, pourra rendre à chacun suivant son mérite réel.

Il n'est pas moins certain que, dans la confusion universelle, ou à peu près, qui règne actuellement et qui agite dans la même fournaise de haine et de luttes tant de nations diverses, quand celles-là mêmes qui ont pu garder jusqu'ici une attitude indépendante sont inquiètes, sur le qui vive, incapables de rien promettre pour demain, il n'est personne, absolument personne vers qui le monde, affolé et bientôt épuisé, puisse dans un geste commun de confiance tourner les regards, pousser le cri de la détresse pour demander la parole suprême et efficace de réconciliation et de paix.

Personne? nous faisons erreur. Ou plutôt celui qui déjà parle, que l'on n'écoute pas encore, mais qui, seul et de la part de Dieu, pourrait tendre au peuple une

main secourable, gouverne un royaume qui n'est pas de ce monde. Il domine de bien haut les misérables exigences de la rivalité, de l'ambition, de la politique, de la diplomatie elle-même. Il est le chef de l'Eglise fondée par le Christ, il est le père de tous les chrétiens. Il est la puissance morale, qui domine la force matérielle. Il est celui, et celui-là seul ayant l'autorité voulue pour prononcer, au milieu des plus cruels conflits, la parole souveraine qui règle, qui décide, qui juge, qui soumet, en un mot qui doit se faire accepter, parce que tous savent que, par elle la justice et la paix peuvent s'unir et s'embrasser.

***

Hâtons-nous de dire que la divine Providence, qui sait à son heure faire sortir, pour sa gloire et pour le bonheur des âmes, un bien plus grand du mal le plus terrible, nous semble exercer sur les événements actuels une action directe, rendue plus efficace, et plus féconde encore en espoirs, par le concours de toutes les bonnes volontés.

Nous voulons parler d'abord de ce réveil général du sentiment religieux qui, jusqu'à la veille de la guerre, pouvait paraître éteint chez un grand nombre, au milieu de populations prospères ne sentant plus assez le besoin de la protection de Dieu et, dans la jouissance sans gêne des biens terrestres, oubliant les réalités futures et les biens de l'éternité.

Le Seigneur pouvait, comme autrefois aux Hébreux, adresser aux peuples chrétiens ses reproches et ses menaces. On restait sourd à sa voix paternelle. Voici que l'approche du danger a secoué les nations. Elles sont sorties de leur léthargie spirituelle. On a recours à Dieu, on le prie et l'on se remet à observer sa loi sainte. La piété s'est faite communicative, elle a péné-

tré tous les milieux. Les familles vivent d'elle, pour leur consolation dans leur tristesse. Les combattants eux-mêmes y ont puisé le secret de leur bravoure; rien n'est plus édifiant que les récits qui nous sont faits des actes de dévotion privée, ou des manifestations religieuses solennelles accomplies, non seulement dans les églises, mais même sur les champs de bataille, et jusqu'au fond des tranchées.

C'est bien aussi ce qui s'est produit parmi nous, quand, d'une façon toute spontanée et d'autant plus généreuse, soulevés par un sentiment patriotique plein d'enthousiasme, d'autant plus noble qu'il était indépendant de toute contrainte, les nôtres se sont levés nombreux, demandant à endosser l'armure, désireux de donner une fois de plus au monde et pour l'histoire, le spectacle d'un peuple qui sait trouver dans ses propres traditions, au plus intime de son âme, à l'écart de tout ordre et de tout commandement, l'appui et le mobile du loyalisme le plus sain et le plus indiscutable.

C'est la religion qui l'inspire encore plus que le sentiment national. Aussi nos soldats ne pouvaient-ils partir sans avoir fait d'abord acte de chrétiens, sans avoir été munis du pain de la vie et de la force, sans avoir reçu du Dieu Eucharistique la bénédiction suprême du départ, sans s'être enfin couverts du bouclier de la Vierge, plus invincible elle-même qu'une armée rangée en bataille.

C'est ainsi que nos braves troupiers pouvaient sentir leur ardeur soutenue à la vue des deux drapeaux croisés sur leur tête et symbolisant ensemble, les voies providentielles de Dieu sur ce pays du Canada ; ils étaient surtout réconfortés par la pensée qu'ils emportaient avec eux l'assurance des prières et des vœux qui tous les jours monteraient au ciel au cours de leur expédition.

Ajoutons que la présence de prêtres si nombreux dans les camps, sur les champs de bataille et jusque sur la ligne de feu, non seulement n'est pas en elle-même un mal absolu, mais encore que la miséricorde divine veut évidemment s'en servir pour le salut de tant de pauvres soldats qui autrement seraient à l'heure de la mort privés de tout secours.

Ces prêtres sont admirables, ils sont les modèles de leurs camarades. Ils soutiennent l'autorité des commandants et le courage des soldats. Leur dévouement est devenu proverbial. Ils se font tout à tous dans tous les services, surtout celui des ambulances.

Mais comme ils ne sauraient jamais oublier leur caractère sacerdotal, ils accomplissent en toute occasion leur devoir de prêtre et, il faut bien le dire, tout le leur rend facile. Dans ces conditions les âmes ne résistent guère. Quel récit touchant que celui des confessions entendues, des absolutions données, des prières récitées en commun, des chants religieux, des messes célébrées, des instructions courtes mais enflammées, tout cela au cours de la route, au hasard des campements, autour des canons, sous la menace imminente de la fusillade, parfois même au sifflement des balles, ou sous la pluie des obus.

Qui pourrait dire le nombre d'âmes sauvées durant la guerre par le ministère des prêtres soldats.

L'iniquité s'est menti à elle-même. Et, de cette loi tyrannique qui reste quand même criminelle, Dieu a fait un instrument de sa miséricorde.

C'est là sans doute ce qui explique un peu la diminution de l'horreur qu'elle inspirait, et comment ont pu aller librement s'y soumettre ceux-là mêmes qu'aucune loi, aucune mesure coercitive, ne pouvait y astreindre.

***

La charité chrétienne, si cruellement blessée par le fait même de la guerre et les atrocités qui s'y commettent, semble aussi vouloir contre le fléau prendre sa revanche. Elle s'est levée dès le premier jour. Elle a contemplé l'horreur, elle a sondé le mal, elle a scruté et analysé la souffrance, puis elle s'est mise à l'œuvre.

Ce qui domine son action et ce qui fait bien voir que Dieu seul peut l'inspirer et la soutenir, c'est qu'elle ouvre son cœur, qu'elle étend ses bras, en fermant pour ainsi dire les yeux ; elle ignore le nom, la qualité, l'origine, la langue, les croyances de celui qu'elle soulage. Elle s'est faite universelle, travaillant avec une ardeur égale chez tous les peuples, même ceux que la guerre épargne et qui n'ont pas, par suite de la guerre, de misère spéciale à secourir. On dirait que l'union dans le Christ, brisée, foulée aux pieds, veut se refaire dans cette charité mondiale que Jésus-Christ inspire, qu'il soutient et par laquelle, dans toutes les contrées de l'univers, on recueille des aumônes, on organise des ouvroirs, on se prive, afin de pouvoir expédier aux familles éprouvées l'argent ou les vivres, sans quoi ce serait pour elles le plus terrible des abandons.

On pense aussi aux soldats, à ce qu'ils endurent, à ce qui leur manque, et la même charité émue provoque de nouveaux dons et multiplie ses envois.

Et puis, la charité ne pouvait oublier les blessés, les malades, les mourants. Oh! alors elle ne se contente plus du travail à la maison ou des quêtes à domicile ou dans les églises, elle s'est levée tout de bon, elle s'est transportée au milieu des pays dévastés, et là elle agit sous le voile de la religieuse, comme aussi bien par le dévouement de la femme du monde, et

ignorant toute distinction, souvent dans une même salle voyant toutes les nations ennemies dans leurs soldats agonisants, elle donnera sans faiblir à tous, les mêmes soins avec la même affection.

C'est le triomphe de la charité. Et c'est bien là le dévouement surnaturel qui exprime davantage la charité du Christ, et auquel Notre Saint-Père le Pape Benoît XV donnait naguère l'expression la plus élevée dans des lettres mémorables.

C'est donc que, au-dessus de ces torrents de haine vraiment infernale qui débordent partout, au-dessus de cette effervescence du génie humain qui semble avoir atteint la perfection dans l'art d'amonceler des cadavres et de semer des ruines, l'amour exerce encore et même plus que jamais son règne, sous l'empire de Celui qui n'est pas venu sur la terre pour autre fin que d'y établir la charité.

Et puis, nos très chers Frères, même quand ils n'offrent aux regards que la désolation s'étendant partout, les événements les plus douloureux ne laissent pas que de présenter le plus souvent un aspect qui redresse l'âme, et lui fait avec fierté contempler la sublime grandeur à laquelle l'humanité peut s'élever, sous l'impulsion du devoir et de l'honneur.

Qui donc aujourd'hui, même parmi les ennemis qui l'ont réduit en ce triste état, pourrait ne pas admirer ce petit peuple, dont le nom est désormais modifié, amplifié, et qui s'appellera dans l'histoire l'héroïque Belgique !

Elle était vouée à la paix, n'ayant rien pour justifier par elle-même aucune attaque, aucune inimitié. Heureuse, riche, de toute façon prospère, une parole de son roi l'aurait garantie contre toute invasion, elle eût pu même trouver dans sa forfaiture quelque profit ; mais chez elle, la conscience a parlé plus haut que l'intérêt ; ce qui s'en est suivi, ce qui se continue en-

core pour elle de tortures atroces, on le sait, on le voit, mais qui donc pourrait en faire une peinture complète !

Mais Dieu, le Dieu de justice et d'amour ne saurait laisser sans récompense, un geste qui nous paraît unique dans l'histoire, et qui est par lui-même un appel éloquent à l'admiration et à la sympathie universelles.

Aussi, n'est-il pas étonnant que dans le monde entier, en dehors des discussions qui touchent aux causes plus profondes de la guerre européenne, on s'apitoie d'un commun accord sur la Belgique, dont on exalte la tenue sublime; on déplore ses malheurs, on s'organise activement pour venir à son secours et l'on décide même que, quoi qu'il advienne, la Belgique, qui aura toujours assez à pleurer pour la mort de ses fils et la désolation irrémédiable de tant de familles, devra pour l'honneur de l'humanité, et pour rendre à son peuple l'hommage mérité par la grande leçon qu'il a donnée à toutes les nations, être remise dans sa beauté, et sa prospérité premières.

***

Et pourquoi ne parlerions-nous pas de la malheureuse Pologne, ce pays catholique, autrefois puissant et respecté, qui a fourni au monde et à l'Eglise des personnages illustres par la science ou par la sainteté, qui avait sa place bien marquée au milieu des nations, où le seul nom de Sobieski suffit à rappeler ce que lui doit la chrétienté menacée par l'Islamisme. Depuis plus d'un siècle, par le jeu impitoyable de la politique, disons-le sans crainte, par l'injustice et par l'ambition des peuples voisins. Elle gît dans la servitude, sous l'action d'un démembrement qui la sépare en di-

vers tronçons, et voit par cette mutilation et par la dureté des lois qui pèsent sur elle, sa vie nationale suspendue, et sa vie religieuse devenue un martyre constant.

La guerre est pour cette nation catholique une source de plus de douleurs et de sacrifices, forcée qu'elle est de fournir ses fils aux autres peuples, de les voir jeter les uns contre les autres, devenir des frères ennemis, alors que jusqu'à aujourd'hui dans son malheur, on lui avait au moins épargné cette affreuse extrémité.

Mais au-dessus de leur pays dévasté où se mêle leur sang, quelque chose qui ressemble à une aurore à lui pour les fils de la Pologne au début de la guerre. C'est l'espérance d'une résurrection prochaine. Les hommes les plus clairvoyants, parmi ceux qui concourent aux destinées des peuples, entrevoient le rétablissement de l'antique royaume, comme une conséquence possible de la guerre présente.

Tout le monde civilisé se réjouirait alors de voir finir ce long martyre d'un peuple, auquel la liberté serait rendue comme une récompense de sa foi et de ses vertus.

***

Ne semble-t-il pas encore, nos très chers Frères, qu'il y ait lieu d'espérer des jours meilleurs pour l'Eglise et pour ses plus dévoués serviteurs, quand ceux-ci, oubliant toute injure, et ne songeant qu'au sentiment inspiré par le plus ardent patriotisme, sont venus librement, de leur lointain exil, se mettre au service de leur pays, et donner à tous le plus noble exemple de désintéressement et de courage?

Peut-on supposer que la malice des hommes pourra persister à refuser à ces communautés religieuses si

méritantes, dont les membres sont à tous les postes sur le champ de bataille, la liberté de reprendre au retour de la paix, leur place au soleil de leur patrie, pour y poursuivre, dans une sécurité désormais garantie, leurs œuvres de pieux dévouement?

Et puis, à la suite de l'Angleterre, qui vient au milieu des douloureuses préoccupations de l'heure présente, de renouer avec le Saint-Siège les relations brisées depuis trois siècles, pourquoi d'autres pays, encore plus tenus de le faire par leurs traditions et par les croyances des peuples, ne reviendraient-ils pas, en conséquence même de la guerre, de leurs égarements, pour se rapprocher de l'Eglise et de son chef, par une courtoisie de rapports qu'une politique dévoyée et malheureuse avait depuis quelque temps suspendus?

Enfin, la protestation renouvelée par Sa Sainteté Benoît XV, au sujet de la triste situation faite depuis plus de quarante ans au successeur de Pierre, par la spoliation de ses domaines, replace solennellement devant le monde, au-dessus des intérêts humains qui se débattent, la question toujours vivante de la liberté du siège apostolique. La Providence est insondable dans ses voies. Jésus-Christ, le fondateur divin et le chef permanent et invisible de l'Eglise l'a conduite durant vingt siècles, à travers toutes les épreuves, vers tous les triomphes. Qui pourrait prévoir ce qu'il lui réserve comme consolation souveraine pour tous les maux dont elle souffre avec ses enfants répartis dans tous les pays en guerre !

Eh bien ! du cataclysme mondial, au fond duquel, tout est à nos yeux confusion, désordre, n'inspirant que l'angoisse et poussant jusqu'à la désespérance, les âmes sans foi et sans vertu, Dieu est assez puissant pour faire surgir en même temps que la paix entre les peuples, la liberté pour le père de tous les chrétiens. Prions, que tous les catholiques prient avec

confiance, pour demander que soit enfin rendue au Pape, l'indépendance complète, voulue par le Christ pour son vicaire sur la terre, et indispensable pour le bon gouvernement de son Eglise.

Au regard de l'histoire qui nous offre à chaque page, à la suite des bouleversements sociaux tant de faits imprévus, rien n'empêche de croire qu'il en puisse être ainsi, et c'est en union avec le Souverain Pontife que nous adressons au ciel, à cette fin spéciale, nos plus ardentes prières.

***

Et pourquoi nous serait-il interdit d'espérer voir à cette même occasion la fin de cette sorte de guerre civile des âmes qui sévit en beaucoup de pays, et ne nous est pas complètement étrangère?

Elle se livre depuis trop longtemps déjà autour de ce qu'il y a de plus intime et de plus sacré pour les familles et pour l'Eglise.

Elle n'a d'autres causes que des préjugés désormais indignes de se montrer au sein de la nation canadienne. Quand les esprits et les cœurs ont été partout soulevés par une même pensée et un même sentiment d'égal loyalisme, quand tous se trouvent, en présence d'un danger possible, et sous la poussée d'un égal patriotisme, ralliés autour d'un même drapeau, pourquoi l'abus de la seule force numérique infligerait-il plus longtemps aux plus faibles, l'abandon pratique des droits essentiels en apparence les mieux garantis !

Pourquoi ne leur rendrait-on pas enfin la liberté complète de procurer à leurs enfants l'éducation exigée par leurs croyances, et conforme à leurs traditions familiales.

Là est la justice ; là serait la paix. On serait, au cours des événements pénibles et inquiétants que nous traversons, en droit de l'attendre du concours de tous les hommes de bonne volonté. On verrait alors, dans toute l'étendue du Dominion, comme dans cette province de Québec, l'harmonie établie, pour le plus grand bien de tous, sur le respect sincère et effectif de toutes les aspirations légitimes.

***

En attendant, nos très chers Frères, il nous faut bien nous résigner à la triste et poignante réalité.

L'année dix-neuf cent quatorze va s'éteindre dans le sang. La guerre est tellement étendue, et ses causes en sont si complexes, que le monde entier en subit les contrecoups. Si tous les peuples ne sont pas en armes, ils sont tous plus ou moins dans la crainte et dans l'angoisse.

Nous-mêmes, si nous pouvons vraiment nous féliciter de la tranquillité due à notre condition sociale, que rien jusqu'à présent n'est venu troubler, il faut bien admettre toutefois, sans vouloir rien exagérer, que nous sommes à la merci des événements, et que des complications sont toujours possibles. Même sans la participation impérative du Canada à la guerre, qui resterait limitée à l'Europe, nous en éprouvons déjà toutefois un dérangement qui ne peut qu'augmenter chaque jour, et finalement produire des conséquences, qui seraient graves pour notre vie nationale. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà plusieurs fois expliqué, nous avons avec l'Angleterre et la France des liens tels, que nous devons désirer ardemment le succès prochain de leurs armes, afin que la paix soit bien-

tôt rétablie, et placée sous des protections qui la garantissent pour de longues années à venir..

C'est pour cela que nous devons répondre à l'invitation si pressante de Notre Saint-Père le Pape, et avec lui offrir à Dieu les prières les plus ardentes pour la paix. L'époque est favorable. C'est la paix que Jésus apportait au monde en naissant à Bethléem. C'est la paix qu'il a prêchée toute sa vie. C'est pour la paix qu'il est mort sur la croix. C'est la paix qu'il donnait à ses disciples en remontant au ciel. Et il demeure toujours parmi nous, sous les voiles eucharistiques, le Dieu de la paix et de l'amour.

Mais pour obtenir une paix durable entre les hommes, il faut qu'il y a ait dans les âmes et dans les peuples la paix avec Dieu. Il faut donc prier pour que la royauté de Jésus-Christ soit de nouveau reconnue partout, et qu'il règne par son évangile et par sa grâce dans les cœurs, dans les familles et dans les sociétés.

A la prière il faut joindre la pénitence, celle qui touche le cœur de Dieu par l'aveu des fautes et la fuite du péché. Nous avons mérité d'être châtiés ; nous pouvons aussi mériter le pardon et obtenir que la peine nous soit adoucie. Pour cela, écartons de notre vie, en ces temps de douleurs et de larmes, les plaisirs mondains, dangereux, facilement coupables, qui contrastent si durement avec les deuils et les tristesses qu'on nous demande de soulager.

Et surtout pendant que nous nous prêtons, avec un empressement digne d'éloge, à tous les appels de la charité en faveur de tous ceux qui ont à souffrir de la guerre, donnons en même temps à l'Eglise, à Notre-Seigneur, la consolation et la joie de voir nos aumônes offertes par des cœurs sincères, mûs par des motifs surnaturels, appuyés par la fidélité à tous les devoirs, et par la pratique de toutes les vertus.

Dans ces pensées, nos très chers Frères, et comme

conclusion de cette lettre pastorale, nous invoquons sur vous tous, sur les pasteurs et sur les fidèles et sur toutes les familles de ce diocèse, à l'occasion des fêtes de Noël, les bénédictions abondantes, que nous prions le Divin Enfant-Jésus, de vous accorder par l'intercession de sa divine Mère la Très Sainte Vierge Marie.

MANDEMENT

RÈGLEMENT DU CARÊME

7 février 1915.

Nos très chers Frères,

« Faites de dignes fruits de pénitence (1). » Cette invitation pressante que Notre-Seigneur Jésus-Christ adressait aux hommes de son temps doit résonner avec une force particulière à cette époque de l'année courante.

Sans doute le précepte divin qui oblige tout pécheur au repentir et à l'expiation s'impose en tout temps, avec la même vigueur, et l'Eglise a soin de le remettre souvent sous les yeux des fidèles. D'ailleurs, le salut éternel est attaché à l'accomplissement de cette loi, portée dès l'origine du monde, et qui pèse sur l'humanité tout entière.

De même faut-il se rappeler que nous ne saurions jamais obtenir autrement le pardon de Dieu pour nos péchés, quand Dieu lui-même est descendu sur la terre, pour se charger de nos iniquités, et par ses souffrances et par sa mort, donner à notre pénitence le

(1) Luc, III, 8.

caractère et le mérite qui la fassent accepter par la justice divine.

Quoique nous fassions, il restera toujours un abîme impossible à combler entre nos faibles efforts et l'immensité du sacrifice offert pour nous par Jésus-Christ notre Sauveur.

Nous avons donc, de ce chef, l'obligation de tendre tous les jours davantage à réaliser la somme de pénitence que Jésus, notre victime, est en droit d'attendre de nous par amour pour lui.

Et puis l'expiation devra se faire quand même. Elle devra être complète, ainsi que l'exige la justice divine. Cependant, quand elle est volontaire, faite en vue des droits divins, le Seigneur y ajoute sa miséricorde et le pécheur obtient facilement son pardon.

« Si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il a commis, s'il garde mes préceptes, et s'il agit selon l'équité et la justice, il vivra certainement et ne mourra point. Je ne me souviendrai plus de toutes les iniquités qu'il aura commises (2). »

« Oh! pénitence, s'écrie saint Chrysostome, que vous faites de grandes choses ! C'est par vous que nous obtenons miséricorde ; c'est vous qui nous enseignez toutes les vertus ; vous rendez la liberté aux coupables, vous réparez leurs forces ; vous les relevez de leurs chutes ; vous ranimez leur courage. »

Mais la pénitence n'a pas seulement l'avantage de faire descendre dans nos âmes le pardon pour les fautes commises, elle est en plus, par elle-même, une prière et une supplication. Elle détourne les maux qui seraient un effet de la colère divine. Elle attire la compassion du ciel. De tout temps, les peuples y ont eu recours dans leurs malheurs ou dans leurs angoisses.

Or, quelle époque fut jamais plus troublée que la

(2) Ezech., XXI, 22.

nôtre, plus remplie d'événements lamentables, inspirant pour l'avenir plus de frayeurs.

En présence des menaces suspendues sur nos têtes, qu'avons-nous de mieux à faire que de recourir è ce qui, seul, peut nous assurer la protection de Dieu et le secours de sa grâce adaptée à nos besoins.

Avons-nous mérité plus que les autres, plus que tant d'autres si cruellement éprouvés, d'être épargnés par la justice de Dieu. N'avons-nous pas à craindre de voir s'appesantir sur nous, la main du Seigneur qui nous dit : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière (3). »

Alors même que les fléaux temporels qui ravagent aujourd'hui tant de peuples, nous seraient épargnés, il nous reste toujours à écarter le malheur le plus grand, et le seul absolument irréparable, notre perte éternelle.

« Souvenons-nous donc de l'état dont nous sommes déchus et faisons pénitence (4). » Et dans ce but, nous ne saurions mieux faire que de nous rendre à l'exhortation si pressante de la sainte Eglise pour le temps du carême.

La pénitence signifie avant tout la fuite du péché, et la rentrée en grâce avec Dieu par une contrition sincère.

Il faut y joindre l'éloignement de toutes les choses mondaines, incompatibles par elles-mêmes avec le véritable esprit de prière et de mortification.

Il faut pratiquer la sobriété qui règle toute la conduite du véritable chrétien et sauvegarde toutes les vertus.

Durant le carême il faut plus que l'accomplissement matériel des lois de l'Eglise ; il faut y mettre son cœur, spécialement en ce qui concerne l'observation du di-

(3) Luc., XIII, 3.
(4) Apoc., II, 5.

manche. Le plus possible, il faut assister aux offices publics, à la grande messe paroissiale, aux vêpres, à la prédication, et ce jour-là, surtout, se tenir à l'écart de tous les divertissements profanes.

Durant le carême, surtout si l'on ne peut garder dans toute leur rigueur, les prescriptions de l'Eglise pour le jeûne et l'abstinence, il faut se dédommager au moins en fréquentant davantage l'église, en assistant à la sainte messe tous les jours, ainsi qu'à l'exercice du chemin de la croix et, plus spécialement encore, à toutes les cérémonies de la semaine sainte.

Une excellente chose est d'accomplir, sans tarder, son devoir pascal, pour ensuite communier fréquemment, durant tout le carême.

L'Eglise a considérablement adouci sa discipline au sujet du jeûne et de l'abstinence. Nous avons à suppléer d'abord par une piété plus grande, puis par des sacrifices, des renoncements dictés par notre propre initiative, et aussi par une généreuse aumône.

La charité est toujours la meilleure manière d'atteindre le cœur divin et d'en obtenir miséricorde. C'est à la charité par l'aumône, que Jésus attache le plus grand prix et promet la plus belle récompense. C'est donc notre intérêt qui doit ici inspirer notre cœur et diriger notre main, lorsqu'il s'agit d'offrir une aumône, durant le carême, en esprit de pénitence et selon le désir exprimé par Notre Très Saint-Père le Pape.

Enfin, nos très chers Frères, durant le carême, nous continuerons à prier, tous ensemble, avec ferveur, pour le rétablissement de la paix, et nous demanderons que, la guerre cessant bientôt, nous puissions voir s'établir le règne de Dieu dans les âmes, dans les familles et dans la société.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, or-

donnons ce qui suit, pour le carême de la présente année :

1° Tous les dimanches, y compris le dimanche des Rameaux, il sera permis de faire gras à chacun des repas.

2° Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, excepté le samedi des Quatre-Temps et le Samedi-Saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Ces jours-là, les personnes légitimement empêchées ou dispensées de jeûner, pourront faire les trois repas en gras.

3° Les mercredis, les vendredis, et les deux samedis exceptés plus haut seront maigres.

4° L'obligation du jeûne subsiste comme à l'ordinaire.

5° Dans chaque église et chapelle publique, et dans les oratoires des pensionnats, il sera placé, à un endroit apparent, un tronc spécial avec l'indication *Aumônes du Carême*, et chaque fidèle est invité à y déposer, durant le Carême, une offrande comme supplément de pénitence, et compensation pour les adoucissements apportés à la discipline antérieure du carême. Ces aumônes nous seront transmises dans le cours de la première quinzaine après Pâques, et seront appliquées par nous aux œuvres diocésaines.

MÉDITATION SACERDOTALE

JEUDI-SAINT

Mars 1915.

C'est avec ses prêtres que Jésus-Christ voulut passer la nuit suprême qui précédait le jour de sa mort et durant laquelle il devait, au milieu des plus augustes mystères, instituer l'Eucharistie et créer le Sacerdoce.

C'était la Pâque légale. Il voulait la faire avec ses disciples. Cette réunion était celle des adieux. Aussi dès que le Sauveur est à table avec les douze, il leur dit : *J'ai désiré, d'un désir ardent de manger cette Pâque avec vous, avant de souffrir.*

Dès la cène commencée, il ouvre son cœur et laisse déborder son amour : *Comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin.*

C'est alors que s'établit, dans ce cénacle préparé à l'avance et dûment orné par de pieuses mains, à cette heure où règnent partout la solitude et le silence, un colloque incomparable entre le Maître et ses disciples les plus chers. C'est lui surtout qui parle. C'est son dernier discours. Il y concentre ses affections, Il livre son âme. Une émotion intense étreint son petit auditoire.

Jamais, dans l'histoire des sentiments humains et de leur expression par le verbe, vit-on pareil spectacle. La parole de Jésus est tout à la fois forte et suave, simple et sublime, solennelle et pleine du plus doux abandon. C'est dans l'intimité la plus étroite, l'injonction divine qui communique ses volontés à ceux qui vont être les participants de sa mission, les dépositaires de son sacerdoce et les gardiens de sa personne sacrée, comme les dispensateurs de ses grâces.

Tous les douze sont là. Chacun d'eux a été à son tour l'objet de la même faveur, celle de la vocation par un appel direct et personnel. Tous ont su de prime abord ce qu'il exigeait d'eux comme condition indispensable de leur apostolat : séparation du monde, renoncement par la pauvreté aux biens temporels, générosité dans le sacrifice pouvant aller jusqu'à l'effusion de leur sang, union fraternelle à l'écart de toute rivalité et de toute ambition. Ils ont tout accepté. Déjà, en maintes circonstances, Jésus a fait voir le prix qu'il attachait à leur affectueux et inviolable attachement. Il se complaisait avec eux. A l'heure des grandes lassitudes, c'est avec eux qu'il se retirait loin des foules pour goûter un peu de repos.

Et voici qu'il veut, avec une concision qui exprime en quelques paroles toute la perfection spirituelle qu'il entend demander à ses prêtres, résumer toutes ses leçons à ce sujet.

***

Il leur avait dit : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.*

L'humilité, c'est la vertu qu'il met à la base. Il le fait sans préambule par l'exemple qu'il en donne. Il se lève de table, dépose ses vêtements et prenant un linge, il le met autour de lui. Puis il verse de l'eau

dans un bassin et commence à laver les pieds de ses disciples, les essuyant avec le linge attaché à sa ceinture. Après leur avoir lavé les pieds, il reprit ses vêtements et s'étant remis à table : *Si je vous ai lavé les pieds, moi, le maître et le seigneur, vous devez vous aussi, vous laver les pieds les uns aux autres. Car je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez à votre tour, ce que j'ai fait moi-même pour vous... Le serviteur n'est pas plus grand que son maître, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé. Si vous comprenez ces choses, mettez-les en pratique et vous serez bienheureux...*

Quelques instants après, en dépit de cette leçon qu'ils venaient de recevoir par l'abaissement même de leur maître à leurs pieds, il y eut un débat entre les apôtres sur celui d'entre eux qui semblait être le plus grand. L'éternel tourment de l'orgueil et de l'ambition. Mais Jésus leur dit : *Les rois des nations dominent sur leurs sujets, et ceux qui ont puissance sur les autres se font appeler bienfaiteurs. Qu'il n'en soit pas ainsi parmi vous. Mais que celui d'entre vous qui est le plus grand, soit comme le moindre, et que celui qui tient le premier rang, soit comme celui qui sert. Lequel, en effet, est le plus grand, de celui qui est assis à table ou de celui qui sert? N'est-ce pas celui qui est à table? Et moi cependant je suis au milieu comme celui qui sert.*

Ceux à qui Jésus parle en ces termes ont reçu la communion eucharistique. Déjà, par là même, ils sont vraiment ce qu'il y a de plus grand. Ils possèdent en eux-mêmes le corps et le sang de Jésus. Ils vivent avec lui, pour le moment, d'une même vie. Bien plus, il les a faits ses prêtres et il s'est fait lui-même la victime du sacrifice qu'ils offriront par la vertu de son propre sacerdoce. Ils possèdent donc son autorité et ses pouvoirs. Y a-t-il quelque chose qui puisse dé-

passer pareille grandeur? Et c'est au moment où il vient de les élever à ces sommets que Jésus prêche à ses apôtres, à ses prêtres, l'humilité, comme vertu fondamentale de leur dignité, essentielle à l'efficacité de leur ministère, et indispensable pour obtenir la récompense qu'il promet :

Pour vous qui êtes constamment demeurés avec moi dans mes épreuves, je vous prépare à mon tour un royaume comme mon Père me l'a préparé. Dans mon royaume vous mangerez et boirez à ma table et vous y siégerez sur des trônes pour y juger les douze tribus d'Israël.

Cette leçon si nette et si énergique ne paraît point suffire encore, puisque tout de suite après, Simon-Pierre est pris en flagrant délit d'orgueilleuse présomption. *Seigneur, dit-il, où donc allez-vous? Où je vais, répondit Jésus, tu ne peux me suivre présentement. Plus tard tu me suivras.*

Et pourquoi, demanda Pierre, ne puis-je vous suivre à présent?... Je donnerai ma vie pour vous... Avec vous, Seigneur, je suis prêt à aller et en prison et à la mort ! Il se croyait plus ferme et meilleur que tous les autres. .

Tu donneras ta vie pour moi, Oh ! Pierre, en vérité je te le dis : avant que le coq ait chanté deux fois, tu m'auras renié trois fois. Et Jésus ajoute : Simon, Simon, voilà que Satan a demandé à vous passer au crible comme du froment. Mais moi j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et toi une fois converti, soutiens et affermis tes frères.

Il est clair que la faute prévue de Pierre sera imputable, non pas à sa foi qui restera intacte, mais à l'insuffisance de son humilité, c'est-à-dire à l'orgueil.

D'où l'on peut voir que le danger principal à redouter pour ceux que leur vocation spéciale, leur situation privilégiée et leurs fonctions élèvent au-dessus

de la multitude, c'est vraiment l'orgueil. Et en effet, à moins de se tenir constamment en présence de Dieu, qui seul nous a donné ce que nous avons, et sans quoi nous serions tout au plus au niveau commun, il y a bien à craindre que la pauvre nature déchue se serve précisément de ces dons tout gratuits pour se gonfler de vanité, se nourrir d'une prétention vulgaire et se prévaloir, dans des vues tout humaines, d'une autorité qui appartient à l'ordre de la grâce, et n'est conférée au sacerdoce que pour le bien des âmes, et nullement pour l'avantage personnel du prêtre.

Notre-Seigneur apprend ici aux apôtres et à tous ceux qui, dans la suite, hériteront de leur sublime caractère, qu'ils doivent, dans leur âme, établir avec sa grâce l'humilité, sur des bases d'autant plus solides et profondes que l'édifice surnaturel de la perfection sacerdotale doit s'élever plus haut, jusqu'à atteindre le cœur de celui qui est venu sur la terre avec sa qualité de prêtre éternel, et qui entend rattacher à son propre sacerdoce toute la gloire, comme toute l'autorité, que seul il concède aux prêtres de son choix.

***

Durant cette nuit à jamais mémorable, il se passe un épisode souverainement cruel pour le cœur de Jésus ; plus cruel peut-être que tout ce qu'il allait endurer au cours de sa passion et même durant son agonie sur la croix.

C'est la défection d'un de ses prêtres.

Judas, comme ses frères, avait été l'objet des tendresses du Maître. Jésus même avait eu pour lui cette attention particulière de le reprendre avec douceur, quand il avait cependant fait montre d'un penchant misérablement bas et mesquin. Jésus, évidemment,

connaissait le fond du cœur de ce traître dont l'avarice sacrilège allait, dans l'ordre des faits extérieurs, causer l'arrestation de son Maître.

La scène est poignante quand Jésus prononce cette terrible parole : *En vérité, en vérité, je vous le dis, l'un de vous me trahira... Et celui-là mange avec moi.*

La tristesse et l'effroi s'emparent des disciples. Chacun interroge : *Est-ce moi Seigneur.* Judas lui-même demande : *Est-ce moi Maître? Tu l'as dit, répond Jésus.* Mais le misérable ne bouge pas. Il faut qu'il consomme son crime. Il faut qu'il communie au corps et au sang, et qu'il devienne lui aussi le prêtre de Celui qu'il se prépare à livrer à ses ennemis. C'est alors que Jésus trempe du pain, le donne à Judas, fils de Simon Iscariote. Dès que Judas eut mangé ce pain, Satan entra en lui.

Ce que tu fais, lui dit Jésus, fais-le vite.

Judas sortit, il était nuit.

Mais l'Esprit-Saint, dans l'Evangile, prend soin de faire observer que Judas put s'esquiver parce qu'il tenait la bourse.

C'est la troisième fois que cet apôtre infidèle est représenté comme enclin à l'avarice, et c'est l'amour de l'argent qui fut vraiment cause de sa perte.

Personne, avait dit le Sauveur, ne peut servir à la fois deux maîtres : Dieu et Mammon. Il faudra nécessairement qu'il abandonne l'un pour l'amour de l'autre.

C'est pour cela que, de tous ceux qui veulent le suivre pour tendre à la perfection sur ses traces, il exige un détachement complet, absolu, des biens de ce monde. Sans doute, ceci s'applique directement à ceux qu'un appel intérieur plus fort amène à prendre la croix, pour la porter au prix de tous les sacrifices, ce qui se traduit pratiquement par la vie religieuse. Mais dans le sacerdoce, où les âmes sont encore plus

véritablement consacrées au service divin, cette perfection par le renoncement n'est pas seulement désirée, exigée, elle est supposée, et Notre-Seigneur l'indique en plusieurs endroits de son évangile, soit en enseignant, soit en faisant briller en lui-même, la pauvreté dans tout son éclat, puisqu'il n'a pas même une pierre pour reposer sa tête, qu'il lui faut faire un miracle pour payer le didrachme de l'impôt ; soit en obligeant ses disciples à la pratiquer avec lui : *Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. Ne portez rien en chemin, ni or, ni argent, ni aucune monnaie dans vos ceintures, ni sac de provisions par la route, ni deux tuniques, ni chaussures, mais de simples sandales... A l'ouvrier est due la nourriture... Deux passereaux ne se vendent-ils pas une obole? Et pas un ne tombe sur la terre sans que votre Père le permette. Les cheveux même de votre tête sont comptés. Ne craignez point vous valez mieux que beaucoup de passereaux.*

Notre-Seigneur semble dire : pour mon service il faut tout laisser et ne plus s'inquiéter des biens de ce monde. Mais à mon service rien ne vous manquera de ce qui vous est nécessaire ; pour le reste, rien ne vous est promis, parce que ce serait indigne de votre vocation. Je vous communiquerai mon sacerdoce, ma doctrine, mon autorité, ma grâce, pour faire mon œuvre. Mais n'allez pas en même temps quérir les trésors périssables de ce monde. Leur recherche et leur attachement vous rendraient indignes et incapables du ministère surnaturel que je veux vous confier.

Judas qui n'avait point compris et surtout qui n'avait aucunement goûté ces enseignements, était sorti du cénacle, dominé par son avarice ; ce prêtre infâme allait consommer son marché sacrilège et retirer son argent ; Jésus dit aux autres apôtres : *Quand je vous ai envoyés sans bourse, sans sac, sans*

chaussures, avez-vous manqué de quelque chose? De rien, dirent-ils..

***

La leçon est terrible. Elle sera profitable aux apôtres. Ils ont, à l'exemple de leur maître, gardé la pauvreté comme un trésor. Ils ont parcouru le monde, évangélisant tous les peuples, commandant partout avec la pleine autorité de leur mission. Ils sont tous restés pauvres, et nulle part il n'est dit que des héritiers se soient disputé leur succession. Pauvreté apostolique et sacerdotale.

Une vertu plus noble encore et plus sublime que Notre-Seigneur inculque avec insistance à ses prêtres durant cette dernière cène, c'est la charité, la charité fraternelle entre eux. Il semble bien, par l'énergie avec laquelle il revient quatre fois sur le même sujet, que Jésus ait voulu indiquer que, par suite des petites passions humaines gardées au fond de toute âme même sacerdotale, cette dilection, exclusive non seulement de la haine, mais encore de la rivalité, de la médisance, des divisions intestines, de la rancune, bref de l'égoïsme sous toutes ses formes, serait particulièrement difficile à pratiquer. Il avait naguère appelé nouveau le commandement de l'amour du prochain, semblable au commandement même de l'amour de Dieu.

Cet amour, devenu la loi commune, ne suffit point lorsqu'il s'agit d'établir entre les disciples l'union étroite qui fera la force de leur ministère, en même temps qu'elle sera le signe auquel ils se feront partout reconnaître.

N'avait-il pas dit à ceux qui doivent être le sel de la terre et la lumière du monde : *Si vous présentez votre offrande à l'autel et que là, vous vous souveniez*

que votre frère a quelque chose contre vous, laissez-là votre offrande, devant l'autel, et allez d'abord vous réconcilier avec votre frère. Alors seulement, vous pourrez venir présenter votre offrande.

Cet amour fraternel, sacerdotal, a sa source dans le cœur de Jésus lui-même. *Je suis la vigne, vous êtes les sarments, mon Père est le vigneron. Comme le Père m'a aimé, ainsi moi-même je vous ai aimés. Demeurez dans mon amour.* C'est de l'affection fraternelle entre ses prêtres que Jésus veut tirer sa joie, et faire jaillir la joie la plus complète pour les prêtres eux-mêmes. Sans doute parce qu'elle est le fruit nécessaire de l'amour de Dieu dans l'état de grâce.

Mon commandement est celui-ci : aimez-vous les uns les autres, comme moi-même je vous ai aimés. Il semble en appeler à sa douceur, à sa patience, à sa miséricorde, à la bonté ineffable avec laquelle il les a supportés en dépit de leurs défauts. Hélas, il peut en appeler par avance au pardon dont il couvrira l'abandon, les lâchetés, le reniement dont il sera tout à l'heure victime.

Par dessus tout, ce que je vous commande c'est de vous aimer les uns les autres.

Mon Dieu, cette charité fraternelle, sacerdotale, si exaltée par Notre-Seigneur, est donc parfois bien dure dans ses préceptes ! ou bien Jésus a-t-il voulu faire voir tout ce qui s'attache de danger à la sensibilité, exquise sans doute, mais aussi parfois atroce et effrayante d'une âme sacerdotale A-t-il voulu montrer jusqu'à quel degré de susceptibilité maladive, soupçonneuse et injuste, peut arriver une âme, d'autant plus facilement peut-être qu'elle est plus dégagée des choses vulgaires? Toujours est-il que Jésus ne se contente point de prêcher à ses prêtres cette charité fraternelle, cette dilection dans l'union des cœurs, il termine son discours par une prière qu'il adresse à son Père et ce qu'il

demande uniquement, c'est cette charité : *Que tous ils ne soient qu'un, comme vous, Père, êtes en moi, comme moi je suis en vous. Ainsi qu'ils soient un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé.*

C'est cette charité vraiment sacerdotale que saint Paul apprendra plus tard directement de Jésus-Christ, et dont il présentera si lumineusement les divers aspects : *La charité est patiente, elle est douce et bienfaisante, la charité n'est point envieuse, elle n'est point téméraire et précipitée, elle ne s'enfle point, elle n'est point ambitieuse, elle ne cherche point ses propres intérêts, elle ne se pique point et ne s'aigrit point, elle n'a point de mauvais soupçons, elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité, elle supporte tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout* (1).

***

Le prêtre est par définition l'homme de la prière, de la prière officielle et publique. Aux apôtres très particulièrement, Notre-Seigneur avait recommandé la prière permanente qui anime tous les actes. Il avait enseigné la prière expressive et efficace entre toutes. Il avait promis de la part de son Père l'accomplissement de tous les vœux exprimés dans la prière faite en son nom. Aujourd'hui avant de les quitter, il veut les former définitivement à l'esprit de prière dont tous les actes se ramènent à la foi, à l'espérance et à l'amour.

Que votre cœur ne se trouble point. Vous croyez en Dieu, croyez de même en moi. Je suis la voie, la vérité et la vie.

La foi est le principe, la base de la prière. *Celui qui*

(1) Cor., XIII.

croit en moi, fera lui aussi les œuvres que je fais, il en fera de plus grandes encore, parce que je vais au Père. Tout ce que vous demanderez au Père en mon nom, je le réaliserai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils.. Et si vous me demandez à moi-même quelque chose en mon nom, je le ferai.

Jésus veut que l'objet de la prière, dans le cœur et sur les lèvres du prêtre, soit toujours surnaturel, et tende à cette fin glorieuse que le divin Sauveur, par ses mérites, nous a remis a même d'atteindre dans le ciel. Notre espérance n'est point vaine, elle est soutenue par les promesses divines et Jésus le rappelle à ses disciples. *Il y a une multitude de demeures dans la maison de mon Père. S'il n'en était pas ainsi, je vous l'aurais dit : je vais vous préparer une place. Je m'en vais donc, mais quand je vous aurai préparé une place, je reviendrai et je vous prendrai avec moi, afin que vous soyez vous aussi là où moi-même je suis. Au reste, vous savez où je vais et vous en savez la voie.*

Seigneur, s'écria Philippe, *montrez-nous le Père et cela nous suffit.*

Pour animer leur confiance et leur espoir, Jésus promet à ses apôtres le Consolateur, l'esprit de vérité, qui apportera avec lui toutes les lumières et les grâces nécessaires, et qui doivent être demandées constamment par la prière. *Je vous ai dit ceci, tandis que je demeurais avec vous, mais l'Esprit-Saint, le consolateur que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toute chose, et vous rappellera tout ce que je vous aurai dit.*

Mais la prière, et entre toutes la prière sacerdotale, suppose l'amour, et l'amour lui-même entraîne la confiance et la parfaite soumission. *Si vous m'aimez, gardez mes commandements..... Celui qui ne m'aime point ne garde point mes paroles... Si vous demeurez en moi et si mes paroles demeurent en vous, vous de-*

manderez tout ce que vous voudrez et vous l'obtiendrez.

Le prêtre, dans la prière, voit donc en Dieu un père souverainement puissant, infiniment bon, et qui met ses faveurs au prix de l'obéissance à ses lois.

L'obéissance sacerdotale se modèle sur l'obéissance de Celui qui est venu pour faire, non sa volonté, mais celle de son Père qui l'a envoyé ; il a été obéissant jusqu'à la mort, jusqu'à la mort de la Croix. L'obéissance, dans une âme de prêtre, se confond avec l'obéissance du Prêtre éternel, de qui, il tient son scerdoce, et c'est elle seule qui assure le mérite et le fruit de son ministère, selon la parole de l'Esprit-Saint : *L'obéissance vaut mieux que le sacrifice.*

Et le ministère sacerdotal a pour but de faire vivre dans les âmes fidèles ces vérités et ces sentiments. Notre-Seigneur l'indique à ses apôtres en même temps qu'il marque le prix qu'il attache à leur zèle : *Ce qui glorifie mon Père, c'est que vous portiez beaucoup de fruit et que vous deveniez mes disciples. C'est pour cela que je vous ai institués... Vous me rendrez témoignage.* Mes ennemis seront les vôtres : *L'heure vient où quiconque vous fera mourir croira faire une œuvre agréable à Dieu.*

Mais parce qu'ils sont tous ensemble ses amis, qu'ils devront poursuivre son œuvre, qu'ils endureront les mêmes persécutions, et qu'ils devront être en spectacle au monde pour le salut des âmes, ce qu'ils doivent chercher par-dessus tout, c'est de rester étroitement unis entre eux par la charité fraternelle et tous ensemble, attachés à Jésus, comme le sarment à la vigne, c'est la prière suprême adressée par Jésus à son Père éternel. *Ceux que vous m'avez donnés, qu'ils soient ainsi consommés en un, afin que le monde reconnaisse que c'est vous qui m'avez envoyé*

et que vous les avez aimés du même amour dont vous m'avez aimé...

***

La parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ce discours de la dernière cène, revêt sans doute un caractère tout particulier de solennité, de grandeur et d'onction, par là même qu'elle s'adresse dans l'intimité à des disciples privilégiés, à cette heure suprême où leur maître va les quitter, pour aller au-devant de la souffrance, de l'immolation, de la mort.

Les disciples n'y comprennent rien sans doute, mais le Maître prélude au sacrifice. Lui-même sera prêtre et victime tout à la fois et, en tant que Dieu, il recevra les hommages d'adoration, de prière, d'expiation et d'action de grâces dont les mérites seront infinis, parce qu'ils découleront d'un sacerdoce éternel, et d'une victime divine. Oh mystère insondable de miséricorde et de sagesse !

Mais Jésus, de ses disciples, veut faire des prêtres, participants de son sacerdoce, d'autres lui-même, pour le maintien en permanence, sous une forme mystique, réelle toutefois, bien que non sanglante, du sacrifice qui sera tout à l'heure consommé sur le calvaire. Jésus par là, ne voulant point nous laisser orphelins, se constituera présent, à perpétuité, dans le monde, par l'Eucharistie, sous les humbles apparences du pain et du vin ; et par l'institution du sacerdoce, chacun de ses prêtres pourra en tout temps, prononcer les mêmes paroles sacrificatoires, et garder au monde Jésus dans nos tabernacles.

Jésus prit du pain, et après avoir rendu grâce, il le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples en disant : prenez et mangez, ceci est mon corps qui est livré pour vous.

De même, prenant la coupe à la fin du repas, il rendit grâce, la bénit et la présenta à ses disciples en disant : buvez-en tous, car ceci est le calice de mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous et pour un grand nombre, en rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez...

Les promesses étaient accomplies.

L'Eucharistie était instituée : le sacerdoce, le nôtre, était créé. Les premiers prêtres choisis, instruits, formés par Jésus lui-même, faisaient la première heure d'adoration eucharistique sacerdotale...

CIRCULAIRE

CONGRÈS DES PRÊTRES-ADORATEURS A MONTRÉAL

17 avril 1915.

Mes chers Collaborateurs,

Un Congrès National des prêtres adorateurs du Canada se tiendra dans la ville de Montréal les 12, 13 et 14 juillet prochain.

A la lettre du Révérend Père Supérieur de la Congrégation du Très Saint Sacrement datée du 5 octobre 1914 et m'annonçant ce pieux événement, je répondais comme suit :

Evêché de Valleyfield.
17 octobre 1914.

Révérend Père A. Letellier, s. s. s.
Montréal

Révérend et Cher Père,

C'est avec une véritable joie que j'apprends, par votre honorée lettre du 5 du courant, l'heureuse nouvelle d'un Congrès Eucharistique National des Prêtres-

Adorateurs dont la tenue aura lieu au cours de l'année 1915.

Je n'ai aucun doute que ces assises solennelles et pieuses donneront un nouvel et puissant essor à l'association déjà si importante des Prêtres-Adorateurs du Canada, et serviront grandement à développer encore davantage parmi nous la dévotion envers la Très Sainte Eucharistie. C'est vous dire que je me prêterai avec bonheur, par tous les moyens en mon pouvoir, à tout ce qui pourra contribuer à faire du Congrès projeté un succès aussi complet que possible, et je ne manquerai pas d'y intéresser activement tous les prêtres de mon diocèse.

Veuillez recevoir, Révérend et cher Père, avec mes meilleurs souhaits, l'assurance de la considération la plus cordiale avec laquelle je suis bien véritablement

Votre tout dévoué serviteur en N. S.

† JOSEPH-MÉDARD,
Evêque de Valleyfield.

Notre Saint-Père le Pape Benoît XV a daigné honorer ce Congrès d'un Bref Pontifical dont voici la traduction :

Au Très Rév. Père Eugène Couet,
Supérieur Général de la Congrégation
du Très Saint Sacrement.
Rome.

« C'est pour Nous, un grand sujet de joie que l'exemple du Clergé d'Italie ait incité le clergé canadien à rivaliser de zèle et lui ait suggéré le projet de convoquer, pour l'an prochain, un Congrès des Prêtres-Adorateurs. Et ce projet on ne peut plus salutaire,

ne Nous réjouit pas seulement, bien-aimé fils, mais nous l'encourageons de toute Notre approbation et de Nos vœux les plus sincères.

« *Rien en effet, ne Nous tient à cœur comme de voir le culte de l'Eucharistie s'accroître de jour en jour parmi les catholiques du monde entier. Nous ne pouvons donc pas ne pas souhaiter vivement que tous les prêtres, ministres de l'Autel, s'adonnent tellement à la pratique de l'adoration eucharistique, qu'ils en reviennent « comme des lions qui jettent la flamme et que redoute le démon lui-même.* »

« Et de fait, il n'y a guère, croyons-Nous, pour stimuler chez les prêtres le zèle de la gloire de Dieu, de moyen plus efficace que la méditation assidue de la charité divine. L'âme, en effet, s'y remplit de la grâce; les appels de Jésus-Christ, victime d'amour, provoquent tellement à lui rendre amour pour amour, que le plus grand bonheur est de répandre dans tous les cœurs cette divine charité.

« Qu'il soit donc prospère, qu'il réussise le Congrès des Prêtres-Adorateurs Canadiens. Que par leur zèle, le culte et la réception de l'Eucharistie soient accrus et procurent aux fidèles ce gage de la gloire éternelle que Nous leur souhaitons dans Notre paternelle tendresse.

« En attendant, comme garantie des dons divins et comme témoignage de Notre bienveilance, Nous accordons dans le Seigneur, bien-aimé fils, la Bénédiction Apostolique, à vous et à tous ceux qui travaillent à la préparation du Congrès, de même qu'à tous ceux qui y assisteront.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 décembre 1914, la première année de Notre Pontificat. »

Benoit XV, Pape.

Conformément au vœu exprimé par Notre Saint-Père le Pape, j'invite avec insistance tous les prêtres de ce diocèse qui pourront le faire à assister et à prendre part à ce Congrès, auquel je serai moi-même présent avec eux.

La piété des fidèles ne saurait être laissée étrangère à la tenue d'un Congrès de Prêtres-Adorateurs. Vous voudrez bien le leur annoncer à temps voulu, et les exhorter à s'unir à leurs pasteurs par des prières plus ferventes, afin d'obtenir les grâces abondantes qui doivent découler pour eux de la dévotion eucharistique rendue encore plus ardente dans les âmes sacerdotales.

Comme il est à présumer que tous les prêtres tiendront à participer au Congrès, et en feront véritablement une occasion de récollection spirituelle, et que par ailleurs les prêtres employés dans l'enseignement ont besoin de toute la vacance ordinaire, je me vois forcé de laisser en suspens la date de la prochaine retraite pastorale. J'aviserai pour le mieux et vous serez tous informés à temps.

LETTRE PASTORALE

SUR

L'AGRICULTURE

---

24 avril 1915.

Nos très chers Frères,

Les pouvoirs publics dans tous les pays du monde se préoccupent, et à bon droit, de la solution des problèmes d'ordre économique et social, posés par la guerre qui sévit depuis plusieurs mois, dans la plus grande partie de l'Europe, et dont nul ne saurait encore prévoir le terme.

Le plus important de ces problèmes est, sans contredit, celui qui consiste à pourvoir au ravitaillement des peuples dont les ressources, notablement diminuées, seront insuffisantes, et pour longtemps peut-être, à nourrir des millions d'hommes sous les armes, et à suppléer à leur travail pour le soutien de leurs familles.

C'est la gêne tout au moins, c'est peut-être même la détresse pour des populations entières et il n'est pas étonnant que dans ces perspectives pénibles, on re-

garde, on cherche d'où pourra venir le secours indispensable.

Les grandes voix de l'opinion ont fait écho à la parole des hommes d'Etat et l'appel est parvenu jusqu'à nous. C'est en effet, chez les peuples qui continuent à jouir du bienfait de la paix, à la classe agricole dans son ensemble, qu'on s'adresse. C'est à vous très particulièrement, cultivateurs canadiens, que l'on demande de mettre en œuvre toutes vos énergies et tout votre patriotisme, afin de procurer le bienfait et d'acquérir la gloire de donner, de la surabondance de vos terres, grâce à une culture plus intense, le pain à ceux qui sont menacés d'en manquer.

Les gouvernements se sont mis à l'œuvre. Des conférenciers autorisés ont parcouru nos paroisses, indiquant les moyens à prendre pour augmenter l'efficacité de vos travaux. Il est manifeste que, par une sélection judicieuse des produits à obtenir, par l'emploi des méthodes les meilleures dans la culture, et par la connaissance exacte des voies à suivre pour l'écoulement profitable des denrées de toutes sortes, vous êtes mis en mesure de multiplier la valeur du sol que vous travaillez, et qui peut ainsi vous rendre au centuple ce que vous lui confiez.

Ce serait déjà répondre en ce qui vous concerne à l'attente universelle, et en même temps rendre un service immense à l'humanité ; ce serait aussi mettre notre vaste contrée du Canada, si la chose se faisait partout, en excellente posture vis-à-vis des autres pays.

Vous concevez bien, nos très chers Frères, que notre intention n'est pas de descendre ici dans les détails. Nous n'avons point la prétention de donner des conseils en une matière où vous pourriez nous donner des leçons ; notre pensée s'élève plus haut, nous voulons profiter de circonstances qui s'y prêtent si bien pour augmenter encore en vous s'il est possible, et main-

nir à la hauteur voulue dans nos familles, j'estime que mérite la profession si noble que vous exercez, et vers laquelle tous se tournent aujourd'hui, sachant bien que c'est elle qui possède la clef de la solution des questions angoissantes qui dominent la marche des événements.

***

En effet, nos très chers Frères, de toutes les professions qui s'exercent parmi les hommes dans l'ordre temporel, il en est une, une seule, la vôtre qui réclame une origine divine. L'Esprit-Saint nous l'apprend : *Vous aimerez*, dit-il, *les œuvres laborieuses, l'agriculture créée par le Seigneur* (1).

Dès le principe, par la création de l'homme un maître a été donné à la terre et à tout ce qu'elle contient. Un Souverain était établi sur la création. Le Seigneur avait tout mis à ses pieds. L'homme, image de Dieu, était ainsi constitué en ce monde ce que Dieu lui-même est dans le ciel ; il fut placé dans un jardin qu'il devait occuper et cultiver, par un travail qui était fait de jouissance et de paix, dans l'exercice normal de ses facultés et de ses membres. En cet état d'innocence, l'homme, dominant le monde et présidant à la fécondité des êtres, rassemblait dans son cœur tous les hommages dont il faisait un chant d'amour et de reconnaissance qui montait vers son Dieu.

Le péché a tout changé, mais il n'a rien détruit dans l'ordre temporel. La terre s'est couverte d'elle-même, sous la malédiction divine, de ronces et d'épines. Elle est devenue ingrate, rebelle. Le travail, désormais un châtiment, est pénible et rude. Mais l'homme lui-même n'a rien perdu de ses droits et de

(1) Eccl., VII, 16.

ses devoirs, et la terre est obligée de fournir à tous ses besoins corporels. Dieu lui accorde une fécondité laborieuse, mais réelle. Et les bénédictions divines, obtenues par la piété du peuple, descendront avec des promesses et des bienfaits qui s'adressent directement à la culture de la terre.

Le Seigneur votre Dieu vous comblera de biens dans toutes les œuvres de vos mains, dans tout ce qui naîtra de vos troupeaux, dans la fécondité de votre terre, et par une grande abondance de toutes choses (2).

Le Seigneur conduisit son peuple dans des lieux abondants en gras pâturages, dans une terre vaste et étendue, tranquille pour la culture et d'une admirable fécondité (3).

Plus que toute autre, la profession d'agriculteur est d'une nécessité indispensable. C'est elle qui détient la vraie richesse de toute la nation.. Elle est vraiment la nourricière du peuple, tout dépend d'elle dans l'ordre matériel. Elle est l'instrument naturel dont la divine Providence, qui veille sur les besoins de l'humanité, se sert pour donner à tous le pain quotidien, c'est-à-dire tout ce qui appartient à la vie physique. C'est à elle que s'adresse la confiance publique dans les perturbations sociales. Sans doute le commerce importe beaucoup à la prospérité générale, l'industrie joue elle-même un rôle très grand, surtout en ce qu'elle maintient l'équilibre de l'activité humaine, et qu'elle répartit dans toutes les sphères, selon la demande, les choses façonnées pour l'agrément et les commodités de la vie ; mais, l'on peut aisément se figurer un peuple vivant en dehors de tout échange international de produits, et sans industrie autre que celle qui s'exerce au sein des familles, ou au moins dans une mesure très restreinte, tandis qu'il est impos-

(2) Deut., XXX, 9.
(3) Ezech., XXXIV, 14.

sible de supposer, même un instant, que l'on puisse vivre sans l'agriculture : et par ailleurs l'industrie et le commerce ne sauraient exister qu'autant que l'agriculture leur fournit la matière de leurs opérations. Et c'est bien ce qui est rendu manifeste par les circonstances actuelles.

L'agriculture est donc véritablement la coopératrice de Dieu, pour fournir la nourriture corporelle aux hommes, et par voie de conséquence, c'est à elle qu'il appartient de remplir le rôle bienfaisant qui consiste à prévoir et à prévenir les désastres ruineux, suite naturelle et terrible des crises sociales.

La Sainte Ecriture nous donne un exemple frappant de cette prévoyance inspirée par la bonté toute divine de notre Père qui règne dans le ciel. En présence de la disette qui menace la terre, et dont il a été averti par des songes mystérieux, Joseph, par ordre de Pharaon, parcourt toute la contrée, incitant partout les agriculteurs, et par ses soins dirigeant leur travail, d'abondantes moissons sont amassées dans les greniers. Il écarte ainsi la famine, non seulement de la terre d'Egypte, mais encore des pays les plus lointains. A cause de cela, Joseph mérita d'être appelé Sauveur du monde. Pendant que partout ailleurs, on était plus tard affligé de la famine, il y avait de quoi faire du pain dans toute l'Egypte, et on y venait de partout (4).

***

Aussi y a-t-il eu entre la religion et l'agriculture une sorte d'affinité, une alliance intime, que la sagesse divine s'est plu à accentuer dans les livres saints.

C'est ainsi que nous voyons, dans la conduite du

(4) Gen., XLI.

peuple choisi, Dieu promettre et accorder à l'homme ses bienfaits, toujours sous la forme de la fécondité de la terre qu'il possède ou qu'il habite, alors que ses menaces au contraire et ses châtiments tendent à lui ravir ses biens, ses richesses, attachés au sol qu'il cultive. Dans l'évangile nous avons toute la vie et les enseignements du Christ, pour nous marquer les rapports étroits qui existent à l'évidence entre la culture de la terre et l'action paternelle de Dieu la comblant de ses dons.

Jésus, qui a voulu naître et mourir en dehors des grandes villes, et qui est monté au ciel du haut d'une colline solitaire, a accompli à peu près tout son apostolat au sein des campagnes. Il en a fait le théâtre de ses plus touchantes manifestations.. Il s'est complu à nourrir son langage, même pour exprimer les vérités les plus sublimes, d'expressions empruntées au vocabulaire agricole : « Mon Père, dit-il, est agriculteur. Je suis la vigne, vous êtes les sarments (5). » Ses comparaisons, ses paraboles, ses modèles, tout est pris à la campagne. Il ne craint pas de descendre dans les plus petits détails : la semence, le bon grain et l'ivraie, le grain de sénevé, le levain dans la pâte, la poule qui rassemble ses petits. Il parle du père de famille vigilant, du salaire des serviteurs, même des signes précurseurs du bon et du mauvais temps, des récoltes plus ou moins abondantes, du grenier où le laboureur amasse son blé et du crible qui nettoie les grains. Autant de symboles qui font pénétrer dans les esprits et les cœurs les leçons de la plus haute spiritualité, autant d'images qui font voir que c'est à la campagne que se fait le mieux sentir la présence de Dieu que tout rappelle constamment à l'agriculteur.

Les Apôtres ont en cela imité Notre-Seigneur. Leur

(5) Saint Jean, xv, 1.

langage, tant imagé, rappelle le plus souvent les choses de la vie rurale, et ceci est particulièrement vrai de saint Paul.

Ce qui ressort surtout de leurs enseignements, c'est que les opérations agricoles sont un emblème touchant des œuvres de la grâce ; c'est le fait que l'homme peut labourer, semer, herser, mettre bien tout à point, pour attendre ensuite que Dieu lui accorde dans la mesure voulue la pluie, le soleil, la chaleur et la fraîcheur, en un mot le tempérament atmosphérique nécessaire pour faire germer, croître et fructifier en abondance pour l'avantage du travailleur, ce qu'il avait confié au sillon. Ceci est la part de Dieu et de nul autre (6). En vérité, il n'est aucun état de vie sur la terre qui puisse se flatter d'une pareille collaboration.

Ce qui explique que l'Eglise, bien qu'elle écarte de son sacerdoce et de ses ordres religieux en général, les affaires profanes, a toujours cependant fait exception pour l'art agricole. Elle l'a permis, conseillé, même imposé parfois comme chose essentiellement noble en elle-même, utile à l'humanité, et propre à soutenir les âmes dans la contemplation habituelle des choses de Dieu. L'agriçulture a été inscrite dans les règles fondamentales de la grande famille bénédictine et est depuis entrée d'elle-même, comme occupation manuelle très digne, dans la vie monastique en général. Et en cela la religion a donné une grande leçon, un grand exemple, et dans tous les pays elle a, par ses religieux agriculteurs, multiplié ses bienfaits, et c'est bien le spectacle que nous avons nous-mêmes sous les yeux par la vie et les travaux admirables des Révérends Pères de la Trappe.

La profession agricole possède donc une dignité spé-

(6) I Cor., III, 7

ciale qui commande le respect de tous, et, par les dons qu'elle répand, elle mérite la reconnaissance universelle.

***

Mais n'omettons point de dire que Dieu ménage à l'agriculteur des joies intimes, un bonheur véritable et profond qu'on ne saurait guère connaître ailleurs qu'au sein des campagnes.

Sans doute, il y a pour lui, comme pour tout autre, la loi inexorable du travail. Cette loi est commune à tous les hommes. L'homme est né pour travailler, comme l'oiseau pour voler. Chacun doit gagner son pain à la sueur de son front. Mais cette sueur est loin d'avoir partout le même caractère et le travail qui la fait couler n'est pas toujours plus pénible, parce qu'il est plus nécessaire et plus constant.

L'agriculteur est un combatif. Il lutte, son existence est faite de conquêtes successives. Et c'est une victoire qu'il remporte chaque fois qu'il ravit à la terre ses récoltes.

Son travail est libre, comme il l'est lui-même, n'ayant pas à répondre pour la minute en retard.

Il est fortifiant, accompli au grand air toujours si pur et si bon, dans l'épanouissement de son âme et la parfaite respiration de sa poitrine. C'est un travail d'initiative intelligente où l'homme considère, apprécie, juge, décide pour lui-même de ce qu'il faut faire pour perfectionner le sol, en accroître les produits, en surveiller le rendement. Ici point de mécanisme journalier dans le mouvement de ses membres, point de routine brutale; mais, pour celui qui le veut, l'application judicieuse de l'expérience jointe à une science réelle, une véritable sagesse dont les anciens disaient qu'elle est le fruit nécessaire de l'agriculture.

C'est un travail auquel l'histoire nous apprend que rien ne résiste en réalité. Aucun pays n'a pu lui être toujours rebelle : les forêts abattues, défrichées, les marais desséchés, les terres vagues assainies, des coteaux dépouillés et de nouveau verdoyants, des plaines et des montagnes apparemment stériles et devenues fécondes, voilà ce qu'on nous montre en maints pays comme étant le résultat du labeur énergique, persistant, intelligent, accompli par nos ancêtres agriculteurs.

En réalité, la science agricole est susceptible de progrès constants et toutes les autres s'emploient activement à son service.

Et notre Canada, par suite de son étendue, de ses variances climatiques, de la configuration du sol si différente d'un endroit à un autre, et pour mainte autre cause, offre un champ merveilleux pour justifier cette affirmation que nulle terre ne rebute absolument celui qui la travaille, et veut la rendre profitable selon ses conditions.

Que le travail de l'agriculteur fatigue et fasse sentir le poids de la loi d'expiation, c'est ce que nous admettons volontiers. Mais il faut en même temps reconnaître que ce même travail développe et entretient sans l'épuiser, la vigueur des membres et la vitalité de l'âme. Tout contribue à le soutenir, à l'aider. C'est en présence de Dieu, dont l'image se reflète dans tout ce qui l'entoure, c'est dans le calme de l'esprit qui reste étranger aux tourments des vaines spéculations, c'est à l'ombre du clocher paroissial qui lui rappelle les époques les plus solennelles de sa vie, c'est à proximité de sa famille, de la femme et des enfants qui le voient, qui le regardent se dépensant pour eux, et qu'il viendra retrouver dans la satisfaction de son cœur, en un mot, c'est au milieu des réalités les plus

douces que se passe la vie habituelle de l'agriculteur et que s'accomplit son travail journalier.

Heureux, trop heureux les cultivateurs, disait le poète latin, si seulement ils savaient connaître leur bonheur.

L'habitant des campagnes, dit saint Chrysostome, a plus de jouissances que le riche de la ville : la beauté du ciel, l'éclat de la lumière, la pureté de l'air, la douceur d'un sommeil tranquille, tout lui est accordé avec une sorte de prérogative ; le Créateur semble lui donner en primeur ses vrais biens de l'ordre temporel, et par une attention privilégiée il conserve à ses sens plus de délicatesse pour mieux savourer les dons de la nature. Vous trouverez donc dans cette vie modeste le vrai plaisir et la sécurité, la bonne renommée et la santé, la régularité dans la conduite, et de moindres périls pour la sainteté des mœurs.

Ce qui est vrai de l'homme, l'Esprit-Saint en a fait l'application à l'épouse chargée du soin d'un ménage agricole. C'est en elle, en effet, qu'il a pris le type de la femme dont il veut vanter les qualités et les vertus exceptionnelles : femme forte qui possède le cœur de sa famille, travaille de ses mains la lingerie de sa maison, partage à tous la nourriture abondante et dont les enfants émerveillés chantent les louanges, en publiant qu'elle est très heureuse au milieu de ses occupations domestiques où règnent l'ordre, l'économie, le bon accord et le bonheur (7). C'est la peinture complète de la demeure de l'habitant de nos campagnes.

C'est dans les familles de ce genre que se conservent, avec toute la beauté des coutumes ancestrales, nos meilleures traditions nationales et aussi les plus fermes convictions religieuses. Ce sont elles qui reçoi-

(7) Prov., xxxi, 10.

vent le plus fréquemment cette bénédiction spéciale qui consiste à fournir à l'Eglise les prêtres, les religieux, les religieuses qui font l'œuvre de Notre-Seigneur dans toutes les sphères où veut agir son amour divin. Et en cela, il faut voir une récompense accordée à la piété généreuse des parents, et comme un effet de l'éducation saine et forte de leurs enfants.

C'est encore la classe agricole qui fournit à la patrie la plupart de ses magistrats, de ses légistes, de ses hommes les plus distingués des diverses professions, aussi bien que ceux qui marchent à la tête du commerce et de l'industrie.

C'est un hommage rendu par les faits, à la conservation morale et à la vigueur de notre race dans l'ambiance saine et forte de nos paroisses rurales.

Une race se conserve par le sol ; le sol est gardé par l'habitant, et l'habitant, c'est à proprement parler l'agriculteur. C'est lui qui détient l'héritage national, et qui a tous les titres pour en défendre les droits et les prérogatives inaliénables.

***

Qu'un bon nombre de jeunes gens de la campagne se détachent de la profession si noble de leurs parents pour suivre d'autres voies, ce ne serait que louable dans la mesure exigée par le recrutement normal des carrières ouvertes à la jeunesse, et pour rencontrer de légitimes aspirations qui sont l'effet d'une vocation véritable.

Mais hélas ! il y a lieu de déplorer l'exode beaucoup trop accentué de jeunes gens des deux sexes qui, avec une inconscience malheureuse, tournent avec dédain le dos à la maison paternelle, fuyant les joies trop calmes de la campagne pour aller dans les grands

centres jouir d'une liberté apparente dans un servage humiliant.

Notre-Seigneur a tracé dans une parabole connue de tous, le portrait trop fidèle de ces malheureux et imprudents enfants. Le pauvre prodigue sut, au moins, des profondeurs de sa détresse matérielle et de sa misère morale, reconnaître son erreur, reprendre avec repentir le chemin de la maison paternelle, et ensuite se remettre aux nobles travaux d'autrefois. Son retour fut son salut (8).

N'est-ce pas un peu ce qui commence au moins à se passer de notre temps? Des événements douloureux, aux conséquences implacables, ont arrêté soudain la marche ordinaire de tout ce qui est étranger à l'agriculture, et les spéculations hasardeuses de toutes sortes, dont la fièvre sévissait aigüe depuis plusieurs années, se sont trouvées tout à coup suspendues, devant d'effrayantes incertitudes, et des fortunes édifiées par elles sur le sable, sans la base et l'appui du labeur correspondant, ont assez fait voir leur inconstance et leur fragilité. Dans ce désarroi universel on s'est tourné là où se trouve le vrai bien, la solide richesse, à l'acquisition plus laborieuse, au développement plus modeste, à l'ostentation moins fastueuse, mais somme toute à la possession mieux justifiée, et à la jouissance plus réelle et plus stable.

En présence de ces faits, y a-t-il à compter sur un retour à la campagne de la part de tant de jeunes hommes qui n'ont trouvé ailleurs qu'amères déceptions? Ce serait là certes une cause de satisfaction pour tous ceux qui savent où se trouve la vraie ressource, la vraie force d'une nation. Et sans parler des territoires ouverts à la colonisation, et qui offrent à la main d'œuvre agricole un champ d'action illimité et pou-

(8) Saint Luc, xv

vant être des plus productifs, nos vieilles paroisses elles-mêmes, du moins en beaucoup d'endroits, ne sauraient que profiter de la rentrée des enfants prodigues, redemandant leur place au foyer paternel.

***

Quoiqu'il en puisse être de ce mouvement désirable du retour à la terre, ce que nous pouvons au moins vous demander avec insistance, c'est d'inspirer à vos enfants par vos paroles et vos exemples, le respect et l'amour de la noble profession d'agriculteur dont vous devez être à leurs yeux les vrais modèles.

Transmettez-leur ce que vous avez vous-mêmes reçu de vos pères, et ce que l'agriculture bien conduite enseigne par elle-même : la régularité dans le travail, une saine économie dans l'usage des biens accordés par la Providence et une parfaite loyauté dans les marchés dont vous les rendez témoins.

Nos très chers Frères, l'honnêteté du cultivateur canadien était indiscutable chez nos pères, c'était même pendant longtemps son plus précieux trésor et toute la base de son crédit. Il avait la confiance, et il la méritait, de ceux avec qui il devait opérer des ventes, des achats ou des échanges quelconques. Vous avez reçu en héritage et vous devez transmettre à vos fils, comme un patrimoine, cette belle renommée qui vaut mieux, dit le proverbe, que ceinture dorée. Ce serait un désastre non seulement pour les familles, mais pour notre race dans son ensemble, s'il fallait que, par la faute d'un certain nombre, notre classe agricole pût être atteinte par la défiance publique. Et cependant nous ne pouvons nous le dissimuler, les tentations se font, de jour en jour, plus pressantes, et les occasions plus nombreuses, de commettre des fraudes que l'on

croît ignorées de tous, mais que Dieu connaît et qu'il ne saurait laisser longtemps sans châtiment.

C'est pourquoi, sans nous appesantir davantage sur ce point délicat, nous vous conjurons d'écarter toute injustice, toute apparence même de manœuvre coupable dans le but d'obtenir des profits injustes et facilement criminels. Gardez les traditions, restez honnêtes et que vos fils continuent de l'être après vous, rendant toujours à Dieu ce qui est à Dieu, et au prochain ce qui est au prochain dans la pleine mesure et avec la parfaite qualité qui sont dues ou que vous avez stipulées (9).

Comme le prônait l'antiquité elle-même, la vie à la campagne enseigne avec l'économie et le goût du travail, l'amour de la justice.

Nous ne craignons pas de dire, en passant, qu'une marque indiscutable d'honnêteté pour un chef de famille, c'est de s'acquitter fidèlement de ce qu'il doit à l'Eglise, sous une forme ou sous une autre. En pareille matière, il n'a pas d'autre témoin que sa conscience, et d'ordinaire, n'a rien à redouter de la part des hommes. Si donc il est fidèle en ceci, c'est qu'il est honnête en tout le reste ; il a sa propre estime ; il mérite celle du prochain, et Dieu le bénit, parce qu'il bénit Dieu dans ses biens.

Rappelez-vous l'exemple si terrible d'Ananie et de Saphyre son épouse. Pour avoir voulu mentir à Pierre et tromper l'Eglise, ils tombent foudroyés aux pieds de l'apôtre (10). C'est le châtiment temporel et visible de leur iniquité. Le bien mal acquis ne profite jamais longtemps. Tôt ou tard la justice divine a son tour, et la malhonnêteté est souvent dès ce monde cruellement expiée.

Pratiquez avec votre famille l'économie judicieuse

(9) Saint Luc, VI, 38.
(10) Act., V, 1 à 5.

qui assure le bien-être légitime et durable, parce qu'elle est basée sur une juste proportion entre les recettes et les dépenses. Economie chrétienne, aussi éloignée de l'avarice qui refuse tout concours aux œuvres même religieuses d'intérêt public ne donnant aucun bénéfice personnel, que de la prodigalité imprudente qui dissipe sans compter, et en toute occasion.

Nos institutions locales, moins considérables, il est vrai, sont généralement tout aussi efficaces que les maisons similaires des grandes cités. Plus protégées, mieux encouragées, et surtout parfois moins dédaignées, elles seraient un instrument puissant pour retenir les familles, et le malheur déjà assez grand, plus redoutable encore pour l'avenir, de la désertion des campagnes, et de la dispersion des foyers, serait plus facilement écarté. Les œuvres qu'elles poursuivent avec un dévouement d'autant plus méritoire qu'il est moins publié et moins connu, ont droit à toute votre sympathie et à toute votre générosité.

Enseignez à vos enfants l'épargne, leur apprenant à respecter le travail paternel dont vous ne leur laisserez point gaspiller le fruit en voyages inutiles et coûteux qui, trop fréquemment, les conduisent dans les villes où ils ne trouvent que dangers de tous genres, sous couvert d'amusements qui les détachent peu à peu du foyer domestique.

A ceux auxquels vous procurez, au prix de grands sacrifices, les avantages d'une éducation plus soignée, ne permettez point de prendre en dédain le labeur auquel vous vous astreignez pour eux. Qu'ils sachent au contraire que l'instruction, même la plus étendue, n'a rien d'incompatible avec la culture de la terre et le travail qu'elle exige. Au contraire cette instruction acquise dans les livres s'allie très bien avec la science expérimentale très réelle que le cultivateur obtient cha-

que jour, dans l'observation constante de la nature et des phénomènes opérés sous ses yeux. Parce qu'un jeune homme, une jeune fille ont passé par le collège ou le couvent, il ne s'ensuit point nécessairement que leur vocation doive les détourner à jamais de la profession agricole exercée par leurs parents.

D'ailleurs, la profession agricole est toujours ouverte à tous ; ses membres peuvent se trouver à tous les degrés de l'échelle sociale. Sa clientèle, nullement limitée aux conditions accidentelles de la vie, comprend tout le monde, et couvre l'humanité elle-même. Elle ne saurait jamais être encombrée comme toutes les autres. Chez elle, la rivalité égoïste fait place à une émulation de bon aloi ; l'aide réciproque est toujours à l'avantage commun, et la prospérité générale dépend et est faite des progrès de chacun. Il n'y a donc aucune déchéance, bien au contraire, pour la jeunesse même douée de talents et instruite, à continuer la profession paternelle dans la carrière agricole.

Durant les vacances, les enfants qui ont le cœur bien fait et ont vraiment la reconnaissance affectueuse pour le dévouement si généreux de leurs parents, au lieu de se livrer à une oisiveté ridicule et dangereuse, au lieu de chercher à dissiper leur ennui dans des distractions frivoles, reprendront joyeusement les instruments de travail qu'ils avaient connus et qui n'ont rien perdu de leur dignité.

Les hommes les plus célèbres par leurs vertus ou leur génie, ont toujours professé pour la culture de la terre une estime singulière. Et l'on voit chaque année les citoyens des grandes villes, fatigués du tracas des affaires, venir dans la campagne chercher le repos du corps et les vraies jouissances de l'esprit. Et pour cela ils ne craignent point de se joindre à l'agriculteur et de travailler avec lui. C'est le juste retour des choses.

***

Dans une paroisse la prospérité des familles tient essentiellement à la bonne administration des affaires communes à la population dans son ensemble. L'intérêt privé est lié à l'intérêt général. Il importe donc que celui-ci soit traité et conduit dans un esprit d'union et de probité qui écarte, par la communauté des efforts, les obstacles au progrès commun. On ne saurait dire jusqu'où peuvent s'étendre les succès obtenus par cette union et ce bon esprit ; comme hélas ! on sait trop bien les ravages causés, dans l'ordre matériel aussi bien que dans l'ordre moral, par la discorde et le trop peu de souci de la moralité publique.

Si nos avis peuvent être pour vous d'une application pratique, et dans la mesure où les circonstances le demandent, nous vous disons, en tout ce qui concerne le bien commun, qu'il s'agisse de la paroisse proprement dite, de la municipalité civile ou scolaire, ou des diverses organisations d'aide mutuel, que les divisions politiques ont trop souvent le funeste effet d'empêcher la réalisation des mesures progressives jugées nécessaires ou utiles à l'avancement normal, à l'accroissement du bien-être même matériel de la population. Combien nous voudrions que, pour votre plus grand profit, cet accord des esprits et des volontés pût produire ce résultat assurément désiré de tous en particulier, mais pour lequel une action commune est toujours en définitive si difficile, de bannir du milieu de vous, tous les débits inutiles de liqueurs enivrantes, dont l'œuvre désastreuse se fait si cruellement sentir surtout sur la jeunesse, et qui draine en pure perte, à votre grand détriment, une partie trop notable du revenu de vos terres.

Et puis, en présence du fait que des étrangers de plus en plus nombreux viennent chaque année passer plusieurs mois, toute la belle saison, dans nos paroisses, il importe de tenir fermement à nos belles coutumes canadiennes, et de ne pas laisser s'introduire parmi nous des usages déplorables qui seraient en réalité la ruine de l'esprit religieux dans nos familles.

Le dimanche a toujours été fidèlement observé dans nos paroisses ; non seulement on s'y abstenait du travail servile proprement dit, mais même on écartait ces occupations manuelles qui s'en rapprochent trop, bien qu'elles aient pour objet le plaisir et les distractions.

On ne connaissait point certains amusements bruyants, très profanes, et qui ne conviennent guère à la sainteté du jour du Seigneur. Les bals publics, les réunions tapageuses, et certaines façons de s'habiller, sans se vêtir, étaient inconnues. Faut-il se laisser sans résistance envahir par des abus criants qui auraient bientôt fait disparaître un cachet distinctif de nos paroissses rurales, dans lesquelles on avait toujours gardé le goût de la piété et de la modestie.

Ici encore nous devons faire appel à la bonne volonté de tous et surtout à leur esprit catholique. Le moins que nous puissions leur demander, c'est de se tenir à l'écart, et de bien marquer par une abstention visible, que de pareilles choses ne sauraient avoir leur approbation, et même qu'ils les condamnent absolument.

Nous le répétons, nos très chers Frères, c'est la campagne, c'est la classe agricole qui détient jusqu'à présent le trésor très précieux des traditions domestiques. Comme vos pères, vous avez jusqu'à présent gardé et sanctifié le dimanche ; continuez à le faire en assistant fidèlement aux offices de votre paroisse, et en passant le reste de la journée dans un repos

digne, et propre à refaire vos forces pour reprendre le travail de la semaine.

Ce sera pour le plus grand bien de vos âmes et de vos familles.

***

Enfin, nos très chers Frères, avant de clore cette lettre pastorale, nous voulons de nouveau vous remettre en présence de Dieu et vous rappeler que votre travail pour être fructueux, a un besoin indispensable de ses paternelles bénédictions.

« *Lorsqu'une terre, étant souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe, produit une herbe avantageuse à ceux qui la cultivent, c'est qu'elle reçoit la bénédiction de Dieu, mais quand elle ne produit que des ronces et des épines, elle est réprouvée et exposée à la malédiction, et ce qu'elle produit n'est bon que pour le feu* (11). »

L'Eglise, interprète des sentiments aussi bien que des volontés de son divin fondateur, s'est toujours appliquée très particulièrement à vivre en union intime avec la classe agricole. Elle lui emprunte son langage. De ses ministres elle fait des pasteurs, qui dirigent leurs ouailles dans les gras pâturages de la vérité et de la vertu. Elle prend à la terre toutes les choses nécessaires au culte divin, le lin, le froment, le vin, la cire, l'huile, le buis. Elle a dans sa liturgie des bénédictions spéciales pour tous les objets si divers qui se rapportent à l'agriculture, et pour les bestiaux eux-mêmes. Elle a des oraisons rituelles pour toutes les circonstances qui peuvent affecter la vie ou le travail de l'agriculteur. Et l'on peut dire qu'elle est constamment préoccupée d'obtenir les faveurs di-

(11) Heb., VI, 7, 8.

vines sous la forme d'une protection qui couvre l'agriculteur, sa famille, son travail et ses biens.

Mais de toutes ses prières, les plus solennelles, et nous oserions dire les plus efficaces par elles-mêmes, sont connues sous le nom de Rogations. Instituées d'abord en France, à la suite de fléaux terribles qui disparurent sous l'effet des supplications et des pénitences dirigées par l'évêque, elles se répandirent bientôt dans le monde entier et depuis plusieurs siècles déjà, on les célèbre par ordonnance de l'Eglise dans toutes les paroisses chaque année, durant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascencion de Notre-Seigneur.

Leur objet est d'obtenir de la bonté toute puissante de Dieu l'abondance des biens de la terre. On y fait la procession avec le chant des litanies des saints ; la messe est chantée avec les oraisons qui supplient la Providence de bénir surtout les travaux agricoles. Mais la rigueur des obervances primitives a depuis longtemps disparu. Il n'y a plus ni jeûne, ni abstinence, on travaille comme d'habitude. Il ne subsiste aucune obligation quelconque.

Cependant l'Eglise a maintenu l'office, et elle y invite instamment les fidèles ; c'est pour eux, et dans leur intérêt, qu'il se fait.

Mais alors pourquoi l'assistance à l'église, aux jours des Rogations, se fait-elle si rare depuis un certain nombre d'années? L'époque est favorable de toute manière. Les cultivateurs n'ont guère commencé leurs grands travaux, et c'est le moment le plus propice pour attirer sur eux les bénédictions divines. Au printemps, on écarte la crainte, on entretient l'espérance ; rien ne menace d'une façon prochaine. On ne voit rien qui mette en danger le grain confié à la terre. Il semble que tout ira bien. Oui, si Dieu l'accorde dans sa bienveillance paternelle. Mais il veut être prié. Tous

les biens de cette vie, découlant de l'activité humaine, sont quelque chose de ce pain quotidien, qu'il faut demander à « Notre Père qui est aux cieux (12). »

Quel est le fléau qui viendra nous attrister durant la prochaine saison? Les chenilles, les sauterelles, les vilains insectes s'attaquant aux bêtes ou aux plantes ; les gelées, la sécheresse, les pluies, la grêle, quoi?'Que de choses peuvent nuire à la semence ; au grain déjà épié ; à la moisson déjà mûre ; à la récolte déjà engrangée ! Pour parer à ces accidents toujours possibles, quel recours avons-nous, sinon la prière à Celui qui tient tout dans sa main. Or la meilleure prière, c'est la prière en commun, et surtout la prière officielle de l'Eglise offerte dans le temple par le prêtre entouré des fidèles.

Que chaque famille, dans chaque paroisse, ait à cœur d'être représentée aux Rogations par, au moins, un de ses membres, et que, par cette participation intelligente et pieuse à ces cérémonies instituées à cette fin, la piété populaire détourne de notre peuple les calamités dont il est sans cesse menacé. Le bon Dieu exauce toujours la prière bien faite. S'il envoie quand même l'épreuve sous forme d'un fléau quelconque, c'est que les intérêts spirituels y trouvent meilleur compte par le mérite qui s'attache aux misères de la vie acceptées avec soumission, supportées avec le secours de la grâce et pour l'amour de Dieu.

Et même alors, il accorde abondamment des compensations, qui ne font que changer l'ordre de ses bienfaits ; et Notre-Seigneur lui-même nous donne dans son Evangile, cette admirable leçon. Mieux que le passereau, nous sommes assurés de ne jamais manquer du nécessaire, par le fait de la divine Providence, si seulement, nous savons l'implorer.

(12) Math., VII, 11.

Il est pour le cultivateur qui a récolté les fruits d'un travail béni de Dieu un devoir à remplir et qu'on oublie, trop souvent d'autant plus, que la moisson a été plus abondante. C'est celui de la reconnaissance. On avait demandé, on a obtenu ; il faut maintenant remercier la divine Providence. Ne manquez donc jamais, nos très chers Frères, en présence des bienfaits dont vous avez été comblés, de faire monter vers le ciel, même par des actes collectifs et solennels, les actions de grâces de vos cœurs pénétrés d'une gratitude pieuse et filiale. Ce sentiment si digne des âmes chrétiennes, devra se manifester particulièrement par la manière honnête dont vous userez des richesses acquises, et par la part généreuse que vous saurez faire à Dieu lui-même en répondant aux appels fait à votre charité, pour les œuvres les plus chères au Cœur divin.

C'est prendre le moyen le plus sûr de faire descendre à nouveau sur vous les faveurs célestes, et de maintenir sur vos foyers et sur tout ce qui vous appartient, la douce influence des bénédictions qui vous feront apprécier de plus en plus la dignité, et goûter les joies de votre noble profession ; ce que nous demandons de toute notre âme au bon Dieu par l'intercession de sa divine Mère.

ALLOCUTION

Prononcée chez les Pauvres Clarisses a l'occasion d'une profession religieuse et d'une prise d'habit.

---

24 mai 1915.

Optimam partem elegit Maria, quae non auferetur ab ea.
Marie a choisi la meilleure part et elle ne lui sera pas enlevée.
(*Luc*, x-42.)

Mes chers Frères,

Nous voici en présence d'un spectacle qui paraîtrait bien étrange à des chrétiens peu avertis. Deux jeunes personnes viennent solliciter une même faveur : celle de se séparer définitivement du monde et de tout ce qu'elles y ont de plus cher, pour passer toute leur vie dans un cloître où elles ne connaîtront plus rien de ce qu'on peut appeler les charmes ordinaires de l'existence. Elles le font en pleine connaissance de cause, ayant assez vu de près ce qui pouvait les retenir, ayant de même passé dans le monastère un temps suffisamment long pour savoir d'une façon exacte et complète

à quoi elles s'engagent et ce qu'elles recevront en retour. La chose n'est pas nouvelle. Son origine se retrace à l'Evangile. C'est l'amour impatient et jaloux de Notre-Seigneur qui impose toujours les mêmes conditions à la possession sans réserve de ses grâces. Parce qu'il veut jusque dans l'immolation se faire un cortège d'âmes privilégiées, il les veut parfaites, c'est-à-dire dégagées de tout ce qui n'est pas lui-même, promettant de leur rendre au centuple, et sous la seule forme qui convienne, tout ce qu'elles auront abandonné pour le suivre.

C'est donc que la condition essentielle pour obtenir les faveurs de Jésus se résume dans le sacrifice. Il est inutile d'essayer d'amoindrir ce côté nécessaire de la vie spirituelle qui n'est donnée et qu'on ne possède que dans la mesure du renoncement qui en est la base indispensable.

Ceci est vrai de toute âme chrétienne, puisqu'il est impossible autrement de s'attacher à Jésus, même de la manière incomplète dont on le fait au milieu des préoccupations du monde, mais doit s'entendre surtout avec évidence de celles qu'une vocation sublime et toute gratuite appelle au sommet surnaturel de l'union intime, exclusive et permanente avec Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dans le cas présent l'holocauste sera définitif et absolu. Il offre les deux caractères du sacrifice tel que Notre-Seigneur l'exige.

Mes chères enfants, toutes deux vous tranchez sous l'empire de la grâce, avec le glaive de l'amour divin, tous les liens extérieurs qui vous retenaient captives et vous empêchaient de voler vers les hauteurs surnaturelles.

Vous allez consommer l'une par le désir et la ferme volonté, l'autre par un acte décisif et final la séparation. Par un adieu suprême vous aurez renoncé aux

joies sensibles, aux délices des épanchements, aux douceurs ordinaires de la vie familiale et jusqu'à ce bien-être accordé habituellement dans nos foyers chrétiens aux enfants comme vous, si bien faites pour goûter la tendresse filiale et soutenir par leur présence la religieuse affection de leurs parents.

C'est l'abnégation portée à ses extrêmes limites. Et ce qui ajoute encore à ses grandeurs et à ses mérites, c'est qu'elle est nécessairement partagée par les parents eux-mêmes : déchirement qui atteint les fibres de l'âme et nous reporte aux heures douloureuses du Calvaire, alors que la mère dans sa douleur joignait son sacrifice à celui de l'enfant qui s'immolait pour l'expiation des péchés du monde.

C'est à cet écrasement de l'amour réciproque de l'enfant et de ses parents que Jésus veut en venir, quand il accorde cette immense faveur d'un appel divin qui lui attire une âme privilégiée entre toutes. Ce sacrifice de la séparation est certes bien grand et cependant il n'est qu'un prélude, il s'accomplit à la porte du monastère. C'est quand le cloître s'est refermé sur les derniers gémissements et les suprêmes expansions de l'amour humain que, pour l'âme désormais dégagée et libre commence, pour ne plus jamais cesser l'immolation véritable. Car ne nous faisons pas illusion, la vie religieuse n'apporte comme jouissance rien de ce qu'à ce titre on recherche ailleurs, bien au contraire. La pauvreté embrassée volontairement se pratique ensuite nécessairement. Elle fait sentir en toute chose son emprise. Pour vêtement une robe grossière dont la forme ne varie jamais, pour logis une petite cellule avec un dur grabat, pour nourriture l'abstinence perpétuelle et des jeûnes prolongés, pour amusement de rares colloques avec des compagnes toujours les mêmes, et pour théâtre d'action un enclos restreint, un jardin fermé, un monastère dont la vue provoque la

pitié et fait songer à une prison. Oui, prison des âmes, captives de l'amour qui garde toutes ses tendresses pour le géôlier divin.

Joignez à cela, pour servir comme d'accompagnement et de soutien à une chasteté toute céleste, les mortifications corporelles qui tiennent au genre de vie que la règle impose, ou que l'on recherche par besoin d'expier davantage.

Aller constamment pieds nus sur les planches dures et froides, avoir la tête couverte d'un voile épais qui dérobe tout le visage, s'arracher toutes les nuits au sommeil pour aller prier à l'église, observer un silence perpétuel et s'astreindre à des travaux dont le genre partout ailleurs répugne à la délicatesse des personnes de la même condition, tout ceci pratiqué chaque jour et sans relâche à cœur d'année, peut paraître bien dur, et cependant j'estime que tout s'efface, ou plutôt que tout est jeté à la fois dans le creuset où tout se transforme et se divinise sous l'action de l'obéissance religieuse laquelle est elle-même, si elle est bien comprise, le dernier mot de l'immolation.

Il ne s'agit point ici simplement de la conformité extérieure des actes avec la volonté étrangère qui les commande, ni d'une soumission purement disciplinaire, exigée partout où règne un organisme hiérarchique. Oh ! non. L'obéissance religieuse, faite d'amour et d'énergie, étreint l'être tout entier et lui enlève tout autre mouvement que celui qui vient de ce Jésus venu en ce monde par obéissance, et qui met dans l'obéissance à son exemple la perfection suprême des âmes.

Mais quel crucifiement ! c'est bien là être cloué sur la croix, n'avoir plus de liberté et, jusqu'au plus intime de son être, porter la chaîne de l'esclavage divin. Croyez-le, mes Frères, une existence ainsi tramée veut dire par-dessus tout sacrifice, et c'est bien là le carac-

tère de la vie religieuse qui se mène dans ce cloître et telle que nous la concevons de prime abord.

C'est là à quoi se condamnent ces deux jeunes filles. Et cependant elles le requièrent comme une grâce. L'Eglise la leur accordera comme une faveur et un privilège et du haut du ciel Jésus, l'époux divin, se prépare à recevoir ces vierges dont la lampe est allumée et qui se disposent à le suivre.

***

Mystère, oh mystère ! Que peuvent donc offrir cette réclusion dans le dénuement, cet exil et ces privations, cette dépendance si complète de toute l'activité mise à la discrétion d'autrui? Car enfin il faut bien qu'un attrait réel domine tous ces renoncements et absorbe la douleur de tous ces sacrifices pour que — et nous le savons par expérience — les âmes vraiment appelées et admises dans ce jardin fermé ne cessent d'exalter leur bonheur, répétant avec le prophète : « Un jour passé dans ce sanctuaire vaut mieux que des milliers d'années coulées loin de vous, Seigneur. »

Disons tout de suite, mes Frères, qu'il y a lieu d'écarter l'objet plus apparent que réel du renoncement religieux. Même dans le monde, on sait que ces plaisirs, ces biens matériels, et l'indépendance qui a gagné toutes les sphères procurent des jouissances bien éphémères et qui ne méritent guère de compter.

Elles ont d'ailleurs pour contre-poids des épreuves souvent bien lourdes et qui sont inconnues dans les cloîtres. Ici on pleure moins souvent et moins amèrement que dans les familles même les plus chrétiennes, et qu'importent des satisfactions passagères dont on se prive bien volontiers pour avoir l'âme en paix et le cœur au calme.

Le vrai bonheur n'est jamais de surface, c'est au

fond de l'être qu'il cherche son appui, et la joie la plus intense et la plus durable doit naître d'une source pure et qui s'alimente à la fontaine sacrée de l'amour divin.

L'âme qu'il chérit plus particulièrement, Dieu l'enlève et la conduit dans la solitude et là parle à son cœur et contracte l'alliance qui admet l'élue en participation de l'œuvre accomplie sur la croix par le Sauveur. C'est dans cette vie d'expiation unie aux douleurs et à la mort du Christ qu'il faut chercher et trouver le vrai secret du bonheur de la religieuse consacrée et vouée à la pénitence et à la prière.

C'est là une merveilleuse disposition du cœur de Jésus, se communiquant avec toute sa tendresse, et alors mettant ses joies au prix de ses souffrances. C'est là la merveille réalisée dans les âmes saintes qui continuent dans le monde le ministère de la Vierge au pied de la croix, comme le sacerdoce perpétue celui du Christ immolé sur le gibet. La gloire de cette expiation offerte par les renoncements du cloître est déjà par elle-même une récompense au centuple. Elle se continue par les béatitudes prêchées par le Christ et trouvées dans l'esprit de pauvreté, de douceur, de miséricorde dont Jésus a voulu faire la substance de la vie spirituelle. Elle s'accentue plus sensiblement encore dans la contemplation habituelle de Jésus eucharistique où l'âme religieuse se délecte en refaisant avec le Christ le livre de sa vie temporelle, qu'elle adore petit Enfant de la crèche, qu'elle retrouve dans le temple avec ses parents éplorés, qu'elle voit entouré de gloire sur le Thabor, ou abîmé sous le poids de nos péchés dans le jardin des olives, ou qu'elle regarde expirant sur la croix ; pour elle c'est toujours son Jésus, celui qui l'appelle à la participation de ses faveurs, toujours faites à la fois de sacrifices et de véritable bonheur.

Ajoutez à cela que la vie religieuse, ayant déraciné toutes les attaches qui retenaient l'âme, lui laisse une merveilleuse liberté pour aspirer vers sa fin suprême. Toute séparation qui pouvait être douloureuse a été dès le principe consommée ; désormais tout en elle porte à regarder le ciel pour le désirer ardemment, puisque c'est là qu'il devra être possédé, sans plus de mélange dans une douleur quelconque, celui qui est à lui seul la récompense au centuple.

Et la cérémonie de ce jour a cet avantage de rappeler le souvenir de celle dont vous porterez désormais le nom, ma fille, et que, il y a peu d'années, nous voyions s'éteindre si pieusement après avoir réalisé en sa personne le double cachet de la vie monastique, le sacrifice et le bonheur.

Il en sera ainsi de vous, mes enfants. Vous verrez combien est doux le joug du Seigneur et vous le remercierez tous les jours de vous avoir véritablement accordé la meilleure part. Déjà très heureuses d'être dégagées de tous les soucis ordinaires de ce monde, jouissant en plus de la paix de l'âme dans la tranquillité parfaite de l'esprit et du cœur, soutenues par votre vocation et toutes les grâces qu'elle comporte dans les multiples renoncements quotidiens, unies par une tendre affection à toutes vos compagnes et trouvant dans la vie commune le commerce spirituel qui compense largement les relations mondaines, votre existence tout entière sera l'offrande continue de l'âme effondrée dans le cœur de Jésus votre époux, qui sanctifie vos pénitences expiatoires et accueille avec amour les actions de grâce de votre reconnaissance.

Et parce que l'élection divine, non plus que la consécration religieuse, n'ont pour effet de détruire les affections les plus saintes, mais qu'au contraire, en les épurant davantage, elles les élèvent et les rendent vraiment plus vives et plus constantes, vous garderez fidè-

lement en vous le souvenir et l'image de ceux que vous avez toujours chéris tendrement, qui concourent aujourd'hui avec un même sentiment à votre immolation, et pour qui tous les jours et jusqu'à votre dernier soupir vous offrirez le meilleur de vos prières et réserverez la plus belle part de vos mérites.

Ainsi soit-il.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

MONSEIGNEUR LANGEVIN

---

17 juin 1915.

Justorum animae in manu Dei sunt.
Les âmes des justes sont dans la main de Dieu.
(*Sap.* 3.)

Eminence (1),
Messeigneurs (2),
Mes Frères (3),

Telle est bien la parole inspirée qui résume le mieux l'événement douloureux dont l'annonce est venue si à l'improviste jeter la tristesse dans tous les cœurs. C'est en même temps celle qui, au milieu de ce deuil uni-

(1) Son Eminence le Cardinal L.-N. Bégin, Archevêque de Québec.
(2) NN. SS. P. Bruchési, archevêque de Montréal,
C. H. Gauthier, archevêque d'Ottawa,
N. McNeil, archevêque de Toronto,
M. Spratt, archevêque de Kingston,
A.-X. Bernard, évêque de St-Hyacinthe,
J.-S.-H Brunault, évêque de Nicolet,
F.-X. Cloutier, évêque de Trois-Rivières,
D.-J. Scollard, évêque du Sault Ste Marie,
G. Forbes, évêque de Joliette,
E. Grouard, V. A. d'Athabaska,
E.-A. Latulippe, V. A. de Témiscamingue,
O. Charlebois, V. A. de Keewatin,
H.-O. Chalifoux, auxiliaire de Sherbrooke
(3) Dans l'église-cathédrale de Montréal

versel, fait le mieux sentir d'où vient aux âmes chrétiennes la consolation quand elles entourent la dépouille vénérée d'un Pontife comme Monseigneur Adélard Langevin, archevêque de Saint-Boniface.

Certes ! le deuil est grand et il pénètre toutes les sphères.

Ce deuil est bien pénible dans le cercle étendu des parents, des proches et des amis qui vivaient dans l'intimité, recevaient les confidences et jouissaient des épanchements de cette âme à la gaîté si franche, si communicative et si cordiale.

Ce deuil est profond pour sa famille religieuse à laquelle au sein des grandeurs il a voulu rester jusqu'à la fin étroitement attaché, dont il était l'honneur et dont il sera toujours l'une des gloires les plus pures.

Ce deuil est plein d'amertume et d'angoisse, surtout pour le clergé et les fidèles de ce diocèse de Saint-Boniface auquel il a donné plus du tiers de sa vie, toute son existence de pontife, le meilleur de son sang, et jusqu'à la dernière pensée de sa vie.

Le deuil s'étend au pays tout entier, à cette patrie canadienne tant aimée qui le comptait parmi ses citoyens les plus illustres, le voyant avec orgueil si bien soutenir l'éclat de son rang et le poids de sa dignité, et garder ensemble dans son cœur et dans la subordination qui convient les attaches et les traditions qui sont comme l'expression authentique du plus vrai patriotisme.

Que dirai-je encore ! C'est une perte pour l'Eglise dont il a été le serviteur soumis et dévoué, le fils affectueux, le prêtre et le pontife respecté, vénéré et dont les regrets sont venus s'exhaler sur sa dépouille mortelle en une parole pleine de tendresse de son Chef Suprême.

C'est donc bien à dire, mes Frères, que nous pleurons ensemble un évêque qui par ses nobles qualités

et ses grandes vertus avait conquis et possédait pleinement l'affection, l'estime, le religieux attachement de tous.

Nous pleurons sur la dépouille mortelle d'un grand évêque, mais en même temps nous voyons s'élever au-dessus de nous pour entrer dans son immortalité, l'une de ces grandes âmes, de ces âmes justes dont l'Esprit-Saint nous dit qu'elles sont entre les mains de Dieu.

Oui ! Entre les mains de Dieu pour être ici-bas et dans une carrière privilégiée l'instrument de sa miséricorde, l'âme de ce juste a été dès le principe et gardée jusqu'à la fin.

Et la divine Providence a voulu la façonner de ses mains pour la préparer à son œuvre d'apostolat.

Dans un triple foyer religieux, comme dans un creuset où travaille à loisir la flamme de l'amour divin, s'est trempée successivement cette âme déjà si bien préparée au foyer domestique sous l'action pieuse de parents exemplaires.

Déjà elle est entre les mains de Dieu pour accomplir sa divine volonté dans la plus sublime vocation. Il en fait celle d'un prêtre, d'un missionnaire qu'il envoie à la conquête des âmes. Toutes les charges et les fonctions du ministère sacerdotal et de la vie religieuse sont occupées et remplies à l'honneur de l'Eglise et à la grande édification des fidèles.

Dieu est satisfait de son apôtre qu'il regarde avec complaisance. Il l'élève alors plus haut, lui fait prendre rang parmi les princes de son peuple, Il le fait pontife et le prépose à la garde d'un vaste troupeau. C'est toujours l'âme du juste entre les mains de son Dieu pour continuer son œuvre.

Héritier légitime des Taché et des Provencher, avec leur succession il recueille aussi leur esprit et leur cœur.

Certes la tâche est lourde, l'honneur même est peut-être périlleux. Mais Dieu a soutenu l'âme de son juste.

Qui dira l'activité inlassable de cet évêque parcourant dans tous les sens un diocèse vaste comme un royaume, et jetant partout, dans un sol fécondé depuis longtemps par le dévouement apostolique sous toutes ses formes, une semence de bon grain qui lève comme une merveille, et fait voir surgissant sur tous les points comme une riche moisson les œuvres les plus variées.

Les paroisses qui se fondent par centaines, des écoles, des asiles de tous genres, des institutions d'ordre supérieur pour l'éducation de la jeunesse à tous les degrés, toutes choses qui se groupent autour d'un centre sur lequel on voit s'élever comme pour en être l'appui une superbe cathédrale, expression suprême et magnifique du zèle de l'évêque et de la générosité pieuse de ses ouailles.

Tant de travaux, avec le succès qui les a couronnés, suffiraient à remplir une carrière épiscopale ; surtout quand on sait que tout ceci ne va pas sans cette autre part de l'action pastorale qui consiste à prêcher la doctrine, à administrer les sacrements, à diriger et à soutenir toutes les nobles initiatives, bref à répandre et à affermir sur tous les points le règne de Jésus-Christ, en veillant avec sollicitude à la pureté de la foi et à l'exacte observance de la discipline et de la morale chrétienne. Conciles provinciaux, synodes diocésains, retraites pastorales, lettres pleines de vérité et de paternelle bonté, tout a été mis à profit par Monseigneur Langevin qui a vu, à la suite et comme une conséquence de son zèle, un vicariat apostolique, des diocèses, toute une province, se détacher comme autant de fruits mûrs, des flancs de l'Eglise-Mère de Saint-Boniface, pour être constitués en églises distinctes

pleines de vie et d'avenir. Le champ du père de famille avait été admirablement cultivé, et des fils spirituels avaient pu sous son regard bienveillant recevoir la portion de leur héritage. C'était une immense joie pour cette âme juste entre les mains de son Dieu de voir ainsi se continuer partout, dans le développement régulier de l'œuvre commune, le dévouement apostolique dont il continuait lui-même les traditions sur le premier siège épiscopal de l'Ouest Canadien.

Mais pour Monseigneur Langevin il y eut plus encore et chacun sait, il reste acquis pour l'histoire, toute l'ardeur qu'il a déployée, la vigueur qu'il a mise à défendre au profit particulier des âmes les plus tendres, de la portion la plus délicate de son troupeau, les droits sacrés et imprescriptibles de Dieu, de l'Eglise et de la famille :

Fermeté inébranlable des convictions, sentiment profond de son devoir, conscience inaltérable du juste prix qu'il convient d'attacher à la valeur du dépôt confié à la sollicitude pastorale, voilà bien ce qui l'a soutenu tout le temps et jusqu'au bout dans une lutte inégale qui ne l'a jamais terrassé. La vivacité de son esprit, la précision de sa pensée, l'énergique concision de sa parole ont accompagné la constance de ses efforts. Sa piété ardente l'animait alors que jamais il n'a perdu la confiance dans la victoire finale.

Et l'on peut dire sans crainte que l'âme de ce juste était entre les mains de son Dieu, par toutes les fibres d'une volonté énergique qui ne savait point faiblir, parce qu'elle voyait en ce Dieu lui-même et la source de son courage et la récompense de son dévouement.

Mais il s'est usé à la tâche, un mal implacable s'est abattu sur lui et se plut à le ronger.

On le vit dépérir, mais non faiblir, trompant la maladie elle-même et, rassemblant toutes ses forces en

dépit de ses atteintes, il s'est fait alors la victime de son intrépidité.

Il voulut mourir comme il avait vécu, sur la brèche, les armes à la main, en combattant le bon combat du Christ ; ayant tenu ses serments avec une fidélité parfaite, il a consommé sa vie dans un martyre qui a vraiment fait de son âme celle d'un juste entre les mains de son Dieu.

Il peut remettre intact le dépôt dont il avait eu la garde, et qu'il aurait voulu rendre agrandi encore de tous ses droits reconquis.

Pour faire acte de chrétien et d'évêque, il avait, sans interrompre son labeur, fait un long voyage pour venir au nom de toute sa province présenter ses hommages au chef de la hiérarchie catholique de notre pays.

En cours de route, il s'arrêta pour rendre les derniers devoirs à l'ami d'enfance, à l'ami de toujours qui avait comme lui, mais au milieu du monde et dans un ordre parallèle, gravi avec honneur l'échelle des grandeurs humaines, et qu'une mort foudroyante venait de coucher dans son cercueil. Ce fut pour lui un coup bien rude, et le choc allait être fatal.

A la suite des fêtes de Québec il s'était rendu au sanctuaire de sainte Anne, pour se recommander avec toutes ses intentions les plus chères à la grande thaumaturge. Dieu l'attendait au retour de ce pèlerinage, en cette ville de Montréal où il avait naguère commencé sa formation cléricale. Admirable attention de la divine Providence qui ménageait à ce bon et fidèle serviteur, à son pontife le plus beau triomphe qu'il pût recevoir ici-bas, et dont la gloire est faite des suffrages de tout un peuple dont les prières ferventes accompagnent son âme jusqu'au pied du tribunal de Dieu.

Frappé à mort, mais possédant encore la parfaite li-

berté de son âme, il a l'avantage de voir approcher de lui un pontife dont l'amitié, le zèle, écartant toute hésitation, lui procure le bonheur de recevoir en pleine connaissance les derniers sacrements, et de faire dans une paix sereine le sacrifice de sa vie, exprimant le vœu que son corps aille reposer au milieu de ses ouailles de Saint-Boniface.

Ce fut un spectacle sublime et bien émouvant, deux frères, deux évêques s'embrassant dans le Seigneur en une étreinte suprême, l'un prodiguant à l'autre les secours et les consolations que la Religion tient en réserve pour les âmes chéries de Dieu et rachetées par son sang.

L'âme de ce juste a franchi le seuil du temps pour entrer dans l'éternité. Elle est vraiment entre les mains de Dieu.

Le tourment de la mort ne l'a pas touché, la couronne était prête. Nos prières obtiendront qu'elle soit sans retard accordée à celui dont nous pleurons sans doute la perte ici-bas, mais qui continue à vivre au milieu de nous par ses œuvres, par ses exemples et par une parole dont les échos ne s'éteindront pas.

MÉDITATION SACERDOTALE [1]

L'EUCHARISTIE

Juin 1915.

Les prêtres sont pour Notre-Seigneur et par rapport à lui les Apôtres continués.

Jésus-Christ a consommé sur le Calvaire l'œuvre de la Rédemption universelle en déposant entre les mains de son Père le prix de la rançon de l'humanité.

Le sacrifice sanglant opéré sur la croix, capable à lui seul d'apaiser la colère de Dieu et de ramener dans le monde la vie surnaturelle, ne devait cependant pas suffire à l'amour ni à la miséricorde du Sauveur ; il voulut procurer à chacun l'application individuelle des mérites de sa Passion et de sa mort, et tout en exerçant la royauté incontestable conquise et méritée par l'effusion de son sang et sa résurrection glorieuse, se mettre à même de déverser dans toute âme qui s'y prêterait les grâces de son cœur. Pour cela il a établi l'Eglise ; dans l'Eglise il a mis les sacrements ; mais

(1) Lue à la première séance du Congrès National des Prêtres-Adorateurs du Canada, le 14 juillet 1915.

l'Eglise elle-même et les sacrements qu'elle porte dans son sein se résument dans la personne de Notre-Seigneur qui a voulu s'y maintenir perpétuellement présent : « Voici que je suis avec vous, jusqu'à la consommation des siècles. » Or cette présence permanente promise pour jusqu'à la fin des temps, si Notre-Seigneur l'a effectuée de bien des façons dans un ordre mystique et spirituel, il l'a en vérité réalisée substantiellement dans son sacerdoce, et dans son eucharistie.

Aux apôtres ses premiers prêtres il s'est donné, liant leur mission à sa mission, leur communiquant les choses qu'ils doivent eux-mêmes prêcher en son nom, leur donnant le pouvoir de répéter ses prodiges, assignant à leur zèle le monde entier, dont il est lui-même le Roi et le maître.

Comme fonctions sacerdotales, ceci dépasse déjà en élévation et en étendue, tout ce qui avait été jusqu'alors exercé par un sacerdoce pourtant créé par Dieu et imposé à tout un peuple. Et cependant, pour les Apôtres, Notre-Seigneur ira encore plus loin ; il leur communique non seulement son autorité et ses pouvoirs, mais sa personne elle-même. Il les identifie avec lui par la communication du caractère sacerdotal; il se livre à eux leur donnant toute puissance sur sa personne ; il sera porté en eux jusqu'à ce point que leur parole sera la parole du Christ et que leur vie en tant que prêtres sera une participation, et comme un écoulement de la vie du Sauveur. Jésus a donc véritablement créé sa présence apostolique.

En outre, par un prodige dont jamais le monde ici-bas ne pourra sonder les profondeurs, et dans lequel on ne sait qu'admirer davantage, ou de la puissance divine qui multiplie les miracles, ou de la sagesse éternelle qui subjugue la raison humaine et réduit à l'impuissance ses révoltes, ou de l'amour d'un Dieu qui

pousse la bonté à cette limite déconcertante du sacrifice en permanence, il continue sur nos autels l'immolation de la croix, par là poursuivant au milieu du monde, par une présence absolument réelle, les opérations et les mystères qui ont rempli les années de sa vie temporelle, alors qu'il était visible parmi les hommes.

Nous voici donc en présence d'une double vérité : la perpétuité de l'apostolat créé par Jésus pour revêtir un sacerdoce identique avec le sien, et la sainte eucharistie dans laquelle, par le ministère du prêtre, Jésus sauveur s'immole et demeure constamment parmi nous.

Or, en vertu de leur vocation, par le sacrement de l'ordre et le caractère sacerdotal imprimé au plus intime de leur âme, les prêtres sont constitués les héritiers légitimes des Apôtres, et comme eux admis, par le plus admirable des privilèges, dans la communication habituelle des pensées et des sentiments du Sauveur aussi bien que de son autorité et de ses grâces.

Comme les Apôtres, à cause de leur sacerdoce, les prêtres sont les amis choisis de Jésus, groupés autour de lui par un appel direct et personnel ; les disciples qu'il sépare de la foule, les emmenant à l'écart sur la montagne ou dans la plaine ou même au fond de la solitude, pour se reposer avec eux dans de doux colloques, et leur confier ses plus secrètes pensées.

Comme aux apôtres il leur ouvre son cœur ; ils sont toujours les sarments de cette vigne divine dont ils doivent recevoir et garder la sève de charité qui les unit entre eux en les gardant étroitement attachés à lui-même. Comme les apôtres, les prêtres sont les chéris du Sauveur qui les appelle ses petits enfants. En d'autres termes le sacerdoce met les prêtres sur le rang des apôtres dont ils possèdent les privilèges, et spécia-

lement celui de tenir de plus près au Sauveur et de causer familièrement avec lui.

Or, par leur ministère même, les prêtres exerçant une sorte de toute-puissance surnaturelle ont rendu Jésus présent sur l'autel et le gardent prisonnier à vue dans le tabernacle.

La scène se trouve donc parfaitement reconstituée. Dans la sainte Eucharistie, Notre-Seigneur Jésus-Christ existe, parle, agit aussi réellement, aussi efficacement que durant les années de sa vie mortelle. Les prêtres dans le sanctuaire remplacent les apôtres, que ce soit sur le Thabor, dans le Cénacle, au jardin des Oliviers ou sur les rives du Génézareth. C'est pour le dire avec saint Paul, une conversation toute céleste qui s'établit par le fait. Voilà semble-t-il une manière assez simple et facile de faire ce que les maîtres de la vie spirituelle ont appelé la construction du lieu, et dès lors il n'y a qu'à se mettre bien en place pour passer aisément une heure d'adoration eucharistique sacerdotale, et cela sans trop risquer d'encourir le reproche adressé naguère par Notre-Seigneur aux plus intimes d'entre ses disciples.

Avec les Apôtres, plus favorisés qu'eux-mêmes à cause de la foi certaine que nous avons reçue au préalable, nous contemplons en Jésus le plus beau des enfants des hommes, le Verbe fait chair, le fils de Dieu que son Père affirme être l'objet de ses complaisances. Lui-même atteste sa divinité et sa filiation éternelle. Il en appelle à sa puissance souveraine, multipliant les prodiges de toute sorte, suscitant l'acclamation enthousiaste des foules, forçant les démons eux-mêmes à fuir en criant qu'il est le Fils de Dieu. A sa voix la tempête s'apaise, la nature suspend le cours de ses lois, les malades et les infirmes sont guéris, les morts ressuscitent, des foules innombrables sont nourries par miracle. Nous avons bien devant nous le Créateur et

le Maître de toutes choses ; nous sommes en présence de Dieu et nous l'adorons dans l'humilité de notre néant.

Ce Dieu s'est fait homme pour ramener sur la terre la charité éteinte par la prévarication, et Jésus se montre plein de tendresse, de miséricorde et d'amour ; nous entendons le précurseur le désigner comme l'agneau de Dieu venu sur la terre pour effacer les péchés des hommes ; lui-même s'appelle le Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis ; il accueille avec une infinie bonté les plus petits, les humbles, les ignorants, les pauvres, les pécheurs les plus misérables. La pitié domine en son cœur, il offre la consolation et la joie à ceux qui souffrent et qui pleurent. De ces sentiments il nous accorde à nous la meilleure part, puisque nous sommes les plus favorisés de ses disciples et qu'il voit en nous ceux qui doivent garder pour les autres et toujours ardentes les flammes de sa charité. L'acte d'amour suit donc de lui-même l'acte de foi et d'adoration. O Seigneur, vous savez que je vous aime. Qu'il fait bon être ici ! Nous voulons y demeurer.

Toujours vivant parmi nous par la sainte Eucharistie, Jésus, quand nous sommes en sa divine présence, ne nous manifeste pas seulement sa personne divine, avec sa toute puissance et son amour sans bornes, il nous rappelle encore sa doctrine et ses enseignements, et nous l'écoutons puisqu'il nous parle, avec la docilité des Apôtres. Il est venu, celui dont parlent Moïse et les Prophètes, il est la lumière qui éclaire tout en ce monde ; il apporte avec lui la vérité qui vient de son Père et dont les âmes avaient été si longtemps privées ; c'est une renaissance, et la vie consiste désormais à connaître le seul et vrai Dieu et celui qu'il a envoyé sur la terre. Or cette lumière, cette vérité, cette vie pénètrent l'homme tout entier, et tous

les problèmes qui l'intéressent s'y trouvent résolus ; nous sommes élevés jusqu'aux régions surnaturelles et nous entrons dans les mystères de la divinité. Je suis la voie, la vérité et la vie, nous dit-il, qui me suit ne marche pas dans les ténèbres.

La doctrine de Jésus-Christ, déjà si sublime dans ses dogmes, pénètre le monde avec les préceptes de sa morale ; toutes les vertus sont par lui enseignées, et la pratique en est surtout prescrite avec insistance à ses prêtres. Nous savons par lui que l'humilité doit être mise à la base de l'édifice spirituel, et que la charité en occupe le sommet pour le couvrir tout entier. Nous apprenons où se trouve le bonheur, qui ne réside point dans la possession des richesses, des biens de ce monde, mais qui se trouve au contraire dans le plus parfait détachement.

Les leçons données par Jésus et qui découlent de sa doctrine descendent dans les plus intimes détails de la vie, et rien n'est plus doux à l'oreille dans un entretien intime avec lui, que de l'entendre nous les répéter : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ; préparez-vous des trésors non sur la terre, mais dans le ciel ; cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice. Celui qui fait la volonté de mon Père qui est au ciel, voilà celui qui entrera dans le royaume des cieux. Que votre cœur ne se trouble pas dans les épreuves. Vous croyez en Dieu, croyez en moi. Le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu.

A nous ses prêtres, comme à ses apôtres, il parle clairement, non en obscures paraboles ; nous devons le comprendre.

En même temps que Notre-Seigneur inculque la connaissance des vertus à pratiquer, il fait connaître la nécessité du secours surnaturel dont lui-même demeure la source toujours féconde. « Si quelqu'un à soif qu'il vienne à moi et qu'il boive. » Je suis la lu-

mière du monde. Demandez tout ce que vous voudrez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera. Nous sommes à ses yeux le sel de la terre, la lampe qui doit briller sur le chandelier et non être cachée sous le boisseau. C'est nous, ses prêtres avec ses apôtres, qui devons avec empressement porter son joug suave et léger. La vertu qui sortait de lui au contact des misères à soulager, s'exerce plus spécialement encore sur les âmes sacerdotales pour les purifier et les sanctifier. Sa parole qui est vérité et vie, tombe sur notre cœur, non pas comme le long du chemin, sur un terrain pierreux ou parmi les épines, mais dans une bonne terre travaillée de ses mains, et qui sous son action doit fructifier et produire au centuple.

C'est pour ses prêtres qu'il prie davantage et que selon son langage divin il se sanctifie lui-même. S'il est pour tous le pain de vie qui préserve de la mort éternelle, c'est au prêtre qu'il en réservait les prémices, ce sont eux qui, les premiers, ont eu le bonheur de la communion eucharistique, et pour mieux symboliser la pureté de cœur qu'il veut voir sans cesse briller en eux, à cause surtout de cette union sacramentelle, il se prosterne et lave leurs pieds. Ce souci de la sainteté sacerdotale domine toutes les préoccupations de son âme en cette nuit tragique qui doit voir commencer le drame de sa Passion, et la prière ardente par laquelle il conclut son discours suprême est toute à l'effet d'obtenir pour ses apôtres la sainteté, par l'union fraternelle dans le cœur du Christ qui rattache lui-même tous les prêtres à son Père, et son vœu est de les conserver tous, de ne perdre aucun de ceux qui lui ont été donnés pour participer à son divin sacerdoce.

L'œuvre de la sanctification apostolique et sacerdotale sera reprise au jour même de la Résurrection, en vue surtout du ministère qu'il doit leur confier ; et

jusqu'à son retour dans le ciel, le Verbe Jésus sauveur, déversera dans l'âme apostolique avec l'Esprit-Saint qu'il lui donne, dont il lui promet la surabondance des dons, toutes les perfections surnaturelles qui viendront comme se grouper autour d'une foi inébranlable, d'une espérance invincible et d'une charité sans bornes. En présence de Jésus que nous adorons, à qui nous ouvrons notre âme pour recevoir la lumière de sa vérité et les douces flammes de son amour, nous devons aussi nous souvenir qu'il a fait de nous les instruments de sa miséricorde dans l'œuvre du salut. C'est un fait bien remarquable que le Verbe Incarné, Jésus-Christ ait voulu se faire des auxiliaires parmi les hommes ; non seulement il a voulu les racheter tous par l'effusion de son sang, mais encore il daigne élever jusqu'au degré de co-rédempteurs ceux qui déjà ne pourraient jamais assez le bénir de les avoir rachetés eux-mêmes. La vocation apostolique et sacerdotale, fruit d'un choix tout divin, est un privilège que ne sauront jamais assez apprécier ceux qui en sont l'objet. Durant cette vie les apôtres sont appelés à être des pêcheurs d'hommes ; ce sont les ouvriers de la moisson abondante et toujours prête, ils doivent, c'est leur mission, faire les mêmes œuvres que Jésus-Christ, et les accomplir avec lui. Elles ont toujours pour fin le salut des âmes. Par elles le prêtre n'est plus comme le simple chrétien élevé à l'ordre surnaturel seulement pour préparer son propre salut, mais il doit planer constamment dans ces régions où sans cesse il détient le pouvoir le plus divin qui existe sur la terre, celui de remettre et de pardonner les péchés ; c'est donc tout un ministère que Jésus-Christ organise en même temps que son Eglise et qui sera maintenu avec elle jusqu'à la consommation des siècles. Pour leur permettre de l'exercer avec fruit, Jésus leur promet et leur envoie son Esprit-Saint qui apporte avec lui des

grâces de choix pour assurer la sainteté sacerdotale en vue même de la sanctification des âmes.

Ce n'est pas assez, le divin Sauveur n'a mis aucune réserve à ses libéralités. Pour ne pas laisser les hommes orphelins et pour satisfaire la tendresse de son âme, il a créé l'Eucharistie et l'a mise aux mains de ses prêtres, qui se trouvent avoir autorité, non seulement sur les consciences, mais sur Jésus lui-même, et ce n'est que par eux que Jésus Sauveur et les âmes rachetées pourront consommer l'union sacramentelle eucharistique : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang, faites ceci en mémoire de moi. » Pouvoir redoutable sans doute, mais tout divin et qui marque la limite où pouvaient atteindre la tendresse et la générosité du Sauveur.

Les Apôtres ne sont pas seuls au cénacle, ou plutôt, ils portent en eux toute leur succession sacerdotale.

Par les paroles qui communiquent son pouvoir, Jésus livre sa personne pour l'immolation permanente qui continuera entre leurs mains avec la même réalité le sacrifice sanglant du calvaire.

En sorte que nous sommes par l'ordination du Christ, par notre sacerdoce, les sacrificateurs autorisés de la nouvelle loi; et pour remplir notre ministère et donner au sacrifice que nous opérons sa pleine valeur, il a fallu qu'un Dieu nous élevât jusqu'à lui et nous fit dans un certain sens ses égaux, non plus seulement par l'autorité donnée sur sa propre personne, mais encore par le prix infini, absolu, indépendant de tout mérite humain, attaché de lui-même à l'acte sacerdotal sacrifiant la victime en vertu d'un pouvoir divin, et réalisant par le fait tous les fruits du sacrifice le plus sublime et le plus complet qui se puisse concevoir.

Jésus avait maintes fois prédit en termes très nets les souffrances de sa passion, le supplice de la croix et

les triomphes de sa résurrection et de son retour dans le ciel.

A sa passion future il avait donné le caractère de soumission et d'obéissance absolue, de supplication et de pénitence. Le tout offert par un Dieu Sauveur à son Père qui acceptait l'holocauste.

Ce sacrifice a été consommé sur la croix dans les douleurs et dans l'effusion réelle du sang d'un Dieu.

Il est perpétué dans la sainte Eucharistie où Jésus se sert de l'âme, de la langue, des mains de son prêtre afin de pouvoir être par lui étendu comme une victime et présenté à Dieu pour rassembler, concentrer en un acte qui se multiplie à l'infini, toutes les forces vives de la piété humaine, faisant monter vers le ciel, du cœur du Christ où elles reçoivent toute leur intensité, les adorations, les actions de grâces, les prières et les pénitences du monde.

Voilà ce qui s'effectue au cénacle, ce qui s'est répété pour nous au jour de notre ordination, et dont les effets se reproduisent chaque matin à l'autel. Et voilà la contemplation qui s'impose au pied du tabernacle ou nous avons enfermé Notre-Seigneur.

Ces vérités sont aussi terribles qu'elles sont élevées. Elles dérouteraient notre esprit en l'absence d'une foi très vive qui les maintienne brillantes. Elles impliquent des devoirs d'amour et de vigilance, elles comportent des responsabilités dont le poids serait écrasant pour toute âme même sacerdotale qui oublierait que nous sommes ici dans une sphère où tout échappe aux pauvres efforts de la petite intelligence humaine. Oh Père, Seigneur du ciel et de la terre, je vous bénis d'avoir caché ces choses aux sages et aux prudents, et de les avoir révélées aux petits.

Heureux, nous dit Jésus, les yeux qui voient ce que vous voyez. Je vous le déclare, beaucoup de prophètes et de rois ont désiré voir ce que vous voyez, et ne l'ont

point vu ; entendre ce que vous entendez, et ne l'ont point entendu.

C'est sur la montagne, au pied de la croix qui porte le Sauveur ensanglanté et mourant, avec Jean le disciple bien aimé, auprès de Marie la mère de Jésus devenant notre mère, que nous sommes bien le mieux placés pour contempler le sacrifice divin qui consomme toutes les offrandes et toutes les expiations, qui donne à Dieu toutes les louanges, fait descendre du ciel toute la miséricorde, et ouvre sur le monde pour le sanctifier et le sauver la source intarissable des grâces et des mérites qui sont comme la transformation des souffrances et de la mort d'un Dieu pour nous.

Et c'est là ce que nous voyons clairement par toutes les données de notre foi quand nous avons le bonheur de nous établir véritablement en présence de Jésus eucharistique pour passer une heure avec Lui.

VŒU

Que la lecture assidue de l'Evangile, par la connaissance de plus en plus approfondie qu'elle donne de la personne de Notre-Seigneur et de la mission apostolique du prêtre, serve de base et fournisse l'aliment habituel à la contemplation eucharistique pour l'heure hebdomadaire d'adoration sacerdotale.

MÉDITATION SACERDOTALE

LA PENTECOTE

Juin 1915.

Après l'Ascension de Notre-Seigneur, les apôtres, fidèles à la recommandation de leur maître, rentrent à Jérusalem et s'enferment dans le Cénacle. Ils accompagnent la Sainte Vierge et sont suivis d'un certain nombre de disciples (1).

C'est sur le mont Sion, dans la maison où le jeudi saint Jésus avait institué la Très Sainte-Eucharistie, que se réunit l'assemblée.

De prime abord Pierre exerce ses prérogatives de chef. Il parle avec l'autorité souveraine dont il a été constitué le dépositaire.

Il s'agit de combler le vide créé au sein du collège apostolique par l'apostasie de Judas.

Tout se passe de façon à bien marquer que la désignation de celui qui doit remplacer le traître sera vraiment un acte divin, imprimant à l'élu le sceau de la vocation.

(1) Act., I.

Deux disciples sortent des rangs présentés par l'assemblée : Joseph et Mathias.

Tous deux paraissent également dignes et dûment préparés. Ils étaient sans doute du nombre des soixante-douze disciples groupés par Notre-Seigneur et formés par lui (2).

Lequel des deux aura l'honneur et recevra la charge de l'apostolat? *Désignez vous-même, Seigneur,* dit Pierre, *l'homme de votre choix.* Et par le signe convenu, Mathias est indiqué, et il est ensuite associé aux onze apôtres. Il prend rang parmi eux. Il recevra comme eux, le Saint-Esprit, dans la pleine mesure de ses dons, il sera prêtre avec la plénitude du sacerdoce. Nous avons ici tous les éléments de la vocation sacerdotale, avec son caractère absolument gratuit, comme aussi, hélas ! les effroyables conséquences de l'infidélité à y répondre pleinement !

Venez, suivez-moi, avait dit Jésus à chacun de ses disciples. Puis quand vient le temps de nommer les douze apôtres pris parmi eux, comme pour bien marquer l'importance souveraine de son acte, Il passe toute une nuit en prière, parlant avec son Père de ceux qu'il va choisir. Et il les désigne l'un après l'autre (3).

Il leur rappelait un jour cet acte tout spontané de sa bienveillance : *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis.*

La règle était posée, elle serait constante et recevrait partout son application. Pour le sacerdoce il faut, avant tout, l'appel de Dieu, rendu manifeste dans l'âme par un ensemble de circonstances qui ne permettent guère d'en douter. C'est, par la piété des parents, la douce influence des premières grâces qui préservent l'enfant et le gardent dans l'amour de Dieu ; ce sont des qualités fondamentales, des dispositions

(2) Luc., x, 1.
(3) Luc., vi, 13

natives, des aptitudes qui s'éveillent, des penchants qui s'affirment, des désirs qui grandissent, tout un ensemble de sentiments et d'inclinations qui font, dès le jeune âge, envisager le sacerdoce comme objet des aspirations constantes d'une âme impressionnée et attirée surtout par les sacrifices qu'il demande et les bienfaits qu'il opère.

La préparation providentielle se poursuit par l'éducation plus soignée que l'enfant reçoit de la générosité de ses parents. Pendant de longues années, au collège et au séminaire, son intelligence et sa volonté se prêtent au travail assidu qui communique les éléments de la science et forme peu à peu le caractère. Ce qui se fait en même temps par l'étude, par la pratique de plus en plus consciente de la piété, et par l'exercice de plus en plus solide de toutes les vertus.

Graduellement, l'âme se nourrit de doctrine et d'énergie en vue du dévouement qu'elle devra plus tard dépenser dans la carrière sacerdotale, qu'elle entrevoit comme sienne.

Vient le moment où, à la suite d'un sérieux examen, le jeune homme qui s'est fait bien connaître à son directeur de conscience, lui demande une décision finale, mais toute personnelle. On lui dit que sa vocation est de devenir prêtre. C'est déjà beaucoup, ce n'est pas tout cependant. Le sacerdoce, non seulement parce qu'il est divin, mais surtout parce qu'il n'existe point de lui-même pour l'avantage de celui qui en est honoré, mais bien plutôt pour le service des âmes, pour le service de l'Eglise, requiert, outre le désir même très accentué et très légitime de le recevoir, le consentement de l'Eglise qui est en définitive l'interprète authentique de l'appel divin.

Quand elle s'est prononcée, après avoir invoqué le Seigneur, et que, en présence de ses besoins, elle déclare accepter pour le sacerdoce le jeune homme qu'on

lui présente, celui-ci est alors véritablement élu, et au temps voulu, il sera envoyé avec ses frères prêtres pour travailler à la moisson, dans le champ du Seigneur.

Le sacerdoce est donc, de la part de Dieu, un acte de souveraine bienveillance, par lequel celui qui y est admis se trouve l'objet d'un choix très précis et très particulier. Par la vertu du sacerdoce, il se trouvera enlevé du milieu des hommes pour s'occuper des choses de Dieu dans l'offrande habituelle des dons et des sacrifices pour le salut des âmes (4).

Le sacerdoce est pour le prêtre une carrière exclusive de toute autre. En retour de la dignité qu'il reçoit, des pouvoirs qu'il possède, et des fonctions qu'il exerce, il doit à Dieu et à l'Eglise tout son cœur, toute son âme, toute sa vie. C'est ce que Notre-Seigneur avait plus d'une fois exprimé à ses apôtres, les premiers prêtres. Il leur avait commandé l'abnégation complète pour s'attacher uniquement à lui (5).

C'est ce que Judas n'avait point compris, et c'est peut-être par sa lamentable histoire qu'on peut saisir le mieux combien le sacerdoce doit être étranger aux vaines affaires du siècle. *Il était du même rang que nous, le même ministère lui était échu. Cet homme est entré en possession du champ, salaire de son iniquité.*

Judas avait vraiment la vocation, ayant été appelé par Jésus lui-même. Comme tous les autres apôtres, il avait été instruit et formé par Notre-Seigneur. Il avait comme eux, fait des miracles, prêché avec zèle et servi apparemment les intérêts de son Maître ; mais Judas aimait l'argent, Judas fut esclave de l'avarice. Quelle passion ignoble ! Elle le mena au sacrilège, du sacri

(4) Heb., v, 1.
(5) Math., xvi, 24.

lège à la trahison, de la trahison au désespoir, du désespoir au suicide et à la perdition.

Judas s'est perdu pour avoir été infidèle à sa sublime vocation.

⁂

Au Cénacle, les apôtres et les disciples étaient tous ensemble unanimes dans la prière persévérante, et Marie était au milieu d'eux.

C'était l'Eglise à son berceau, la première réunion des fidèles. Tout y est par conséquent à remarquer et à noter, comme aussi, outre ce qui est contenu dans le texte sacré, il est loisible de se figurer bien des détails comme ils ont dû se produire.

Pierre est à la tête des apôtres et les douze apôtres étaient distingués des simples disciples, et Marie avait une place à part, entourée de quelques saintes femmes.

Peut-on croire que le saint sacrifice eucharistique fut offert chaque jour, soit par Pierre au nom de tous, soit par les apôtres à tour de rôle? Assurément rien ne s'y oppose et le spectacle ne peut pour notre contemplation qu'augmenter en sublimité et en grandeur. Et nous avons alors la complète réalisation de la prière de l'Eglise par l'immolation eucharistique telle que Notre-Seigneur l'a instituée et pour toutes les fins qu'il avait en vue.

Au cénacle quelque forme qu'ait prise la prière, ce fut certainement le sacerdoce qui, dans la personne des apôtres, rassemblait toutes les adorations, les satisfactions, les demandes, et les actions de grâces, pour en faire à Dieu, l'hommage officiel et très digne.

L'Eglise inaugurait son culte et pour en faire les exercices publics, elle a tout de suite, avec ses fidèles

et à leur tête, ses apôtres, pour y prendre part et leur donner leur signification et leur parfaite efficacité.

Le sacerdoce rend le prêtre médiateur avec le Christ et c'est par lui que les hommages de l'Eglise montent jusqu'au trône divin.

La prière officielle ne suppose pas seulement l'autel et la nef dans le temple. Elle exige en plus le sanctuaire qui unit les deux et dans lequel régulièrement, le clergé seul doit prendre place. Tout y est réglé en conséquence : la préséance, l'ordre dans lequel se font les cérémonies, la part assignée à chacun et la relation toujours étroite qui existe et est manifeste dans tout le cours de l'office public, par les prêtres s'unissant au célébrant, et lui formant comme un entourage d'honneur au regard de tout le peuple ; pour celui-ci, c'est un spectacle plein de grandeur et un attrait véritable, c'est même le moyen le plus efficace de l'amener et de le retenir aux fonctions solennelles de l'Eglise. Par là les prêtres donnent un exemple très précieux, marquant bien par leur propre attitude, que la sanctification du jour du Seigneur ne saurait être complète dans la simple assistance à une messe privée qui, en une petite demi-heure débarrasse du dimanche. Et puis, la parole de Dieu se fait entendre ; si elle n'est point pour l'utilité personnelle des prêtres présents, ils y ajoutent cependant une grande efficacité extérieure par l'assentiment qu'ils donnent, en l'écoutant avec attention, au confrère qui parle au nom de tous.

Bref, la présence des prêtres dans le sanctuaire, requise par l'esprit de l'Eglise, aide puissamment à réaliser la pensée de Notre-Seigneur, maintient une tradition qui retrace son origine aux jours de la Pentecôte, et fait descendre des hauteurs du sanctuaire dans l'assemblée des fidèles, l'édification la plus grande. La lumière brille sur le chandelier : elle éclaire ceux qui

sont dans la maison et est aperçue de ceux qui entrent (6).

Ajoutons qu'il est pour le prêtre lui-même, au soir d'un dimanche, une satisfaction intime très grande d'avoir ainsi, pour le plus grand bien des âmes, joint l'exemple à la leçon qu'il appartient au sacerdoce de donner, il est en spectacle au monde, aux anges et aux hommes (7).

***

Soudain des hauteurs du ciel se fit entendre un bruit semblable à un vent impétueux qui s'approche et il retentit par toute la maison où ils étaient assis. En même temps, ils virent comme un feu d'où se détachèrent des langues qui vinrent s'arrêter sur chacun d'eux. Tous, à l'instant furent remplis de l'Esprit-Saint, et ils commencèrent à s'exprimer en diverses langues, selon que l'Esprit-Saint les faisait parler... Chacun les entendait dans sa langue natale.

L'Eglise va de son berceau s'élancer dans la carrière que lui ouvre son divin fondateur, et dont l'objet est la prédication de la vérité et la sanctification des âmes. Ce qui se passe au cénacle exprime sous des symboles merveilleux, les réalités accomplies au moment même dans les disciples et ce qui, dans la suite des temps devra, d'une façon différente, mais en vérité se produire dans les âmes.

A la Pentecôte, tous sont remplis de l'Esprit-Saint, mais chacun selon sa vocation et ses dispositions. Nous considérons ici spécialement les apôtres et en eux-mêmes tous les prêtres futurs participant d'un sacerdoce qui est celui de Jésus-Christ.

Selon sa promesse (8), le Sauveur envoie son Esprit-

(6) Math., v, 15.
(7) I Cor., IV, 9.
(8) Io., XV, 26.

Saint qui, sous l'emblème du feu, sous la forme de langues, pénètre les esprits et les cœurs, éclaire les intelligences, transforme les volontés, communique toute la doctrine, inspire toute la force, à la science joint la vertu, enfin des ignorants et des timides de la veille fait les prophètes et les martyrs qui, possédant toute la vérité, iront la proclamant partout et toujours jusque dans les persécutions, jusqu'à la mort : Esprit de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de science, de piété et de crainte de Dieu (9).

C'est ce que marquent d'abord la lumière éblouissante qui environne les apôtres et les langues de feu qui s'arrêtent sur leur tête, et pénètrent leur âme.

Aussi dès l'instant, ils se mettent à prêcher. Ce qui étonne les auditeurs appartenant à tant de nations différentes, c'est le don merveilleux de ces hommes qui se font comprendre de tous. Ce qui les étonnerait bien davantage encore, ce serait, s'ils en pouvaient juger, de voir combien ces hommes si simples possèdent merveilleusement les choses sublimes dont ils parlent, et que le monde n'avait jamais entendues. La science infuse s'ajoutait au don des langues dans la personne des apôtres.

Dans la suite des temps, le Seigneur sans doute procédera autrement. Il aura marqué par ce miracle multiple ce qu'il attend de ses apôtres pour remplir la mission que donne le sacerdoce. Et sa grâce donnée toujours par l'Esprit-Saint, écartant à l'avenir le prodige des débuts, éclairera les esprits par l'étude, et rendra la parole efficace par la charité. Posséder la science, c'est-à-dire l'acquérir sans cesse, en la puisant aux sources où la révélation la donne aux hommes sous l'action de l'Esprit-Saint, puis la porter aux âmes par le moyen de la parole, sous l'empire d'une grâce d'état

(9) Pontifical Rom.

qui lui donne toute l'autorité surnaturelle provenant de sa mision, telle est bien l'œuvre fondamentale et essentielle du ministère sacré..

C'est le commandement donné par le Christ en vertu de sa propre mission : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc ! parcourez le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature ; enseignez toutes les nations... Apprenez-leur à observer absolument tout ce que je vous ai commandé* (10).

Le prodige de la Pentecôte fait voir les conditions nécessaires de la prédication apostolique et sacerdotale. C'est le feu de l'amour divin qui doit l'animer, en même temps qu'elle donne la lumière de la doctrine. Et toute la vie subséquente des apôtres demeure comme la leçon vivante qui sert de règle à tous les prêtres ; à remarquer spécialement que ce n'est pas aux autres à s'élever au niveau de celui qui prêche au nom du Christ, que c'est au contraire au prêtre, ambassadeur du Christ, à se pencher jusqu'à l'humble niveau de ceux qui l'écoutent et par qui il doit se faire entendre ; que ce n'est point aux peuples divers à apprendre au préalable la langue de celui qui les évangélise, mais qu'il appartient au contraire, de par tous les devoirs, à l'envoyé de Dieu d'apprendre pour la parler, la langue de ceux qu'il doit sauver par la vérité. En d'autres termes, il appartient à l'apôtre de se faire tout à tous et sans acception de personnes, si ce n'est peut-être des petits, des pauvres, et des humbles ; de communiquer pleinement aux âmes, au moyen de l'enseignement alimenté par l'étude constante, la doctrine révélée qui lui vient du ciel et dont une vocation sublime fait de lui l'instrument. Ici, la perfection qu'il faut chercher n'est point dans les belles phrases dictées par

(10) S. Marc, XVI, 15.

l'humaine sagesse, mais bien dans la simplicité digne qui s'adapte aux intelligences les moins douées comme les plus cultivées (11).

***

Enseignez et baptisez. En sortant du cénacle les apôtres remplis de l'Esprit-Saint accomplissent, pour ne plus jamais le quitter, ce double ministère que dominait toujours la prière officielle.

Faites pénitence et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour obtenir la rémission des péchés. Cette parole de Dieu indique en réalité et comprend l'administration de tous les sacrements que les apôtres donneront, que les fidèles recevront, selon le besoin et dans l'ordre voulu.

Sans doute, à ce ministère de la grâce les apôtres, possédant le don des miracles, ont maintes fois ajouté les bienfaits de l'ordre temporel par la guérison des malades et la résurrection des morts. Mais ceci était l'accessoire, le moyen d'atteindre les foules par la vue du prodige, les âmes par les faveurs sensibles. Les flammes du cénacle, ou plutôt le Saint-Esprit dont elles étaient la figure, fit des apôtres les agents directs, immédiats de la grâce surnaturelle qui, par leur zèle infatigable, devait couler dans l'Eglise, dans les âmes, avec l'administration des sacrements.

Dieu a ressuscité Jésus et nous en sommes tous les témoins. Elevé au ciel par la droite de Dieu, et en possession de la promesse qu'il tenait de son père de nous envoyer le Saint-Esprit, il vient de le répandre sur nous ; vous le voyez et vous l'entendez. Or ce qui se passe au cénacle, se vérifie dans chaque ordination sacerdotale.

(11) I Cor., II, 4.

Toute la vie du prêtre telle que conçue par Notre-Seigneur et exigée par sa vocation, est résumée par l'Eglise dans cette simple parole qui précède l'ordination: *Sacerdotem et enim opportet offerre, benedicere, praesse, praedicare et baptizare.* Il lui est demandé tout cela et rien autre chose.

C'est pour cela que le pontife, entouré des prêtres qui se joignent à lui, impose les mains sur l'élu et demande à Dieu de le combler de ses dons ; pour cela qu'il lui donne le pouvoir d'offrir le sacrifice pour les vivants et pour les morts ; pour cela, qu'appelant sur lui avec une insistance nouvelle le Saint-Esprit, il lui confère le droit de remettre et de retenir les péchés, en un mot il lui confie tout le ministère sacerdotal. C'est une œuvre surnaturelle, qui rejette à l'arrière plan toutes les choses d'ordre passager pour s'occuper des âmes, de leur sanctification et de leur salut éternel.

Les apôtres auront bientôt créé des diacres pour les aider dans les choses extérieures, mais se réserveront la prière, la prédication et l'administration des sacrements.

C'est une œuvre tout imprégnée de l'esprit de charité. Les apôtres sont tous des frères groupés sous un même chef qui parle et agit en leur nom. C'est à eux que, d'une manière très directe et très spéciale, s'appliquera la maxime qu'ils n'ont qu'un cœur et qu'une âme. Ils sont les uns pour les autres, un appui mutuel dans la poursuite de l'œuvre commune. Ils n'ont qu'une seule et même ambition : procurer la gloire de leur Maître, Jésus crucifié et ressuscité pour le salut du monde. Et cette union fraternelle qui écarte toute dissension, ils en impriment le cachet définitif à toute œuvre vraiment sacerdotale : la prière de Jésus était exaucée.

Il y a diversité de grâces, mais il n'y a qu'un même

esprit ; il y a diversité de ministères, mais il n'y a qu'un même Seigneur ; il y a diversité de fonctions, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tout (12).

C'est l'union fraternelle dans sa plus haute expression. En réalité rien n'est plus beau qu'une famille sacerdotale dont tous les membres étroitement liés par l'affection surnaturelle s'appliquent, chacun dans la sphère qui lui est attribuée, à procurer la gloire du Seigneur par le salut des âmes. C'est le prodige de la Pentecôte qui se continue.

Les apôtres font voir de plus et marqueront durant toute leur vie, le désintéressement personnel le plus complet, se gardant bien de laisser abaisser au niveau des choses matérielles, les bienfaits qu'ils répandent. Ils n'ont ni or ni argent, et n'en demandent point. Un anathème terrible repousse Simon le magicien qui propose un vil marché. Ils ne sont point les mercenaires stigmatisés par le Christ, mais au contraire, les vrais pasteurs entrés par la porte de l'appel légitime (13). Voués au service de l'autel, ils vivront de l'autel (14), et la munificence divine inspirant la piété généreuse des fidèles, les dispensera de toute sollicitude étrangère à leurs fonctions. Versant dans le sein des pauvres ou dans le trésor commun de l'Eglise, le superflu de ce qu'ils reçoivent, ils n'encourront point le reproche, ni les menaces adressés par le prophète, parce que les prêtres de son temps avaient mis à prix d'argent la parole de Dieu (15). Le ministère apostolique a toujours été essentiellement désintéressé autant que surnaturel. Ce qu'il a reçu gratuitement, le prêtre le donne de même (16). Et c'est ce qui, au

(12) I Cor., XII.
(13) Io., X, 12.
(14) I Cor., IX, 13.
(15) Mich., III, 11.
(16) Math., X, 8.

regard du monde, rend son action si grande, si noble et si efficace, et devant Dieu la fait si belle et si méritoire.

Enfin, les apôtres qui ouvrent leur carrière au milieu des prodiges les plus éclatants, et des émotions les plus intenses, n'agissent point cependant sous l'effet passager d'une exaltation éphémère pouvant laisser place dans un temps plus ou moins rapproché, à la fatigue de l'âme produisant avec la routine une sorte d'affaissement, où le zèle diminue graduellement et finit par s'éteindre.

Ce qu'ils font le premier jour, ils l'accompliront jusqu'à la fin de leur vie.

Les succès visibles ne servent ni de base ni de mesure à des dévouements nouveaux. Parce que leur foi est toujours aussi vive et leur charité aussi ardente, que les flammes de la Pentecôte ne cesseront point d'illuminer leur esprit et d'embraser leur cœur, ils seront toujours comme au seuil du cénacle, pénétrés de la même ardeur. C'est la constance dans la vocation, celle que l'Eglise souhaite pour ses prêtres, et dont elle demande la grâce en commençant les prières de l'ordination : Reconnaissez toujours ce que vous faites, imitez ce que vous maniez, que votre science soit le remède spirituel du peuple de Dieu. Que l'odeur de votre vie entière fasse les délices de l'Eglise du Christ ; que par l'enseignement et par l'exemple, vous soyez l'édification de la maison, c'est-à-dire de la famille de Dieu pour qu'à la fin nous soyons avec vous non point punis, mais au contraire récompensés de votre élévation au sacerdoce (17).

Hélas! il faut bien l'admettre, il y a là pour le prêtre un danger terrible. Il est homme, par conséquent impressionnable, apte à subir les influences si

(17) Pont. Rom.

changeantes de tout ce qui entoure une vie même sacerdotale..

Les épreuves sont multiples, variées, parfois douloureuses. Les tourments auxquels furent soumis les apôtres sont ici remplacés par des combats de tous genres, suscités par le démon et qui mettent en péril le sens sacerdotal, tel qu'on le possédait au soir de l'ordination. Véritable atrophie spirituelle qui se produirait si l'on ne faisait appel aux grâces accordées par l'Esprit-Saint, et qui sont toujours maintenues à la disposition du prêtre.

Avec leur secours, le prêtre sera toujours capable de se garder, malgré tous les obstacles, dans l'estime de sa vocation, dans la ferveur de la prière officielle, dans l'amour de l'étude, dans la régularité de son ministère, enfin, d'une façon plus générale, dans l'esprit surnaturel dominant toute sa vie.

Alors nous avons le vrai prêtre, fait à l'image apostolique, qui est elle-même celle du Christ.

***

Et la mère de Jésus était là.

Marie était au Calvaire, au pied de la Croix, debout, offrant son Enfant à l'immolation. La Vierge-Prêtre, participait au sacrifice du Sauveur, et par là méritait le titre de Co-rédemptrice des hommes. Dans la personne de Jean le disciple bien-aimé, Jésus lui donne spécialement, comme fils privilégiés, avec les apôtres, ses prêtres futurs, qui continueront l'immolation du Golgotha, par l'exercice d'un sacerdoce qui demeure constamment celui du Prêtre-victime, Jésus.

Au cénacle, aux jours de la Pentecôte, Marie est là, entourée des apôtres, les prêtres de son Fils, et c'est sous sa maternelle protection qu'ils se préparent à re-

cevoir l'Esprit-Saint, et sous son égide qu'ils commenceront leur glorieux ministère qui les fera comme elle-même, les co-rédempteurs des âmes par l'offrande eucharistique de son Fils.

La dévotion envers la Très Sainte Vierge est donc sacerdotale au premier chef.

En cette divine Mère, le prêtre est toujours assuré de trouver la protection qui soutiendra son courage, et l'intermédiaire le plus sûr pour obtenir les grâces nécessaires à sa sanctification personnelle aussi bien qu'à l'efficacité de son ministère.

Que le jour de son ordination, que durant tout le cours de sa vie, et spécialement dans les grandes épreuves, et que surtout à la fin de sa carrière, le prêtre puisse dans la tendresse d'une âme filiale, redire que Marie Mère de Jésus était là, près de lui, c'est assurément la plus grande consolation, et la preuve la plus manifeste que, fidèle à sa vocation, il a dignement servi son divin Maître ; il peut alors en toute confiance attendre la couronne réservée aux saints prêtres, dont l'unique ambition est de servir Jésus par l'application constante du conseil donné par Marie elle-même : tout ce qu'il vous dira, faites-le (18) !

Tout accomplir à la gloire de Dieu, par le commandement de Jésus, avec le secours de l'Esprit-Saint, et sous les regards maternels de Marie, n'est-ce pas la perfection sacerdotale continuant dans l'Eglise, le glorieux mystère de la Pentecôte !

(18) Io., II, 5.

MÉDITATION SACERDOTALE

SAINT-PIERRE

29 juin 1915.

Le Verbe divin est descendu en ce monde et s'est fait chair, par la vertu d'une mission donnée par son Père. Durant toute sa vie temporelle il a voulu faire, non sa volonté, mais celle de Celui qui l'a envoyé ; l'obéissance l'a conduit de la crèche au Calvaire, jusqu'à la mort de la Croix (1).

Pontife Eternel et Souverain, Il a consommé le sacrifice dont il était lui-même la victime, et l'œuvre de la Rédemption s'est accomplie dans cet acte de soumission suprême.

Jésus, prêtre et sauveur, a créé dans son Eglise le sacerdoce à son image ; il lui a donné pour mission celle d'appliquer aux âmes les grâces de la Rédemption, et du prêtre dépositaire de son autorité et dispensateur de ses bienfaits, il a voulu avant tout faire, comme de lui-même, l'homme de l'obéissance à la vocation qui l'appelle, dans les fonctions qu'il exerce, et pour toute l'étendue de ses actes et de sa vie.

(1) Philip., II, 8.

Pierre nous montre en sa personne la vérité absolue, aussi bien que le modèle accompli de cette doctrine.

Il a été de toute façon le premier prêtre de la nouvelle Loi : appelé avant tous les autres et porté par son divin Maître, au degré suprême du pontificat ; dès lors, Jésus devait, dans son apôtre si privilégié, former d'une manière exemplaire, l'homme de l'obéissance, et c'est bien ce qui nous apparaît durant tout le cours de sa vie. Il est remarquable en effet que si Notre-Seigneur n'a parlé directement à aucun apôtre aussi souvent qu'à Pierre, il ne l'a fait en aucune circonstance que sur le ton du commandement ; et parfois même c'était pour ordonner des choses indifférentes en elles-mêmes, et qui, aux yeux du monde, pouvaient paraître n'avoir aucun objet précis. Mais chaque fois, Jésus exige de Pierre qu'il se soumette et obéisse tout simplement.

Dès la première rencontre, Jésus fixe son regard sur cet homme, que lui amène André son frère : *Tu es Simon, fils de Jona, désormais tu t'appelleras Céphas* (2), c'est-à-dire Pierre. Ce changement de nom portait en lui-même toute la vocation du disciple. Le Sauveur la fera pressentir en la dégageant du métier même exercé par Pierre. Il monte un jour dans sa barque et lui commande de s'éloigner un peu du rivage ; puis ayant enseigné le peuple, il ordonne de nouveau : « *Avance en pleine eau, et jette les filets pour pêcher* » ; « *Maître*, répondit Simon, *nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre, mais sur votre parole, je jetterai le filet* ». Il le fit et la pêche fut miraculeuse : « *Seigneur, éloignez-vous de moi, car je suis un homme pécheur* ». « *Ne crains point*, lui dit Jésus, *désormais*, tu seras pêcheur d'hommes (3).

Une autre fois, c'est la nuit profonde, un vent con-

(2) Io., 42.
(3) Luc., v, 4.

traire souffle en tempête, les vagues se soulèvent avec fureur sur la barque dans laquelle les disciples se fatiguent à ramer. Jésus apparaît. Est-ce un fantôme ! « *Seigneur*, dit Pierre, *si c'est vous, ordonnez que j'aille à vous sur les flots.* » « Viens », dit Jésus. Pierre descend de la barque et s'avance sur les eaux pour aller à Jésus.

Mais voyant la violence du vent, il eut peur et comme il commençait à enfoncer : « *Seigneur*, s'écria-t-il, *sauvez-moi !* »

A l'instant, Jésus étendit la main et le saisit : « *Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté* (4) ? »

Quelle leçon ! l'obéissance au milieu même de l'insuccès apparent de l'œuvre commandée.

Un jour il s'agit de payer le tribut. Les fils du Roi en sont exempts et le principe en est posé. Toutefois, Jésus dit à Pierre : « *Pour ne point scandaliser ces gens, descends au lac, et jette l'hameçon ; le premier poisson que tu tireras, ouvre-lui la bouche, tu y trouvera un statère, prends-le et donne-le pour toi et pour moi* (5). »

C'est à Pierre, accompagné de Jean, que Jésus, pour préparer le repas de la Pâque, ordonne d'aller à la ville : « *En y entrant, vous rencontrerez un homme, portant une cruche d'eau, suivez-le jusqu'à la maison, où il se rendra... Il vous montrera une grande salle ornée de tapis, préparez-y ce qu'il nous faut* (6). Et Pierre s'acquitta de cette tâche matérielle, de disposer le sanctuaire pour la cène eucharistique.

Par obéissance l'apôtre doit, au cours du repas, se laisser laver les pieds par son Maître, et recevoir de sa main la communion et la consécration sacerdotale.

Hélas ! la Passion commence pour Jésus à la sortie

(4) Math., XIV, 28.
(5) Math., XVII, 26.
(6) Marc., XIV, 15.

du Cénacle ; les recommandations du Sauveur paraissent superflues à l'apôtre, qui n'est pas encore confirmé dans la grâce ; il y répond par des protestations qui n'ont d'ailleurs d'autre appui qu'une vanité présomptueuse ; il se croit invincible, capable de tout et surtout plus fort et meilleur que tous les autres. « *Quand même tous se scandaliseraient à votre sujet, moi ! jamais* (7). »

Au jardin, Jésus empoigné par la douleur, commande, réitère son ordre, y joint d'affectueux reproches: « *Levez-vous, veillez et priez* (8). » Pierre comme ses compagnons s'est endormi, replongé dans le sommeil, et c'est pour n'avoir pas obéi que tout à l'heure il cèdera aux premières tentations et se montrera si faible et si lâche. Cependant s'il manque de sagesse et de prudence, il est impétueux, il a tiré le glaive, s'en est servi à tout hasard. Il croit que c'est ainsi qu'il faut combattre, et qu'il va par là sauver son maître : « *Remets l'épée dans le fourreau*, lui dit Jésus, *car tous ceux qui se serviront de l'épée, périront par l'épée* (9) ».

N'est-ce point l'attrait de la soumission à son divin maître, si cruellemnt renié, qui met Pierre sur son passage pour sentir au fond de son âme l'effet du regard divin, qui porte dans son cœur le commandement, cette fois effectif, de la défiance de soi-même, du repentir et de l'expiation?

Après sa glorieuse résurrection, Jésus procède à l'organisation définitive de son Eglise ; il lui donne des chefs, à leur tête il met Pierre, et c'est encore, et c'est toujours en vertu de l'obéissance à la volonté divine. « *Pais mes agneaux, pais mes brebis* (10). »

Bien plus la ressemblance de Pierre avec son Maître

(7) Math., xxvi, 33.
(8) Math., xxvi, 41.
(9) Math., xxvi, 52.
(10) Io., xv, 16.

sur ce chef particulier de l'obéissance devra être portée jusqu'à son extrême limite, et c'est Jésus lui-même qui l'explique à son apôtre : « *En vérité, en vérité je te le dis, quand tu étais jeune, tu te ceignais toi-même et tu allais où tu voulais, mais quand tu seras vieux, tu étendras les mains et un autre te ceindra, et te conduira où tu ne voudrais pas aller* (11). » Or, l'Evangile nous dit que Jésus parlait ainsi pour faire connaître par quel genre de mort Pierre devait glorifier Dieu. C'est donc que, jusque sur la croix, comme Jésus lui-même, Pierre devait porter l'obéissance sacerdotale, et expirer dans cet acte suprême de parfaite soumission.

Durant tout son apostolat, Pierre met en relief, dans sa personne et dans toute sa conduite, l'obéissance, dont il a posé lui-même la règle apostolique et chrétienne. Il vaut mieux *obéir à Dieu qu'aux hommes* (12).

Il lui survient un jour un ravissement d'esprit. Le ciel s'ouvre à ses yeux, il en descend jusqu'à terre comme une nappe immense suspendue par des nœuds formés aux quatre coins. Or, dans cette nappe il y avait toutes sortes de quadrupèdes, de reptiles terrestres, et, d'oiseaux du ciel. En même temps, Pierre entendit une voix qui disait : « *Lève-toi Pierre, tue et mange !* » « *Je n'ai garde Seigneur !* répondit l'apôtre, *car jamais je n'ai rien mangé de souillé ni d'impur* (13). »

« *Ce que Dieu a purifié, toi ne le tiens pas pour impur.* » Par cette vision et sous le commandement divin Pierre, chef suprême de l'Eglise, comprit qu'il devait y admettre toutes les nations sans distinction de races.

« *Puisque Dieu leur a fait la même grâce qu'à nous,*

(11) Io., XXI, 18.
(12) Act., V, 29.
(13) Act., X, 13.

dira-t-il, *qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je moi pour m'opposer à Dieu* (14) !

Pierre est en prison ; il dort lié de deux chaînes entre deux soldats, et les hommes postés à l'entrée de la prison font bonne garde ; c'est la nuit même qui précède le jour où Hérode a décidé de l'envoyer au supplice. Soudain apparaît l'Ange du Seigneur, et le cachot est inondé de lumière ; l'ange, frappant le côté de Pierre, le réveille et lui dit : « *Lève-toi promptement* » ! A l'instant même les chaînes tombent de ses mains, l'Ange poursuit, « *ceins-toi et chausse tes sandales* » ; Pierre obéit. L'Ange dit encore : « *Couvre-toi de ton manteau et suis-moi* », et soumis au commandement de l'envoyé du Seigneur, il sort de prison et reprend son apostolat (15).

Voici Pierre à Rome ; c'est la persécution; les fidèles consternés conjurent le chef suprême de l'Eglise de se sauver de la ville, par pitié pour son troupeau; Pierre résiste d'abord, puis cède enfin, et sort de la ville à la faveur des ténèbres. Il venait à peine de franchir les murs, quand il voit, s'avançant à sa rencontre, le Sauveur Jésus, lui-même. Tombant à ses pieds : « *Seigneur*, s'écrie-t-il, *où allez-vous?* » « *Je vais à Rome pour y être crucifié de nouveau* », répondit Jésus. Pierre comprit, baissa la tête, pleura et retourna sur ses pas. Quelques jours après il était jeté dans la prison Mamertine, d'où il ne devait sortir cette fois que pour aller au supplice..

C'est sur la croix qu'il mourut, comme son maître, ayant toutefois obtenu dans son humilité et au souvenir de sa défection, d'être crucifié la tête en bas. Sa mort, acte d'obéissance qui résumait toute sa vie, était la réalisation parfaite de la prophétie du Sauveur ; elle consacrait dans le premier prêtre, souverain pontife,

(14) Act., v, 17.
(15) *Act.*, xii, 7.

vicaire de Jésus-Christ, l'homme de la parfaite obéissance.

⁂

En faisant de son premier prêtre, de Pierre, le modèle accompli de l'obéissance, Notre-Seigneur appliquait la doctrine fondamentale qu'il avait énoncée en mettant cette même vertu à la base de la vie chrétienne et spécialement de la perfection surnaturelle. « Ecouter la parole et faire la volonté de mon Père, qui est aux cieux, c'est être mon frère, c'est être ma sœur, c'est être ma mère (16) », c'est bien à dire, c'est être parfait. Ne dit-il pas de lui-même : « Celui qui m'a envoyé est avec moi, et il ne me laisse point seul, parce que toujours je fais ce qui lui plaît... (17) » et c'est l'objet habituel de sa prière : que la volonté de son père soit faite sur la terre comme elle l'est dans le ciel (18).

Mais il n'est personne qui ait, plus que le prêtre, mission de faire observer en toutes choses la volonté de Dieu et qui, par conséquent ait davantage le devoir de l'accomplir lui-même, et c'est pour cela que le divin fondateur de l'Eglise a établi le sacerdoce sur la base de l'autorité, et sur le principe de la dépendance hiérarchique

C'est pour cela que toute âme sacerdotale doit être pétrie dans l'obéissance, et que c'est uniquement dans l'exercice de cette vertu, supérieure à tout sacrifice, que se trouvent véritablement le mérite des actions et le bonheur de la vie. Tout prêtre est institué pour devenir le coopérateur de l'évêque, comme il est dit dans les prières de son ordination, et cette collabora-

(16) Matth., XII, 50.
(17) Io., VIII, 16.
(18) Math., VI, 10.

tion ne saurait être efficace autrement que par l'obéissance ; aussi en terminant cette cérémonie, l'évêque demande-t-il au prêtre, nouvellement ordonné, de lui promettre respect et obéissance, et c'est à cette seule condition qu'il l'admet parmi les ouvriers de la vigne particulière dont il a la charge.

Pour le prêtre, son supérieur légitime représente Jésus-Christ, Dieu lui-même dont il est toujours sûr, par la simple obéissance, de faire en toutes choses, la divine volonté. Toute l'existence d'un prêtre, tous ses actes intéressent l'Eglise à cause de la solidarité qui existe en tous les membres d'un sacerdoce qui est l'âme, le cœur même de l'Eglise. Il s'ensuit que rien en vérité, ne saurait être soustrait à l'obéissance qui, pour être vraiment noble et méritoire, doit couvrir toute la vie sacerdotale.

C'est pour obéir à sa vocation qu'on accepte les ordres et que l'on devient prêtre. Un poste est dévolu par désignation supérieure et accepté simplement par esprit de soumission, et les fonctions en sont remplies suivant les directions données. C'est encore l'obéissance, d'autant plus belle qu'elle écarte de sa pratique toute hésitation, toute critique malveillante et toute inquiétude inutile, qui incline à se rendre à de simples désirs que l'on devine, et qui, même au prix de quelque renoncement, tendent au bien commun. Parce qu'elle est surnaturelle dans sa source comme dans sa fin, elle est empressée, joyeuse, autant que discrète ; elle sait que la grâce d'état dans un supérieur supplée largement à l'absence présumée de beaucoup de qualités, et se garde bien de laisser voir ses déceptions par un visage morose ou une attitude chagrine, qui contriste et gêne le supérieur ; elle respecte des raisons secrètes d'agir que la charité ou la prudence lui laissent ignorer.

Elle sait que la responsabilité qui pèse sur le cœur

épiscopal est déjà assez lourde, pour qu'il n'y ait pas besoin d'en aggraver le poids, par des exigences ou des refus qui contrarient les décisions prises sous le regard de Dieu et pour le bien commun. Le prêtre est vraiment le *fils d'obéissance* (19) dont parle saint Pierre lui-même ; son motif est celui de l'affection surnaturelle ; au-dessus de l'homme qui parle, il voit Dieu qui commande, et sa seule crainte est inspirée par le respect ; aussi l'obéissance sacerdotale qui ne se laisse borner par aucun subterfuge, par aucune distinction étrangère à l'esprit sacerdotal, assure-t-elle à ses travaux une fécondité toute divine. Les initiatives personnelles les plus louables ne se trouvent point alors frappées de stérilité par le fait qu'elles se dérobent à l'obéissance.

Les œuvres entreprises ou faites en dehors de l'obéissance, peuvent être louables en elles-mêmes ; elles n'en sont pas moins, au point de vue surnaturel, comme cette plante dont Notre-Seigneur dit que, n'ayant point été plantée par son Père céleste, elle sera arrachée comme ne valant rien ; au contraire, parce que l'Eglise ne veut rien perdre de tout ce que ses fils peuvent lui offrir pour l'aider dans son œuvre de sanctification et de salut, le prêtre obéissant est toujours sûr de trouver en elle, par le ministère de ses supérieurs, l'encouragement le plus efficace, le soutien le plus réel, pour tout ce qui pourrait être le fruit du zèle sacerdotal, dépensé selon l'ordre de la volonté divine.

L'obéissance sacerdotale descend peut-être moins dans les détails de la vie personnelle et intime que la dépendance monastique qui est l'objet d'un vœu spécial dans la vie religieuse ; toutefois, à la bien comprendre, elle s'étend aussi loin et même demande sou-

(19) I Pet., I, 14.

vent davantage, parce qu'elle n'est limitée par aucune constitution autre que celle de l'Eglise elle-même ; or, rien dans le sacerdoce et dans ses manifestations ne saurait être étranger au bien de l'Eglise. A preuve que le religieux qui est ordonné prêtre doit sur son vœu de religion, mettre la promesse d'obéissance sacerdotale prêtée entre les mains du Pontife.

L'obéissance sacerdotale est d'autant plus noble en elle-même et élève d'autant plus l'âme du prêtre pour la maintenir dans la région surnaturelle, que l'autorité qui commande est plus éminemment divine dans sa source, non seulement par le principe général qui consacre l'origine de toute puissance, mais encore parce que celui qui l'exerce est, en dépit de sa propre insignifiance, de ceux que le Saint-Esprit a placés pour gouverner, dans l'Eglise, la portion de l'héritage apostolique qui leur a été confiée (20).

Elle est d'autant plus facile que l'autorité épiscopale est essentiellement paternelle, étrangère à tout esprit de domination arbitraire, ayant toujours le devoir et le désir de concilier dans la mesure possible avec les intérêts généraux d'un diocèse, le bien particulier de chacun des prêtres (21).

Elle s'impose avec d'autant plus de rigueur que cette même autorité est nécessairement consciencieuse, que tous ses actes sont dictés en vue du compte sévère qui sera demandé, et dont la reddition décidera du salut éternel de celui qui en est le dépositaire.

Cette même obéissance enfin doit être d'autant plus empressée que l'autorité se trouvant bien souvent à l'insu de tous, en butte à des difficultés, dont la charité interdit de dévoiler les nœuds inextricables, ne peut trouver de solution agréable à Dieu et favorable

(20) Act., xx, 28.
(21) I Pet., v, 3.

aux âmes que dans la pure et simple soumission du prêtre.

Par l'obéissance sacerdotale, le prêtre peut dire de lui-même à l'exemple de Notre-Seigneur : « Ma nourriture, c'est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre ».

L'obéissance c'est le sacrifice par excellence, parce qu'il immole à Dieu ce qu'il y a de plus noble dans l'homme, la volonté propre, c'est la première des vertus morales, celle qui assure le mérite de toutes les autres, et sans laquelle toutes les autres peuvent s'exercer en pure perte surnaturelle.

Tout prêtre est par le fait même de son ordination, un supérieur « *Oportet sacerdotem praecsse* », il a nécessairement des subordonnés. Il doit leur commander. Le seul moyen pour lui d'obtenir la confiance, le respect, la soumission, c'est d'en donner lui-même l'exemple. L'expérience le démontre tous les jours. C'est le cas d'appliquer, et d'une façon pour ainsi dire absolue, « *Date et dabitur vobis* ».

Notre-Seigneur nous donne dans son Evangile, une grande leçon dont il convient souvent de tirer profit, lorsqu'il s'agit d'apprécier les actes administratifs de nos supérieurs, et c'est à Pierre même qu'il la donne. L'apôtre tardant à obéir, interroge avec curiosité Jésus au sujet de Jean : « *Et celui-ci Seigneur, qu'en adviendra-t-il.* » Jésus répond : « *Que t'importe? Pour toi, suis moi* (22). »

Il y a deux manières bien différentes de pratiquer l'obéissance sacerdotale, et elles sont loin d'avoir le même mérite. La première est indiquée dans cette parole de Notre-Seigneur à l'aveugle né : « *Quid tibi vis faciam* (23)? » « Que veux-tu que je fasse pour toi? » C'est faire sa propre volonté par une sorte d'injonc-

(22) Io., XXI, 20.
(23) Marc., X, 51.

tion qui oblige le supérieur, pour éviter de plus grands ennuis, à se rendre au désir exprimé. Ou serait alors la garantie du succès, où se trouve surtout la joie du devoir accompli?

La seconde est toute entière formulée dans ce cri de l'apôtre : « *Quid me vis facere? — Seigneur que voulez-vous que je fasse* (24)? »

Voilà toute la beauté, toute la grandeur de l'âme qui ne demande qu'à connaître la volonté de Dieu pour s'y soumettre aussitôt.

Une vie de prêtre au cours de laquelle rien n'échappe à l'action de l'obéissance surnaturelle produit alors une image fidèle du prêtre Jésus-Christ, qui s'est fait obéissance pour nous jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix, et parmi les prêtres créés par le Christ, on ne saurait trouver de plus beau modèle, que celui qui nous est offert dans la vie et la mort de saint Pierre lui-même.

Un clergé diocésain dont tous les membres sont étroitement unis par le lien de l'affection fraternelle, alors que tous ensemble se montrent fidèles à l'obéissance sacerdotale, c'est vraiment l'idéal contemplé par Notre-Seigneur au cours de la prière suprême qu'il adressait à son Père la veille de sa mort : « *Si je les ai associés à la gloire que j'ai reçue de vous, c'est pour qu'ils soient un comme nous-mêmes nous sommes un; moi en eux et vous en moi! Qu'ils soient ainsi consommés en un, afin que le monde reconnaisse, que c'est vous qui m'avez envoyé et que vous les avez aimés du même amour dont vous m'avez aimé* (25).

(24) Act., IX, 6.
(25) Io., XVII, 25.

CIRCULAIRE

I. Des messes privées pendant les services.
II. S'adresser à l'autorité pour avoir le secours d'un prêtre.
III. Tenue des comptes.
IV. Au sujet du tarif.

8 août 1915.

I

Mes chers Collaborateurs,

Un usage inconnu jusqu'à ces derniers temps, et qui, en réalité, paraît très plausible à première vue, tend à s'implanter parmi nous, et l'on me demande de lui donner, par une sanction officielle, droit de cité dans ce diocèse.

Il s'agit des messes dites aux autels latéraux, en même temps que l'on célèbre à l'autel majeur le service solennel pour les funérailles, par des prêtres désignés à cet effet, et qui doivent agir et procéder de façon simultanée et autant que possible, dit-on, pour arriver à l'élévation en même temps que le célébrant principal.

Assurément, en soi, la chose semble très louable. Mais voici que l'on adjoint ces messes collatérales au service lui-même pour en augmenter la solennité exté-

rieure, et pour faire avec lui comme une seule et même cérémonie, le tout formant comme une classe à part et spéciale, proposée aux fidèles, avec un tarif additionnel qui marque bien cette distinction.

Tout ceci me rend perplexe, et je ne suis pas sûr qu'il soit à propos, et surtout urgent de consacrer cette manière de faire par une intervention de l'autorité diocésaine, et mes doutes lient pour le moment ma conscience.

Voici d'ailleurs ce qui les motive. D'abord, c'est une nouveauté et toute innovation en matière liturgique, demande à être examinée avec beaucoup de soin. L'expérience a plus d'une fois prouvé qu'il est sage de ne pas trop se presser.

Si c'est une chose excellente, je me demande pourquoi on ne l'a pas découverte plus tôt.

Puis vraiment, est-il convenable que, durant un office public et solennel, l'attention des fidèles pour lesquels il est célébré, soit distraite sur d'autres endroits, et sur d'autres cérémonies auxquelles on donne le même caractère public et officiel?

Et, si le célébrant est un évêque qui officie pontificalement, la question ne se pose-t-elle pas encore avec plus d'à-propos? Je connais un décret de la Congrégation des Rites disant positivement que l'évêque officiant pontificalement, peut défendre durant ce temps, toute messe privée dans la même église.

Il me semble que ceci marque assez l'esprit de la liturgie qui ne veut qu'un seul office solennel à la fois dans la même église.

Le sens théologique de l'unité parfaite du saint-sacrifice est-il bien préservé, non seulement en lui-même, mais encore, ce qui est très important, aux regards des fidèles qui sont appelés à suivre en même temps, à plusieurs autels différents, des messes unies

par une organisation d'ensemble, et rituellement par l'intention, à celle qui est chantée à l'autel majeur?

Je sais bien qu'il y a des cas où plusieurs célèbrent en même temps, au même autel, sur la même hostie, comme au sacre d'un évêque ou à l'ordination d'un prêtre ; mais le cas présent est totalement différent. On multiplie les autels, les hosties, les célébrants, puis on fait un même office d'une solennité exceptionnelle résultant, non plus d'un seul sacrifice avec plusieurs célébrants, mais de plusieurs sacrifices réunis par un lien dont je n'arrive pas à saisir la convenance.

L'attention de l'Eglise me paraît avoir toujours été d'éviter les multiplications de ce genre et c'est sans doute ce qui explique, d'une part le droit de l'évêque de grouper tous ses prêtres autour de lui, quand il célèbre pontificalement, et de l'autre que, dans les chapitres et les ordres religieux, la messe canoniale, ou conventuelle est toujours célébrée en présence de tous les chanoines, et de tous les religieux qui ne doivent pas célébrer en même temps.

On veut par là, dit-on augmenter, la solennité extérieure, la beauté *appréciative* de la cérémonie des funérailles. Mais alors, il y aurait des services à trois messes comme il y a des services à trois cloches. J'avoue encore ici que je ne vois pas comment les messes privées, même ainsi groupées avec intention autour d'une messe principale, puissent être mises au rang des choses que l'Eglise permet d'ajouter *extérieurement* à l'offrande du saint sacrifice, qui est elle-même essentiellement gratuite.

Qu'on mette plus de tentures et de lumières, qu'on augmente le nombre des chantres, qu'on fasse ainsi de toutes les choses purement temporelles, soit ; mais quant à la messe, dont le mérite reste le même, le fait seul de la célébration même à une heure tardive, même

durant le service, n'ajoute rien à la décoration d'une autre cérémonie principale ; au contraire, ne tend-elle pas à diminuer son importance? Autrement, il faudrait appliquer les mêmes principes aux fêtes de l'Église, et, par exemple, pour plus d'éclat, avoir trois prêtres pour célébrer ensemble le jour de Pâques.

Est-il donc à propos de classifier ces messes et d'inviter des prêtres à sacrifier pour les dire, toute une matinée durant laquelle ils ont peut-être de sérieux devoirs d'état à remplir?

Puis, si je comprends bien encore, ces messes latérales ne sont pas précisément à la disposition de tous. A raison des circonstances, elles rentrent dans les privilèges des riches. Il me semble pourtant que ces privilèges, dans toutes les choses religieuses, se limitent à la partie purement temporelle, tandis que les biens strictement spirituels doivent être offerts à tous également. Je touche le point le plus délicat de la question, celui de l'honoraire. Si l'usage qui s'introduit devient loi par la sanction épiscopale, il faudra bien déterminer un honoraire spécial, ou mieux encore fixer le tarif de la classe particulière de service qui comportera trois messes.

J'attendrai d'être bien sûr de n'avoir pas à rentrer une pareille décision.

Donc, pour conclure, je ne vois aucun inconvénient, et je ne m'oppose nullement à ce que, à l'occasion des funérailles, les prêtres disent leurs messes à l'heure qui leur convient avant, pendant, ou même après le service ; sauf, quand c'est un évêque qui officie pontificalement ; mais ces messes n'ont aucun lien quelconque avec le service lui-même qui demeure à lui seul l'office solennel et public. Pour ces messes privées, l'honoraire jusqu'à nouvel ordre est celui déjà fixé pour les messes spéciales. Et il ne saurait être changé par aucune exigence ou demande personnelle.

Pour dire ces messes, on ne devra jamais déranger de leurs fonctions les prêtres qui ont, en vertu de leur charge, à remplir des devoirs d'état qui leur incombent en justice. On doit d'ailleurs observer la même discrétion, lorsqu'il s'agit d'avoir un diacre et un sous-diacre à des funérailles. Ce n'est jamais essentiel, et si on veut les avoir, on doit se pourvoir autrement qu'en dérangeant ceux qui sont retenus par des obligations autrement urgentes et importantes.

II

Je crois bien qu'on doit me rendre le témoignage que je me suis toujours montré facile pour envoyer du secours à ceux qui, pour cause de maladie ou autrement, pouvaient en avoir besoin. J'ai toujours répondu à une première demande et sans difficulté; même alors que cela pouvait gêner autour de moi. Il en sera ainsi dans l'avenir, et j'espère bien que l'on ne craindra jamais de s'adresser en toute confiance à l'autorité compétente qui sera toujours heureuse de rendre les services en son pouvoir.

Mais ceci étant bien compris, je prie instamment que l'on n'invite point directement les prêtres qui ne peuvent se déranger de leurs fonctions, sans un grave détriment pour eux-mêmes, pour leurs confrères et pour leur supérieur immédiat. Assurément, un curé trouverait étrange qu'on aille, sans lui en parler d'abord, détourner son vicaire pour le faire travailler chez soi. Or, c'est le même principe dans les autres sphères, c'est une question de bon ordre et de convenance.

A l'avenir, je tiendrai absolument à cette règle qui est essentielle à toute bonne administration. Elle s'ap-

plique d'ailleurs non seulement aux maisons du diocèse, mais aussi aux autres communautés.

Les règles très larges de juridiction que j'ai inaugurées dans ce diocèse, ont été accordées avec cette intention bien exprimée et je voudrais bien les maintenir telles qu'elles sont.

III

Autant que j'ai pu m'en convaincre, et d'après les rapports qui m'ont été présentés, j'ai la satisfaction de pouvoir me dire que les comptes de fabrique sont très généralement bien tenus.

Les livres nouveaux imposés à tout le diocèse, favorisent beaucoup la régularité et l'inspection des comptes.

Que l'on se montre toujours absolument fidèle à suivre en matière administrative, toutes les prescriptions canoniques et légales. L'intérêt commun l'exige impérieusement. Du reste, il faut toujours en venir finalement à l'approbation de l'évêque qui ne pourra jamais sciemment approuver une irrégularité.

Les dépôts d'argent que des personnes vont confier à la fabrique par l'entremise du curé, constituent de véritables emprunts et ne peuvent être acceptés qu'avec les mêmes formalités.

IV

J'ai naguère promulgué une formule générale déterminant la part revenant au curé et à la fabrique dans la distribution du casuel.

A l'avenir on observera partout, quelque soit d'ailleurs le tarif antérieurement approuvé par l'évêque, la

règle suivante pour le partage du casuel : Pour tout office *régulièrement* tarifé, on paie d'abord les dépenses, et la balance est partagée également entre le curé et la fabrique. Si l'on éprouve de la difficulté, dans le calcul des frais, à cause de la manière dont certains employés sont engagés et payés, on sera toujours en sûreté de conscience en appliquant simplement le tiers aux déboursés. Cette règle substituée à toute autre, même approuvée par l'évêque, constitue une stricte obligation de justice.

(*Voir sur ce point et sur plusieurs autres, circulaire N°* 115.)

CIRCULAIRE

I. Retraite pastorale ;
II. A propos d'honoraires.

25 août 1915.

I

Mes chers Collaborateurs,

Pour faire suite à ce que je vous disais dans ma circulaire au sujet du Congrès des Prêtres-Adorateurs, je vous informe que nous aurons deux retraites pastorales, la première devant avoir lieu dans les premiers jours du mois prochain..

Tous les prêtres séculiers du diocèse qui ne sont pas curés ou desservants *en titre* voudront bien se rendre à Valleyfield dimanche soir le 5 septembre, afin de prendre part à cette retraite qui sera donnée spécialement pour eux et qui se terminera le mercredi soir.

Ayant la facilité de dire la sainte messe, ils devront apporter un amict, un purificatoire et un manuterge.

Si un prêtre était absolument nécessaire à son poste, on devra en avertir l'Evêque qui lui donnera un remplaçant.

Messieurs les curés seront à leur tour invités plus tard.

II

A partir du 1er septembre, l'honoraire du célébrant pour les grand'messes chantées sur semaine et les services sera de soixante et quinze sous.

A partir du 1er septembre également le salaire des vicaires comptant trois années révolues de prêtrise sera de cent trente dollars. Dans les paroisses qui ont besoin pour elles-mêmes des services d'un vicaire, Messieurs les curés sont autorisés à s'entendre avec les marguilliers pour porter au compte des dépenses courantes de la fabrique le surplus de trente dollars. Il faut pour cela une résolution en forme.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

SUR

L'ÉDUCATION DES FILLES

---

8 septembre 1915.

Nos Très Chères Sœurs,

A l'époque qui s'éloigne déjà de près de vingt-cinq ans où il plaisait à la divine Providence de nous placer, malgré notre indignité, à la tête de ce diocèse de Valleyfield, récemment érigé par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, de glorieuse mémoire, c'était, et nous l'avons proclamé hautement, un de nos plus puissants motifs d'encouragement que de voir dans un bon nombre de nos principales paroisses, et déjà en pleine prospérité, ces maisons bénies dans lesquelles, sous la protection de l'Eglise, se poursuit toujours avec le même dévouement l'œuvre si chère à Notre-Seigneur et si essentielle de l'éducation religieuse de l'enfance.

Non seulement nous avons vu depuis lors ces mêmes institutions se maintenir et conserver avec les bénédictions du ciel la confiance des familles, mais encore il nous a été donné d'en voir augmenter le nombre, cependant que toutes sans exceptions devaient se

prêter aux développements matériels imposés par le nombre toujours croissant de leurs élèves.

Si bien qu'aujourd'hui nous pouvons nous dire avec toute la légitime satisfaction de notre âme pastorale qu'il n'est point, ou qu'il n'est guère, de familles de notre diocèse qui ne reçoivent et largement le bénéfice de l'influence religieuse, sociale et domestique, créée en notre pays et dès l'origine par des femmes qui avaient nom Marie de l'Incarnation et Marguerite Bourgeoys.

Et c'est notre consolation et notre grande joie d'avoir en notre qualité d'évêque, à rendre grâces au ciel de ce que l'esprit de ces pieuses et saintes fondatrices se soit perpétué jusqu'à nos jours, non seulement dans leurs communautés respectives, mais aussi bien dans les divers instituts qui s'y rattachent par leurs origines et en réalité continuent à vivre de la sève qu'ils en ont reçue à leur berceau.

Esprit de piété solide et d'infatigable dévouement, d'étude sérieuse et de modestie chrétienne, de simplicité et de distinction de bon aloi, de fidélité aux traditions premières louées à si juste titre et dont la conservation est une condition essentielle de leur œuvre.

Esprit d'économie judicieuse et de travail constant, esprit enfin qui dans l'intérieur d'un couvent a toujours agi sur l'âme de la jeune fille de façon à la former, à la préparer pour toutes les exigences réelles du rang ou de l'état de vie qu'elle devra occuper plus tard.

Nous avons ici, au sein de toutes nos communautés, et très particulièrement de celles dont vous avez le bonheur de faire partie, un véritable trésor accumulé durant des années qui seront bientôt séculaires, fait de sacrifices, de science, d'expérience, dont la richesse s'augmentant chaque jour, fait surtout en matière

d'enseignement le privilège absolu, exclusif, incommunicable d'une communauté.

Une religieuse n'est jaais isolée dans son travail ; non seulement elle a pour appui les compagnes qui l'entourent et le soutien actuel d'une direction efficace et bienfaisante, mais encore la maison tout entière est enveloppée dans une ambiance où tout souffle, anime, éclaire, élève, agrandit, sanctifie même l'action individuelle de chacune. C'est en même temps une pénétration réciproque d'efforts, de mérites, dans une œuvre commune, la participation facile et qui se fait d'elle-même à tout ce que les temps écoulés ont pu transmettre de progrès gradués et d'efficacité éducationnelle.

Nos très chères Sœurs, que ceci soit toujours profondément empreint dans votre âme. Vous vous dévouez et vous travaillez, non seulement avec vos compagnes du couvent, non seulement même avec toutes les religieuses de votre communauté, nous dirons même non seulement en union étroite les unes avec les autres, quelque soit d'ailleurs le nom de votre institut ; mais encore, vous toutes qui êtes aujourd'hui en ce pays appliquées à l'œuvre de l'éducation sous la haute direction de l'Eglise, appuyées sur l'affection reconnaissante des familles canadiennes, vous agissez comme dépositaires responsables des milliers de vos devancières qui ont transmis jusqu'à vous l'héritage si beau, si noble, si précieux et qui se trouve aujourd'hui formé de tout l'ensemble de traditions consignées dans l'histoire de l'éducation catholique au Canada.

***

Aussi, nos très chères Sœurs, parmi toutes les œuvres qui s'appuient dans la sainte Eglise sur le sacrifice religieux, il faut certainement mettre au rang des

plus importantes et des plus méritoires celle qui a pour objet l'éducation des filles.

Nous oserons dire qu'elle doit être mise au nombre de celles qui sont le plus agréables à Notre-Seigneur. Elle retrace en vérité son origine à la Sainte Vierge qui, bien que douée de toute vertu et de toute perfection, daigna durant onze ans vivre dans le recueillement à l'ombre du sanctuaire, vouée à la prière et à la lecture des livres saints, se préparant ainsi sous la direction de pieuses femmes à la mission divine qu'elle devait remplir pour le salut du monde.

Jésus-Christ a bien fait voir toute l'estime qu'il attache à l'enfance, et tout le prix qu'il accorde aux soins dont elle peut être l'objet. Certes, se peut-il quelque chose de plus noble et de plus grand que de travailler avec son propre esprit sur une intelligence qui s'ouvre à toute la vérité qu'on lui enseigne, de travailler de même avec son propre cœur sur une volonté malléable qui accepte presque sans résistance l'empreinte de la vertu et de la sainteté, d'avoir devant soi une âme créée par Dieu, rachetée par lui, appelée à le contempler un jour dans la gloire, et de pouvoir se dire que cette âme, véritable jardin que l'on cultive, devra produire des fruits de grâce et de sainteté selon la mesure de notre labeur.

Il y a plus encore. Si l'on peut dire de toute éducation qu'elle est indéfinie dans son action, par suite de l'influence exercée sur d'autres à leur tour par ceux que nous avons élevés d'abord, ceci s'applique avec plus de vérité et d'évidence quand il s'agit de former des enfants qui plus tard, quelque soit d'ailleurs leur état de vie, feront nécessairement rayonner autour d'elles la mystérieuse, très douce et très forte influence qui découle de la conscience intime du devoir, et de la pratique généreuse de toutes les vertus chrétiennes.

Il suffit de nous rappeler nos mères, élèves de vos devancières, pour apprécier la valeur de la formation éducationnelle reçue dans ces maisons bénies, où la piété et le dévouement se sont toujours unis à la sagesse et à l'expérience pour créer, affermir, développer les règles et les méthodes les plus aptes à produire ce que nous sommes toujours en droit d'attendre d'une œuvre aussi élevée et aussi importante. Nous ne craignons pas de l'affirmer, c'est par l'éducation essentiellement religieuse, reçue dès l'origine et bientôt répandue par tout le pays, que la femme au Canada a pu jusqu'à nos jours remplir pleinement le rôle que la divine Providence lui a toujours et partout assigné, mais qui parmi nous a revêtu un caractère encore plus accentué.

Si aujourd'hui la famille canadienne est encore en pleine possession de ses croyances, de ses belles traditions, de son esprit chrétien, et si par l'ensemble des familles notre peuple est resté fidèle à sa foi et présente au regard de tous le spectacle de l'attachement sincère à tout ce qui a toujours fait l'honneur de sa race, et garde encore le secret de sa force et la garantie de son avenir national, c'est pour une très grande part dû à l'action douce, constante, souverainement bienfaisante de la femme au foyer domestique, et la femme sera toujours ce que l'éducation l'aura faite.

C'est donc en vérité à nos admirables communautés enseignantes qu'il faut faire remonter le mérite principal de la conservation providentielle du peuple canadien, dans ce qui est son plus beau titre à l'admiration de tous, la conservation religieuse de son caractère national.

Les hommes font les lois, mais les femmes font les mœurs, a-t-on dit avec beaucoup de raison. Or, votre mission, continuant celle de votre institut, est d'élever les femmes de demain. C'est sans doute une res-

ponsabilité lourde et périlleuse. Mais c'est aussi une gloire et un très grand mérite, si dans cette œuvre vous continuez fidèlement les traditions premières, qu'il faut défendre énergiquement contre les tendances du siècle.

Voilà pourquoi, nos très chères Sœurs, écartant de notre esprit toute pensée de reproche, et sans vouloir même indiquer qu'il y ait lieu de réagir en quoi que ce soit, nous voulons cependant nous mettre avec fermeté dans le chemin de certaines tendances qu'il faut détourner, de crainte qu'elles n'enlèvent une part quelconque au fruit que vous êtes toujours en droit d'attendre de votre zèle.

Dans ce que nous allons dire, vous éviterez donc vous-mêmes, nos très chères Sœurs, de chercher ou d'apercevoir aucune intention de critique, mais simplement le désir ardent qui nous anime de vous voir garder pour le grand bien de tous, tout le prestige dont vous avez été enveloppées jusqu'à ce jour.

***

Avant tout, nos très chères Sœurs, il faut considérer le but que se propose la confiance des parents, en vous remettant le soin de les remplacer eux-mêmes pendant une certaine partie de l'année et durant des années consécutives. Leur désir évident est de procurer à ces jeunes filles le très grand avantage de la vie recluse, dans une communauté où elles participent à tout ce qui a fait votre propre bonheur. Ce commerce intime avec des âmes consacrées, qui déversent sur elles et quotidiennement une sorte de surabondance de grâces, devient par le fait pour elles-mêmes la base de toute leur éducation.

Mais pour qu'elles en reçoivent tout le bénéfice, et

sur ce point particulier nous nous tenons aux règles les plus anciennes et les plus chères de vos communautés, il importe absolument que les jeunes filles entrées au couvent n'en sortent que pour des raisons jugées très graves, et accidentelles de leur nature. Ce serait certainement un grand malheur pour elles-mêmes que de céder à nous ne savons quels caprices, ou quels entraînements dont les motifs n'ont rien de sérieux, et qui par des sorties intempestives, arrêtent, retardent, parfois même détruisent en quelques jours le fruit d'un long travail. Cette matière prêterait à de longs développements où il serait facile de faire voir combien, surtout de notre temps, la réclusion normale importe à la formation sérieuse des jeunes filles, et jusqu'à quel point le devoir s'impose à celles qui acceptent la responsabilité, d'en remplir exactement les devoirs dans toute leur étendue.

Mère chrétienne, écrit saint Jérôme à une femme de son temps, puisque, au milieu des embarras du monde, vous ne pouvez donner vous-même à votre fille l'éducation soignée que vous désirez pour elle, résignez-vous à une absence momentanée. Abritez cette enfant dans un monastère pour que son âme y soit nourrie ; qu'elle y grandisse mêlée aux chœurs des vierges ; qu'elle ignore le siècle ; qu'elle vive de la vie des anges ; qu'elle soit dans son corps comme n'y étant pas, et que dans sa simplicité elle suppose que le genre humain tout entier lui ressemble. Pour vos élèves en effet quelle leçon, quel exemple surtout que votre vie de piété et de recueillement qui vous sépare si totalement du monde, et dont toutes les joies pour vous sont faites du dévouement le plus pur dépensé journellement pour l'amour de Dieu et pour le bien des âmes.

***

En second lieu, à la femme de demain quelque puisse être sa vocation, il faut assurer, et garantir d'avance contre toute déperdition possible le trésor religieux. Et par là nous entendons avant tout la connaissance solide et raisonnée de la religion. La jeune fille au couvent doit progresser régulièrement dans cette science fondamentale, qui lui sera plus tard d'autant plus nécessaire qu'elle aura pour mission obligée de la rappeler ou de la communiquer aux autres. La doctrine, les préceptes, la liturgie, l'histoire, la controverse religieuse elle-même, devraient être choses familières à toute femme élevée dans une de nos maisons religieuses. Elle devrait pouvoir rendre compte de sa croyance, répondre aux objections courantes, expliquer l'objet des solennités annuelles et savoir l'Evangile. Il n'y a rien en cela qui dépasse ce qui devrait se trouver chez tous les bons catholiques, si partout la religion obtenait la place qu'elle doit avoir. Mais au moins, que ce soit le privilège de nos instituts religieux de rendre leurs élèves capables de pratiquer leur religion avec intelligence, et de la défendre dans les âmes dont elles auront plus tard la garde.

A la science il faut joindre la pratique. Ici il nous semble en entendre plusieurs se récrier et dire que jamais il n'y eut dans nos couvent autant de piété et de dévotions. Certes nous le savons et nous nous réjouissons dans le Seigneur. Nous ne demandons qu'une chose, c'est que cette piété elle-même, loin d'être simplement de surface, imprègne l'âme des élèves de telle façon qu'elles ne s'en dégagent point en rentrant dans le monde. La dévotion de la jeune fille au couvent ne doit pas être assimilée par elle aux vêtements qu'on lui assigne, qu'elle appelle son costume, qu'elle porte

volontiers durant l'année, mais dont elle se débarrasse vite à la sortie. La formation religieuse doit donner aux pratiques substantielles de la piété un cachet de durabilité sérieuse, et pour cela être, non commandée par la coutume, mais bien inculquée par des principes excluant toute routine, toute pression, toute gêne, et laissant à l'âme sa pleine et entière liberté.

La communion fréquente et même quotidienne est en grand honneur dans toutes vos maisons. Il ne restera rien à désirer à ce sujet, si les élèves communiant ainsi tous les jours le font par amour pour Notre-Seigneur, sans aucun motif humain, et si pour chaque communion on a le loisir voulu pour s'y préparer dignement, et faire ensuite une action de grâces convenable. Les faveurs et les facilités accordées naguère par l'Eglise, et qui ont eu pour conséquence de multiplier les communions, n'avaient certainement point pour but de faire disparaître les règles traditionnelles de la piété Eucharistique. Et quoiqu'il en puisse être du dérangement causé par ailleurs par ces communions elles-mêmes, il importe souverainement de leur garder tout le prestige, toute la dignité que mérite l'acte le plus important de la journée.

Il est d'autres exercices comme la méditation, le chapelet, le chemin de la croix qui s'imposent de même à notre attention et qui suivant la manière dont ils sont faits, contribuent plus ou moins bien à la formation religieuse des jeunes filles.

Mais nous devons appuyer sur l'observation intégrale des dimanches et des fêtes. Nous tenons beaucoup à ce que, à moins d'impossibilité matérielle, tout le personnel de chacune des maisons enseignantes de ce diocèse assiste à tous les offices paroissiaux. C'est un exemple à donner, et c'est de plus un moyen puissant de conserver parmi nous les belles habitudes familiales.. L'expérience est faite et amplement. On

ne ramène guère à la grand'messe ou aux vêpres ceux qui, durant leur enfance ou leur jeunesse, en ont été éloignés. Et du reste, les cérémonies de l'église ont été instituées pour tous les fidèles, et il n'y a point d'exception à faire pour ceux qui précisément devraient en ceci montrer plus de zèle et de fidélité.

Au dimanche nous adjoignons certains offices auxquels tout le peuple est convié, et pour lesquels militent les mêmes raisons d'y assister.

Aux Quarante-Heures, aux Rogations, n'avons-nous pas les mêmes motifs que les gens du monde de venir adorer Notre-Seigneur et de demander sa protection ! Et surtout aux trois derniers jours de la semaine sainte, alors que toute l'Eglise est en prières, aux pieds d'un Dieu qui se sacrifie et qui meurt pour nous, y aurait-il lieu de priver nos maisons religieuses de ce qui précisément doit être mis au premier rang des bienfaits dont elles doivent jouir?

Ajoutons que l'assistance intelligente des enfants aux offices dont on leur a bien expliqué l'objet contribue largement à développer chez eux la science religieuse proprement dite.

***

Une piété solide et éclairée voilà donc ce qui doit pénétrer l'éducation que l'on vous demande de donner aux jeunes filles. Sur ce fondement doit s'élever tout un édifice surnaturel composé de toutes les vertus qui sont propres à la femme, et dont la pratique plus tard la rendra semblable à celle que l'Esprit-Saint lui-même a pris soin de nous dépeindre.

A vos élèves vous joignez de par votre état lui-même l'exemple à la leçon ; il vous est facile par votre propre tenue de leur inspirer le goût de la modestie, le sens

de la justice, l'amour du devoir, la régularité de la vie, la pratique de l'économie, et celle du bon ordre. Vous les pliez aisément à la constance dans le travail, à la discrétion par le silence, et vous leur faites goûter les douceurs de la charité. Elles doivent apprendre de vous que le labeur manuel a sa dignité, que la vie du couvent ne change point leur condition, qu'elles doivent garder dans leur cœur le respect absolu de la profession paternelle, que la recherche du luxe doit leur être étrangère comme à toute femme vraiment chrétienne, et que l'éducation pour être complète doit comprendre tout ce qui intéresse la bonne tenue d'une maison. Les détails ici nous sont interdits, mais vous nous comprenez aisément, et vous savez depuis longtemps, et c'est du reste ce que vous enseignent vos propres traditions, que ce qui fait la femme forte et vraiment utile aux siens, c'est l'art de leur procurer la félicité complète qui provient de la bonne conscience et de la bonne humeur ; celle-ci étant habituellement le fruit du dévouement maternel qui sait fournir à tous le vêtement et l'aliment dans une demeure de tenue irréprochable. Le monde lui-même, qui pourra pardonner à la femme son ignorance en bien des choses, se montrera toujours reconnaissant et plein de confiance à l'égard des couvents qui lui prépareront d'excellentes maîtresses de maisons. C'est sans doute à ce sentiment maintes fois exprimé que l'on doit de voir surgir depuis quelque temps des institutions qui portent un nom nouveau, mais qui en réalité ont toujours existé parmi nous, et sont dans les meilleures traditions de nos communautés, les écoles ménagères.

***

Cependant, nos très chères Sœurs, nous devons admettre que les jeunes filles vous sont confiées spéciale-

ment en vue de leur instruction, et que les études qu'elles poursuivent forment une partie substantielle du programme de vos institutions.

Enrichir l'esprit de connaissances qui aideront à augmenter l'utilité de leur vie, voilà ce que se propose la religieuse enseignante, et elle y emploie toute sa science et tout son zèle. Si la femme n'est pas appelée à régner dans le domaine des sciences profanes, si de façon générale on peut dire que la nature même de ses devoirs l'écarte plutôt des ambitions de ce genre, il est cependant certaines matières dans lesquelles il lui est permis d'aspirer à la perfection relative. Il est des sciences qui non seulement ne sont pas chez elles déplacées ou de pur surcroît, mais qui sont essentiellement liées à toute bonne éducation.

En premier lieu nous mettons la langue maternelle ; l'art de la parler et de l'écrire correctement. Cette langue qui se parle dans la famille, instrument habituel des relations sociales, devient par la manière dont elle s'exprime la meilleure réclame de la maison où elle a été apprise. Nous ne mettons à cela aucune réserve. Une jeune fille au sortir du couvent ne saura jamais trop bien sa langue ; qu'il s'agisse de la faire valoir dans ses conversations par un langage châtié, aussi éloigné de l'affectation ridicule que de la simple incorrection, ou de la rendre par l'écriture dans un style exempt de fautes et même élégant, nous ne craignons pas de dire que c'est là la première et la principale marque qu'elle fournira de l'excellence de sa formation intellectuelle. Aussi ne pourrons-nous jamais qu'applaudir à tous les efforts qui seront faits pour rendre vos élèves pleinement maîtresses de leur grammaire, et capables d'en observer fidèlement toutes les règles.

La langue maternelle a cet avantage d'être liée à toutes les matières enseignées comme à tous les exer-

cices communs. Il est donc important de savoir profiter de cette occasion d'en rappeler les règles et de les faire appliquer. Il n'y a pas jusqu'aux récréations elles-mêmes qui ne puissent prêter à un excellent exercice, par la vigilance dont les élèves se sentent l'objet dans leur conversation. Et rien ne prête mieux à l'acquisition facile d'un langage clair et correct que l'habitude qui s'en contracte ainsi entre les enfants.

A l'enseignement de la langue maternelle, vous joignez dans la mesure justifiée par notre état social et par les nécessités futures de vos élèves, celui de l'autre langue également en usage dans ce pays, et dont la connaissance devient chaque jour plus indispensable aux personnes instruites. Nous vous encourageons de tout notre pouvoir à continuer dans cette voie, et même, s'il est possible, à faire faire aux jeunes filles des progrès encore plus marqués dans la langue, française ou anglaise, qui n'est pas leur langue maternelle.

On s'est toujours appliqué dans nos maisons d'éducation à l'étude de l'arithmétique. Aujourd'hui la science des chiffres et des formules mathématiques est poussée très loin. Les jeunes filles qui ont suivi le cours complet d'études possèdent ce qu'on peut appeler la science du calcul. Et c'est bien. Savoir calculer c'est posséder la sagesse de la vie. Notre-Seigneur lui-même en donne dans l'évangile une grande leçon. La femme qui sait compter, nous voulons dire qui sait utiliser ses connaissances, surtout en matière de comptabilité, pourra toujours rendre aux siens de très grands services. Souvent même c'est elle qui par une bonne tenue de livres, par un tableau bien fait des recettes et des dépenses, par l'équilibre bien établi du budget domestique, contribuera le mieux à maintenir la prospérité de sa maison. Et ce sera toujours un grand service à leur rendre ainsi qu'à leurs familles,

de former vos élèves à la tenue exacte des dépenses qu'elles occasionnent actuellement à leurs parents, pour en même temps affermir en elles le sens de l'épargne.

L'arithmétique, comme les autres sciences basées sur ses règles fondamentales, possède alors même pour les enfants un caractère éminemment pratique, en même temps qu'elle développe admirablement chez eux l'intelligence et le jugement.

Depuis quelques années l'enseignement et l'étude de l'histoire ont pris dans les programmes une importance très grande. Et nous devons nous en réjouir.

Dans le domaine religieux les connaissances historiques servent d'appui ou fournissent le développement à la doctrine et à la morale. Et c'est pour cela que nous insistons sur l'histoire sainte, comprenant l'ancien et le nouveau testament, aussi bien que sur l'histoire au moins sommaire de l'Eglise, comme matière essentielle qu'une jeune fille instruite, qu'une femme élevée dans nos couvents ne saurait ignorer.

Nous devons dire la même chose de notre histoire nationale. A cause de l'influence qui dérive pour ainsi dire d'elle-même de toute femme consciente de sa mission dans n'importe quel état, elle contribue dans toute la mesure de son éducation à former ou à soutenir autour d'elle les caractères et les sentiments. Elle est donc par elle-même un puissant facteur de patriotisme éclairé, pourvu que son âme ait reçu de bonne heure et gardé l'empreinte des grandes leçons contenues dans notre histoire nationale.

Ici encore le sujet demanderait à être traité plus longuement. Nous ne faisons que l'indiquer, mais cela suffit pour faire voir avec combien de raison vous donnez dans les études de vos élèves une aussi large place à l'histoire du Canada. Cette histoire ne consiste point dans une série aride de noms et de dates qu'une

mémoire tant soit peu fidèle peut retenir aisément, mais bien plutôt dans l'appréciation dûment faite des grands faits qui résument cette histoire elle-même, et sur lesquels on voit constamment planer l'action d'une providence qui marque bien la vocation d'un peuple et le conduit vers ses destinés.

A l'histoire du Canada s'adjoint nécessairement, bien que d'une façon relative et plus restreinte, celle des pays avec lesquels le nôtre a eu ou entretient des rapports plus directs et plus constants.

Appuyée à l'histoire et comme son complément, la géographie devient utile autant qu'intéressante. Les événements actuels le démontrent amplement. Il n'est personne qui ne cherche à se rendre compte, non seulement du théâtre si étendu et si complexe de la guerre, mais encore de tout ce qui peut en faire ressortir les difficultés ou les avantages selon les divers points de vue. La géographie tient lieu de voyages qu'on ne peut pas faire. Elle fournit le même intérêt pourvu qu'elle ne se borne point à une nomenclature sèche, mais qu'elle fasse connaître, outre leurs configurations et leurs bornes, les habitants, les mœurs, les produits et les relations politiques et commerciales des diverses contrées. On voit dès lors que cette science convient admirablement à toute intelligence qui veut être cultivée, et que vos élèves ne sauraient trop l'étudier. D'ailleurs, bien comprise elle devient l'auxiliaire de l'histoire.

Enfin, nos très chères Sœurs, nous devons dire un mot de ce qu'on est convenu d'appeler les arts d'agrément et qui sont surtout la musique vocale et instrumentale, le dessin et la peinture. Nous estimons qu'étant en eux-mêmes un bienfait de la bonté divine, les arts doivent être cultivés selon les aptitudes montrées par les élèves, en vue de développer chez elles le sens du goût, l'amour du beau et du bien, en un mot

de contribuer à leur formation morale. Il serait à souhaiter que toutes les jeunes filles de nos couvents pussent recevoir des notions générales qui, après avoir développé chez elles le jugement même en ces choses artistiques, pourront les guider plus tard quand elles auront à présider à la direction d'une maison.

D'un autre côté, c'est le petit nombre d'entre elles qui ont le talent voulu, ou encore dont les parents ont les moyens pécuniaires pour justifier des études musicales prolongés qui resteront pour les autres inutiles. Il y a une grande discrétion qui s'impose et qui empêchera qu'on ne fasse perdre inutilement aux enfants leur temps, aux parents leur argent. Mais dans tous les cas il importe de garder dans nos couvents à l'enseignement de la musique et à ses applications le cachet qui convient, et qui doit être absolument étranger à l'esprit mondain qui s'alimente surtout aux sources les moins religieuses.

***

La santé de vos élèves est à juste titre au premier rang de vos préoccupations. Vous avez à les surveiller et même à les défendre contre leurs propres imprudences. Les écarts sont faciles à cet âge où l'on ne comprend pas encore les avantages d'une vie régulière et d'un régime frugal.

A la nourriture saine et abondante qui leur est servie, il est inutile d'ajouter entre les repas des friandises qui, loin de les fortifier, les fatiguent et peuvent parfois produire de pernicieux effets ; elles ne devraient point gaspiller pour acheter des bonbons indigestes l'argent que les parents leur confient pour des fins plus utiles ; c'est encore sur ce point une leçon d'économie à leur donner que de les détourner de ces

habitudes pardonnables aux petits enfants, mais qui cessent de l'être à des jeunes filles raisonnables.

Et puis les règles très sages de vos maisons accordent à toutes, maîtresses et élèves, des récréations et même des journées entières de congé dont l'étude proprement dite doit être totalement absente. Ce sont des heures précieuses pour l'esprit autant que pour le corps, et qui doivent être employées soit à des exercices physiques, au grand air le plus possible, soit à des travaux manuels, comme la couture, le ménage, la cuisine, ou même si l'on veut à la pratique des arts d'agrément, mais sous aucun prétexte il ne faut tolérer qu'elles en fassent une extension de l'étude ou de la classe proprement dite.

D'ailleurs les récréations font partie de l'organisme éducationnel surtout dans l'ordre moral, et quand elles ne dépassent point le temps voulu par la règle, elles ne sont jamais du temps perdu.

***

Voilà en somme, nos très chères Sœurs, quelle est la substance de la formation religieuse, intellectuelle, morale et même artistique qui est de tradition dans nos communautés enseignantes. Sans doute elle n'a point pour objet de créer de toutes pièces des femmes savantes, que leur ridicule vanité ne tendrait qu'à écarter de la vocation et des devoirs ordinaires à leur sexe. Elle pourvoit cependant à la culture de l'âme dans toutes ses facultés, ouvrant un champ très vaste à l'intelligence, et donnant à la volonté les moyens les plus efficaces d'acquérir les habitudes qui font vraiment la femme forte, dont le caractère a été si admirablement dépeint par la Sagesse des nations. Elle peut

être développée par des connaissances encore plus étendues, elle peut être élevée en plaçant encore plus haut l'idéal de la jeune fille et de la femme chrétienne, mais à aucun prix il ne faudrait en laisser dénaturer l'esprit ou diminuer la valeur.

Il n'y a aucune comparaison à faire, aucun rapprochement à établir avec l'éducation des jeunes gens, et les changements plus ou moins heureux opérés dans le régime des collèges. Les carrières ne seront pas les mêmes. Celle de la femme reste normalement ce qu'elle a toujours été. Son théâtre c'est l'intérieur d'une maison ; sa mission, c'est répandre autour d'elle le bonheur par la piété, par le dévouement, par l'intelligence et le cœur unis dans une même action bienfaisante.

Et c'est pour obtenir ce précieux résultat qui contient en lui-même le bonheur des familles et la conservation de notre peuple dans son ensemble, que la Providence a multiplié sur notre sol ces foyers religieux auxquels l'amour chrétien des parents vient confier les enfants, pour les tenir le mieux possible sous la bonne garde du zèle le plus éclairé et le plus constant.

Et maintenant, nos très chères Sœurs, pour donner aux considérations qui précèdent une conclusion afin que dans la satisfaction de vos âmes religieuses, vous puissiez continuer à répondre pleinement à la confiance des familles, sachant bien que nous rencontrons les vœux de tous les parents vraiment chrétiens, et pour remplir un devoir impérieux de notre charge pastorale, nous accordons que, chaque année la rentrée des élèves puisse se faire l'un des sept premiers jours du mois de septembre, et que la sortie de fin d'année ait lieu l'un des sept derniers jours du mois de juin.

De plus nous permettons des vacances s'étendant

depuis l'avant-veille du premier de l'an jusqu'au lendemain des Rois.

En dehors de là, les élèves ne devront jamais s'absenter, sauf pour raison de santé ou pour des accidents de famille qui justifient consciencieusement leur sortie, jamais pour assister à des mariages, ou à des sépultures autres que celles de leurs proches parents adultes.

Dans l'espoir que ces concessions très grandes, faites à l'esprit du jour et qui contrarient encore trop les sages règlements de jadis, suffiront pour longtemps, Nous invoquons de toute notre âme sur vous toutes, nos très chères Sœurs, sur vos maisons et sur vos élèves, les abondantes bénédictions de Notre-Seigneur.

CIRCULAIRE

I. Trois messes à célébrer le jour des morts ;
II. Nominations.

12 octobre 1915.

Mes chers Collaborateurs,

I

Par la Constitution « Incruentum altaris », du 10 août, 1915, S. S. le Pape Benoît XV accorde aux prêtres du monde entier la faculté de célébrer trois messes le 2 novembre, jour de la Commémoration solennelle des fidèles défunts, comme son prédécesseur Benoît XIV l'avait établi pour les royaumes de l'Espagne et du Portugal.

Les raisons qui ont engagé le Souverain Pontife à donner cette permission, sont qu'un grand nombre de legs précieux en faveur des âmes ont été négligés ou supprimés par les malheurs des temps et la malice des hommes. Dans sa grande charité pour les âmes, le Pape a voulu suppléer, en quelque manière, à ce qui manque aux suffrages pour les défunts. Il désire, en

même temps, faire participer à ces suffrages les âmes de tant de soldats tombés sur les champs de bataille durant la guerre actuelle qui sévit depuis si longtemps dans une grande partie de l'Europe.

En vertu de cette Constitution :

1° Il est permis à tous les prêtres, le jour des morts, de célébrer trois messes ;

2° L'une de ces trois messes pourra être appliquée à l'intention que le prêtre choisira, et il lui sera loisible d'en percevoir l'honoraire. On sera tenu d'appliquer la seconde aux défunts en général, et la troisième aux intentions du Souverain Pontife, sans percevoir d'honoraire pour ces deux dernières messes ;

3° La faveur de l'autel privilégié est accordée pour ces trois messes ;

4° Là où se feront les prières des Quarante-Heures, ces trois messes se célébreront avec les ornements violets, mais jamais à l'autel de l'Exposition.

La Sacrée Congrégation des Rites, par un Décret en date du 11 août 1915, ordonne ce qui suit : La première messe sera celle qui est inscrite au Missel pour le jour de la Commémoration des morts ; la seconde sera celle de l'anniversaire des défunts, avec la séquence « Dies irae » et l'oraison « Deus indulgentiarum Domine » ; la troisième, celle qui se lit dans les messes quotidiennes, avec la séquence « Dies irae » et une seule oraison qui sera celle qui vient en second lieu : « Deus veniae largitor ».

Le Souverain Pontife ordonne, en même temps, que celui qui célèbrera une seule fois devra dire la messe de la Commémoraison de tous les fidèles défunts.

Il accorde aussi au prêtre qui chantera la grand'-messe ce jour-là, la faculté d'anticiper les deux autres messes.

C'est le désir de Notre Saint-Père le Pape que les fidèles assistent en aussi grand nombre que possible à ces messes, et qu'ils participent avec zèle et piété aux suffrages pour les défunts. Ils auront ainsi la consolation de délivrer par leurs prières grand nombre d'âmes qui, en ce jour, iront jouir du repos et de la gloire éternels.

On peut se procurer à Montréal la feuille des oraisons spéciales prescrites pour les trois messes.

***

Monsieur A.-C. Dugas, curé de Saint-Clet, a été nommé vicaire forain du vicariat N° 2, comprenant les comtés de Soulanges et Vaudreuil ;

Monsieur J.-C. Dorais, chancelier, a été nommé Directeur diocésain de l'Union de Prières de Valleyfield, et Directeur général des Œuvres Diocésaines.

CIRCULAIRE

I. L'œuvre des blessés ;
II. Reliques et indulgences ;
III. Tenue des Registres Paroissiaux.

22 octobre 1915.

Mes chers Collaborateurs,

I

Dans une lettre en date du 12 courant, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur me demande de recommander à votre sympathie et à la générosité des fidèles, une collecte pour venir en aide aux blessés de la flotte et des armées anglaises, et qui sera faite dans le Canada tout entier le vingt-huit de ce mois. Non seulement je n'ai aucune objection à me rendre au désir de la plus haute autorité civile en cette province, mais encore j'estime que c'est un devoir de le faire, d'autant plus que l'œuvre dont il s'agit s'impose autant à la charité chrétienne qu'à notre patriotisme.

Je prie donc messieurs les curés de ce diocèse de s'entendre avec le maire de leur paroisse respective, et

de faire tout en leur pouvoir pour assurer le plein succès de la souscription projetée. Vous pourrez dans ce but lire en chaire et commenter la lettre adressée à ce sujet aux maires de toutes les municipalités de la Province de Québec par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

II

Le 5 novembre on célébrera la fête des Saintes Reliques, laquelle comporte un office nouveau pour le bréviaire et pour la messe et que vous pourrez vous procurer à Montréal.

N'oubliez pas d'annoncer aux fidèles qu'en vertu du décret du Saint-Office, en date du 25 juin 1914, ils peuvent, en visitant le 2 novembre, une église, ou une chapelle publique ou semi-publique, gagner une indulgence plénière *toties quoties* pour le soulagement des âmes du purgatoire, aux conditions de la confession, de la communion et d'une prière, par exemple cinq *Pater* et cinq *Ave*, à chacune des visites, aux intentions du Souverain Pontife.

III

Je dois attirer l'attention sur la tenue des registres paroissiaux de l'état civil, et spécialement sur les deux paragraphes suivants de la loi qui les concerne :

42 c. Un index par ordre alphabétique est préparé à la fin de chaque double des registres de l'état civil pour chaque église, congrégation ou autre communauté religieuse, par la personne autorisée par la loi à tenir ces registres.

47 Dans les six premières semaines de chaque an-

née, un des doubles est, à la diligence de celui qui les a tenus ou qui en a la garde, déposé au greffe de la cour supérieure du district où les registres ont été tenus. Ce dépôt est constaté par le reçu que doit en délivrer, sans frais, le protonotaire.

Il importe grandement pour le bien commun que ces prescriptions soient exactement observées.

ORDONNANCE

VACANCES DU JOUR DE L'AN

30 novembre 1915.

Nous, Evêque de Valleyfield, voulant confirmer la partie dispositive de Notre Lettre Pastorale et Mandement sur l'Education des filles, en date du 18 septembre 1915, décrétons et ordonnons ce qui suit :

1° Nous accordons aux élèves de tous les Pensionnats de jeunes filles de notre diocèse, des vacances à partir de l'avant-veille du premier jour de l'an jusqu'au lendemain de la fête des Rois, inclusivement ;

2° La veille de la sortie, Monsieur le curé ou tout autre prêtre de son choix, donnera aux élèves, avant la Bénédiction du Très Saint-Sacrement, une instruction appropriée, indiquant les devoirs à remplir à l'égard des parents, les moyens de passer dignement et utilement le temps des vacances, et les dangers à éviter, notamment les théâtres de vues animées et autres, les bals et soirées dansantes, les patinoires pu-

bliques, les réunions et fréquentations trop mondaines, etc., etc., toutes choses strictement défendues aux élèves en vacances. (Les vacances sont accordées pour permettre aux élèves, de nos maisons religieuses de goûter les joies du foyer, et de prendre au sein de la famille, sans détriment pour la piété et la modestie, un repos véritable jugé nécessaire) ;

3° Le lendemain de la rentrée sera un jour de recollection spirituelle préparant les élèves à reprendre sans plus de retard le cours régulier de leurs études ;

4° La messe de minuit est autorisée dans les chapelles des couvents, mais pour le personnel interne seulement ;

5° La Présente Ordonnance fera jusqu'à nouvel ordre partie de la discipline diocésaine de Valleyfield, et oblige en conscience tous ceux qu'elle peut concerner.

CIRCULAIRE

I. Prières pour la paix ; Fonds Patriotiques ;
II. Regina Pacis

28 décembre 1915.

Mes chers Collaborateurs,

I

Pour nous rendre à une invitation faite par Son Excellence le Gouverneur Général du Canada, et parce qu'il paraît convenable qu'en un même jour s'élèvent de toutes les parties du pays des supplications communes pour demander à Dieu une paix prochaine et favorable, appuyée sur la bonne entente et qui soit durable, ce jour de prières publiques étant fixé au premier dimanche de janvier, on y observera ce qui suit :

Dans toutes les paroisses et missions du diocèse on chantera la messe votive solennelle *in tempore belli* avec *Credo* et une seule oraison. A la fin de la grand'-messe on chantera le psaume *Miserere* avec l'antienne *Da pacem*, le verset et l'oraison qui suit.

Dans les maisons religieuses, à la suite de la messe

de communauté, on récitera aux mêmes intentions les litanies des saints.

Vous voudrez bien, le même jour, donner lecture d'un nouvel appel en faveur du fonds patriotique canadien fait par Son Altesse Royale le Duc de Connaught, et engager les fidèles à donner généreusement à la collecte volontaire qui sera faite dans la paroisse.

II

Par un décret de la Sainte Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraodinaires, en date du 16 novembre 1915, Notre Très Saint-Père le Pape Benoît XV permet aux évêques d'autoriser tant que durera la guerre l'invocation : *Regina Pacis, ora pro nobis*, après celle *Regina Sacratissimi Rosarii*, dans les litanies de la Sainte Vierge..... *omnibus ordinarii potestatem benigne facit, ex qua, pro sua quisque diocesi, permittere possint ut in Lauretanis recitandis, quoad praesens hoc bellum duraverit, postremae Reginae Sacratissimi Rosarii invocationi ea, quae sequitur, subiiciatur : Regina Pacis, ora pro nobis.*

A l'avenir vous voudrez bien ajouter comme susdit l'invocation *Regina Pacis, ora pro nobis.*

Veuillez recevoir mes meilleurs souhaits de bonne année avec l'assurance des bénédictions que je ne cesse de demander à Notre-Seigneur pour vous-mêmes, pour vos fidèles et pour vos œuvres.

LETTRE AU CLERGÉ

LE PRÊTRE-SOLDAT (1)

1915.

Voici une expression toute nouvelle. Inconnue jusqu'alors, elle retracera son origine à la présente guerre européenne.

Ce sera en effet, en même temps qu'un de ses traits les plus marquants, le souvenir le plus douloureux pour l'Eglise, attaché pour toujours à ce conflit qui met aux prises les plus puissantes nations de la terre.

Le prêtre-soldat, c'est un titre devenu banal, une manchette habituelle pour les grands journaux. On l'écrit dans les revues, et même ces deux mots qui séparément évoquent les pensées et les sentiments les plus nobles, mais qui jurent de se voir accolés ensemble, ont leur place, et une place honorable, jusque dans des discours et des publications qui sont loin d'être entièrement profanes.

Sans doute, d'une façon très générale, on veut exalter le dévouement sacerdotal poussé à ses extrêmes limites et, en même temps, faire ressortir le bien indé-

(1) Voir appendice I, page 509.

niable et assurément très grand, accompli au milieu de leurs camarades, par les prêtres-soldats.

La Providence permet que, d'une loi inique naissent des conséquences heureuses pour l'Eglise et pour un grand nombre d'âmes.

C'est, selon l'expression de l'Esprit-Saint, faire jaillir le bien du mal. Dieu a ce pouvoir. Il en use pour sa gloire à l'encontre de la malice humaine. Mais le mal reste quand même le mal, et la loi qui contraint des prêtres par milliers à mener la vie des camps et à verser le sang de leurs semblables reste, en dépit des avantages accidentels qui en résultent, une loi criminelle et abominable au premier chef.

C'est une chose qu'il importe de dire pour satisfaire la conscience publique révoltée, pour calmer l'enthousiasme de ceux qui ne voient que l'héroïsme du soldat, et oublient la dignité outragée du sacerdoce, et aussi pour maintenir au milieu des fidèles et des prêtres eux-mêmes, l'espoir que cette loi exceptionnelle de sa nature, qui contredit tous les droits, non seulement demeurera restreinte aux pays où elle sévit actuellement, mais encore qu'elle sera radiée de leur code dès que leurs gouvernements reviendront à des sentiments plus chrétiens.

***

L'immunité personnelle, qui soustrait le prêtre au métier des armes et à l'obligation de se battre et de tuer, est de droit divin et remonte aux premières origines de l'humanité.

Moïse, choisi de Dieu pour conduire son peuple et préludant ainsi à l'institution du sacerdoce figuratif de l'ancienne loi, établit lui-même, en fait, cette doctrine fondamentale de toute société.

Josué doit combattre contre Amalec et marche à la

tête des troupes, mais Moïse, Aaron et Hur montèrent sur le haut de la colline. Et lorsque Moïse tenait les mains élevées vers le ciel, Israël était victorieux : mais lorsqu'il les abaissait un peu, Amalec avait l'avantage. Cependant les mains de Moïse étaient appesanties : alors prenant une pierre ils la mirent sous lui et il s'y assit ; Aaron et Hur lui soutenaient les mains des deux côtés. Ainsi ses mains ne se lassèrent point jusqu'au coucher du soleil. Josué mit donc en fuite Amalec... Alors le Seigneur dit à Moïse : écrivez ceci dans un livre, afin que ce soit un monument, et faites-le entendre à Josué... (1).

Le Dieu des armées veut donc être prié. La prière officielle est essentielle à la victoire, et celui que Dieu lui-même a investi de ce ministère doit dominer la foule des combattants. Sa fonction est de tenir les mains levées vers le ciel pour la supplication, et nullement chargées d'armes meurtrières pour le carnage. Et ceci, par ordre divin a été écrit dans un livre qui en est le monument.

⁂

Le Seigneur sépare les enfants de la tribu de Lévi, dont il veut faire ses prêtres, et détermine leurs fonctions. Il leur applique, dès le principe, l'immunité personnelle. « Prenez les lévites du milieu des enfants d'Israël et purifiez-les... Vous présenterez les lévites devant Aaron et ses fils et vous les consacrerez après les avoir offerts, au Seigneur... Afin qu'ils soient à moi... j'en ai fait un don à Aaron et à ses fils afin qu'ils me servent dans le tabernacle de l'alliance au nom d'Israël et qu'ils prient pour eux de peur qu'ils ne soient frappés de quelques plaies (2). »

(1) Exode, XVII, 8-14.
(2) Nomb., VIII, 6 et seq.

Et il fut fait ainsi. Les lévites voués au Seigneur, n'eurent plus d'autres fonctions que celles qui les rattachaient au tabernacle. Nous en avons une preuve éclatante dans ce qui se passa au siège de Jéricho : « Qu'au septième jour, dit le Seigneur, les prêtres prennent les sept trompettes dont on se sert dans l'année du jubilé et qu'ils marchent devant l'arche d'alliance portée par les prêtres... Et le septième jour, pendant que les prêtres sonnaient de la trompette, Josué dit à tout Israël : Jetez un grand cri, car le Seigneur vous a livré Jéricho... et ils prirent la ville (3).

C'est donc que la prière sacerdotale, au milieu des batailles, porte en elle-même, de par la volonté divine, une efficacité qui dispense les prêtres de toute autre participation au combat.

Le Seigneur en avait décidé ainsi pour son peuple.

***

Mais, dit saint Paul, tout y était figure des réalités qui devaient s'accomplir sous la loi nouvelle (4).

Avec le Christ-Jésus, le prêtre éternel, est apparu sur la terre le sacerdoce véritable et immortel. Le prêtre de la nouvelle loi, par son caractère, par sa dignité, par ses fonctions, par son sacerdoce, ne fait qu'un avec Celui qui l'a choisi, qui l'a marqué, qui l'a élevé jusqu'à lui et qui le rend participant de son divin ministère.

C'est donc à dire que, plus encore que les enfants de la tribu de Lévi, le prêtre de Jésus-Christ est séparé du monde et consacré à Dieu dans toute sa personne et pour toute sa vie. C'est ce que l'apôtre exprime en termes très clairs quand il nous dit que « tout pontife

(3) Josué, VI, 4 et seq.
(4) I Cor., X, 11.

est choisi d'entre les hommes pour être appliqué aux choses divines, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour l'expiation des péchés du monde (5). »

Aussi ne craint-il pas d'établir une fois pour toutes, en la résumant dans quelques mots d'une énergie toute divine, la doctrine immuable de l'immunité personnelle du prêtre à l'égard de toutes les fonctions et les charges de l'ordre profane et séculier : que ceux-là qui sont engagés dans la milice de Dieu, se dégagent totalement des affaires du siècle (6).

De cette parole dictée par l'Esprit-Saint, l'Eglise, d'un côté, s'est toujours servie spécialement dans ses conciles, pour garder ses prêtres contre les atteintes du siècle, et les détourner de tout ce qui pourrait déroger à leur dignité, ou amoindrir leur ministère.

De l'autre, les princes chrétiens en ont de tout temps, fait la base des exceptions inscrites dans leurs lois, par lesquelles ils exemptaient le prêtre des charges communes aux autres citoyens, et leur demandaient simplement l'équivalence des services par l'accomplissement fidèle de leurs obligations sacerdotales.

Et nous avons alors une double série de décrets canoniques et de lois civiles, se répétant d'âge en âge depuis Constantin jusqu'à nos jours, maintenant en pleine vigueur l'ordonnance apostolique dont la principale conséquence est de soustraire le prêtre à toute obligation de service militaire.

Constantin le Grand, vainqueur par le *Labarum*, met fin aux persécutions, rend la paix à l'Eglise, devient le premier empereur chrétien, et donne à l'Eglise sa première charte civile. Il n'a garde d'omettre l'immunité personnelle des clercs voués au service divin, et dont les fonctions sont incompatibles avec les charges séculières.

(5) Heb., v, 1.
(6) II Tim., II, 4.

L'exemption du service militaire était par là même décrétée.

Elle entrait de plein pied dans les mœurs chrétiennes. Elle n'en est jamais sortie.

Charlemagne, donnant par ses capitulaires une sorte de constitution au nouvel empire d'Occident, ne manqua pas d'y inscrire la même exemption, basée sur le même principe : que la consécration doit rendre libres de toutes les charges serviles et publiques les évêques, les prêtres et les autres ministres des autels, afin qu'ils ne soient occupés que du service qu'ils doivent rendre à l'Eglise.

La révolution française, qui bouleversa tant de choses, laissa subsister cette exemption. La Convention donnait le 13 mars 1793 un décret ainsi conçu : « La Convention nationale déclare qu'elle n'a pas entendu comprendre dans la loi du recrutement les évêques, curés et vicaires, salariés par la nation, et en conséquence décrète que ceux qui ayant concouru au recrutement se trouveraient au nombre des citoyens qui doivent marcher, seront libres de rester ou de revenir. »

Il est à noter en passant que l'idée du sacerdoce officiel, voué à la prière, et des prêtres soustraits au devoir militaire, est tellement dans la nature des choses que non seulement elle a toujours été en vigueur au sein du christianisme, mais encore qu'on la retrouve par l'histoire au sein des peuples païens et jusque chez les nations sauvages. Pour ne citer qu'un exemple, d'autres étant suffisamment connus, chez les nègres d'Afrique, lors de la conquête par les Français, on dut reconnaître que les marabouts, prêtres héréditaires, jouissaient, de par la loi de leur tribu, de toutes les immunités personnelles, y compris celle du service militaire.

***

L'Eglise forte de l'appui des lois civiles, formula sa propre législation et y appliqua les sanctions nécessaires. Le néophyte qui, après son baptême s'engage dans la milice, ne doit point être admis ensuite à la cléricature. C'est Innocent I^er^, pape, qui l'écrit à saint Victrice, évêque de Rouen, pour lui faire connaître l'esprit de la discipline apostolique et les traditions déjà établies. C'est donc que, dès le début du cinquième siècle, il était arrêté que le sacerdoce ne pouvait avoir rien de commun avec la carrière des armes et l'art militaire.

Si les entraînements du siècle et les défectuosités de la formation ecclésiastique, en des temps troublés, pouvaient en induire quelques-uns à revêtir l'armure et à fréquenter les champs de bataille, les conciles sont là pour les ramener au sentiment du devoir, et même pour punir leurs égarements. Le concile de Tours, en 1060, leur enlève leur bénéfice et les privilèges de la cléricature. Une pénitence canonique sévère est imposée aux ecclésiastiques mêlés aux troupes de Guillaume le Conquérant envahissant l'Angleterre. Le port même des armes était sévèrement interdit comme contraire à l'esprit ecclésiastique et à la dignité sacerdotale. Ce que déclare un concile tenu à Londres en 1175.

L'excommunication même fut inscrite dans le droit commun contre les clercs qui prenaient les armes, et Reiffenstuel en déduit que c'est donc une faute mortelle très grave, pour être punie d'un châtiment aussi sévère que l'excommunication.

Si par exception, des prélats, parce qu'ils sont en même temps princes temporels, sont forcés de tenir des armées sur pied, ou même de les envoyer au com-

bat, ils ne doivent point porter eux-mêmes les armes et encore moins se battre.

La même chose est stipulée pour les ecclésiastiques en général, à supposer que leur patrie est envahie et se trouve forcée de se défendre contre un injuste agresseur. Les prêtres peuvent aider de toute façon, sauf en combattant en personne. C'est ce qui décide le concile de Bade, en 1269.

A l'époque des croisades, guerres saintes par excellence, au moins quant à leur but, les papes, les évêques, de saints religieux, ont exhorté les fidèles à s'enrôler pour la délivrance du Saint-Sépulcre, mais ils n'ont jamais permis aux prêtres de porter les armes et de répandre le sang, même des ennemis de la religion. Bien plus, Alexandre III déclare irréguliers, sans aucune exception, tous ceux qui tuent ou qui mutilent leurs adversaires dans les combats, sans que les évêques les puissent dispenser. Défense et sanction incorporées d'ailleurs dans le droit canonique aujourd'hui en vigueur.

C'est une discipline uniforme et universelle dans l'Eglise. Elle fut confirmée définitivement au concile œcuménique de Trente, qui exhorte vivement les princes catholiques à maintenir fidèlement les immunités de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques, lesquelles sont d'institution divine (7).

La théologie est elle-même très claire dans l'exposé des motifs de l'ordre moral.

***

En effet, nous dit saint Liguori, ceux-là encourent l'irrégularité pour défaut de douceur (*ex defectu lenitatis*) qui, volontairement, d'une façon active, effi-

(7) Sess., xxv, 20.

cace et prochaine, concourent même justement à la mort ou à la mutilation de leur semblable par un acte qui tend par sa nature à cette fin. Les théologiens sont unanimes à déduire du caractère sacerdotal les raisons qui défendent aux prêtres la carrière des armes et le métier militaire. A l'exemple du Christ, ils doivent être doux et humbles de cœur, leurs armes doivent être purement spirituelles, ayant à combattre contre la puissance des ténèbres. S'ils peuvent, pour la défense de leur patrie, exhorter le courage, soutenir la valeur des soldats, ils doivent se borner aux conseils et aux services de charité, comme aux secours religieux, et rester étrangers au combat lui-même.

Saint Thomas a traité la question d'une façon explicite, la posant sous ce titre : « Est-il permis, aux clercs et aux évêques de se battre? (8) » Non, répond-il. En la personne de Pierre, Notre-Seigneur s'adressait aux évêques et aux clercs en général, quand il disait : Remets ton glaive dans le fourreau (9). Donc il ne leur est pas permis de faire la guerre.

Les exercices de la guerre sont incompatibles avec la contemplation des choses de Dieu, ils tendent à l'effusion du sang humain, ils ne sont donc pas permis aux clercs. Tous les ordres des clercs se rapportent au ministère des autels, où est représentée dans le sacrement la passion du Christ, suivant ces autres paroles : « Chaque fois que vous mangerez ce pain, et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne (10). » Par conséquent, il n'est pas convenable qu'ils donnent la mort ou qu'ils répandent le sang ; il faut plutôt qu'ils soient prêts à verser le leur pour le Christ, afin de mettre en pratique ce qu'ils représentent par leur ministère. Et pour

(8) II, XL, 11.
(9) Matth., XXVI, 52
(10) I Cor., XI, 26.

cette raison il a été établi que les clercs qui répandent le sang, même sans péché, tombent dans l'irrégularité. Or aucun homme, chargé de quelque ministère, ne peut faire licitement ce qui le rend inhabile à le remplir. Il n'est donc nullement permis aux clercs de faire la guerre, laquelle a pour but l'effusion du sang.

Le docteur angélique, pour répondre aux objections qu'il s'est lui-même posées sur le sujet, rappelle que les prélats doivent combattre avec des armes spirituelles, selon ces paroles de l'apôtre : « Les armes de notre milice ne sont point charnelles mais elles sont puissantes en Dieu (11). »

Les ecclésiastiques peuvent, sur l'ordre de leur supérieur, assister à la guerre, pour fournir aux combattants les secours spirituels. Ils sont tenus à un bien plus grand que celui qui s'attache à la guerre la plus juste et la plus méritoire.

***

Tel est l'enseignement de la théologie, telle est la doctrine même de l'Eglise appuyant sa discipline.

Voilà ce qui avait été compris par tous les gouvernements et chez tous les peuples chrétiens dès l'origine de l'Eglise, et dans le cours des temps, à venir jusqu'au milieu du siècle dernier.

C'est à cette époque que, sous l'influence néfaste des sectes ténébreuses, dans le but avoué d'atteindre dans sa source et de tarir graduellement le recrutement du clergé, on porta dans certains pays une main sacrilège sur l'arche sainte par des lois qui limitèrent d'abord, et plus tard abolirent complètement, l'exemption des clercs de la conscription militaire.

Ce coup droit, ou plutôt bien traître, porté aux immunités de l'Eglise, était un premier pas vers la révo-

(11) II, Cor., x, 4.

lution qui devait consommer son œuvre par la prise de Rome, et l'abolition du pouvoir temporel des papes.

Sous prétexte d'égalité entre les citoyens, et de l'obligation qui pèse sur tous indistinctement de rendre à la patrie les mêmes services, on força les clercs à quitter le séminaire pour la caserne. Mais encore n'avait-on à prévoir que les conséquences de cette loi s'étendraient plus tard aux prêtres eux-mêmes déjà appliqués au ministère des âmes ; et cependant, même avec cette restriction, elle n'en était pas moins opposée au droit divin et aux libertés essentielles de l'Eglise. Aussi fut-elle frappée, dans son principe lui-même, d'une condamnation formelle par le pape Pie IX qui fit inscrire, au nombre des propositions condamnées dans le *Syllabus*, celle-ci : « Sans violation aucune du droit naturel et de l'équité, l'on peut abroger l'immunité personnelle qui exempte les clercs de subir et d'exercer le service militaire. Cette abrogation est demandée par le progrès civil, surtout dans une société constituée d'après un régime libéral. »

Plus tard Léon XIII, dans une lettre au cardinal Nina (27 août 1878), disait : « Nous devons encore déplorer que l'on enlève au culte divin ses ministres par la loi sur le recrutement militaire qui oblige tout le monde sans distinction à servir dans l'armée. »

***

L'Eglise, malgré ces infractions criminelles, n'en maintenait pas moins sa discipline. Jamais elle n'a approuvé, elle n'acceptera jamais pour un état quelconque, une législation destructive à ce point de ses prérogatives les plus chères.

L'exemple de l'Italie devait être plus tard suivi en France où, avec le temps, les mêmes menées occultes

devaient produire chez les gouvernants les mêmes aberrations.

C'est au lendemain de la guerre de 1870 que Léon Gambetta, dans son célèbre discours de Romans, prononça la parole fatale qui fut comme l'énoncé du programme maçonnique qui semble n'être pas complètement encore déroulé : *Le cléricalisme voilà l'ennemi.*

Le fameux tribun y annonçait l'intention de ses coreligionnaires politiques de supprimer, dans un avenir prochain, par une loi spéciale les privilèges du clergé, et spécialement celui de l'exemption du service militaire.

Le projet de loi fut en effet déposé peu de temps après ; il suivit diverses phases à chacune desquelles, l'Eglise par la voix de Mgr Freppel, alors député, fit entendre d'énergiques protestations.

La lutte ne dura pas moins de cinq années. C'est en 1889 qu'elle aboutit finalement par le vote et la promulgation de la loi dont nous contemplons aujourd'hui les conséquences lamentables.

Chose curieuse, c'est qu'on ne semble pas avoir prévu sérieusement que les prêtres, par là même qu'ils étaient indistinctement soumis au service militaire, se trouveraient un jour forcés de se battre, c'est-à-dire que la guerre ne semble pas avoir été prévue.

La loi funeste fut combattue, et certes énergiquement, mais surtout, sinon exclusivement, au point de vue du recrutement du clergé, de la formation des clercs, de l'épreuve des vocations, du dérangement général qui suivrait plus tard l'obligation de prendre part aux manœuvres annuelles ; et surtout, il semble bien que, du côté catholique, on n'ait pas redouté sérieusement l'éventualité d'une mobilisation générale des prêtres-soldats envoyés pêle-mêle, avec leurs camarades du même âge, ou de la même classe ; enfin on se plaisait à croire que jamais l'opinion publique en

France ne permettrait aux prêtres, aux évêques eux-mêmes de renoncer à leurs fonctions sacerdotales ou épiscopales, pour aller sur le front se battre, tuer, éventrer des ennemis, et se laisser porter ensuite au tableau d'honneur pour leurs brillants exploits.

« L'Eglise, s'écriait Mgr Freppel, interdit absolument à ses ministres tous services de guerre. Une fois engagés dans la cléricature, leur premier devoir, un de leurs devoirs de conscience les plus sacrés, sera d'oublier bien vite cette science de destruction que vous leur aurez communiquée. Ils ne pourront jamais en faire usage, quoiqu'il advienne. Bref, il y aura incompatibilité absolue, radicale, entre leur caractère et le service des armes.

Vous faites-vous à l'idée d'un prêtre, hier en chaire, au confessionnal, à l'autel, et demain à la caserne, revêtu de la tunique et faisant l'exercice du canon et du fusil. »

Et pendant que la discussion se poursuivait à la Chambre des députés, on écrivait ailleurs dans le même sens : « Nous ne mentionnerons même pas que la loi actuellement en discussion (1889) veut supprimer l'exemption du prêtre du service militaire, parce qui si elle est votée, elle sera abrogée par la première législation raisonnable. Le prêtre ne peut combattre comme soldat sur le champ de bataille. »

Hélas ; la loi scélérate fut promulguée cette année-là même et la législature raisonnable qui devra l'abroger ne se montre pas encore à l'horizon de la politique française. Nous avons aujourd'hui sous les yeux les conséquences pénibles et funestes de cette loi qui est une atteinte au droit naturel, au droit divin et au droit de l'Eglise, et qui comporte pour le sacerdoce des humiliations et des sacrifices que ne pourra jamais compenser le bien accompli par le prêtre-soldat, et qui

est comme le fruit nécessaire du dévouement sacerdotal partout où il s'exerce.

En France tous les séminaires doivent passer par la caserne au prix de vocations nombreuses ébranlées ou perdues, sans compter que l'apprentissage du métier des armes n'a rien de commun avec la préparation nécessaire au sacerdoce. Tous les prêtres, sans distinction, doivent, aux dates marquées, quitter leurs fonctions ordinaires pour prendre part aux manœuvres annuelles. Le prêtre disparaît alors, il devient un camarade avec ses paroissiens de la veille. Et il semble inutile d'insister sur le dérangement matériel et la perturbation morale qu'entraîne, pour le pasteur et pour ses fidèles, une semblable situation.

***

Aujourd'hui enfin, nous avons, depuis le commencement de la guerre européenne, l'application dans toute sa brutalité de la théorie néfaste du service militaire sans restriction ; nous avons dans toute son acception la plus douloureuse pour l'Eglise et pour la conscience catholique, le prêtre-soldat.

Oh ! je sais toute la part d'admiration qui revient à très juste titre aux victimes forcées de cette loi inique. Chers et dignes prêtres qui viviez d'une vie toute spirituelle dans la jouissance intime du dévouement quotidien, ayant pleine conscience d'être les dépositaires et les dispensateurs de la miséricorde divine répandue autour de vous dans les âmes par votre laborieux ministère, vous voilà soudain enlevés à votre église, à vos ouailles, soustraits à la dépendance filiale de l'autorité toute paternelle de vos supérieurs hiérarchiques, dépouillés de la noble livrée de votre sublime caractère, et placés sous une étrange défroque, à votre numéro d'ordre, au milieu d'une troupe dont vous êtes

simplement une unité, et forcés de marcher au commandement, de faire par ordre tous les gestes d'un exercice qui n'a rien de commun avec les cérémonies ordinaires de l'autel et d'aller ainsi jusqu'au jour, jusqu'à l'endroit où l'on vous dit : halte, c'est maintenant le moment de vous battre, de tuer le plus que vous pourrez et de mourir au poste.

Vous avez fait tout cela, la mort dans l'âme, mais du courage plein le cœur, et dans cette déchéance matérielle, dans ces renoncements, faisant de tout un acte souverainement méritoire, vous vous êtes affermis dans l'humilité et dans la générosité du sacrifice.

En ce qui vous concerne, le bon Dieu par sa grâce, a tout couvert de son amour, et vous a permis de tourner contre elle-même les efforts de l'iniquité dirigés contre votre dignité.

Nous savons que sous les armes, où le maintient une loi déplorable, le prêtre couvre le soldat et le fait souvent disparaître sous le manteau du zèle sacerdotal dont il ne se sépare jamais. Ceci tourne à la gloire du sacerdoce lui-même.

Le prêtre-soldat, pour qui la grâce multiplie les miracles, fait rayonner autour de lui dans l'étrange milieu où il doit se mouvoir, les ardeurs de la charité divine, et elle se manifeste à l'égard de tous. Donnant sans conteste l'exemple du respect, de la soumission, de la fidélité à tous les devoirs, il a tout de suite conquis la confiance et l'estime du commandant. Modèle d'énergie, de courage, de résignation, empressé à tous les services, et avec tout cela dominant ses compagnons par son caractère, son éducation, ses manières, il a vite fait de s'attirer leur affection, et il agit sur eux avec tout le prestige moral qui s'attache à une supériorité incontestable.

Malgré le caractère nouveau des fonctions qu'il doit remplir, et qui sont si étrangères aux exercices habi-

tuels de la vie sacerdotale, il n'est point de soldat plus résigné, de plus forte endurance et par-dessus tout, d'humeur plus enjouée au milieu de toutes les privations, que le prêtre-soldat.

Ceci est une force très grande, dont le bon Dieu se sert pour grouper les camarades autour de celui qu'ils savent capable et digne de les entendre et de les absoudre. Et il est indubitable que beaucoup d'hommes se convertissent et meurent en état de grâce, qui doivent leur salut à la présence et au dévouement du prêtre leur camarade.

Nous savons de même que, autant qu'ils le peuvent, les prêtres-soldats se ramènent aux conditions ordinaires, et diminuent dans la mesure possible les effets de l'incompatibilité absolue qui existe toujours, entre le caractère sacerdotal et le métier de la guerre. Ils profitent des loisirs accordés, des permissions données, et l'on nous fait alors le récit, toujours très touchant, des messes célébrées et des autres offices donnés dans des églises de village, ou même dans une grange et quelquefois en plein air.

Tout ceci est très beau comme sujet de narration, et peut faire voir, combien l'âme sacerdotale est imprégnée de sa dignité et de ses grandeurs ; comment le prêtre est si divinement prêtre, qu'il porte toujours avec lui son sacerdoce, et que, c'est chez lui comme une faim ou une soif dévorante, il lui faut en permanence, de quelque manière, l'action sacerdotale.

Le prêtre catholique est ainsi le seul homme au monde qui porte jusque sur le front des armées, jusqu'au milieu des batailles, jusqu'aux rives de la mort, le ministère qui est le sien, dont la source et le terme sont dans le cœur même de Jésus-Christ.

***

Mais avec tout cela, nous avons toujours devant les yeux le prêtre-soldat, c'est-à-dire l'homme qui est prêtre, mais qui a été enlevé à son église, à sa paroisse, à ses fidèles, à ses œuvres, à ses exercices quotidiens de piété, à sa messe, à son bréviaire ; derrière lui, un troupeau sans pasteur, un tabernacle sans gardien, une chaire silencieuse, la solitude spirituelle dans les âmes comme dans le temple, la vie surnaturelle suspendue autant qu'elle découle de la parole divine qui n'est plus prêchée, du sacrifice divin qui n'est plus offert, des sacrements qui ne sont plus administrés. On dirait que Dieu lui-même est absent, il n'est plus personne pour en parler avec autorité.

Hélas ! le maître n'y est pas, le gardien de la bergerie est parti lui-même : tristesse, désolation, périls de toutes sortes pour les pauvres ouailles abandonnées. Ceci, en quelques cas isolés, serait déjà bien angoissant. Mais si la chose se produit en des centaines, que dis-je, en des milliers d'endroits à la fois, comme nous l'avons vu affirmer, peut-on se faire une idée du mal incalculable qui s'ensuit nécessairement pour les âmes, pour les familles, pour des paroisses, pour des régions entières, qui subissent une véritable dévastation spirituelle.

Le prêtre, pour une dernière fois peut-être, en pleine jeunesse et en pleine santé, au début d'une carrière qui lui promettait des émotions d'un plus noble caractère est descendu de l'autel et a déposé les ornements sacerdotaux. Ces vêtements sacrés, pour lui pleins de symboles et de religieux mystère, il les échange contre la tunique du soldat. Le voici, on le reconnaît à peine ; tout à l'heure il tenait dans ses mains le calice de la bénédiction, elles portent main-

tenant le fusil meurtrier. Quelques jours après, on le retrouvera dans un camp, ou une tranchée, menant la vie commune avec d'autres hommes, jeunes comme lui, mais d'une mentalité toute différente et qui, à l'écart du danger, lui feront souvent trouver bien amer le pain qu'il partage avec eux. Sa dignité, son prestige, son caractère sacerdotal, ses qualités elles-mêmes, sa bonté, et sa piété, tout s'efface ou s'éclipse dans cette promiscuité soudaine, où la camaraderie, avec son tutoiement vulgaire, et la familiarité habituelle produisent le nivellement complet.

Où chercher le prêtre parmi ces soldats?

Il semble que les grandeurs du sacerdoce et ses fonctions sublimes, admirablement décrites dans les prières de l'ordination, ne soient plus qu'un souvenir pour le prêtre-soldat, qui, sur lui et autour de lui, ne voit plus rien qui les lui rappelle.

Mais la chose s'aggrave encore, elle atteint même son degré suprême d'acuité, quand il se trouve finalement en présence de l'ennemi, et qu'il lui faut sous peine de lâcheté, de trahison, de mort, porter lui-même la mort dans le cœur de ses semblables.

Voilà ce qu'on n'avait pas osé envisager, même comme possible, à l'époque où l'on discutait la loi militaire. « A quoi bon mettre entre les mains des séminaristes, disait Mgr Freppel, des armes dont ils ne devront jamais se servir... A moins que vous ne vouliez offrir au monde moderne ce triste, cet affligeant, ce scandaleux, j'oserai presque dire, ce monstrueux exemple d'évêques, de vicaires, de prêtres abattant des chrétiens, à coup de fusil ou à coup de canon, au mépris de leur devoir et de leur vocation? Il y aurait là une souveraine inconséquence. Ce ne serait pas seulement une pure vexation, une persécution odieuse, mais ce serait encore un non sens et une absurdité. »

Eh bien ! ce que l'évêque-député et ses collègues de

la Chambre, s'accordaient alors à qualifier en ces termes sévères, et regardaient d'ailleurs comme une impossibilité, le monde aujourd'hui l'a sous les yeux. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'on ne s'en étonne guère. On admire plutôt en certains milieux, on exalte le prêtre-soldat, on raconte ses exploits en détail, on le décore, on lui donne de l'avancement, on publie son portrait en costume militaire, bref, on parle du prêtre surtout pour faire valoir le soldat. C'est le prêtre-soldat.

Mais que se passe-t-il dans cette âme sacerdotale, quand ce malheureux, habitué au pardon, à la miséricorde, représentant de Jésus-Christ, victime du monde, enfonce son arme dans la poitrine d'un adversaire. A celui-ci mourant peut-il au moins adresser la parole suprême qui absout et qui sauve?

Et de ces milliers de prêtres-soldats, combien sont tués sur les champs de bataille, combien sont faits prisonniers, traînés en pays ennemi, combien sont estropiés, mutilés, infirmes pour le reste de leur vie, qui ne pourront plus reprendre le cours de leur ministère sacerdotal !

Autant de conséquences affreuses de leur participation à la guerre.

Ceux-là mêmes qui reviendront encore valides pourront-ils jamais effacer de leur esprit les impressions de cruauté et d'horreur, produites dans la rage des combats?

Sans doute le pape, par un acte d'extrême bienveillance, et parce qu'il cédait à une nécessité inéluctable et à une véritable coercition, a déjà levé les irrégularités canoniques qu'entraîne pour les prêtres, dans la guerre actuelle, l'effusion du sang. Mais ce sang lui-même qu'ils auront versé, leur brûlera toujours les mains et le cœur. L'acte reste et ses effets demeurent

dans une âme sacerdotale. C'est là surtout qu'est la cruauté de la loi et son caractère monstrueux.

***

Et voyez les anomalies et les contradictions flagrantes. Le prêtre doit renoncer au monde dont le sacerdoce le sépare. Il lui est interdit de faire du négoce, d'exercer une profession, ou de remplir des charges étrangères à son état ; on lui défend la politique, on a même fait pour cela des lois spéciales, on voudrait le renfermer dans son église et sa sacristie. Bref, on lui refuse, ou du moins beaucoup voudraient lui retrancher des droits qui appartiennent à tous les citoyens. Et, cependant, on le contraint à ce qui, dans l'ordre social, est le plus opposé à la dignité, à la liberté, à la mansuétude sacerdotales. On l'oblige à être soldat.

Qu'un prêtre, dans l'exercice de ses fonctions d'éducateur, représentant autorisé de l'autorité paternelle, use avec discrétion de la verge pour corriger un enfant, on jette les hauts cris, en disant que cette façon d'agir est contraire à la douceur qui doit être le cachet du sacerdoce. Et l'on donne dans un style admiratif et enthousiaste le récit des batailles, au cours desquelles, des prêtres ont dû se battre à la baïonnette et l'enfoncer dans la poitrine de leurs semblables.

On se montre habituellement sévère pour le maintien du prêtre ; sa tenue doit être irréprochable, il ne saurait impunément, sous peine de se déplacer et de perdre son prestige, fréquenter avec les gens du monde des endroits et des sociétés d'ailleurs respectables, mais trop éloignés de la vie de recueillement et de prière qui doit être la sienne. Mais en le faisant soldat, en le conduisant à la caserne, ou dans les camps, au sein de l'armée, après l'avoir dépouillé de tout ce qui

désignait en lui le prêtre, et revêtu de l'accoutrement le plus profane, on le jette dans un milieu où tout disparaît des signes distinctifs de sa noblesse et de sa dignité.

N'est-ce pas là forcer le prêtre à se déplacer? Et on appelle cela le progrès de la civilisation.

Je le dis donc sans crainte, le prêtre-soldat est un trait marquant, et sera l'un des souvenirs les plus douloureux de la présente guerre européenne.

La loi qui a créé ce personnage nouveau dans l'histoire est *injuste et sacrilège* (12), elle blesse tous les droits et atteint l'Eglise dans ce qu'elle a de plus sacré, son sacerdoce. Jamais la conscience catholique ne saurait l'accepter. L'Eglise elle-même l'a repoussée de toutes ses forces.

Nous devons donc prendre en pitié, et plaindre sincèrement ceux qui, atteints légalement dans leur pays, par l'ordre de mobilisation auquel ils se trouvaient inexorablement astreints, ont dû, le cœur navré, quitter tout de ce qui faisait le bonheur de leur vie sacerdotale, pour aller prendre rang parmi les simples soldats.

Toutefois, en dépit des intentions méchantes de ceux qui l'avaient votée, et grâce à l'admirable attitude des prêtres eux-mêmes, la loi aura tourné à bien dans une mesure assez large pour justifier une fois de plus la doctrine qui enseigne que Dieu gouverne tout en ce monde, par sa Providence, et que, du mal en apparence le plus grand, il sait tirer sa gloire, l'honneur de son Eglise et le bien surnaturel des âmes.

(12) *Liberatore*.

CIRCULAIRE

I. Décisions de la S. C. des Rites ;
II. Règlement du Carême ;
III. L'aumône.

14 février 1916.

Mes chers Collaborateurs,

I

Je vous communique ci-contre un document de la Sainte-Congrégation des Rites. Vous voudrez bien le mettre en regard de ma circulaire N° 129 que je maintiens intégralement et qui fera désormais partie de la discipline diocésaine.

II

Le règlement du Carême sera le même que l'année dernière. La maladie qui sévit dans nos paroisses demandera évidemment qu'on accorde des dispenses dans beaucoup de cas particuliers, dont l'appréciation est laissée à votre jugement. Mais il faudra quand même inviter fortement les fidèles à la pénitence, plus que jamais nécessaire dans les temps troublés que nous traversons.

Il faudra insister pour que la prière soit plus fervente, que les offices publics soient mieux fréquentés, et que l'aumône elle-même soit plus généreuse, afin d'offrir une digne compensation à la mitigation apportée par la bonté maternelle de l'Eglise à la loi du jeûne et de l'abstinence.

A ce sujet je vous prierai de relire du haut de la chaire mon mandement N° 126, qui s'applique aussi bien cette année.

J'exige absolument que dans toutes les églises et dans toutes les chapelles de communautés, sans aucune exception, il soit placé un tronc avec l'inscription « *Aumônes du Carême* » destiné à recevoir les offrandes, d'ailleurs absolument libres et volontaires des fidèles.

Ces aumônes doivent être remises à l'Evêque dans la première quinzaine de Pâques pour être appliquées à des œuvres de piété.

III

Il y a toujours eu, et il y aura toujours des pauvres parmi nous, c'est la parole de l'Evangile ; et à côté des pauvres la divine providence a placé des riches pour les secourir dans leurs besoins. C'est une règle universelle et permanente à laquelle force nous est de nous soumettre, que l'on soit pauvre ou que l'on soit riche, et qui en définitive est à l'avantage commun.

Notre-Seigneur, précisant la grande loi de l'aumône, a déterminé en même temps la manière dont on doit la faire si l'on veut en garder tout le mérite. « Lorsque vous ferez l'aumône, dit-il, que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite afin que votre aumône demeure cachée, et votre Père qui voit ce qui se passe dans le secret vous donnera la récompense. »

C'est bien ce qu'il indique encore dans la parabole du pharisien et du publicain, et aussi quand il fait ressortir la valeur de l'obole de la pauvre veuve. Il semble donc, et c'est bien là l'esprit chrétien, l'esprit catholique, que l'aumône pour mériter son nom doit être discrète, généreuse, désintéressée ; il faut la faire sous l'œil et pour l'amour de Dieu en toute franchise et cordialité, et sans attendre ou tout au moins sans exiger d'autre récompense que celle que Notre-Seigneur lui-même lui a attribuée et promise. « Venez, les bénis de mon Père, entrez dans le royaume qui vous a été préparé..... »

Dieu merci, il y a encore dans le monde, et nous voulons le croire, en nombre considérable des personnes animées du véritable esprit de charité chrétienne, qui donnent volontiers, sans aucune arrière pensée, pour les œuvres qui réclament le concours indispensable de la générosité publique. Beaucoup même entrent pleinement dans les intention du divin Maître, et semblent redouter que leurs aumônes soient publiées sur les toits. Rien en vérité n'est plus touchant que de voir ces chrétiens, humbles autant que charitables, verser sans bruit avec recommandation du silence absolu, souvent même sous le voile épais de l'anonymat, des sommes plus ou moins considérables, mais dans tous les cas proportionnées à la richesse du donateur.

Mais, par contre, n'est-il pas vrai que, sur ce point particulier de l'aumône, une déviation qui va chaque jour s'accentuant davantage, s'est produite depuis assez longtemps dans la mentalité catholique et que, pour obtenir l'appui indispensable aux institutions et aux œuvres de charité ou de piété, il faut trop souvent promettre en retour l'affiche et la réclame, voire même la valeur sous une forme définie de l'argent versé. En somme beaucoup font la charité comme ils

dépenseraient sans but déterminé, sans calcul, par pure fantaisie, pour se procurer des superfluités, quelques pièces d'argent dont ils ne savent que faire. On fait l'aumône comme on achète par complaisance un objet inutile, comme on donne un pourboire après avoir été bien accueilli ou dans l'espérance d'un excellent service.

La charité pure et simple s'efface graduellement, le don de son cœur avec celui de son argent devient une rareté relative. On fait l'aumône par intérêt, avec l'espoir ou l'exigence d'être remboursé d'une façon quelconque mais réelle.

Et alors, ceux qui ont à porter le poids matériel et le souci moral des œuvres souffrent du manque de ressources, ou ne peuvent les obtenir qu'avec une perte notable de temps et d'énergie, ce qui pour eux amène une déviation malheureuse de la vie de dévouement et de sacrifice qu'ils ont embrassée.

Parce que l'on ne vient pas leur faire l'aumône indispensable, il faut bien qu'ils aillent la solliciter, et parce que le désintéressement dans la charité a cessé d'être la règle on ne veut plus *quêter*, ce qui semble trop humiliant, et du reste sans profit suffisant, il faut offrir une marchandise. On vend et on achète ; oui, on achète la charité avec un billet de concert, de théâtre, de dîner, et même de bal, car, hélas ! il y a jusqu'à des bals de charité.

On se rend au bazar, on assiste à une soirée amusante, à un euchre, on mange, on boit, on danse, bref, on prend le plus que l'on peut pour l'argent que l'on a versé, et on appelle cela exercer la charité. Et, si la liste publiée des convives ou des invités ne contient pas son nom, on a soin de réclamer pour le prochain numéro du journal afin que personne ne puisse ignorer qu'on a été charitable à ce point que, par amour

pour les pauvres, on s'est royalement amusé avec des gens très aimables.

Puis comme on se lasse de tout en cet ordre de choses, et qu'il faut tout de même pour l'année suivante atteindre les mêmes bourses et se procurer des ressources au moins égales, de peur que l'œuvre dont on s'occupe ou que l'on dirige ne vienne à péricliter, dès qu'on a terminé la série des soupers aux huîtres ou des dîners fins, les mêmes personnes qui viennent de compter les bénéfices réalisés doivent se mettre sans retard en frais pour deviser, organiser, mettre en branle et faire réussir quelque chose de neuf qui s'appellera cette fois une kermesse, une tombola, une loterie et que sais-je encore. Mais toujours du plaisir ou du profit moyennant quoi on pourra compter sur des aumônes qu'on n'obtiendrait pas autrement.

Le véritable sens chrétien, l'esprit de l'Evangile enseigne que tout cela est une déviation odieuse de la vraie charité. Oh ! si l'on pouvait simplement faire appel aux sentiments de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. Oui ! qu'on rappelle les enseignements si formels de Notre-Seigneur, qu'on remette spécialement en mémoire ses paroles par lesquelles il se confond lui-même avec le petit, le pauvre, le malheureux, avec quiconque a besoin du secours de son prochain ; que l'on prêche fortement cette vérité divine que l'aumône s'impose à tous, non seulement comme un précepte, mais encore comme un moyen très sûr d'obtenir pour soi-même la miséricorde et le pardon. Enfin, que l'on rende à la charité chrétienne sa place dans l'Eglise, place qui lui a été ravie si injustement par toutes les folies mondaines que l'on prétend lui substituer ; que l'on revienne aussi aux pieuses traditions de nos foyers d'autrefois, que l'on enseigne aux petits enfants par la parole et par l'exemple à se montrer bons, compatissants, généreux, à l'égard de tous ceux

qui souffrent ou qui ont besoin de secours. Qu'on agisse énergiquement sur l'esprit public pour rétablir le sentiment du devoir à l'égard des malheureux qui nous touchent de plus près. Au sein des familles, qu'on mette en pratique les commandements divins qui obligent au respect des vieillards et des infirmes ; que les proches parents soient mis en présence du devoir rigoureux qui leur incombe de garder aussi longtemps qu'ils le peuvent leurs malades ou leurs pauvres. Il est certain que le sentiment de la charité s'est émoussé à ce point qu'on cherche trop facilement à se débarrasser, sur les institutions religieuses, de ceux que l'on pourrait avec un peu de sacrifices et de générosité garder à la maison.

Dans tous les cas, si l'on tient à conduire à l'asile son père ou sa mère ou d'autres membres de sa famille, que l'on ne se croit point pour tout cela libéré de toute obligation. C'est une indignité de voir des gens assez fortunés, capables de subvenir aux frais d'entretien de leurs parents infirmes, et refuser même de faire simplement l'aumône aux maisons qui les ont accueillis par charité.

Enfin, l'esprit de dévouement lui-même, s'il peut être porté jusqu'à l'émulation ne devrait jamais dégénérer en rivalité et devenir une source d'opposition systématique, contraire elle-même à la vraie charité. Dans un état social bien réglé, les œuvres d'utilité publique, surtout dans l'ordre spécial de la charité, loin de se nuire doivent et peuvent toujours se prêter un mutuel appui. La Providence a pourvu à tout, si l'on ne contrarie point ses lois. Que l'on agisse partout avec des motifs surnaturels et pour le plus grand bien de tous, et malgré les besoins croissants on aura toujours les ressources suffisantes. C'est la promesse divine du pain quotidien ; c'est la protection en permanence du Père de famille ; c'est la récompense de l'af-

fection et de la confiance filiales. Il importe donc que sous une direction sage et uniforme il y ait concordance des volontés et union des efforts, qu'on fasse appel à la charité vraie, que celle-ci retrouve son véritable caractère et s'exerce suivant toutes les exigences de l'esprit chrétien, et nos œuvres seront assurées d'une prospérité solide, durable, et tous nos pauvres, tous nos malheureux seront secourus, soulagés. La bénédiction du Bon Dieu les couvrant constamment saura bien les dédommager de ce que pourra leur enlever la vanité mondaine.

Or nous avons voulu, et nous croyons que les tristesses de l'heure présente en fournissent l'occasion favorable, tenter l'expérience à Valleyfield. Cette année, il n'y aura par notre fait, ni bazar, ni banquet, ni euchres pour nos œuvres de charité. Un appel très clairement motivé a été fait aux fidèles. La souscription directe remplacera les soirées d'amusement, et c'est notre ferme confiance que tous se réjouiront du succès final.

CAMPIVALLEN

Rmus Dnus Episcopus Campivallen. Sacrae Rituum Congregationi sequentia dubia pro opportuna solutione humiliter proposuit : nimirum :

I. An tolerari possit usus distribuendi sacram Communionem per alium sacerdotem a celebrante diversum, intra Missam, qui et preces recitet et benedictionem impertiatur?

II. An permitti possit mos invectus quo, occasione funerum, tres celebrantur Missae de Requie simultaneae nempe una cum cantu et binae lectae, quae ita procedunt ut eodem tempore perveniant ad consecra-

tionem et ad Communionem perinde ac si forent tres sacerdotes concelebrantes et unicum esset funus cum tribus Missis?

III. An Diaconus qui, deficiente presbytero, et de licentia Ordinarii, distribuit sacram synaxim possit recitare Misereatur, Indulgentiam et signare fideles adstantes et post communionem dicere Dominus vobiscum cum Oratione ac benedicere assistentes?

Et Sacra Rituum Congregatio, audito specialis Commissionis suffragio, omnibus perpensis ita rescribere censuit :

Ad I. Negative : sed alter sacerdos potest celebrantem adjuvare tempore quo ipse celebrans sacram synaxim distribuit ; quin sacerdos adjutor et sacram communionem administrans, preces addat et impertiat benedictionem.

Ad II. Negative et abusus prudenter eliminetur.

Ad III. Affirmative, juxta Rituale Romanum, et ad mentem Decreti n. 3074. Tunquini Occidentalis diei 14 Augusti 1858.

Atque ita rescripsit ac declaravit. Die 26 novembris 1915.

A. Card. Vico, Pro-Praef.

Alexander Verde, S. R. C. Secretarius.

MÉDITATION SACERDOTALE

LA PASSION DE L'AME DE NOTRE-SEIGNEUR

Mars 1916.

Dolores nostros ipse portavit.
Jésus-Christ a porté le poids de toutes nos douleurs.
(*Is.* 53, 4.)

Oh mystère insondable ! Un Dieu est mort pour nous. Un Dieu fait homme a livré son humanité en victime d'expiation à la justice divine et a fait peser sur elle le fardeau de toutes les iniquités. Cette expiation s'est faite par la souffrance et par la mort afin de nous épargner à nous-mêmes la mort spirituelle et l'éternelle souffrance.

Jésus-Christ, ce Dieu homme, avait prévu et prédit jusque dans ses moindres détails le drame affreux de sa passion. Sa parole était venue s'ajouter à la parole des prophètes qui avaient, de longs siècles à l'avance, dépeint les abaissements infinis et les tortures sans nom de Celui qui devait ainsi racheter l'humanité.

L'Esprit-Saint nous donne le récit non moins complet de ces outrages et de ces douleurs atroces infligés à Jésus, et qui se consomment sur la croix par la mort la plus cruelle.

Tout ce que l'enfer peut inventer de supplices, la méchanceté humaine s'en est servie avec le rafinement le plus barbare. Insultes, blasphèmes, accusations mensongères, moqueries, soufflets et crachats, toutes les humiliations réunies ont servi comme de prélude au déchirement de ses membres : chargé de chaînes, flagellé comme un vil esclave, couronné d'épines, cloué à sa croix, les pieds et les mains transpercés, livré à une agonie de trois heures, il expire en donnant la dernière goutte de son sang. Les sarcasmes d'un peuple en délire continuent de s'abattre sur Jésus dont le corps n'est qu'une plaie, et qui présente à son Père et au monde le spectacle affreux de l'homme réduit, dans toutes les fibres de son âme aussi bien que dans toutes les moelles de ses os, à l'état pitoyable qui était la conséquence de nos crimes et l'effet de la colère implacable de Dieu.

Toutes ses douleurs extérieures nous sont assez connues et la vue de la croix nous en rappelle à tous, spécialement en ce jour, la terrifiante mémoire. Aussi pouvons-nous nous contenter en ce moment de ce souvenir qui hante toutes les âmes chrétiennes.

Notre dessein est d'entrer plus avant dans le cœur sacré de notre Sauveur et, par une contemplation plus élevée et plus profonde tout à la fois, de chercher à comprendre ce qu'a été la passion intime de Jésus, ce qu'il a pu éprouver dans ses affections, alors que, à chaque pas, il se trouve en présence de ceux qui, sans le tourmenter dans sa chair, lui font éprouver dans la partie la plus délicate et la plus sensible de son être, des afflictions incomparablement plus grandes.

Et c'est peut-être par là que nous sentirons davantage combien Jésus nous a aimés pour avoir porté à ce point sa douleur, et pour avoir ainsi ouvert son âme aussi bien que présenté ses membres à l'immolation totale, sans réserve, qui concentre en lui toute la

somme de l'expiation due à son Père par l'humanité tout entière.

Jésus n'était pas seulement par ses perfections visibles le plus beau des enfants des hommes, son âme si pure et si sainte possédait, au degré le plus éminent, toute la faculté de perception et toute la puissance de sensibilité pouvant lui permettre de comprendre, dans toute leur vérité les causes intimes, et d'éprouver dans toute leur réalité le caractère et les motifs des angoisses qui ne cessèrent un instant de l'étreindre.

⁂

Mon âme est triste jusqu'à la mort.

Au jardin des Olives, il est saisi d'effroi et de dégoût La tristesse et l'ennui l'envahissent. Il a la claire vue de tout ce qui se prépare contre lui. Il accepte le calice d'une amertume sans nom et qu'il doit boire jusqu'à la lie. Toute consolation lui est retirée, c'est une véritable agonie, son cœur déborde, des sueurs de sang l'inondent et coulent jusqu'à terre. Si un ange du ciel lui apparaît et le fortifie, c'est afin de le rendre capable de porter une douleur qui dépasse les limites de la puissance humaine. Où trouvera-t-il une consolation dans cet effroyable abattement? Ses disciples les plus chers sommeillent et dorment malgré ses instances et ses reproches. Pourtant, il vient de les consacrer prêtres. Ils avaient promis de le suivre partout, et s'étaient déclarés capables et prêts de vider avec lui le même Calice... Et à côté de Jésus abîmé dans l'amertume et l'abandon, eux se sont endormis. C'est la passion de l'âme qui est commencée pour Jésus et trois de ses apôtres, les plus favorisés, en sont les premiers instruments.

Mon Père ! s'il est possible, que ce Calice s'éloigne de moi !

***

Celui qui doit me trahir approche.

Mais voici quelque chose de plus affreux. A la tête d'une troupe de soldats et de valets, avec des lanternes, des torches, des armes, Judas s'avance, il s'approche de Jésus : Salut Maître, lui dit-il, et il l'embrasse. Ami, lui dit Jésus, qu'es-tu venu faire? Tu trahis le fils de l'homme par un baiser.

Judas, c'est encore un intime, un disciple, un confident. Tout à l'heure il était au cénacle, il se laissait laver les pieds par Jésus. Il communiait à son corps et à son sang. Il était lui aussi ordonné prêtre. Déjà il avait vendu son Maître, maintenant il le livre. Judas c'est l'avarice, la jalousie, l'hypocrisie. Judas c'est le sacrilège, l'apostasie, la trahison, tout à l'heure ce sera le désespoir ; mais malgré tout Jésus l'avait aimé, il l'aime encore, il l'appelle son ami, il reçoit son baiser. Sa parole est tendre, son affection suppliante, mais le cœur endurci de Judas résiste à tout, et le poignard de la trahison est plongé par lui dans le cœur de Jésus, c'est la passion de l'âme qui continue.

***

Non ! je ne connais pas cet homme-là !

Plus tard chez le grand prêtre Caïphe, une foule qui blasphème entoure le Sauveur. Pierre qui dormait au jardin, au lieu de prier, s'est joint à la multitude, une servante l'aperçoit, elle croit le reconnaître : Tu étais avec Jésus de Galilée. Pierre le nia devant tout le monde : Femme, je ne le connais pas. Je ne sais, je ne puis comprendre ce que tu dis. Le voici inquiet, cherchant à s'esquiver ; à d'autres qui l'interrogent il répond une seconde fois dans les mêmes termes. Mais

ton langage te trahit, lui dit-on. Est-ce qu'on ne t'a pas vu dans le jardin avec lui? Non, non, je ne connais pas cet homme-là, je ne sais ce que vous voulez dire.

Jésus, à qui rien ne pouvait échapper, entendit ces paroles. Pierre qui avait jadis confessé sa divinité et reçu ses promesses les plus glorieuses, Pierre qui dans sa foi bruyante avait voulu se dérober à l'humilité de son Maître, Pierre qui se croyait plus ferme et meilleur que tous les autres, et qui avec jurement avait promis de ne jamais abandonner Jésus, quand il serait seul à le soutenir, Pierre qui vient de tirer l'épée pour défendre son Maître, ce même Pierre, effrayé à la voix d'une femme, renie Jésus et déclare ne point le connaître, ne l'avoir jamais fréquenté, lui être absolument étranger. Conçoit-on combien cette conduite du futur chef de ses apôtres fut sensible à Notre-Seigneur. Cependant Jésus passe. Il s'applique ici à lui-même le précepte qu'il avait naguère formulé pour ses prêtres. Avant de monter au Calvaire où il doit s'offrir en victime sur l'autel de la Croix, il porte dans l'âme de celui qui vient de l'offenser si gravement, le pardon sans attendre la supplication ou les excuses du coupable ; il n'attend point que Pierre marque son repentir et demande pardon, il a pitié de la gêne qui sans doute empêche son disciple de parler, il arrête sur lui son regard. Les yeux du disciple renégat rencontrent ceux de son Maître. Il peut y lire le reproche sans doute, la douleur en même temps que la sévérité, il y aperçoit surtout une infinie miséricorde, et cette bonté provoque la confiance avec le repentir, et Pierre verse des larmes amères qui augmentent encore la passion de l'âme de Jésus.

⁂

Je suis innocent du sang de ce juste, vous en répondrez.

Voici le Sauveur au prétoire devant Pilate.

Pilate, oh ! nous le connaissons bien. C'est le gouverneur de la Judée. C'est le premier citoyen. Sa charge, ses fonctions, son influence, ses relations, tout contribue à le mettre en relief, comme le personnage le plus important, mais aussi à faire peser sur ses épaules, le fardeau des plus lourdes responsabilités. Il connaît son devoir et l'étendue de son autorité. Il voudrait être juste, sauver de la mort Celui dont il est forcé de reconnaître l'innocence, il ne trouve en lui aucun sujet de condamnation, mais on le menace de perdre sa place, et le peuple voyant ses hésitations et sa faiblesse augmente d'arrogance et réclame contre Jésus une sentence de mort.

L'instinct de la justice demeure, mais Pilate placé entre son intérêt et son devoir, cherche de vains subterfuges pour les concilier si c'était possible. L'avertissement de sa femme reste sans effet. La libération de Barrabas n'apaise point la foule. La flagellation du Sauveur, sa couronne d'épines, son ignoble manteau de pourpre ne font qu'exciter sa fureur, et Pilate ne décide encore rien. Par la douceur de ses réponses, Jésus l'impressionne évidemment. Ce dépositaire de l'autorité, ce magistrat responsable de l'ordre public, va-t-il enfin par un acte énergique faire justice et délivrer le Sauveur? Oh non ! la politique l'emporte et Ponce Pilate lave ses mains devant le peuple en disant: Je suis innocent du sang de ce juste, vous en répondrez. Mais vaine tentative. C'est devant lui et par lui que Jésus aura subi ce qu'il y a de plus dur peut-être dans la vie sociale, se savoir victime de la lâcheté

et, par le fait même, de l'injustice de ceux qui ont tout à la fois le droit, et le pouvoir de protéger l'innocence et de proclamer la vertu.

C'est toujours pour Jésus la passion de son âme. Comme elle durera longtemps cette injure particulière. Dans la suite des siècles et jusqu'à la fin des temps, les chrétiens rediront tous les jours la parole vengeresse : a souffert sous Ponce Pilate. Et cette parole servira à dénoncer toujours et partout les Pilate quels qu'ils soient qui, dans l'administration de la chose publique, en dépit de tous les avertissements, n'osent jamais porter le courage jusqu'au point de maintenir la justice et le bon ordre, même au détriment de quelque vulgaire intérêt, et malgré la poussée de la clameur populaire.

***

J'ai soif.

Jésus est crucifié entre deux voleurs. Il a été mis, dit l'Ecriture, au rang des scélérats. Au-dessus de sa tête est l'inscription : Jésus de Nazareth, Roi des Juifs. A ses pieds on s'est partagé ses vêtements, sa tunique a été tirée au sort. Ce prêtre souverain éprouve les tourments de la soif, la soif brûlante des âmes.

On l'abreuve du fiel de l'ingratitude, et du vinaigre de l'indifférence, plus encore des moqueries et des sarcasmes de l'impiété. Les deux criminels à ses côtés lui lancent les mêmes blasphèmes. L'un se convertit cependant, et Jésus agonisant oublie sa souffrance pour lui promettre le paradis.

Le cœur de Jésus palpite toujours pour ceux qui l'insultent, il implore le pardon de son Père qu'il achète au prix de son sang.

***

Femme, voilà votre Fils ; voilà votre Mère !

Puis des hauteurs du gibet, ses regards s'abaissent sur Marie sa mère, debout au pied de la croix. Qui pourrait, avec une langue assez sainte et sublime, décrire ce qui se passe à la fois dans le cœur du Fils et dans celui de la mère ! Jamais deux âmes ne furent mieux faites pour savourer ensemble les mêmes douleurs.

Un glaive transpercera votre âme, avait dit à Marie le vieillard Siméon. Et elle avait vécu dans l'attente douloureuse de ces heures lugubres et divines durant lesquelles, ressentant en elle-même le contre-coup de toutes les souffrances de son enfant, elle lui serait une source à tout instant renouvelée d'afflictions nouvelles, et de plus cruelles tortures.

Une mère penchée sur son enfant qui souffre endure plus que lui la douleur. Marie est la mère la plus parfaite, parce qu'elle est la plus sainte. Elle compte chaque goutte du sang de son Fils, chaque battement de son cœur, chaque mouvement de ses lèvres. Elle contemple ses plaies, elle suit la marche lente de la vie qui s'écoule, de la mort qui s'approche. Tout son amour est en œuvre pour rappeler toutes les douleurs de sa vie, toutes ses angoisses ; elles revivent toutes à la fois, et de son cœur transpercé montent vers l'âme de son Fils les flammes ardentes qui le brûlent, le tourmentent, le déchirent, et reviennent comme à leur foyer dans le cœur de la mère qui souffre toujours davantage.

Deux foyers qui se renvoient à l'infini des rayons toujours plus ardents, et la compassion de la Sainte Vierge est l'instrument merveilleux qui accentue la passion de l'âme de Jésus.

Aussi on dirait que, à bout de force par l'intensité de l'amour qui le consume, Jésus veut dans son extrême douleur se donner à lui-même et accorder à sa mère par son prêtre bien aimé, toute la consolation possible : Femme voilà votre fils, voilà votre mère.

⁂

Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné !

Jésus a-t-il assez souffert? Couvert d'ignominies, épuisé dans son corps par la perte de son sang qui coule de toutes ses plaies, torturé dans son cœur par tous les déchirements de l'amour, a-t-il atteint le degré suprême de la douleur, et la passion de son âme est-elle complète? Oh non, loin de là. Il doit vider le calice jusqu'à la lie. Cette lie ne viendra pas des créatures. Elle sera versée par la justice infinie d'un Dieu qui exige le châtiment absolu de Celui qui seul peut l'offrir dans toute sa perfection.

Au moment de mourir dans les affres de la plus cruelle des agonies, Jésus adresse à son Père le cri déchirant de la désolation : Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? Dans les épreuves les plus douloureuses, alors que l'homme troublé, bouleversé jusque dans le fond de son être, ne voit autour de lui que ténèbres et tristesse, quant tout le monde le repousse avec dédain et sans pitié, il lui reste quand même la ressource d'une conscience qui le console par le calme de sa sécurité, ou le soutient même par la satisfaction du remords. Et surtout il peut, privé de toute consolation humaine, se tourner vers Dieu et jeter en lui une espérance qui ne trompe jamais.

Mais pour le Sauveur sur la croix, il est devenu l'iniquité elle-même, puisqu'il porte tous les péchés,

toutes les offenses de l'humanité ; et devant son Père il disparaît avec sa sainteté et son amour, pour ne laisser voir que le crime et la peine à subir. Il n'a donc rien à attendre que justice implacable et délaissement cruel.

Et pourtant c'est le Père qui jadis mettait ses complaisances dans le Fils bien-aimé. C'est lui dont Jésus a voulu en toute chose faire la volonté, c'est lui dont le Sauveur avait enseigné à tous les bontés prévoyantes, et vers qui il avait ramené la confiance humaine par la prière filiale. C'est à lui que tout à l'heure au cénacle il adressait un chant d'amour, et pour qui il voulait conquérir l'humanité. A l'instant même, il vient de supplier son Père, et de demander le pardon pour les bourreaux qui le tourmentent. Et maintenant tout est changé ; tout semble évanoui des tendresses divines.

Le Fils ne voit pas s'ouvrir les bras paternels, il faudra qu'il meure sans avoir senti les douceurs du pardon, ni les joies de la réconciliation, puisque c'est l'acte même de la mort qui la fera s'opérer : Mon Dieu pourquoi m'avez-vous donc abandonné.

***

Tout est consommé.

Cherchons s'il s'est jamais trouvé quelque chose dans l'histoire des douleurs humaines, et jusque dans la passion de Jésus qui les résume toutes, qui puisse être comparé à cet état de l'âme de Jésus, ainsi privée de la seule consolation qui lui apporterait quelque soulagement.

Que sont les peines, les tourments de toute nature qui peuvent lui venir des êtres qui l'entourent, et sur lesquels il lui suffirait d'un regard pour les terrasser et les anéantir.

De ces afflictions extérieures ou même intimes qui sont l'effet de la haine ou de l'amour des hommes, il a pu lui-même fixer librement la mesure. Il est vrai que cette mesure dépasse tout ce qu'une âme humaine aurait jamais pu concevoir. Mais pour l'affliction qui lui vient de son Père, exerçant sur lui sa pleine justice pour le châtiment de l'humanité, dont il porte tous les crimes et par conséquent, dont il porte aussi toutes les douleurs qu'elle a méritées, cette affliction l'enveloppe comme un vêtement dont il ne peut se dégager et qui, par le caractère épouvantable de son action sur le cœur de Jésus, a pu être prédite par les prophètes comme une malédiction. Et c'est là le dernier mot de la passion de l'âme de Jésus, qu'il remet ainsi broyée entre les mains de son Père.

***

Cet homme était vraiment le Fils de Dieu.

Jésus meurt. Justice est faite dans le ciel. Sur terre au milieu d'épaisses ténèbres des prodiges éclatants annoncent au monde son salut. Le voile du temple se déchire, la terre tremble, les rochers se fendent, les sépulcres s'ouvrent, les morts ressuscitent et apparaissent à un grand nombre.

Des hauteurs du Calvaire redescend la multitude humaine qui va se partageant par tous les chemins, chacun emportant dans son cœur et suivant ses disposition intimes, le sentiment d'amour ou de haine à l'égard de Celui qui, victime de la haine, vient de mourir par amour. Cet homme était vraiment le Fils de Dieu, disent les uns ; cet homme était un séducteur, disent les autres. Et Pilate : ceci ne me regarde plus. Entourez son sépulcre comme il vous plaira. Et

il en sera ainsi dans la suite des temps, jusqu'à la consommation des siècles.

A choisir maintenant, puisqu'il y aura toujours des traîtres, des renégats, des lâches, il y aura toujours des damnés. Et c'était bien cette prévision qui tourmentait surtout l'âme du Christ venu pour sauver tous les hommes. Mais il y aura toujours aussi les retours du repentir, la compassion dans les larmes, la fidélité dans les promesses, la constance dans la foi, la générosité dans le sacrifice. En un mot, il y aura toujours des âmes, dont l'amour sera pour Jésus la consolation la plus douce qui puisse lui être offerte en ce monde, et pour elles-mêmes le gage de leur salut.

Nous vous adorons, Jésus, et nous vous bénissons, parce que vous avez racheté le monde par votre sainte Croix !

LETTRE PASTORALE

LA VIE PAROISSIALE

24 juin 1916.

Nos très chers Frères,

La guerre sévit toujours, et rien ne se montre encore à l'horizon qui permette de prévoir, pour un avenir prochain, l'issue de cet immense conflit. Chaque jour le fléau s'étend, creusant de nouveaux abîmes de détresse et de souffrance. La description de ces horreurs échappe désormais à toute tentative ; l'imagination elle-même est dépassée depuis longtemps, et les tableaux si terribles tracés par les prophètes dans les Saintes Ecritures, pour dépeindre ou prédire les guerres les plus affreuses, ne fournissent plus de couleurs assez vives pour l'effroyable réalité de ce torrent de rage, de haine et de sang qui, depuis vingt-trois mois, déborde sur une grande partie de l'Europe.

Un des symptômes les plus pénibles, pour tout observateur consciencieux, de l'époque si troublée et si douloureuse que traverse l'humanité, c'est l'insensibilité, l'indifférence, la curiosité légère avec lesquelles le monde apprend chaque jour de nouveaux désastres ; le sentiment paraît s'être émoussé ; les ruines

accumulées de toutes parts, la dispersion de peuples entiers errant par tous les chemins, tant de deuils, tant de larmes, tant d'angoisses qui ravagent des milliers de foyers : tout cela semble désormais couler sur les âmes comme l'eau sur le marbre ; tout est subordonné même, en bien des cas, à des spéculations faites en vue de tirer de toutes ces misères, qui pèsent sur les autres, le plus grand profit pour soi-même.

Hélas ! on s'accoutume à tout quand le malheur ne touche que le prochain, et il semble bien que les nouvelles quotidiennes de la guerre ne regardent maintenant que d'assez loin, ceux qui n'y sont point directement concernés.

Heureusement, la charité chrétienne continue d'exercer son action et de travailler au soulagement des infortunées victimes ; heureusement surtout que la tendresse maternelle de l'Eglise est restée la même, et qu'elle trouve pour ainsi dire chaque jour son écho et son instrument dans les paroles et les actes de son chef suprême.

Notre Saint-Père le Pape Benoît XV avait recueilli, comme un héritage filial, les adjurations suprêmes de Pie X, de si tendre et si pieuse mémoire ; il a continué de déplorer publiquement les atrocités de la guerre, de s'apitoyer sur les misères sans nom qu'il contemple toujours avec le même effroi, et de supplier les belligérants de chercher, et d'arriver enfin à trouver les moyens équitables de mettre fin à de si funestes déchirements.

***

Nos très chers Frères, la Providence, à laquelle déjà nous étions depuis cent ans redevables des bienfaits d'une paix profonde, nous a jusqu'ici épargnés, et tout nous permet d'espérer que les horreurs de la

guerre présente nous seront jusqu'au bout étrangères ; cependant, cette confiance ne saurait écarter complètement l'incertitude, puisque de toutes manières l'avenir est à Dieu, et que nous n'avons aucune base certaine pour appuyer des prédictions exemptes de tout doute. Au reste, si notre pays lui-même est préservé par une faveur de la Divine Providence, le peuple canadien n'est-il pas cependant cruellement atteint, dans un grand nombre de ses foyers, par des vides nombreux et qui se multiplient chaque jour. Le concours effectif, fourni d'une manière si spontanée et si généreuse par la nation canadienne à la mère-patrie, a eu pour effet d'envoyer sur les champs de bataille des compatriotes par milliers ; s'il en vient de l'honneur et de la gloire, par suite du loyalisme et de la bravoure dont ils ont fait preuve en cette occasion mémorable, il faut bien dire aussi, hélas! que cette participation du Canada à la guerre européenne a amené jusque chez nous, au sein de beaucoup de familles heureuses et prospères jusque-là, les angoisses, les deuils et les larmes qui sont le cortège inévitable du fléau de la guerre.

Nos très chers Frères, la guerre est en effet un fléau, et tout fléau vient de Dieu quel que soit d'ailleurs l'instrument dont il se sert. C'est donc Dieu qui passe sur le monde ; est-ce pour châtier? est-ce pour avertir? est-ce pour éprouver? et dans quelles mesures respectives? C'est le secret de sa justice et de sa miséricorde. Chose certaine, c'est que nous avons tous devant Lui le devoir de plaider coupables, et de reconnaître notre indignité. Tous nous avons intérêt à profiter de l'occasion solennelle qui nous est offerte, d'accepter avec résignation le poids de la croix devenue plus lourde, mais à tous surtout il incombe de prêter l'oreille à l'avertissement si grave et si pressant que le Seigneur

fait entendre au monde par-dessus le fracas des batailles.

Nous avons certes le droit de supplier le Seigneur, avec l'Eglise elle-même, à la suite de son chef suprême, et de demander le rétablissement parmi les peuples chrétiens d'une paix durable basée sur l'équité, la justice, la charité et la loyauté, une paix qui soit inspirée de l'Evangile, et qui porte en elle-même la force et l'amour du Cœur divin.

Mais, nos très chers Frères, pour obtenir ce don de la paix par la cessation du fléau de la guerre, il faut commencer par affermir en nous-mêmes le règne de cette paix divine, que Jésus apportait en naissant sur la terre, et dont les bienfaits étaient annoncés par les anges qui entouraient son berceau : — Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Cette paix, Jésus n'a cessé de la prêcher durant toute sa vie mortelle, et après sa résurrection, c'était ce qui sans cesse jaillissait de son cœur et tombait de ses lèvres quand Il s'adressait à ses disciples : Que la paix soit avec vous ! Or, cette paix peut être précisément comme un fruit de la guerre elle-même.

On nous dit, nos très chers Frères, que chez les nations en guerre, toutes, sans exception, mais spécialement en France, les malheurs présents ont été l'occasion d'un réveil général de la vie religieuse, et tout nous porte à croire que la Divine Providence a permis, en effet, qu'il en fût ainsi. Sans doute, à ne considérer les choses que selon nos vues très courtes, on est porté à attribuer ce retour d'un grand nombre aux croyances et aux pratiques chrétiennes, à la présence permanente du danger qui met violemment les âmes en face de leur éternité. La frayeur stimule la foi et la piété ; de même du fond de leur détresse il en est beaucoup qui, avec l'instinct d'une âme foncièrement chrétienne, poussent vers Dieu le cri de la déso-

lation qui est aussi celui de l'espérance, et la prière devient plus fréquente et se fait plus fervente. Cependant au-dessus de tout cela, et de tant d'autres circonstances que l'on pourrait y rattacher, il faut surtout reconnaître le travail de la grâce, travail efficace opéré par Celui qui est venu dans les souffrances et jusque dans la mort, accomplir l'œuvre de notre rédemption et nous mériter le salut.

Ce réveil religieux est donc le fruit surnaturel des épreuves terribles que le Seigneur avait lui-même disposées à cette fin, selon la doctrine qui nous en est clairement exprimée par l'Esprit-Saint. C'est pour cela, nos très chers Frères que, loin de rester indifférents à cette renaissance des âmes pour la vie surnaturelle, non contents d'en être les heureux témoins, nous devons tâcher d'y participer nous-mêmes, dans la pleine mesure dont nous pouvons en sentir le besoin, pour accomplir en nous ce qui peut manquer encore à la perfection de notre vie.

Nous avons sans doute à remercier Notre-Seigneur et à nous féliciter de ce que nous sommes restés fidèles à notre foi, et de ce que nous pouvons mériter encore, par l'ensemble des choses qui sont comme la manifestation vraie de l'âme d'un peuple, de passer et d'être reconnus pour une nation catholique, croyante et pratiquante. Mais n'est-il pas vrai cependant, nos très chers Frères, et les penseurs les plus sérieux ne nous disent-ils pas chaque jour que, sous ce rapport, nous subissons actuellement une dépression dont les causes sont multiples, mais contre laquelle il importe de réagir avec énergie. Nous ne voulons pas nous appesantir sur ce point, sauf pour indiquer dès maintenant le côté faiblissant de notre vie sociale au point de vue religieux, et le moyen le plus efficace de lui rendre toute sa première vigueur.

⁂

Nos très chers Frères, nos historiens et les étrangers eux-mêmes, qui ont étudié le phénomène de notre évolution sociale, s'accordent pour reconnaître et proclamer que l'organisme paroissial a été la véritable sauvegarde, et de la religion et de la nationalité du peuple canadien-français. Ces groupements de colons, serrés autour de l'église et du prêtre, ont sauvé nos traditions familiales auxquelles se rattachaient nos institutions, nos lois, notre langue, non moins que notre foi. Tous ces centres qui s'égrenaient sur les deux rives de notre fleuve étaient reliés à un chef unique d'où s'étendaient sur eux, par la vertu d'une direction commune, la fidélité, la constance, l'énergie qui, en se transmettant d'une génération à l'autre, ont conservé le cachet national du peuple canadien.

Or, nos très chers Frères, la même Providence, qui a voulu par la paroisse préserver jusqu'ici la foi catholique, et le cachet ethnique du peuple canadien, continue de nous fournir, avec de merveilleux développemnts, et de nouvelles sources sans cesse jaillissantes d'activité paroissiale, ce même moyen de conservation intégrale et de constants progrès.

Au reste l'organisation paroissiale, par l'appui réciproque qu'elle leur fournit, est tellement apte en elle-même à faciliter aux fidèles l'accomplissement, selon tout l'esprit de l'Eglise, des devoirs essentiels de la religion, que Notre Saint-Père le Pape Pie X avait entrepris de la rétablir dans toutes ses exigences à Rome et par toute l'Italie, et que, aujourd'hui, en France, après une enquête générale et approfondie, c'est le mot d'ordre que l'on semble se donner pour la restauration de la vie spirituelle : avant tout, il faut

affermir, ou même ressusciter la paroisse ; c'est là, dit-on, le point capital.

La paroisse sans doute n'a pas été directement établie par Notre-Seigneur ; elle n'est point par elle-même d'origine divine, mais elle répond absolument à l'idée pastorale qui a présidé à l'institution même de l'Eglise. Elle est née, dès les premiers siècles, de l'extension du royaume spirituel du Christ, et de la multiplication sans cesse grandissante de ses disciples.

C'est le rameau sur l'arbre ; c'est le cep sur la vigne; c'est la pierre dans l'édifice, ou mieux encore, c'est la bergerie particulière dans le bercail universel. Elle est sortie du cœur de l'Eglise, comme une éclosion logique et la mise en œuvre du dévouement maternel, qui l'a toujours portée à protéger ses enfants, et pour cela, à les tenir étroitement unis entre eux par les liens de la charité fraternelle. Dieu a fait la famille chrétienne, dont les membres se groupent autour du foyer domestique. L'Eglise a fait la paroisse catholique dont les familles ont une existence spirituelle commune, et le foyer de cette plus grande famille, c'est le temple paroissial.

Qu'est-ce en effet qu'une paroisse? C'est un territoire délimité par l'autorité compétente, et dont les fidèles qui l'occupent relèvent d'un même pasteur, sont soumis à une même direction spirituelle, et doivent régulièrement, ensemble, satisfaire aux exigences publiques du culte divin. La paroisse, c'est l'unité locale, par le prêtre qui la régit ; celui-ci tient avec ses ouailles à l'évêque qui l'a nommé, par lui au pape, source première de tout pouvoir et de toute juridiction, et par le pape à Notre-Seigneur Jésus-Christ, fondateur divin et chef invisible de la Sainte Eglise.

La paroisse a son autel, son tabernacle, son église bâtie par la générosité de tous, et dans laquelle chacun

entre comme chez soi, avec tous les droits d'y être accueilli comme l'enfant chez son père.

En réalité, c'est dans leur église paroissiale que s'accomplissent pour les fidèles tous les actes principaux de leur vie spirituelle. Ici, on est venu renaître à la vie de la grâce ; ici, on est venu s'agenouiller au confessionnal, à la Sainte Table ; ici, on est venu échanger les serments qui garantissent la fidélité et le bonheur du foyer ; ici, même après la mort, la dépouille du fidèle est apportée pour recevoir les bénédictions suprêmes.

Ce que l'église paroissiale est pour les fidèles, elle le devient davantage encore pour l'ensemble. C'est le lieu de réunion ; la grande famille s'y reforme pour la prière commune et le sacrifice solennel. Et vraiment ce sont bien des frères qui viennent là se coudoyer, mêler leurs chants et leurs supplications. Toute distinction extérieure a disparu, selon la règle posée par l'apôtre : riches et pauvres, enfants, vieillards, ignorants, savants, hommes du peuple, ouvriers, membres de toutes les professions ou de tous les métiers, tous sont égaux devant Dieu qu'ils viennent adorer ensemble, et qui les bénit d'un égal amour.

Cette maison de la prière dont Jésus, le Verbe divin incarné, a fait par l'Eucharistie sa résidence, ne ressemble à aucune de celles qui l'entourent. Elle les domine toutes. Elle fait rayonner, sur toute l'étendue du territoire, la douce chaleur qui monte des profondeurs de son tabernacle. Dans son église, la paroisse possède son Dieu; ce qui fait que la vue de l'église réveille chez tous les paroissiens les mêmes sentiments. Le clocher de son doigt montre le ciel et, en décrivant autour du temple une ombre qui finit par s'étendre sur toute la paroisse, il va susciter dans tous les cœurs les mêmes mouvements de la piété filiale.

Ce sont des choses qui ne s'oublient jamais, pas plus

que le son des cloches avec toute la variété des émotions créées naguère, selon qu'elles annonçaient le baptême d'un enfant, l'agonie d'un moribond, où les fêtes joyeuses de l'année liturgique.

A côté de l'église, complétant l'organisation extérieure d'une paroisse, il y a le cimetière qui autrefois entourait partout le temple dont il était en quelque sorte l'extension. C'est la paroisse continuée pour ceux qui sont morts dans la foi ; c'est le séjour de la paix pour la dépouille mortelle dans l'attente de la résurrection. C'est là que tous nous irons reposer, continuant après la mort la communauté commencée durant la vie ; en attendant c'est toujours pour nous le lieu béni où se trouvent, sous la protection de la croix qui les couvre tous avec une égale charité, les restes de tant de nos parents, de nos amis. C'est quelque chose de notre cœur qui est là dans le cimetière paroissial, et qui sert encore à fortifier les liens qui unissent les fidèles d'une même paroisse.

***

Une paroisse ne consiste pas surtout dans son organisation matérielle. Pour lui donner son caractère propre, son cachet distinctif, il faut quelqu'un en qui se résument toutes les aspirations religieuses des fidèles, et qui porte en même temps, dans une âme sacerdotale, toute l'autorité qui lui vienne d'une mission légitime, avec les grâces d'état spéciales, uniques, exclusives qui en font le pasteur authentique à la tête de son troupeau. C'est le curé.

Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie, lui a répété Notre-Seigneur. Il est entré par la porte ouverte par l'autorité régulière, et c'est le gardien autorisé du troupeau. Il est légat du Christ ; il a assumé la charge d'âmes avec toute la responsabilité, et aussi

tous les droits qui découlent de sa charge redoutable et sublime. Il ne s'appartient plus ; il se doit à tous, mais surtout aux pauvres. Il connaît ses ouailles ; il les appelle par leur nom, et ses ouailles doivent le connaître et le suivre dans toutes les voies spirituelles qu'il a charge de leur montrer.

A lui le devoir d'enseigner, de reprendre, de diriger, mais aussi à lui le droit d'être entendu et d'être écouté comme celui-là même qui l'a envoyé.

C'est le ministre toujours autorisé, et le dispensateur régulier des mystères divins, et pour cela, il a le devoir de donner sa vie elle-même pour son peuple ; mais aussi à lui l'Eglise reconnaît le droit d'exercer ce ministère pour tous les principaux actes de la vie spirituelle. C'est par son ministère personnel, ou par celui de ses auxiliaires attitrés, que se donnent le baptême, la communion pascale, le saint viatique, l'extrême onction et que se reçoit le sacrement de mariage. Et pour cela, jour et nuit, sa porte est ouverte pour vous accueillir, ou pour courir auprès de quiconque dans la paroisse a besoin de son secours.

Le curé, c'est le prêtre qui ne meurt pas, puisque par lui il y a transmission légitime et indéfinie des mêmes fonctions pastorales dans un même sacerdoce divin.

Son domicile est au milieu de vous en permanence ; la maison qu'il habite est celle d'un gardien constitué par l'Eglise pour la surveillance vigilante du tabernacle, et aussi pour le soin assidu des âmes à lui confiées. Séparé du siècle et dégagé des affaires absorbantes du monde, qu'il a quitté pour se donner à Dieu et aux âmes, il reçoit par vous de l'autel le pain quotidien de la subsistance matérielle. Il vit avec vous comme assis à la même table, partageant de plein droit l'abondance ou la gêne de ses ouailles. Son autorité ne provient pas d'une délégation passagère ; elle

tient essentiellement à son titre et à ses fonctions. Il écrit de sa main l'histoire de vos familles, et pour avoir les documents authentiques qui en retracent les principales époques, c'est à lui qu'il faut s'adresser. C'est le pasteur, c'est le père dont la sollicitude ne s'endort jamais, et s'étend à tout ce qui vous intéresse. Sa prière est plus que toute autre, officielle ; il doit à certains jours mettre de côté jusqu'à ses intentions personnelles, et offrir directement pour son peuple le Saint-Sacrifice.

C'est à lui qu'il appartient de bénir au nom de l'Eglise, avec les formules liturgiques, vos maisons, vos champs et vos moissons.

Son dévouement couvre d'une façon particulière vos enfants, qu'il appelle auprès de lui pour ouvrir leur âme, et la préparer à la réception des sacrements que leur âge permet. Il les visite jusque dans leurs classes, s'intéressant à leurs études, surveillant leur formation morale, et dirigeant leur instruction religieuse.

Si le curé doit porter le meilleur de son attention sur vos intérêts spirituels, il est loin cependant d'écarter ce qui de sa part peut contribuer à votre bonheur même temporel. Non seulement il préside de droit à l'administration des biens de votre église, mais encore il a toujours été à votre tête l'agent de tous les progrès véritables, surtout en ce qui concerne l'agriculture et les industries locales. Il est l'aviseur que vous écoutez plus volontiers et l'arbitre de vos différends ; il apaise les querelles intimes, et console toutes les afflictions.

Le zèle pastoral du curé s'étend jusqu'au-delà de la vie ; il pénètre la mort elle-même. Sur la dépouille de vos défunts, il verse les dernières prières, et l'accompagne jusque dans la tombe, qu'il garde ensuite en votre nom dans le cimetière, qui s'étend presque toujours au pied de sa propre demeure.

Il est donc bien vrai que le prêtre placé à la tête d'une paroisse, par l'autorité légitime de l'Eglise, condense en quelque sorte en lui-même et dans le rayonnement de son ministère, toute l'idée pastorale qui dérive du cœur de Jésus-Christ, qui s'est lui-même appelé le Bon Pasteur, et qui a voulu que toutes les âmes fussent conduites, dirigées et sauvées par l'exercice de fonctions vraiment pastorales.

C'est pour cela que, s'il faut reconnaître que Notre-Seigneur n'a pas voulu remettre son Eglise entre les mains de ses anges dans le ciel, mais qu'il a au contraire jugé bon de transmettre sa propre mission, pour prêcher sa doctrine et répandre ses grâces, à des hommes mortels et fragiles, cependant leur caractère confère une autorité et des droits qui impliquent de la part des fidèles, dans la soumission filiale, un ensemble de devoirs dont les anges eux-mêmes n'auraient pas augmenté l'importance.

***

Nos très chers Frères, ce que nous venons de dire permet d'affirmer que la paroisse joue dans l'Eglise le rôle de la famille dans le peuple ; elle est la cellule parmi des milliers d'autres dont l'ensemble forme le corps tout entier. Que la cellule paroissiale soit partout en bon ordre, et fonctionne selon toutes les règles qui la commandent, nous avons une société parfaite.

C'est ce que veut l'Eglise qui a, dans tous les conciles depuis celui de Trente, édifié tout son code disciplinaire sur la base du régime paroissial. C'est pour cela qu'il nous semble à propos d'élever aujourd'hui la voix pour demander que des efforts se fassent partout, afin d'opposer une résistance efficace à ce qui pourrait désagréger la vie paroissiale. Inutile de se faire illusion, il y a des tendances malheureuses qui.

si l'on n'y prend garde, aboutiront ici comme cela s'est fait ailleurs aux résultats les plus déplorables.

Une paroisse manifeste sa vie par les actes publics du culte divin ; les règles canoniques ont pourvu à tout en cette matière. Elles obligent le pasteur à remplir certaines fonctions, dont la fin première est de grouper la paroisse autour d'un même autel, à certains jours déterminés, surtout les dimanches et les fêtes d'obligation. Dès lors, faisant abstraction de ce que pouvait être autrefois la discipline plus sévère de l'Eglise, nous pouvons affirmer que c'est encore son intention, son désir et son esprit, que les fidèles assistent dans leur église paroissiale aux cérémonies qui se font à leur intention. La question n'est pas de savoir si l'on peut autrement satisfaire à la substance d'un précepte ; le système du moins possible ne saurait jamais être le bon. Il s'agit de garder avec nos traditions, la garantie qu'elles seules peuvent nous donner de notre conservation religieuse. Or, si nous laissons trop facilement se désagréger la paroisse, par la dispersion au hasard des fidèles, alors qu'ils devraient se retrouver ensemble, dans une même enceinte, nous laissons s'introduire une sorte d'individualisme sans consistance, dans des agglomérations informes, et ce sera bien vite au détriment des âmes autant que de l'Eglise elle-même.

Voyons ceci de plus près. L'usage s'est dès l'origine établi, pour les familles stables d'une paroisse, d'avoir chacune son banc dans l'église — le banc familial, placé sous la protection de la loi, faisait partie du bien patrimonial et se transmettait de père en fils. Il a toujours été considéré comme une annexe nécessaire du domicile, et le père, la mère, les enfants y venaient fidèlement prendre leur place ; c'était le moyen tout trouvé et tout naturel d'amener aux offices publics toute la famille paroissiale, chacun occupant fi-

dèlement sa place accoutumée ; ceci, grâce à Dieu, est encore assez bien conservé dans nos paroisses de la campagne. En est-il ainsi partout ailleurs?

La messe paroissiale a son cachet propre ; c'est durant sa célébration que le curé fait son prône, qu'il annonce les fêtes prochaines, les jeûnes, les abstinences, les prières publiques, qu'il fait connaître les décès et les mariages, qu'il donne ses avis, et même qu'il adresse parfois de paternelles réprimandes. C'est bien la réunion familiale, la conversation du père et des enfants sur ce qui les intéresse plus vivement. Le prône dominical est une coutume liée aux traditions les plus intimes de notre vie religieuse.

Les paroissiens sont par là tenus au courant, tandis que ceux qui ne l'entendent point ignorent beaucoup de choses qu'ils devraient savoir, pour accomplir leurs devoirs ordinaires de catholiques. Au prône se rattachent les lettres et communications diverses, adressées aux fidèles par le premier pasteur du diocèse, ou même par Notre Saint-Père le Pape, et dont le curé est par sa fonction même l'intermédiaire obligé.

Le cours d'instructions dogmatiques et morales, la lecture et l'explication du saint évangile, les explications liturgiques données selon la série des fêtes célébrées, forment l'enseignement sans lequel l'oubli, et bientôt l'indifférence, ont bien vite éteint dans les âmes, jusqu'aux notions les plus élémentaires de notre foi.

Voilà ce que rien ne saurait remplacer avantageusement.

Une basse messe très brève, entendue n'importe où, peut à la rigueur suffire pour la matière du précepte, mais combien c'est loin de répondre soit à l'esprit véritable de l'Eglise, soit aux besoins réels de l'âme catholique.

Du reste, l'expérience est déjà faite ; la sanctifica-

tion du dimanche se réduit à bien peu de chose quand on a pu en secouer le fardeau, en quelques minutes de présence distraite, dans une église que l'on connaît à peine, où l'on est soi-même ignoré. Qu'il nous soit permis de faire appel à ceux qui forment la classe soi-disant dirigeante, et qui s'estiment être les principaux citoyens ; ils dominent en effet dans la considération publique à cause de leur éducation plus soignée, ou par la profession qu'ils exercent, ou par les fonctions administratives qui leur sont confiées.

Toute la paroisse a les yeux sur eux ; leur influence peut être très grande et souvent même décisive. C'est une responsabilité qui s'attache à l'efficacité même de l'exemple qu'ils donnent ; ils ont généralement reçu beaucoup plus que les autres, de l'attention et du dévouement de l'Eglise ; il leur est en retour demandé davantage. Leur place est à cause de cela marquée, à la tête de leur paroisse, dans leur église, et dans toutes les manifestations religieuses, aussi bien que dans les parades purement civiles. Ils doivent en honneur entraîner à leur suite leurs frères, dans les voies qui conduisent le peuple vers ses destinées providentielles. Eux, les fils choyés et privilégiés de la Sainte Eglise, et qui tiennent d'elle tout ce qui les distingue et les élève, sont tenus plus que les autres, sous peine d'une véritable forfaiture, de se montrer toujours et partout fidèles à leur mère. Pourquoi faudrait-il que, cédant aux instincts d'une vanité puérile, ou à la tyrannie du respect humain, ou encore à une prétention orgueilleuse et sotte, ils pussent se croire, à cause même de leur instruction ou de leur situation, dégagés des convenances ordinaires auxquelles se soumettent les autres paroissiens. Au contraire, ils sont en mesure d'exercer une action des plus heureuses, pour la conservation intégrale de la religion et de la nationalité du peuple canadien, ceux qui, plus instruits, plus ri-

ches ou plus élevés dans l'échelle sociale, savent en même temps se montrer plus fidèles catholiques et meilleurs paroissiens.

A la messe paroissiale et à l'enseignement du pasteur il faut joindre les autres offices, spécialement les vêpres aujourd'hui trop délaissées, et les diverses confréries fondées dans le but de promouvoir et d'affermir, et nullement de diminuer l'âme paroissiale.

Les congrégations pour les hommes et les jeunes gens, pour les mères de famille et les jeunes filles, et d'autres dévotions organisées, sont presque toujours soumises par leurs constitutions elles-mêmes, de prime abord à l'autorité du curé. Elles sont érigées à sa demande ; il en possède les diplômes ; il en garde les registres, et y inscrit lui-même les noms.

La piété y trouve son aliment, d'autant plus précieux que chacune de ces sociétés groupe les fidèles les plus considérés, et les plus aptes à maintenir les liens étroits du groupe paroissial.

Il en faut dire autant des grandes solennités qui de temps à autre sont célébrées dans les paroisses et qui, à part leur objet direct et particulier, sont comme l'affirmation de la loi collective de tout un peuple : la procession annuelle du Très Saint-Sacrement ; les missions, les retraites, les Quarante-Heures, etc. Autant de circonstances qui font connaître le degré de vitalité religieuse au sein d'une paroisse, et pour lesquelles, autant que pour la messe dominicale, le pasteur légitime a le droit de compter sur la présence active de toutes ses ouailles.

***

Le régime paroissial a sauvé notre race avec sa foi, sa langue et son caractère national ; il a fait plus en

core ; à mesure que les terres s'ouvraient à la culture, et des territoires entiers à la colonisation, les canadiens-français allaient multiplier partout comme de nouveaux jalons, d'autres clochers et d'autres paroisses. Inutile d'insister sur ce déroulement merveilleux, qui a fini par s'étendre dans toute l'Amérique du Nord. Ce que nous voulons dire particulièrement, c'est que l'organisme primitif a été le point d'appui de l'essor merveilleux qui a couvert toutes les provinces du Canada, et le nord des Etats-Unis, d'une infinité de groupes semblables, où se recommençait chaque fois l'histoire. Est-il une nation au monde qui ait jamais présenté un pareil exemple de fécondité physique, morale et religieuse? Il y a moins de cent cinquante ans, soixante mille canadiens pauvres, séparés de toute protection extérieure, et qui devaient subir les assauts, tantôt doucereux, tantôt violents, des adversaires nés de leur croyance et de leur nationalité, étaient répartis en une centaine de paroisses échelonnées sur les bords du Saint-Laurent. Ils étaient catholiques et ils étaient Français. Ils ont traversé la période des débuts, toujours la plus critique dans l'histoire d'un peuple, et ils en sont sortis pouvant montrer avec orgueil une descendance catholique et française qui se chiffre par millions, après un siècle de luttes sans tapage et sans faiblesse, et dont les groupes paroissiaux ne peuvent se compter et s'augmentent d'ailleurs chaque jour. Et leurs œuvres les suivaient partout. Qui donc pourrait aujourd'hui énumérer les églises, les écoles, les couvents, les collèges, les asiles, les hôpitaux, les institutions de tous genres, créés par eux et qui pourrait dire la somme de générosité, d'énergie, de sacrifices qu'elles représentent? Or, elles ont été l'éclosion logique, et continuent d'être encore par de nouvelles et incessantes fondations, le fruit du régime paroissial, à raison même de ce qu'il est apte

à susciter le dévouement dans l'union et dans l'espérance commune, sous l'inspiration du pasteur.

Nos très chers Frères, voilà ce qui nous garantit l'avenir de notre peuple et la conservation de sa foi, de sa langue et de ses traditions, pourvu toutefois que l'on attache pour l'avenir la même valeur, la même importance à la vie paroissiale, qui a été la vraie base des succès remportés jusqu'aujourd'hui.

L'héritage d'un peuple ne consiste pas seulement dans la fortune particulière des familles, ou dans la part qui peut revenir à chacune de la richesse publique. C'est un bien collectif qui réside d'abord dans le sol qu'il possède, dans les monuments érigés par lui, et dans l'ensemble des œuvres dues à son activité. Le peuple canadien, le nôtre, a fait graduellement la conquête terrienne du pays, qui semble s'être agrandi sous ses pas, et par toute cette immense contrée il a marqué son empreinte et planté, dans les profondeurs du terroir, la racine des droits inaliénables qui le reconnaissent maître chez lui.

La paroisse canadienne a été le foyer d'où rayonnait sans cesse un infatigable apostolat. Pendant que des colons se détachaient pour aller dans toutes les directions fonder de nouvelles familles, le zèle du prêtre curé suscitait, en cultivant des vocations, les ouvriers évangéliques qui allaient ouvrir des champs nouveaux à la foi catholique, et d'un océan à l'autre des centaines de missionnaires portaient avec eux le souvenir de la paroisse qui les avait vus naître, et dont ils étaient l'honneur et la gloire. C'est du régime paroissial qu'est sortie l'évangélisation des domaines nouveaux, qui eux-mêmes s'organisaient sur des bases semblables; les diocèses se formaient successivement, et bon nombre des sièges épiscopaux, créés depuis celui de Québec par toute l'étendue du Canada, ont été d'abord

fondés et occupés par des évêques canadiens-français, élevés à l'ombre d'un clocher paroissial.

Que resterait-il en vérité, à ce point de vue spécial de l'expansion catholique, si on en retranchait ce qui a été accompli avec le concours des fidèles, par le zèle sacerdotal issu de la paroisse canadienne?

Notre histoire énonce donc tout simplement une vérité évidente quand elle dit que la paroisse a été la forteresse de notre race, au double point de vue de la religion catholique et de la nationalité française.

C'est dans la communauté des énergies, des ambitions, des épreuves et des sacrifices, qu'elle a accentué son action, et le développement merveilleux de notre peuple, dans la fidélité inébranlable à ses croyances, à ses traditions et à sa langue, mérite d'autant plus d'être signalé à l'attention de tous, que cet attachement lui-même s'est toujours allié, non seulement à la soumission extérieure, constante et parfaite aux autorités légitimes, mais encore à un loyalisme consciencieux, exempt de toute arrière-pensée, et d'autant plus ferme, et plus actif, qu'il est lui-même basé sur la doctrine essentielle de l'Eglise.

Toute autorité en effet vient de Dieu ; c'est bien ce qu'un peuple catholique ne saurait jamais oublier.

C'est par la vertu de cette doctrine fondamentale que la Religion, un patriotisme éclairé, et une loyauté parfaite ont ensemble contribué à former, dans le milieu si favorable de la paroisse, la mentalité propre de la race canadienne.

C'est par elle que nos pères ont toujours revendiqué, et surtout exercé leurs droits d'être d'excellents catholiques, profondément attachés à tout ce qui rappelait leurs origines nationales, et se montrant toujours respectueux de tout pouvoir légitime.

Quelle conclusion devons-nous tirer, nos très chers Frères, de tout ce qui précède? Celle-ci qui s'impose

d'elle-même. Si la paroisse canadienne a été, dans le passé, par une disposition admirable de la divine Providence, le point d'appui de notre conservation religieuse et nationale, pourquoi ne devrait-elle point produire le même résultat pour l'avenir? Mais la paroisse, avec toute la simplicité énergique de sa constitution, ne peut rien sans le concours très actif des fidèles qui la composent, et c'est pour cela que nous croyons devoir signaler l'affaiblissement des liens qui jadis étaient si unis et si étroits. Que l'on fasse revivre partout l'esprit de paroisse, avec toute son ampleur d'autrefois, et ce qui paraît un peu vacillant se raffermira sur les bases toujours solides de l'appui réciproque, de la docilité filiale, de la croyance catholique, et du plus pur patriotisme.

Que ceux-là nous comprennent, qui s'estiment être d'une façon ou d'une autre les guides du peuple. Ses destinées sont peut-être entre leurs mains ; leur devoir est tout tracé, il faut que, par leur attitude publique, ils donnent en eux-mêmes à leurs compatriotes, par leur fidélité personnelle à toutes nos traditions nationales, l'expression sincère de la foi et de la mentalité communes.

A vous tous, nos très chers Frères nous adressons, en terminant, cette recommandation suprême : Soyez toujours vraiment fidèles à tout ce que réclame de vous la religion, en continuant à vos foyers et dans vos paroisses les traditions léguées par vos ancêtres et qui portent en elles-mêmes, avec la garantie du bonheur de vos familles, la sécurité de l'avenir de tout le peupel canadien.

A cette fin, nous supplions Notre-Seigneur, par l'intercession de sa divine Mère, de répandre en abondance ses bénédictions sur toutes les paroisses, sur toutes les familles, sur tous les fidèles de notre diocèse.

LES INCENDIES DU DIOCÈSE DE HAILEYBURY

18 septembre 1916.

Mes chers Collaborateurs,

Le 29 juillet dernier, des feux de forêt dévastèrent une partie du nouveau diocèse de Haileybury.

L'évêque, Monseigneur Latulippe, était absent de chez lui, se trouvant en visite pastorale chez les tribus indiennes du Nord. C'est à son retour seulement qu'il apprenait le terrible désastre, dont il écrivait sur le champ, (8 septembre) à ses ouailles, pour exprimer à la fois la tristesse de son cœur, et son entière et admirable soumission à la volonté divine dans cette épreuve si douloureuse pour l'âme d'un pasteur.

Par sa Lettre Pastorale nous voyons que plusieurs villages ont été rasés ; deux cent neuf personnes, parmi lesquelles des familles entières, ont péri dans les flammes. Cinq cents familles ont perdu tout ce qu'elles possédaient. Plusieurs écoles et chapelles ont été réduites en cendres. Un prêtre, Monsieur Gagné, curé de Nushka, est tombé avec ses paroissiens, victime et martyr de son dévouement. Que de deuils ! Que de ruines ! et que de scènes déchirantes ! Puis, l'incendie éteint, quel affreux spectacle, ces cadavres qui s'étreignent.....

Mes chers Collaborateurs, nous ne saurions rester insensibles en présence d'une semblable douleur, et d'une aussi profonde détresse. Il nous faut donner au vénérable évêque d'Haileybury un témoignage de notre sympathie, et à son Eglise le secours en notre pouvoir, en provoquant la charité de nos fidèles en faveur de leurs frères si cruellement éprouvés. A cette fin, une quête se fera dans toutes les églises de ce diocèse, le dimanche, 1er octobre, en faveur des victimes des feux de forêts du diocèse de Haileybury. Le produit de cette quête devra m'être adressé sans retard pour être aussitôt transmis à Monseigneur l'évêque d'Haileybury.

CIRCULAIRE

MORT DE MGR J.-N. AUBRY

30 octobre 1916.

Mes chers Collaborateurs,

J'ai la douleur de vous annoncer la mort du Très Révérend Monseigneur Jean-Baptiste-Napoléon Aubry, notre Vicaire-Général, décédé ce matin à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Les funérailles auront lieu vendredi prochain, le 3 novembre, à 10 heures, dans la cathédrale de Valleyfield. Vous êtes tous instamment priés d'y assister. La levée du corps se fera la veille, à 4 heures, et l'office des morts suivra immédiatement.

Monseigneur Aubry a été durant toute sa vie sacerdotale et dans tous les postes qu'il a occupés un prêtre modèle. En m'exprimant ainsi je sais que je rends votre propre sentiment. Tout autre éloge est dès lors pour le moment superflu. Je me contente donc de recommander à vos plus ferventes prières ce cher et vénéré confrère qui nous laisse à tous le souvenir et l'exemple de sa piété profonde, de son zèle infatiga-

ble, de son admirable soumission, et de la parfaite régularité de sa vie.

Monseigneur Aubry était né à Saint-Hermas, comté des Deux-Montagnes, le 4 janvier 1851, de Jean-Baptiste Aubry et d'Elmire Deguire. Il fut ordonné prêtre dans sa paroisse natale par Monseigneur Fabre le 8 septembre 1874. Il fut successivement vicaire à Lachine (1874-1878), à Saint-Michel de Napierville (1878), au Sacré-Cœur de Montréal (1878-1884), puis ensuite curé à Saint-Calixte (1884-1889), et à Sainte-Martine de Châteauguay (1889-1911). En septembre 1911 il était appelé à l'Evêché de Valleyfield où il a rempli jusqu'à ce jour les fonctions de Vicaire-Général.

Monseigneur Aubry était membre de la société d'une messe et de la caisse ecclésiastique de Sainte-Cécile, et bienfaiteur insigne du Collège de Valleyfield. Il appartenait aussi à l'Union de Prières de Valleyfield.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE MONSEIGNEUR JEAN-BAPTISTE-NAPOLÉON AUBRY,
VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD

---

3 novembre 1916.

Beati mortui qui in Domino moriuntur.
Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur.
(*Apocal.*)

Messeigneurs (1),
Mes bien chers Frères,

Cette parole que l'Eglise nous rappelle dans son admirable liturgie est bien consolante. Le Saint-Esprit l'explique lui-même en ajoutant presqu'aussitôt : « *Opera enim illorum sequuntur illos* » : Car leurs œuvres les suivent.

Voici donc qu'en quittant tout ici-bas, l'âme chrétienne est cependant entourée du cortège vivant de ses mérites, acquis par la vertu et qui, continuant de vivre avec elle, l'accompagnent jusqu'au tribunal du Juge suprême.

Cette doctrine s'applique avec plus de force encore à l'âme religieuse qu'une vocation de privilège avait dès longtemps séparée du monde, et mise en mesure

(1) S. G. Mgr P. Bruchési, archevêque de Montréal
S. G. Mgr G. Forbes, évêque de Joliette.

d'acquérir constamment pour le ciel des trésors incomparables, fruits de ses œuvres. Mais combien davantage faut-il encore s'élever pour apercevoir la réalisation complète de la pensée divine, couronnant en quelque sorte une carrière sacerdotale, durant laquelle un ministère fidèlement accompli faisait du prêtre le continuateur de l'œuvre du Christ ; cette œuvre elle-même, se diversifiant et se multipliant dans l'Eglise et sur les âmes de manière à reproduire la vie du Sauveur. « *Opera enim illorum sequuntur illos* » : Ils sont suivis de leurs œuvres, les prêtres qui ont prêché la vérité, versé la grâce par l'administration des sacrements, édifié le peuple par leurs exemples, aidé l'Eglise de tout leur amour.

Mes chers Frères, c'est la pensée qui domine en ce moment dans nos âmes, au-dessus de la tristesse et du deuil, alors que nous entourons le cercueil qui renferme les restes mortels de notre très cher et très regretté Vicaire-Général, Monseigneur Jean-Baptiste-Napoléon Aubry. A son tour ce vénérable prêtre a dû répondre à l'appel. Bon et fidèle serviteur, lui a-t-il été dit, entrez dans la joie de votre Seigneur. C'est le temps de recevoir votre récompense.

Mes chers Frères, nous savons très bien qu'en présence de la mort ce sont des prières, bien plutôt que de banals éloges, qui doivent monter de nos cœurs. Et puis, si nous devions simplement répondre aux intentions très connues et à la modestie du défunt, nous garderions le silence sans vouloir suspendre, même un instant, les supplications qui, beaucoup plus que les louanges, peuvent être utiles à son âme. Mais, mes chers Frères, l'humilité d'un prêtre ne saurait enlever à son évêque le droit, ni même le soustraire [illegible] devoir de rendre un témoignage public et solennel [illegible] celui qui, durant les quarante-deux ans de sa vie sacerdotale n'a jamais mérité, ni obtenu autre chose que

l'estime confiante de tous ses supérieurs, l'affectueux attachement de ses confrères, et la filiale soumission des âmes dont il avait la charge. Au reste alors que, d'une part la tombe encore entr'ouverte suffit à écarter toute pensée vaine d'orgueil, d'amour-propre, et qu'elle nous prêche uniquement le néant de toute chose, de l'autre il peut y avoir pour nous tous grande utilité à contempler, dans l'ensemble de ses traits, une âme sacerdotale, et à retenir les leçons qui ressortent de la vie d'un prêtre de tout point exemplaire.

Car c'est bien ce qu'a été Monseigneur Aubry. Déjà son premier évêque, au début même de son sacerdoce, l'affirmait en toute sincérité, et l'éloge toujours vrai était hier encore répété par son vénéré successeur (1).

Ce double témoignage, le plus autorisé, ratifié par un grand nombre d'autres exprimés en diverses occasions, ouvre et ferme avec un admirable à propos la carrière ecclésiastique de Monseigneur Aubry. Il s'est montré toujours le même dans les postes, d'ailleurs peu nombreux, qu'il a successivement occupés : à Lachine, à Saint-Michel, au Sacré-Cœur, à Saint-Calixte, à Sainte-Martine et à Valleyfield, étant partout cité comme modèle à ses confrères.

Avant tout, Monseigneur Aubry était pieux. Evidemment quand on parle de la piété chez un prêtre, il ne s'agit point de la vertu en elle-même, laquelle est, dit l'apôtre, utile à tout, doit être pratiquée par tous les fidèles, et fait la substance même de la vie sacerdotale, parce qu'elle s'alimente à l'amour de Dieu et produit la fervente prière; mais nous parlons de la piété en tant qu'elle se manifeste à tous, et qu'elle se traduit au dehors en une chose qui couvre l'ensemble d'un ministère, et qui s'appelle édification publique. La piété extérieure est la compagne obligée de

(1) Monseigneur Fabre (1874) et Monseigneur Bruchesi (1916).

tous les actes du bon prêtre. Et c'est par elle que ceux-ci revêtent leur plus ample efficacité.

Entendue dans ce sens, la piété de Monseigneur Aubry était profonde, constante et communicative.

La régularité de sa vie était admirée de tous. Il était pour les offices publics d'une ponctualité absolue, et dans toutes les cérémonies, on était toujours certain de le voir présent dans le sanctuaire au milieu, et plus tard, à la tête de ses confrères.

Il apportait dans l'exercice du ministère un soin minutieux, nous dirons plus, une application presque méticuleuse à observer parfaitement les règles liturgiques, consultant fréquemment supérieurs ou spécialistes pour dirimer les doutes plus ou moins sérieux qui pouvaient être soulevés. Mais par-dessus tout, il retenait l'attention édifiée des spectateurs par une attitude recueillie, qui disait l'attention concentrée de son esprit sur tout ce qu'il faisait.

Sa piété, réfractaire peut-être aux pratiques trop nouvelles et trop multiples, se montrait dans toute sa ferveur en tout ce qui la rattachait à Jésus Eucharistique, et à sa très Sainte Mère.

La piété sacerdotale animait le zèle de Monseigneur Aubry, et ce zèle lui-même s'est adapté à toutes les circonstances.

Jeune prêtre, vicaire, il se dépensait sans compter, selon toutes les exigences de la soumission hiérarchique, et était dans toute la force du terme, l'auxiliaire du pasteur en titre dont il partageait largement le labeur et les responsabilités.

Son zèle s'est appliqué plus spécialement à un double objet, également digne du dévouement sacerdotal. Il a aimé la maison de Dieu, et l'a décorée avec soin. Il a favorisé de tout son pouvoir l'éducation religieuse de l'enfance ; chacune des paroisses où il a passé, redit, par son église, et ses institutions scolaires, l'acti-

vité pieuse du pasteur qui les a élevées à la gloire de la religion.

Mais c'est surtout la partie spirituelle qu'il cultivait sans en rien négliger. Il pourrait paraître banal de mentionner son zèle pour la prédication, si l'on n'avait sous les yeux la preuve qu'il y apportait un soin plus qu'ordinaire, que chacune de ses instructions était soigneusement préparée, et que la méditation de son sujet contenait le secret de cette onction pénétrante, de cette conviction qui, jointe à la clarté méthodique de sa parole, pouvait dispenser de tout effort oratoire.

Il faut en dire autant de ses catéchismes, car il faisait lui-même le catéchisme. Il l'a fait jusqu'à la fin de sa vie, alors que les forces lui refusèrent tout autre travail. On serait étonné de voir jusqu'où il a porté le souci de rendre l'enseignement de la religion utile, facile et agréable aux enfants de toute catégorie. Les écrits et annotations qu'il laisse sur ce sujet seraient pour plusieurs toute une révélation.

Monseigneur Aubry s'est élevé jusqu'à la hauteur des maîtres de la mysticité quand, sur la demande de son supérieur, il voulut bien se charger de donner une série de conférences aux communautés religieuses, faisant bien voir que le zèle sacerdotal peut s'étendre ainsi à tous les âges et à toutes les classes, et qu'il reste toujours très simplement l'image de l'amour de Notre-Seigneur.

Dans ses instructions, on le sentait lui-même si pénétré des enseignements qu'il désirait inculquer, qu'il était facile de voir qu'il en connaissait et exerçait parfaitement la pratique.

Portant jusqu'au scrupule le devoir de la résidence, toujours à la disposition de ses ouailles, on peut affirmer que, durant tout le cours de son ministère, au-

cune ne fut jamais par lui privée de l'abondance des grâces suprêmes.

Le zèle du prêtre s'explique par son détachement, et il grandit avec lui. Par sa consécration le prêtre en effet appartient à l'Eglise, et non plus au monde dont il a été séparé. Ne pouvant servir deux maîtres à la fois, il s'est lié à Dieu pour le bien des âmes. C'est sa seule raison d'être, et en dehors de là il n'a plus proprement de but à poursuivre. Les spéculations de cette vie ne le regardent point. Enlevé du milieu des hommes, il est placé au-dessus de tous pour la prière et le sacrifice en permanence.

C'est bien ce que Monseigneur Aubry a connu et pratiqué toute sa vie. Il a toujours vécu dans la retraite compatible avec ses devoirs d'état, ne portant aux choses terrestres que l'intérêt commandé par son ministère. Et sa longue carrière a pu se terminer sans que rien des choses qui dérangent et bouleversent les ambitions humaines ait pu, même un jour, troubler la paix de son cœur. Et cependant il était charitable. Son âme était compâtissante, il avait compris la grande leçon donnée par Jésus à tous ses prêtres dans la personne de ses apôtres : « *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.* » « *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* »

Désintéressé, rejetant à l'arrière plan, selon l esprit de l'Eglise, les préoccupations personnelles d'ordre pécuniaire, Monseigneur Aubry cherchait avant tout le royaume de Dieu et sa justice, dans le souci exclusif de ramener les âmes à Dieu et les sauver.

Par contre, son cœur était large, et le mettait toujours des premiers à répondre généreusement à l'appel, pour toute œuvre d'intérêt supérieur commandée par les besoins généraux de l'Eglise, et les principales institutions du diocèse le comptent au nombre de leurs insignes bienfaiteurs.

Si son humilité était peut-être trop craintive, en revanche sa douceur a été la grande force de son action pastorale. On ne lui a jamais résisté. Elle a remporté toutes les victoires. Elle attirait les âmes, les convertissait, les sauvait. On pouvait lui écrire un jour, en toute vérité : la bonne entente, la piété, la charité, l'instruction et l'éducation, règnent comme autant de souveraines chez vos paroissiens.

Affable, d'une politesse exquise, très hospitalier, Monseigneur Aubry était aussi, par le fait même de sa charité, d'une discrétion parfaite. Son silence arrêtait toute critique et toute médisance, et toujours souriant bien que presque toujours sérieux, il commandait par sa tenue et son maintien le respect des absents.

Ce qui fait par-dessus tout la grandeur du sacerdoce, et assure avec toute la valeur de ses mérites l'efficacité complète du ministère du prêtre, c'est l'obéissance vouée en forme de conclusion à la cérémonie de l'ordination. Le prêtre est en effet participant du sacerdoce de Jésus-Christ. Le Verbe divin est venu en ce monde en qualité de prêtre pour offrir un sacrifice dont il serait lui-même la victime, sacrifice qui doit être continué jusqu'à la consommation des siècles par le sacerdoce créé pour cette fin.

Le prêtre doit donc reproduire et continuer Jésus-Christ, dans la vertu spéciale qui nous a valu l'immolation du Calvaire, et le salut du monde. Cette vertu c'est l'obéissance. Le Christ a été fait obéissant, jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. A cause de cela, Dieu l'a exalté et lui a donné un nom, et un nom qui surpasse tout autre nom : « *Christus factus est pro nobis obediens, usque ad mortem, mortem autem crucis, propter quod et Deus exaltavit illum et dedit illi nomen quod est super omne nomen.* »

Or le prêtre comme tel s'identifie avec le Christ, et doit comme lui s'appliquer à faire œuvre d'obéissance.

Et c'est peut-être en ceci que Monseigneur Aubry s'est montré le plus éminemment digne de sa sublime vocation, comme c'est sur ce point particulier que nous devons davantage chercher à faire ressortir la noblesse de son âme, par les exemples de soumission respectueuse, toute filiale et empressée qu'il nous laisse. Ils remplissent sa vie tout entière, ils resplendissent plus particulièrement durant sa carrière pastorale. On les retrouve attachés à toutes ses entreprises, et pour ainsi dire à tous ses actes, ils sont consignés dans tous ses écrits. Monseigneur Aubry a été par-dessus tout un prêtre obéissant. Il a porté l'obéissance sacerdotale, toujours avec la même affectueuse soumission, jusqu'au sacrifice et jusqu'à l'héroïsme même dans le sacrifice, acceptant, par vertu, malgré la tristesse des déchirements, de consommer la rupture des liens qui sont toujours les plus difficiles à dénouer.

Ici, à côté de nous, Monseigneur Aubry, lentement miné par un mal qui ne pardonne point, s'est quand même montré toujours avec les qualités qui l'avaient fait ailleurs tant estimer, ajoutant celles d'une prudence et d'une sagesse consommées, dans l'office de conseiller épiscopal que lui imposaient ses nouvelles fonctions.

Il a vu de loin venir la mort sans déranger en rien ses habitudes de piété, et gardant jusqu'à la fin la disposition parfaite de faire en toute chose uniquement la volonté de Dieu. Il attendait son heure sans fausse confiance, sans vaine terreur, mais dans la disposition toute surnaturelle d'une âme sacerdotale qui, à la perspective des comptes à rendre, ne manque pas de joindre celle de la récompense à recevoir, promise par la miséricorde divine aux prêtres fidèles.

Mes chers Frères, en présence du cercueil qui va se fermer, dérobant pour toujours à nos regards la dépouille mortelle de Monseigneur Aubry, ouvrons les

yeux de la foi et voyons se vérifier la parole de l'Esprit-Saint : « *Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur....., car ils sont suivis de leurs œuvres.* » Quelles œuvres ! et quel cortège !

Toute une vie consacrée au service de Dieu dans la plus sublime des vocations, tant de messes bien dites, tant de sacrements administrés, tant de vérités prêchées, tant d'âmes régénérées, pardonnées, fortifiées, consolées, sauvées, conduites jusqu'à la porte du ciel, tant d'actes accomplis pour la gloire de Dieu et celle de son Eglise, près d'un demi-siècle de vie sacerdotale dont aucun jour n'a été dissipé ; la mort qui groupe dans un même rayonnement toutes ses œuvres à la fois pour en envelopper l'âme d'un prêtre entre les mains de son Dieu, voilà ce que la pensée chrétienne nous permet de contempler en ce moment, et ce qui fait en même temps, qu'à la consolation s'ajoute pour nous tous la grande leçon laissée par le défunt dont nous pleurons la perte. Sa mort elle-même résume tous les enseignements de sa vie et il nous prêche du fond de la tombe : « *Defunctus adhuc loquitur.* »

Mes bien chers Frères, bénissons le Seigneur qui, dans les temps difficiles et troublés que nous traversons, alors que tout conspire pour diminuer dans le monde le règne de Jésus-Christ et l'obéissance à ses lois, daigne perpétuer la race sainte et choisie du sacerdoce royal, et continuer par de dignes prêtres sa fonction de médiateur, pour maintenir toujours active la communication surnaturelle des âmes avec Dieu.

Mais, mes chers Frères, il faut la perfection même pour entrer dans le ciel. La couronne peut se faire attendre pour ceux-là que notre piété et notre affection exaltent avec la plus complète sincérité. A cause de cela, il faut à nos éloges si justement mérités, joindre nos supplications les plus ardentes, pour demander à Dieu, le Dieu de toute justice et de toute sainteté,

et aussi le Dieu de miséricorde, d'ouvrir sans délai les portes du ciel à l'âme de notre cher défunt. Qu'elle entre dans le séjour des Bienheureux pour voir son sacerdoce consommé dans le sacerdoce du prêtre souverain Jésus-Christ, qui lui dira en l'enveloppant d'amour et de gloire : « *Tu es prêtre pour l'éternité.* »

LETTRE PASTORALE

LA VOIX DU PAPE

15 décembre 1916.

Nos très chers Frères,

Par deux fois, en moins de vingt ans, la voix de Notre Très Saint-Père le Pape s'est fait entendre aux oreilles du peuple canadien.

En 1897, dans l'encyclique *Affari vos*, Léon XIII, de glorieuse mémoire, rappelait dans ses grandes lignes la doctrine catholique touchant les droits essentiels de l'Eglise et des pères de familles dans l'œuvre fondamentale de l'éducation de l'enfance, et traçait aux catholiques de ce pays la conduite à suivre, dans les circonstances pénibles et désastreuses où le mettait une législation récemment introduite dans une de nos provinces.

Dernièrement le Souverain Pontife Benoît XV, heureusement régnant, adressait à tout l'épiscopat et à tous les fidèles du Canada une Lettre destinée dans son intention à mettre fin à des dissensions douloureuses, créées parmi les fidèles de différentes nationalités ; il donnait, avec tout le poids de l'autorité pontificale,

des avis et des conseils dictés en même temps par la tendre charité d'un père qui regrette de voir ses fils désunis, et la profonde sagesse du Chef suprême de l'Eglise qui sauvegarde tous les droits dans le respect mutuel de toutes les aspirations légitimes.

Nos très chers Frères, la voix du pape est toujours solennelle. Toujours elle s'impose, par sa majesté et son ampleur, à la vénération de ceux à qui elle parle : elle commande particulièrement la déférence et la docilité filiale de tous les enfants de l'Eglise.

Et quand elle vient, par un arrêt suprême, couper court à des discussions faites jusque-là dans une sincérité commune à tous les partis, elle demande à être obéie simplement et sans réserve ; il ne reste plus qu'à rendre grâce à Dieu d'avoir ainsi pourvu la grande famille chrétienne d'une autorité certaine et absolue, incarnée en permanence dans la personne du pape, successeur de Pierre et comme lui, vicaire de Jésus-Christ.

Et c'est là la grande tradition de l'Eglise : au Père commun tous les fidèles peuvent librement s'adresser, exposer leurs demandes, leurs besoins et même, s'il y a lieu, leurs griefs et leurs plaintes, puis la parole du pape vient terminer toute dispute.

C'est, nos très chers Frères, pour accentuer en vos âmes, le sentiment déjà bien connu de votre entière et affectueuse soumission à l'égard de Notre Saint-Père le Pape, que nous venons aujourd'hui, prenant occasion de la Lettre : *Commisso divinitus*, vous parler du Souverain-Pontife, de ce qu'il est pour nous de par la volonté du Christ, et de ce que nous devons être pour lui si nous voulons pleinement répondre à la volonté de Notre-Seigneur.

Sans doute ce que nous allons dire ne sera pour vous rien de nouveau, et qui ne vous soit depuis longtemps connu. Tout enfant qui sait son catéchisme,

sait par là même que le pape est comme Pierre le chef suprême de l'unique Eglise fondée par Jésus-Christ, et que l'obéissance au pape est la condition essentielle de l'union des âmes avec cette même Eglise.

Et c'est bien ce que vous croyez. Toutefois il en est de cette vérité comme de toutes celles que nous professons. Pour qu'elle soit plus ferme, plus vive et plus profonde, notre foi a besoin de se souvenir des bases qui l'appuient et des motifs qui, selon le mot de l'apôtre, la rendent même raisonnable à notre esprit.

***

Jésus touchait au terme de sa vie publique, il se préparait à l'acte suprême qui allait consommer sur la croix la rédemption du monde. Il avait prédit sa passion. Bientôt il allait souffrir et mourir.

Mais afin de pouvoir étendre à tous et dans tous les siècles à venir les mérites de son sang, il jetait les premières assises de l'œuvre complémentaire par laquelle il réunirait tous les rachetés en une seule famille, dont il resterait toujours le premier chef, et qui fournirait à tous ses membres les moyens du salut. Jésus préparait son Eglise.

Il avait appelé et groupé ses apôtres; il leur avait communiqué ses enseignement et les avait faits témoins de ses prodiges.

Un jour, accompagné de ses disciples, Jésus se dirigeait vers les bourgades des environs de Césarée de Philippe. Durant la route il avait prié seul, comme il avait coutume de le faire dans les circonstances les plus graves. Après quoi il adressa cette question à ses disciples : « *Que pensent les foules du Fils de l'homme? Qui disent-elles que je suis?* » Ils répondirent : *Les uns prétendent que vous êtes Jean-Baptiste, les*

autres que vous êtes Elie ; d'autres enfin que vous êtes Jérémie ou l'un des anciens prophètes sorti du tombeau. » « *Mais vous*, reprit Jésus, *qui dites-vous que je suis ?* » Prenant la parole, Simon-Pierre répondit : « *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* »

« *Tu es bienheureux, Simon fils de Jean*, répondit Jésus, *parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais bien mon Père qui est dans les cieux.* »

« *Et moi je te déclare que tu es Pierre, que sur cette pierre je bâtirai mon Egise, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (1). »

Arrêtons-nous ici, nos très chers Frères, pour considérer quelques points de ce sublime dialogue.

Tous les disciples gardaient le silence. Pierre parle de lui-même, sans y être invité par ses frères, sans les représenter. Ce n'est donc pas en leur nom; ce n'est pas davantage sous le coup d'un enthousiasme éphémère, ni pour exprimer une tradition de famille ou de tribu. Il était comme les autres ignorant par nature et par éducation. Mais il est saisi par la révélation surnaturelle du Père et, sous l'impulsion du Saint-Esprit, il confesse la divinité du Fils.

Aussi Jésus le proclame bienheureux entre tous, et sur-le-champ il l'appelle du nom qu'il lui avait déjà prédit : « *Tu es Pierre* (2). »

Or, nous savons par l'Ecriture que les noms donnés par Dieu ne sont point stériles et vides de sens. Au contraire, sous l'action divine ils effectuent ce qu'ils disent et le font connaître.

Ici Notre-Seigneur donne lui-même et très clairement toute la signification pratique qu'il faut attacher au nom de Pierre, il veut dire base, assise, fondement. Celui qui le portera désormais par ordre du Christ,

(1) MATTH., XVI, 13, ss.
(2) JO., I, 42.

sera le roc sur lequel s'appuiera l'édifice que Jésus doit construire et qui sera son Eglise.

Le fondement d'une construction doit en assurer la fermeté, la cohésion et la durée. Et parce que l'Eglise sera ainsi portée sur Pierre elle sera inébranable et, dans l'union parfaite de toutes ses parties, elle restera jusqu'à la fin des temps.

Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Toutes les puissances ennemies commandées par Satan pourront se liguer, se lancer à l'assaut et répéter maintes fois la fureur de leurs attaques ; que se jettent contre elle l'impiété sous toutes ses formes, l'hérésie, le schisme, la violence, la dépravation des mœurs ; que même à point nommé par le monde entier, la rage infernale soulève la plus formidable des tempêtes, toutes ces vagues écumantes viendront se briser contre le roc infrangible, qui sera simplement lavé à ses pieds, et rendu plus brillant et plus glorieux après les orages, au grand soleil de vérité et de justice.

Mais Jésus continue : « *A toi je donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié aussi dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié aussi dans le ciel* (3). »

Jésus parle souvent dans l'Evangile du royaume des cieux. Son royaume qui n'est pas de ce monde, c'est le royaume des âmes dans lequel toutes les nations lui ont été dévolues en héritage. Ce royaume vient du ciel comme il est fait pour le ciel. Ce royaume devra couvrir le monde et s'étendre à tous les siècles. De ce royaume Jésus conférera, l'heure venue, les clefs à saint Pierre.

Dans le langage figuré admis partout, mais spécialement chez les Juifs, les clefs signifient le droit suprême et indiscutable d'ouvrir et de fermer, de faire

(3) MATTH., XVI, 19.

entrer et sortir. On donne au maître les clefs de la maison, aux magistrats les clefs de la ville. C'est donc l'autorité indépendante de toute autre que recevra l'apôtre. C'est sur le royaume du Christ que s'exercera cette autorité absolue. Pierre sera donc le vicaire de Jésus-Christ Roi, et lui-même sera roi comme son maître, puisqu'il doit être investi par le symbole des clefs de la puissance royale.

Il en est de même du pouvoir de lier et de délier. Il s'agit toujours des âmes. Elles peuvent être liées par la loi qui les régit, par la faute qu'elles peuvent commettre, ou par la peine qu'elles doivent subir, et celui-là seul peut les lier ainsi qui possède la triple puissance qui commande, qui juge, et qui châtie sans appel. Cette autorité législative, judiciaire et coercitive est donnée à Pierre, non seulement sans limite, mais avec promesse d'être en tous ses actes ratifiée dans le ciel.

C'est donc dans la personne de Pierre, la magistrature absolue, placée au sommet de l'organisme spirituel que Jésus va créer, et par lequel il perpétuera sur la terre sa présence et son action.

Durant la dernière cène, à la veille de sa mort, Jésus vient de prédire à Pierre sa chute déplorable, mais il ajoute aussitôt : « *Simon, Simon, voilà que Satan a demandé à vous passer au crible comme du froment. Mais moi, j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. Et toi, une fois converti, soutiens et affermis tes frères* (4). »

Ce sont tous les apôtres qui seront exposés aux fureurs de Satan. C'est pour Pierre spécialement que Dieu le Fils prie son Père dans le ciel. Sa prière est divinement efficace. Il demande pour le chef qu'il s'est choisi la fermeté infaillible dans la foi, afin que jamais il ne connaisse pour lui-même l'ébranlement,

(4) LUC, c. XXII.

ni l'erreur. Il veut de plus qu'il soit le soutien de tous ses frères dans l'Eglise, qu'il garde contre les assauts de l'enfer, l'intégrité doctrinale des pasteurs qui enseigneront avec lui, et des fidèles qui les suivront. C'est, avec le magistère authentique, l'infaillibilité dans la possession et l'enseignement de la vérité et dans la conduite des âmes, qui sera garantie par Dieu lui-même, accordant au Sauveur en ce moment solennel l'objet de sa prière.

Le voilà donc ce Pierre, homme inculte et grossier, ignorant et inconnu, d'origine si obscure et de profession si humble, ce pêcheur maladroit, ce disciple si faible, si craintif, qui tout-à-l'heure ira jusqu'à renier lâchement son maître, le voilà couvert de promesses qui bientôt réalisées feront de lui, dans la primauté de l'honneur et de la juridiction, le chef suprême et infaillible de la Sainte-Eglise de Jésus-Christ.

Il en est établi dès lors le fondement.

Sans doute, comme le dira l'Esprit-Saint, tous les apôtres sont dans les fondations de cet édifice divin : « *Le mur de la cité a douze fondements et sur ces douze fondements sont écrits les noms des douze apôtres de l'agneau* (5). »

Oui, mais parmi ces pierres, il en est une spéciale qui unit toutes les autres, et qui à part et d'une façon prééminente sera la base véritable décrite par le prophète : « *Voici que je poserai dans les fondements de Sion une pierre éprouvée, une pierre angulaire, une pierre précieuse, une pierre stable et fondée sur le fondement* (6). »

Ce fondement antérieur, c'est à la vérité Jésus-Christ lui-même : Aucun autre ne saurait être substitué à celui-là ; la pierre première c'est vraiment le Christ.

Mais pour la société humaine, que sera l'Eglise,

(5) APOC., XXI, 14.
(6) IS., XXVII, 16.

cette pierre sera cachée dans les profondeurs invisibles de la divinité. A elle viendra donc se souder le fondement visible que tous pourront apercevoir et reconnaître, celui que Jésus aura fixé en complétant son œuvre.

***

L'architecte divin a tracé les plans de l'édifice, il va maintenant procéder à leur exécution.

Après sa résurrection, dans une troisième apparition à ses disciples réunis, après une pêche miraculeuse, le repas pris en commun, Jésus dit à Simon Pierre : « *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci?* » « *Oui Seigneur, vous savez que je vous aime*, répondit Pierre. » « *Pais mes agneaux* », dit alors Jésus. Une seconde fois Jésus lui dit : *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci? Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime* répondit encore Pierre. *Pais mes agneaux*. Une troisième fois il lui posa la même question : « *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu.* » *Seigneur vous savez toute chose, vous savez donc que je vous aime*. Alors Jésus lui dit : *Pais mes brebis* (7).

Il faut noter ici, nos très chers Frères, que Jésus s'était déjà donné comme le bon pasteur qui a soin de ses brebis, et donne pour elles sa vie. Il a son bercail, son troupeau, son pâturage. C'est la figure sous laquelle il présente en ce moment son Eglise. Et parce que lui, le Pasteur divin, doit bientôt quitter la terre, il lui faut se donner un représentant attitré qui soit à sa place, en son nom et pour lui, le Pasteur chargé de paître, de garder et de diriger toute la bergerie.

Dans cette bergerie, il y a les mères et les petits, les brebis et les agneaux, les pasteurs et les fidèles. Tous

(7) Jo., XXI, 17.

ils seront sans exception réunis et placés sous une même houlette, celle de Pierre le Pasteur Suprême qui reçoit l'investiture de la primauté promise naguère.

Par une triple protestation d'amour, Jésus a voulu d'abord que Pierre effaçât son triple reniement. Il est maintenant confirmé dans la foi et dans la charité dont le vicaire du Christ aura besoin pour fournir, au troupeau tout entier, l'abondant pâturage de la doctrine et de la grâce, et le conduire avec sécurité dans les voies surnaturelles.

***

Tous les apôtres, outre leur mission générale et perpétuelle, attachée à la plénitude du sacerdoce et qui devait se transmettre à leur succession indéfinie, reçurent des privilèges personnels requis pour les besoins temporaires de l'Eglise naissante, et qui devaient s'éteindre avec eux. Ils eurent notamment juridiction universelle, et le don d'infaillibilité doctrinale. Mais cette double prérogative était en principe subordonnée à la primauté de Pierre, qu'ils ont eux-mêmes tout de suite proclamée. Et c'est ce qu'on voit très nettement établi dans leurs écrits. C'est ainsi que Pierre, qui le premier avait eu le bonheur de voir le Christ ressuscité (8), est toujours dans la suite nommé en tête de ses frères (9). C'est lui qui émet l'idée de remplacer le traître Judas, et qui prêche aux Juifs au sortir du cénacle. C'est lui qui admet de prime abord les Juifs et les Gentils dans l'Eglise, qui administre le premier baptême et opère le premier miracle (10). C'est lui qui châtie Ananie et Saphire.

Il préside le concile de Jérusalem et y prend la

(8) Luc, XXI, 34.
(9) Joann., I, 33.
(10) Act., I, 15.

parole avant tous les autres (11). Il visite d'office toutes les églises (12). Il approuve les écrit de saint Paul (13) et Paul lui-même confronte son Evangile avec celui de Pierre de peur dit-il d'avoir couru ou de courir en vain (14). Que Paul réprimande Pierre, pour un motif de charité fraternelle en matière disciplinaire, c'est à cause de la force de l'influence exercée par l'exemple du chef, et ceci prouve encore la prééminence de Pierre qui justifie elle-même la remontrance de Paul.

A ces témoignages si clairs contenus dans les Saintes Ecritures, vient s'ajouter celui de la tradition tout entière remontant jusqu'au berceau même de l'Eglise. Tous les pères et tous les théologiens ont à l'envi dans tous les temps, proclamé la supériorité conférée à Pierre par le Christ sur les autres apôtres, et affirmé la nécessité d'être uni à Pierre pour pouvoir garder l'unité de la foi et de la communion.

Ils appellent Pierre le prince des apôtres, la tête, la bouche, le cœur de l'Eglise, son premier fondement.

C'est de même ce qu'ont fait tous les conciles généraux, depuis celui de Nicée jusqu'à celui de Trente, et leur doctrine commune a été condensée en cette formule lapidaire et définitive du concile du Vatican : « *Si quelqu'un dit que le bienheureux apôtre Pierre n'a pas été établi par le Christ prince de tous les apôtres, et chef visible de toute l'Eglise militante, et que la primauté, non seulement d'honneur, mais encore de juridiction, ne lui a pas été conférée directement et immédiatement par Notre-Seigneur, qu'il soit anathème.* »

***

Mais, nos très chers Frères, ce n'est pas pour l'avantage privé de son apôtre que Jésus a conféré à Pierre

(11) Act., xv.
(12) Act., ix, 32.
(13) II Pet., iii, 15.
(14) Gal., ii, 2.

l'autorité souveraine sur son Eglise. Cette Eglise elle-même n'a pas été établie pour un temps limité. Elle est fondée pour toutes les générations futures et doit durer jusqu'à la fin du monde. Jésus a promis d'être toujours avec elle, et sa présence se continuera jusqu'à la consommation des siècles.

L'Eglise est donc immortelle, et son divin fondateur la gardera jusqu'à la fin, telle qu'il l'a lui-même constituée.

Il faut donc que Pierre, qui en est établi la base, demeure aussi longtemps que l'Eglise.

D'ailleurs, c'est en vue de l'unité de son Eglise que Jésus l'a ainsi établie et resserrée sous un seul chef. Cette Eglise, la sienne, qui doit rester seule, unique, à l'exclusion de toute autre, est présentée au monde comme une société, une famille, un royaume, un corps organique, une personne morale ; c'est une maison, un temple, un bercail, toutes choses qui requièrent un maître, un centre, une tête, un chef, sans quoi tout se divise, se disloque et se disperse.

Qu'on ne dise point, qu'on ne pense point, dit Bossuet, que ce ministère de saint Pierre finisse avec lui. Ce qui doit servir de soutien à une Eglise éternelle ne peut jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ses successeurs. Pierre parlera toujours dans sa chaire ; c'est ce que disent les Pères ; c'est ce que confirment six cent trente évêques au concile de Chalcédoine.

Mais, Simon le fils de Jean devra lui, mourir à son tour. Où chercher, où trouver celui qui, par la volonté du Christ sera Pierre à sa place, héritier de ses prérogatives, et revêtu comme lui de la primauté d'honneur et de juridiction sur toute l'Eglise? Qui sera le successeur légitime de Pierre? Celui-là évidemment qui héritera de son titre sur le siège qu'il aura occupé jusqu'à la fin. C'est là dans l'union scellée par la mort qu'il

faut voir la volonté définitive du Christ, fondateur de l'Eglise, touchant la succession de son vicaire.

Pierre, apôtre, comme ses frères s'élance dans l'arène à la conquête spirituelle du monde. Il passe ici, là, s'arrête à Antioche, quitte cette ville et vient à Rome, où il fixe son siège, et où il meurt crucifié comme son maître. Il laisse par le fait à l'évêque de Rome, son successeur, toute la gloire et tout le poids de la primauté apostolique.

La ville de Rome qui, à la mort de Pierre, était le centre du monde, et la capitale de l'empire, devient le centre de l'Eglise, la capitale du royaume des cieux sur la terre, et la résidence royale de son chef.

Rome était prédestinée à cette fin glorieuse; elle était annoncée comme devant être la tête et la maîtresse des nations. Pierre en mourant y confesse la vérité du Christ, comme il l'avait confessée par sa parole durant sa vie.

Cette confession demeure, et ses successeurs héritent de la formule par laquelle chacun vient dire à son tour : *Vous êtes le Christ*, pour s'entendre répondre : *Et toi tu es Pierre, sur toi repose mon Eglise.*

Pierre continue donc de vivre dans l'évêque de Rome. Et remarquons en passant que si le titre donne le siège, ceci est indépendant de la résidence actuelle ou effective. Ce qui importe c'est le nom de la ville, et le fait divinement ratifié que Pierre a fixé pour jusqu'à sa mort son siège à Rome. La destinée matérielle de cette cité ne saurait déranger l'ordre établi. Même si Rome était détruite, venait à disparaître, ou que son évêque en fût chassé et n'y pût pas demeurer son nom serait toujours conservé dans l'Eglise, qui verra toujours en elle le fondement solide sur lequel elle repose.

Que l'évêque de Rome soit le successeur légitime de Pierre dans sa primauté d'honneur et de juridiction

sur toute l'Eglise, c'est donc une vérité certaine, et qu'il est permis de croire révélée par Dieu lui-même.

Aussi la tradition catholique a-t-elle toujours unanimement reconnu que Pierre parle à Rome par le pape; que Rome est l'Eglise principale, la plus élevée, la mère de toutes les églises, le principe et l'origine de l'unité dans la société du Christ. Au pape se rattache comme à son premier fondement tout l'édifice élevé par Jésus-Christ. L'Eglise et le pape c'est tout un, parce que le pape c'est Pierre, et où est Pierre, là est l'Eglise.

Avec saint Irénée, tous les Pères cherchent à Rome le centre de l'unité catholique.

Au pape, en la personne de Pierre disent-ils, et comme à lui, Jésus-Christ a donné le plein pouvoir de paître, de gouverner et de conduire l'Eglise universelle. Le pape, pontife romain, est le père et le docteur de tous les chrétiens, le chef de l'épiscopat, celui qui garde incorruptible le dépôt de la doctrine. Ce langage, qui est celui des vrais interprètes de la pensée chrétienne et de la doctrine catholique dans le cours des âges, montre bien que la lignée des évêques de Rome, celle des papes, est en vérité, la dynastie des successeurs de Pierre. La ville de Rome est bien celle que l'on voit décrite dans les anciennes Ecritures : « *La maison du Seigneur sera assise sur la crête de plusieurs monts et posée sur un groupe de collines, et toutes les nations afflueront vers elle. Et des peuples nombreux y viendront en disant : venez et montons à la maison du Seigneur, à la maison du Dieu de Jacob. Il nous enseignera ses voies et nous marcherons dans ses sentiers, car la loi sortira de Sion et la parole du Seigneur ne restera pas captive dans Jérusalem* (15).

Et combien l'histoire même de la papauté montre éloquemment l'action de la divine Providence, dans le

(15) Is., III, 18.

déroulement exceptionnel de cette liste de deux cent soixante-cinq pontifes, durant les vingt siècles de notre ère, c'est ce qui a été maintes fois établi. Est-il un seul empire, un seul trône debout à côté de celui de Pierre toujours inébranlable !

Il a plus que tout autre subi toutes les attaques. Autour de lui tout change, tout se bouleverse, tout croule, tout disparaît pour renaître dans une modification incessante des peuples et de leurs gouvernements; c'est la loi historique qui régit toutes les institutions humaines, mais l'Eglise est divine et elle continue avec son chef à défier les orages.

Le chêne séculaire s'élève au-dessus de la forêt souvent secouée par les plus rudes tempêtes. Elles arrachent les rameaux secs qui vont pourrir sur le sol, mais l'arbre reste debout, toujours droit et toujours sain, avec ses racines qui plongent dans les entrailles de la terre.

***

A une certaine époque le pape est devenu roi temporel ; il l'a été plus de mille ans. C'était une disposition merveilleuse de la Providence qui prenait, dans la piété filiale des peuples et des souverains, ce moyen très légitime et le seul vraiment efficace d'assurer, dans l'indépendance parfaite, la liberté absolue dont a besoin et dont devrait toujours jouir le vicaire de Jésus-Christ, dans le gouvernement de son royaume.

L'injustice a dépouillé le pontife de ses états, et la force brutale lui a ravi le trône de la domination terrestre. Mais l'impiété jusque-là triomphante, pouvait-elle soustraire le domaine des âmes et des consciences à celui qui possède les clefs du royaume des cieux?

La splendeur des dons célestes fait toujours le manteau royal du vicaire de Jésus-Christ. Sa main conti-

nue de porter le sceptre d'un commandement supérieur à toute puissance humaine, et sur sa tête notre foi continue de contempler le diadème glorieux d'une royauté, qui se confond avec celle même du Christ en ce monde.

Et parce que le Verbe de Dieu ne saurait jamais être enchaîné (16), le pape parle toujours avec Pierre. Comme lui il oppose le *non possumus* à toutes les erreurs et à toutes les convoitises injustes. Il flétrit le crime, protège le droit, appuie toutes les libertés et couronne la sainteté. Sa parole infaillible maintient la vérité de la doctrine et la rigueur des préceptes. Son autorité souveraine préside toujours au gouvernement de l'Eglise universelle, et garde partout dans la dépendance légitime les pasteurs et les fidèles. Elle apaise les différends, dirime les controverses, prononce sur toutes choses la sentence finale. Quand Rome a parlé, c'est-à-dire le pape, la cause est jugée.

La voix du pape est d'ailleurs toujours celle d'un père plus encore que d'un roi. Elle exprime tous les sentiments de la tendresse divine. Elle parle, crie, enseigne, gouverne, exhorte, défend, supplie, bénit, menace, pardonne et sauve (17).

Et si cette parole n'est malheureusement pas écoutée, c'est toujours pour le plus grand malheur des âmes et des peuples.

Durant la guerre qui couvre l'Europe de tant d'atrocités, et porte ses menaces jusque sur nos rives, n'est-il pas émouvant d'entendre la voix du pape plus forte que le fracas des batailles ! Messagère de justice, de charité et de paix, elle voudrait jeter la miséricorde entre les camps ennemis. Ce sont des fils qui s'égorgent sous les yeux de leur père.

Si, dans le conflit inextricable des intérêts qui s'agi-

(16) II Tim., II, 9.
(17) Apoc., XII.

tent, des ambitions qui se démènent, et même, hélas ! des rancunes et des haines qui veulent s'assouvir, on persiste à écarter de part et d'autre la main bienfaisante et douce du Pontife, il faut au moins chercher en lui l'arbitre suprême qui intervient à propos, pour adoucir dans la mesure possible les horreurs du fléau, et flétrir, au nom de la justice éternelle et par des arrêts irrévocables, les actes monstrueux de cruauté et de barbarie qui, sans la voix du pape, pourraient paraître justifiables à leurs auteurs.

Le pape a parlé, et dans le monde entier les âmes pieuses supplient le Seigneur de ramener la paix sur la terre. Le pape a parlé, et les prisonniers sont mieux traités, les blessés sont rapatriés, les familles éprouvées par la guerre sont secourues. Le pape a parlé, et les crimes commis contre le droit des nations sont par lui dénoncés sans relâche. La sagesse dicte ses paroles. Souvent il parle dans le secret prescrit par l'Evangile, et avec la charité qui évite d'éteindre la mèche qui fume encore, ou d'achever le roseau à demi brisé. Et c'est pour cela que le monde doit continuer d'ignorer pour une grande part, l'action exercée par le pontife souverain sur tous ceux qui, dans le déchaînement des passions, sont en mesure de faire ou d'éviter quelque chose pour apaiser les peuples en conflit.

***

Nos très chers Frères, le pape, évêque de Rome, est donc vraiment Pierre, vicaire de Jésus-Christ, il s'appelle aujourd'hui Benoît XV, comme il s'appelait naguère Pie X, Léon XIII, ou Pie IX. Notre Saint-Père le Pape Benoît XV, souverain Pontife, chef suprême de l'Eglise, doit donc recevoir de notre part tous les hommages de la piété filiale la plus profonde et la

plus sincère. Nous sommes ses enfants, ses fils. Et la première des obligations qui s'impose à son égard, c'est assurément celle de la soumission affectueuse et complète.

S'il est vrai qu'il faille obéir à tous ses supérieurs, parce que tout pouvoir vient de Dieu, où trouver sur terre une autorité qui puisse à meilleur titre que celle du pape se réclamer de l'origine divine?

Elle a été d'une façon immédiate communiquée par le Christ à son vicaire, pour être exercée directement sur tous les fidèles. Plus que cela, Jésus s'est identifié avec son apôtre, si bien que, qui écoute le pape écoute Jésus-Christ lui-même et Celui qui l'a envoyé.

Le domaine de l'autorité pontificale couvre et dépasse celui de toute puissance temporelle. Il s'étend aux choses intimes de l'âme, comme il atteint tous les éléments extérieurs qui intéressent le gouvernement de l'Eglise.

Ce serait une grande illusion de s'imaginer que la soumission au pape ne se commande que pour les vérités de la foi, et qu'elle ne se motive que par l'infaillibilité pontificale; même si le pape, dans la personne de Pierre, n'eût pas été revêtu par le Christ de l'armure divine, qui le défend efficacement contre toute erreur possible dans sa mission de docteur universel, il n'en serait pas moins le pontife souverain, chargé de gouverner le royaume dont il a reçu les clefs, et dans lequel il possède le pouvoir de lier et de délier les consciences. Du reste aucune autre puissance sur la terre ne saurait revendiquer le privilège d'être infaillible, et cependant chacune, dans la sphère qui lui est propre, possède le droit indiscutable de commander. Ce qui entraîne le devoir certain de lui obéir. Le champ ouvert aux définitions doctrinales, s'adressant à toute l'Eglise par voie de définition authentique et solennelle, c'est celui de l'infaillibilité. Il laisse une marge

très large à l'exercice de la juridiction, s'étendant à tout l'ensemble et à tous les détails de la vie courante de la Sainte Eglise.

En refusant de croire ce que le pape, au nom du Christ, et appuyé sur son infaillibilité, commanderait à notre foi, nous serions coupables d'hérésie et retranchés du giron de l'Eglise. En refusant pour tout le reste obéissance au pape, et en nous soustrayant à l'autorité de sa parole, sous prétexte qu'elle n'est pas infaillible, on tomberait simplement dans le schisme. Or, comme le dit saint Augustin, l'hérésie et le schisme tuent également.

Et qu'on ne dise pas que l'obéissance au pape est une chose qui regarde surtout les évêques et, en général, les personnes ecclésiastiques ou religieuses. S'il y avait une distinction à faire, ne serait-elle pas plutôt à l'inverse? Sans doute nous devons vous donner l'exemple, mais vous êtes tenus de le suivre. C'est par deux fois que le Christ a commandé à Pierre de paître ses agneaux, c'est-à-dire ses fidèles (18). Et sur quoi pourrait s'appuyer la prétention des fidèles laïques refusant ou dédaignant d'obéir au pape? Dès qu'il parle, c'est donc qu'il le fait avec motif, dans une sphère où il lui est loisible d'intervenir, et après avoir assuré à sa parole toutes les garanties que peut donner la sagesse humaine la moins douteuse, cherchant sa lumière dans les régions supérieures de la grâce.

Le pape ne saurait jamais avoir en vue que le bien surnaturel de l'Eglise et des âmes. Il est de par sa mission, étranger à toute partialité. Il ignore l'acception des personnes (19). Tous ses fils sont par lui aimés d'une égale affection. Il ignore la rivalité des races. Il n'est pour lui ni Grecs, ni Juifs, ni Gentils, il est pour tous également le père commun (20).

(18) Jo., XXI, 17.
(19) Col., III, 25.
(20) Gal., III, 28; Col., III, 11.

Son autorité possède toutes les qualités décrites par l'Esprit-Saint, la bénignité, la bonté, la longanimité, la mansuétude et la modestie (21).

Si donc il doit prononcer entre quelques-uns de ses enfants, que séparent des litiges plus ou moins graves, on peut être sûr que le pape élève la question et la place dans la région surnaturelle du salut des âmes, qu'il fait dominer l'esprit de charité de Notre-Seigneur, en rappelant le précepte de l'amour. Puis enfin que, pour prononcer la sentence finale qui commande dans le respect, la soumission de tous, le pape continuant de vérifier la parole par laquelle l'Esprit-Saint exprimait la sagesse romaine (22), n'a pas manqué de faire de l'objet en dispute, celui de l'attention la plus sérieuse. C'est donc à dire que le pape, humainement désintéressé, voyant les choses de très haut, entouré de tout ce qui peut le mieux l'aider dans l'étude des questions soumises à son jugement, est de tous les hommes, le mieux placé pour connaître la vérité, et le mieux qualifié pour prononcer selon la justice.

Celui-là, nos très chers Frères, devrait s'attribuer beaucoup de clairvoyance, un immense talent, une sagesse à nulle autre comparable, une expérience consommée et une sainteté éminente, qui s'arrogerait le droit de juger et d'apprécier la parole du pape, et de lui assigner en la restreignant, la sphère légitime de son action, si elle veut être par lui écoutée.

Pour nous, nos très chers Frères, nous savons qu'en toutes choses, même dans les questions en apparence purement temporelles, le salut se trouvera toujours dans l'union au pape et la parfaite docilité à sa voix.

La soumission filiale, franche, cordiale, de tout point sincère, et qui ne discute point, parce qu'elle sait à qui et pourquoi elle se donne, voilà celle que nous pratiquons.

(21) GAL., V, 22, 23.
(22) MACCH., VIII, 3.

D'autant plus, nos très chers Frères, qu'elle est, même au point de vue des causes les plus chères et que nous croyons les meilleures, la seule tactique vraiment utile et efficace. L'obéissance est toujours bénie de Dieu et, comme dernier résultat, elle entraîne les victoires finales (23). Outre le mérite qui s'attache de lui-même à l'acte d'obéissance, la dignité qu'il comporte devient une démonstration de la justice de sa cause ; et la considération s'obtient beaucoup plus par la noblesse de la vertu que dans le tapage de la résistance.

Les deux plus grands évêques des temps modernes se virent un jour divisés par des questions touchant les points les plus délicats de la direction des âmes ; la cause fut portée à Rome, le pape prononça le jugement qui condamnait Fénelon. Le dimanche suivant l'évêque de Cambrai montait dans la chaire de sa cathédrale et, après avoir fait connaître et promulgué sa condamnation, il déchirait toutes les feuilles de son livre, dans lequel il avait exposé ses idées. Et quand l'histoire rappelle ce trait, elle montre bien que de Bossuet et de Fénelon, en cette circonstance, c'est Fénelon, qui se montrait le plus grand dans son âme.

L'obéissance vraiment chrétienne, pratiquée surtout à l'égard du pape, ne mesure pas ses actes, elle porte au-delà de ce que prescrit l'autorité, elle va au-devant de ce que demande l'amour. Le sentiment qui l'anime, semblable à celui des enfants dans une famille où règne la piété filiale, voit dans le pape un père dont on sait qu'il nous aime avec tendresse, qu'il ne veut en toutes choses que notre plus grand bien, et qu'on ne saurait jamais se tromper en pensant, en parlant et en agissant avec lui.

Qu'importe alors qu'il s'agisse de commandement, de conseils, d'avis ou de simples directions, les fidèles

(23) PROV., XXI, 28.

savent toujours reconnaître la voix du pape et la suivre fidèlement (24).

C'est l'engagement que, conformément à une tradition essentiellement canadienne, qui a toujours fait la gloire et le bonheur de notre pays, les Pères du Concile plénier de Québec prenaient naguère solennellement au nom de tous les catholiques du Canada : « *Declaramus praeterea ac spondemus Apostolicae Sedis non tantum mandata recepturos humiliter, et quam diligentissime exsecuturos, verum etiam monitis, consiliis et votis obtemperaturos esse.* »

***

A la docilité parfaite à l'égard de Notre Très Saint-Père le Pape et à la soumission entière à sa parole, nous devons joindre le secours de la prière fervente et constante. Bien que le Christ ait promis à son apôtre l'assistance perpétuelle qui garantit, sous sa conduite, la sécurité de l'Eglise et son indéfectibilité, il faut ajouter cependant que, l'union dans la foi, dans l'amour et la prière, est précisément le moyen humain dont il plaît à Notre-Seigneur de se servir pour protéger extérieurement son Vicaire.

L'Eglise est immortelle, le pape à sa tête est infaillible dans les conditions établies et précisées par l'Esprit-Saint ; ceci n'empêche point que les épreuves les plus terribles ne soient venues périodiquement assaillir l'Eglise, et mettre en péril, sinon son existence, au moins la liberté de son action et le salut de bien des âmes.

Le pape lui-même continue toujours l'apôtre Pierre, qui vit dans ses successeurs. Mais Pierre aussi a vécu des jours sombres et des heures d'angoisse. Il a été

(24) Jo., x, 16.

battu de verges, deux fois jeté en prison, et finalement crucifié comme son Maître.

Les épreuves que traverse l'Eglise tournent toujours à son honneur et à sa gloire. Il n'en est pas moins vrai qu'elles constituent des époques transitoires de violence, pendant lesquelles le pape gémit sur les crimes qui se commettent et les âmes qui se perdent. C'est alors qu'il faut prier pour le pape, comme il nous est raconté que le faisaient les premiers fidèles pour Pierre dans les chaînes (25).

Or, quelle époque fut jamais plus tourmentée que la nôtre? Quand le chef de l'Eglise eut-il à faire face à plus de difficultés? Quand a-t-il eu à contempler, dans le monde, un débordement plus effroyable de toutes les passions? Quand a-t-il été davantage captif de l'astuce humaine et de sa propre dignité? C'est donc plus que jamais pour nous le temps d'accomplir cet acte de dévotion vraiment catholique, qui consiste à prier pour Notre Très Saint-Père le Pape : Que le Seigneur le conserve dans la sérénité de l'âme au milieu de ces temps mauvais ; qu'il soutienne son énergie, ses forces et son courage dans la revendication des droits de Dieu et de l'humanité ; qu'il lui accorde le bonheur de voir se réaliser la sainte ambition de ramener la paix entre les peuples, et qu'il ne le livre point entre les mains des ennemis de toute nuance, qui continuent contre lui les assauts séculaires de la puissance infernale.

Que Dieu, le pasteur et le guide de tous les fidèles, regarde d'un œil favorable celui qu'il a établi le chef de son Eglise, qu'il rende sa parole et ses exemples efficaces pour conduire avec lui son troupeau jusqu'au ciel.

La prière pour le pape doit à la vérité faire dans tous nos foyers, partie nécessaire de la prière en fa-

(25) ACT., XII, 5.

mille, puisqu'il s'agit du Père commun pour qui tous ses enfants demandent la protection du ciel.

Il ne suffit point de prier pour le pape, il faut encore, et surtout dans les circonstances présentes, prier avec lui et nous unir à ses intentions.

Nos très chers Frères, nous avons certainement le droit, et nous estimons même que c'est pour nous tous, citoyens du Canada, sujets loyaux de l'Angleterre, un devoir, de demander à Dieu le succès des armes de notre mère-patrie et de ses alliés dans la guerre présente. Si nous ne sommes pas appelés à prononcer un jugement qui fasse foi sur les véritables causes de la guerre, et à faire le partage des responsabilités autour du fléau qui ensanglante l'Europe, il nous est assurément loisible de penser et de dire, que toutes les circonstances actuellement connues établissement suffisamment le bon droit du côté des peuples qui ont arrêté l'invasion, et découragé le débordement des ennemis au-delà des limites de leur territoire, pour que le sentiment de la justice puisse servir d'appui au dévouement de nos soldats, dans cette lutte si grande, appelée le combat de la civilisation contre la barbarie.

L'Eglise du Christ toujours immuable dans sa doctrine, a été merveilleusement constituée par la sagesse divine, pour s'adapter extérieurement, partout et toujours, aux circonstances indéfiniment variées, que pourrait produire la diversité des peuples, des gouvernements, et des relations sociales. Elle n'a jamais cessé de pratiquer, par ses pasteurs et ses fidèles, la grande leçon donnée par le Christ : *Rendez à César ce qui appartient à César* (26), et de revendiquer avec l'apôtre, tous les droits, comme d'accepter tous les devoirs qui s'attachent à la qualité de citoyens et de sujets (27).

Toujours, elle a reconnu avec une loyauté parfaite,

(26) Luc, XX, 25.
(27) Act., XXV, 26.

le régime régulièrement établi sous lequel elle devait vivre, prenant sa large part de tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité des nations. Ici-même, en ce qui concerne notre peuple, la divine Providence, en ses desseins mystérieux, qui devaient sauvegarder sa religion et sa nationalité, l'a fait passer de la domination de la France à celle de l'Angleterre. Dès le principe et sans ambages, à la suite du traité de cession, l'Eglise, par ses évêques, a déclaré que, désormais, c'était le devoir des Canadiens de transporter à la couronne britannique l'allégeance cordiale et sans réserve, que le roi de France avait, de leur part obtenue jusque-là. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, l'Episcopat canadien est resté fidèle à lui-même, et ne s'est jamais démenti. Dans sa manière d'exprimer la même doctrine, il peut y avoir eu des différences purement accidentelles, tenant à la variété des situations, la substance n'a pas changé. Même au prix de mécontentements passagers, et simplement parce que c'était son devoir, il a constamment, sans cesser jamais pour cela de défendre les droits inaliénables de la religion et des familles, montré pour les intérêts du gouvernement nouveau, un zèle, un dévouement, un loyalisme, dont toute notre histoire, depuis la conquête, confirme la vérité.

C'est ainsi notamment que, dans toutes les grandes guerres où l'empire britannique s'est trouvé engagé, les évêques estimant remplir un devoir de leur charge, et aussi parce qu'ils croyaient que les intérêts du Canada s'y trouvaient liés, exhortaient avec insistance leurs ouailles à la pénitence et à la prière, pour le succès de nos armées, et la victoire achevée, faisaient chanter dans les églises, le *Te Deum*, en actions de grâce (28).

Nous sommes donc, nos très chers Frères, en par-

(28) Mgr Denault.

faite communauté de sentiments, d'action et de langage, avec nos vénérables prédécesseurs de l'Episcopat canadien, quand nous venons aujourd'hui vous demander d'adresser au ciel des prières ferventes, pour le succès définitif et complet de l'Angleterre et de ses alliés, dans la guerre épouvantable qui couvre la terre de tant d'horreurs inouïes.

Le clergé, ayant toujours en mémoire la parole de Pierre touchant la soumission que tous doivent pratiquer à l'égard des rois, comme de tous ceux qui détiennent le pouvoir civil (29), s'est montré fidèle à suivre les directions épiscopales et n'a jamais cessé de mériter l'éloge que lui décernaient les évêques auprès du pape à ce sujet.

Le peuple canadien, formé par ces leçons et ces exemples, a donné dans notre histoire le beau spectacle d'une fidélité à toute épreuve que les circonstances firent plus d'une fois hautement méritoire. Telles sont les vraies traditions religieuses et nationales de notre pays. Elles ont trouvé de nos jours, comme dans le passé, l'expression exacte que suggérait la situation.

Par ailleurs, il nous paraît bien établi, et les esprits les plus graves le proclament à l'envi partout, que l'empire britannique, avec la France, la Belgique martyre, et leurs alliés, combattent actuellement pour « la défense du droit et de la saine liberté des peuples (30) ». Dès lors, nos très chers Frères, il faut reconnaître que le Canada, menacé lui-même par les possibilités d'une guerre faite dans des conditions jusqu'alors inconnues, a fait en même temps acte de sagesse et de loyalisme, en fournissant d'une manière aussi généreuse que spontanée, le concours en son pouvoir à la mère-patrie, l'Angleterre.

(29) II PET., XII, 17.
(30) Card. Bégin.

Les catholiques, et spécialement ceux de race française, ne sont pas restés en arrière, dans cette manifestation de véritable patriotisme. Pour établir, s'il y avait lieu, une comparaison avec les autres groupes, au point de vue de la libre et généreuse participation de tous, à la guerre européenne, il faudrait faire entrer dans les calculs mis en regard, plusieurs éléments dont on ne paraît pas suffisamment tenir compte.

Mais là n'est pas la question ; il suffit de constater et de consigner authentiquement pour l'histoire que, avec l'encouragement et les bénédictions de leurs pasteurs, et fidèles à leur tradition constante, les catholiques du Canada, dans l'ensemble ont, dans ce conflit épouvantable, fait preuve de la loyauté parfaite, qui est la véritable expression du patriotisme sain, et béni par l'Eglise et par Dieu.

Des milliers et des milliers de nos jeunes gens, pour un grand nombre au prix de sacrifices douloureux et particuliers, et dans beaucoup de cas, sans pouvoir donner à leur race le bénéfice de leur chevaleresque dévouement, sont allés là-bas, combattre et mourir pour la cause dont on leur avait fait voir la noblesse et l'urgence.

De plus, par tout le pays, la bravoure de nos soldats a trouvé un écho, et on a su répondre par des œuvres considérables et toujours actives de charité solidaire, et ce mouvement universel de coopération et de sympathie demande à être soutenu par les sentiments de la foi et de la piété.

Puisque nous sommes ainsi et coûte que coûte, engagés dans une guerre désastreuse, dont les causes ne sauraient être par nous discutées et jugées, mais dont les conséquences s'étendront nécessairement jusqu'à nos contrées, et que nos soldats canadiens se battent autour du drapeau britannique, et dans la pleine conscience du devoir d'honneur loyalement et librement

accepté, il est juste, il est légitime que nos prières les accompagnent jusque sur les champs de batailles pour soutenir leur courage, et que ces prières montent jusqu'au ciel, pour demander pour nos armées la victoire.

Ceci dit, nos très chers Frères, pour le soulagement de la conscience du citoyen, qu'il nous soit maintenant permis de nous élever plus haut, jusqu'au pape lui-même, pour nous joindre à lui dans sa prière ardente pour le retour de la paix dans le monde.

La guerre est toujours en elle-même un fléau. Si elle est juste d'un côté, elle est nécessairement injuste de l'autre, et par conséquent un crime. Et qui jamais pourrait donner une idée, même éloignée et restreinte, des malheurs qui naissent de la guerre, pour les familles, pour les nations, pour l'Eglise elle-même. Aussi, on comprend que le pape, refusant d'entrer dans le conflit, et de prononcer la parole que des imprudents lui demandent, plane en son âme de Pontife Souverain au-dessus des champs ensanglantés, au-dessus des nations en guerre, au-dessus des trônes eux-mêmes, et comme les anges à Bethléem dans la nuit de Noël, fasse entendre ces paroles de douceur et de charité : *Paix aux hommes de bonne volonté.*

« ...Désireux de faire parler plus haut encore que « le fracas des armes la voix de la foi, de l'espérance « et de la charité qui, seules, ont la force divine d'unir « les hommes en un seul cœur et une seule âme, — « Sa Sainteté Benoît XV invite, Il exhorte le clergé et « le peuple, à des œuvres de mortification, pour « expier les péchés qui provoquent les justes châti- « ments de Dieu : et Il a décidé, en même temps, que, « dans tout le monde catholique, d'humbles prières « seront adressées à Dieu pour obtenir, de sa miséri- « corde, la paix tant désirée (31). »

(31) Décret, 10 janvier 1915.

Prions donc, nos très chers Frères, et, à la demande instante du pape, faisons prier les petits enfants, demandons au Seigneur qu'il prenne *pitié de tant de mères, angoissées pour le sort de leurs fils; pitié de tant de familles, orphelines de leur chef; pitié enfin de la malheureuse Europe, que menace une si vaste ruine.* Et qu'il rétablisse dans la stabilité de la justice, une paix durable dans laquelle, il sera lui-même reconnu comme le Roi des familles et des peuples.

***

Il est, nos très chers Frères, un autre concours dû à Notre Très Saint-Père le pape, par notre piété filiale, celui de nos généreuses offrandes pour l'œuvre connue sous le nom de Denier de Saint-Pierre.

Est-il besoin d'appuyer sur les motifs qui doivent inciter les fidèles à secourir leur Père commun, surtout dans les temps actuels, où les besoins se font plus grands, et où les ressources normales du Saint-Siège sont taries en beaucoup d'endroits par les malheurs de la guerre. Chacun sait que le pape dans le gouvernement de l'Eglise universelle, requiert une organisation considérable, qui coûte très cher, et pour le bon fonctionnement de laquelle il n'a d'autre appoint que celui qui lui vient de la fidélité des catholiques.

On n'ignore pas davantage que des œuvres multiples intéressant le bien des âmes, s'imposent à l'attention continue du chef de l'Eglise, et qu'il doit nécessairement y pourvoir.

Personnellement, il lui faut peu de chose, encore est-il nécessaire cependant, qu'il vive dans la dignité convenable au poste suprême qu'il occupe. C'est encore le devoir des fidèles de l'y maintenir.

Depuis le commencement de la guerre, alors que la solitude se faisait dans Rome, et l'isolement autour de

la personne du Souverain-Pontife et que, par la force des choses, cessaient d'affluer avec les pèlerins, leurs aumônes habituelles, le pape se voyait et continue à se voir tous les jours dans l'obligation qui s'impose à son cœur paternel de verser des sommes toujours considérables, pour aider au soulagement des misères sans nom qui se creusent et augmentent chaque jour.

Mais dans l'Eglise de Jésus-Christ la charité est inépuisable. Partout on s'est mis à l'œuvre. Les efforts ont été couronnés de succès. Dans tous les pays épargnés par la guerre, on a donné à l'œuvre du Denier de Saint-Pierre un essor nouveau. Les catholiques ont tenu à honneur de maintenir Notre Saint-Père le Pape en mesure de continuer ses libéralités. Vous ne voudrez pas, nos très chers Frères, rester à l'écart d'un si beau mouvement et à l'appel qui vous sera fait, nous avons confiance que vous saurez répondre avec un cœur généreux.

Jamais aumône ne saurait être mieux motivée et plus agréable à Notre-Seigneur Jésus-Christ puisqu'elle est destinée à son Vicaire, pour l'aider à poursuivre l'œuvre que Lui-même lui a confiée dans le gouvernement de son Eglise.

Voici, nos très chers Frères, que nous allons dans quelques jours célébrer la grande fête de Noël. Par l'intercession de sa divine Mère, nous supplions Jésus-Enfant de répandre abondamment sur vous toutes ses bénédictions, et d'exaucer pleinement les vœux que nous formons pour votre bonheur.

LETTRE PASTORALE

SUR

L'ÉPARGNE FAMILIALE

---

19 Janvier 1917.

Nos très chers Frères,

Prière, pénitence, conversion, salut éternel, voilà ce que l'Eglise rappelle chaque année à ses enfants, à cette époque où s'ouvre la sainte quarantaine.

Sans doute la piété devrait être, en tout temps, l'âme de notre vie, et la vie de notre âme (1) ; sans doute l'expiation s'impose en permanence pour nos péchés (2) ; sans doute encore, il est de notre devoir impérieux de nous garder dans la grâce de Dieu, et de nous tenir, par la sainteté, toujours prêts à mourir, et toujours prêts, par la mort, à paraître devant Notre Souverain Juge, le Fils de l'Homme qui viendra nous surprendre quand on y pensera le moins (3).

Hélas ! combien nous sommes, par notre faiblesse et par les tentations qui constamment nous assiègent, loin de cette perfection, c'est ce que la triste expérience nous apprend avec une évidence qui nous fait

(1) I, Tim., 4, 81.
(2) Ps., 50, 5.
(3) Matth., 24, 42.

mieux apprécier la sagesse et les tendres préoccupations de notre Mère la Sainte Eglise.

C'est, en effet, pour remédier à notre coupable négligence, qu'elle a voulu consacrer, chaque année, un temps spécial, quelques semaines, pour nous mettre avec plus d'insistance, devant nos fins dernières, et nous rendre plus vivantes et plus puissantes les grandes vérités du salut (4).

Ceci, nos très chers Frères, est indépendant des faits et des choses qui peuvent plus ou moins gravement affecter notre existence. Il est toujours vrai que nous avons par-dessus tout une âme à sauver, que la sainteté seule peut lui procurer le bonheur éternel, et que cette sainteté elle-même ne saurait être atteinte que par le sacrifice et la pénitence.

Tout n'est que vanité (5), puisque tout doit, pour nous, disparaître un jour dans les abîmes de la mort. La mort seule est inévitable, et elle est le seuil d'une vie heureuse ou malheureuse, laquelle n'aura point de fin.

Il paraît bien étrange, en vérité, que ce qui devrait obtenir, en tout temps, la première place dans notre esprit, soit pour le plus grand nombre, non seulement rejeté à l'arrière plan, mais même simplement laissé de côté, et que le souci de notre fin spirituelle n'ait pas même une petite part des fatigues, des ennuis, des misères que l'on s'impose dans la poursuite des biens périssables de ce monde.

On aurait pu croire au moins que les événements douloureux, épouvantables et angoissants qui bouleversent, depuis bientôt trois ans, tant de peuples, provoqueraient dans l'ensemble un retour des âmes sur elles-mêmes. Il est indéniable, en effet, que Dieu passe, par l'un des plus terribles fléaux de sa droite venge-

(4) Eccl., 7, 40.
(5) Eccl., 1, 2.

resse ; les épreuves temporelles ont toujours, dans l'intention divine, le but suprême de ramener à Dieu ceux qui s'en étaient éloignés.

Hélas ! encore une fois.

C'est à peine, si ceux-là qui ne sont pas directement touchés par la guerre, au moins dans leurs intérêts matériels, se montrent plus sérieux, plus pensifs. Dans les préoccupations qu'elle a fait naître, en dehors des pays belligérants, ne sont-ils pas les plus nombreux ceux qui, au-dessus de tout, se sont appliqués à profiter largement pour eux-mêmes, de malheurs qui ravagent une si large portion de l'humanité.

Où sont nos prières plus ferventes ; où sont nos mortifications, nos renoncements, nos sacrifices !

Qu'avons-nous fait pour demander à Dieu et obtenir de sa miséricorde, le retour de la paix !

Qu'est devenue même notre délicatesse, notre sensibilité de chrétiens !

On nous parle de villes assiégées, bombardées, détruites, de villages brûlés, rasés ; de populations réduites à la plus affreuse misère ; de familles ruinées, dispersées, errant sur tous les chemins de l'exil ; de déportations en masse, deuils cruels, foyers abandonnés, enfants, femmes, vieillards, qui meurent de faim; milliers d'hommes réduits à un véritable esclavage, toutes ces larmes, tout ce sang laisse froid tant d'égoïstes qui ne voient, dans la guerre qu'un sursaut d'activité industrielle. La hausse exagérée des salaires, et par conséquent l'augmentation des prix dans toutes les sphères, voilà pour ces habiles, un moyen de faire de l'argent, beaucoup d'argent, à cause même de la guerre ; et nous avons pu entendre formuler ce souhait monstrueux, que la guerre se prolonge encore, assez longtemps pour qu'on ait pu faire fortune, dans ce sang et ces douleurs. Et l'on ne paraît même pas

songer que, dans notre propre pays, s'il y a les favorisés de la guerre, ceux qui gagnent davantage, et d'une façon exorbitante, il y a, par contre, ceux qui souffrent, et beaucoup, du dérangement et de la stagnation des affaires normales, et plus encore ceux qui, sans addition de ressources, ou même avec la perte ou le déclin de leur situation antérieure, ont à rencontrer la cherté toujours croissante de la vie.

Et même au-dessus de tout cela, on oublie ceux qui sont partis, nos parents, nos amis, nos concitoyens, et qui sont allés là-bas prendre part au conflit, et dont on ignore les sacrifices et les souffrances.

Malgré tout ce qui devrait nous attendrir et nous faire penser sérieusement, pendant qu'ailleurs on gémit, on se lamente, on se tord dans la plus affreuse détresse, ici on voit, depuis le début de la guerre, non seulement tout aller le même train, mais encore s'accentuer le luxe de l'existence, et la course folle vers les jouissances matérielles de la vie.

Et malheureusement, ce goût effréné a étendu son règne jusqu'à ceux qui ne peuvent le subir qu'au dépend de la plus élémentaire justice, et l'on en voit qui remettent à plus tard, sous prétexte de guerre, le paiement des dettes les plus légitimes et les plus sacrées pour cependant se livrer au plaisir qui s'organise autour d'eux sous toutes les formes.

En ce temps de gains excessifs d'une part, de gêne et de privations de l'autre, on n'entend parler que de théâtre, de bal, d'excursions tapageuses, de banquets, en un mot, on est pris de la fureur de vivre en s'amusant le plus possible. La charité elle-même s'exerce trop souvent au son des trompettes, en vue du profit, ou en achetant du plaisir.

On tente Dieu !

Oui, c'est tenter Dieu. Dieu veut toute autre chose,

en présence des avertissements qu'il donne au monde, et que nous devrions pour notre part, écouter (6).

Outre le sentiment de charité et de sympathie qui nous devrait animer pour les malheurs d'autrui, à part la piété filiale, avec laquelle nous aurions l'impérieux devoir de répondre à l'appel réitéré et si pressant de notre Saint-Père le Pape, nous conviant à la prière et à la pénitence impétratoire, à part aussi, la douleur qui devrait nous pénétrer à la vue des épreuves que traverse l'Eglise dans le bouleversement des peuples, n'y a-t-il pas l'intérêt personnel suffisant, pour nous inviter à offrir à Notre-Seigneur de dignes fruits de mortification, au lieu de nous abandonner ainsi au tourbillon des amusements profanes, dangereux en eux-mêmes et trop souvent criminels.

On danse sur un volcan.

De quoi demain pour nous sera-t-il fait?

Qui donc nous garantit la paix perpétuelle, et dans la paix, le succès constant de nos entreprises et de nos projets? Pouvons-nous espérer que nous n'éprouverions même pas le contre-coup économique, relativement léger, assez grave en lui-même, du cataclysme mondial. Qui nous a promis de nous garder indemnes au milieu de la souffrance universelle? Sur quoi se baserait une espérance qui serait une présomption? Avons-nous mérité cette faveur spéciale, vraiment extraordinaire, de ne retirer que bénéfices et bien-être, de ce qui partout ailleurs produit la ruine et la misère dans le deuil, les larmes, le sang et la mort !

Les jours périlleux nous menacent, et viendront (7).

Nous avons au moins à redouter leur approche.

Admettons que le Seigneur, dans son infinie bonté, veuille nous épargner, ne serait-il pas au moins de la plus élémentaire décence de nous appliquer à nous

(6) Ps., 77, 62.
(7) II Tim., 3, 1.

rendre dignes de cette protection particulière ; ne siérait-il pas à un peuple chrétien, à un peuple catholique de mettre plus de retenue dans sa conduite, de s'efforcer à gagner la miséricorde divine par une attention plus grande à écarter tout ce qui est manifestement opposé à la vertu de religion.

C'est précisément ce que nous prêche la Sainte Eglise en nous répétant les paroles mêmes de Notre-Seigneur.

Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière (8).

Veillez et priez ; observez les commandements; pratiquez la justice ; gardez le saint jour du dimanche : chassez le péché de votre cœur ; soyez sobres, tempérants, charitables ; détachez votre âme de l'amour des richesses ; cherchez avant tout le royaume de Dieu ; que vous servira de gagner l'univers si vous perdez votre salut éternel (9).

Nos très chers Frères, la Sainte Eglise, pour appliquer la doctrine du divin Maître, et subvenir à nos nécessités spirituelles, a édicté des lois qui régissent notre piété et nous obligent à des observances précises, dont l'abstinence et le jeûne unis à la prière sont l'objet principal (10).

Ces lois elles-mêmes sont aujourd'hui bien déchues de leur ancienne sévérité. La rigueur primitive s'est graduellement adoucie jusqu'à ces règlements actuels qui, en réalité, ne sont plus que l'ombre de ceux que nos pères gardaient si religieusement.

Encore, au moins faut-il que nous les acceptions avec joie, et que la Sainte Eglise, dans ses égards vraiment maternels pour notre faiblesse, trouve chez ses enfants, durant ce carême, un véritable empressement à se soumettre à toutes ses prescriptions.

(8) Luc., 13, 3.
(9) Luc., 9, 25.
(10) II Cor., 6, 5 — Luc., 2, 37

Le carême bien observé peut être une excellente occasion, un moyen efficace, de nous ramener à une simplicité de vie familiale, disont le mot, à une économie domestique qui s'impose, si l'on veut s'arrêter à temps dans une voie qui menace d'être désastreuse pour notre peuple.

Les hommes les plus sérieux, les esprits les plus avertis, surtout parmi ceux qui président aux destinées du pays, se préoccupent à bon droit des problèmes qui seront à résoudre après la guerre, alors que cessera tout-à-coup la fièvre d'industrie passagère de sa nature, qui donne actuellement l'illusion d'une prospérité presque sans limite. Qu'y a-t-il à prévoir? Nous n'en savons rien, et la sagesse humaine reste courte devant ce terrible inconnu.

Chose certaine, la seule, c'est qu'il faudra revenir sur ses pas, et se ressaisir pour rencontrer les nécessités formidables et très variées auxquelles personne ne saurait échapper. Il faudra établir et régler les comptes et aussi soulager de vastes misères. Inutile sur ce point de se dissimuler la situation.

Pour parer à ces éventualités qui seront peut-être l'épreuve décisive et fatale, il importe que tous les citoyens s'appliquent dès maintenant à rétablir le régime d'une administration rigoureuse, qui sera elle-même la base de l'épargne nationale capable de faire face aux exigences inéluctables du lendemain de la guerre.

Il faut, et tout nous y oblige, nous arrêter à temps sur une pente qui, d'elle-même, mènerait les imprévoyants à l'abîme, et avec eux la nation entière, si les imprudences devenaient générales.

L'Ecriture Sainte vient ici à notre secours. Pendant qu'à chaque page, les livres sacrés nous rappellent que les biens de ce monde nous sont dispensés par la Divine Providence, dans la mesure convenable, et que le

pain quotidien lui-même, nous est donné comme un bienfait de Dieu, ils nous enseignent, par des exemples répétés, que nous devons demander à la toute puissance de Notre Père qui règne dans les cieux, notre nourriture de chaque jour (11), et que, par une judicieuse prudence jointe à la confiance filiale, il nous appartient de prévoir, d'épargner, de conserver, de mettre à part dans les jours de l'abondance, pour les temps de disette et de privation (12).

Joseph, en Egypte, fut l'instrument de Dieu autant que le ministre de Pharaon, pour sauver le peuple de la famine, en amassant dans les greniers publics, le surplus que la négligence aurait laissé périr.

Dans le désert, les Israélites devaient recueillir la manne pour les jours où elle cesserait de tomber (13).

Cette grande leçon de l'épargne nous est donnée à maintes reprises, et l'Esprit-Saint réprouve la dissipation insensée qui gaspille les dons de Dieu.

Pour toutes les contingences de la vie, et dans l'usage de ses bienfaits, Dieu a laissé l'homme dans les mains de son propre jugement. Si tout se passait selon que les lois divines l'ont établi, le nécessaire lui serait toujours largement accordé, et la succession normale des jours et des années laisserait toujours la marge voulue pour les besoins temporels de l'humanité. S'il doit y avoir des pauvres, pour maintenir l'exercice toujours actif de la charité et de l'aumône, il est certain que, pour la règle générale c'est l'honnête aisance, procurée par le travail consciencieux et la prudente gestion, que Dieu veut accorder aux familles, et qui est l'ordre établi au sein de l'humanité (14).

C'est donc l'homme lui-même qui dérange le plan

(11) Matth., 6, 9.
(12) Prov., 10.
(13) Exod., 16, 26.
(14) Matth., 6, 32.

providentiel ; c'est lui qui est le vrai responsable des misères dont il souffre.

La prévoyance, respectueuse des dons divins et produisant l'épargne dans la mesure proportionnée aux besoins légitimes à prévoir, fait partie de cette ordonnance du Créateur. Notre-Seigneur en rappelle lui-même en plus d'une circonstance, le précepte, et c'est de lui particulièrement, que nous avons appris qu'il ne faut rien laisser périr, du pain que nous tenons de sa munificence.

Il faut, dit-il, durant le jour, travailler, parce que la nuit viendra pendant laquelle tout labeur deviendra impossible (15).

Cette nuit pour tout travailleur, s'appelle le chômage ; qu'il soit causé par la maladie, les accidents, les perturbations sociales, les faits extérieurs de toute nature, il viendra toujours quand même avec la vieillesse et par la mort. C'est la nuit noire, profonde, sans lendemain productif, ou arrête toute activité, tout mouvement, et qui laisse en la seule présence des épargnes faites durant le plein jour du travail fructueux.

C'est dire que l'épargne domestique s'impose en permanence à toute famille dont le foyer doit être, par la prudence paternelle, assuré contre les terribles mécomptes de la cessation du travail. L'imprudent dissipe tout, dit l'Esprit-Saint, tandis que le sage met en réserve pour l'avenir (16).

Mais dans la période que nous traversons, le devoir national, soutenu par le sentiment patriotique, doit plus que jamais amener dans le régime familial, le règne d'une stricte économie s'étendant à tous les détails de la vie domestique.

Encore une fois que nous réserve la fin de la guerre ?

(15) Joan., 9, 4.
(16) Prov., 10, 5.

Ne vous glorifiez point du lendemain (17), qui vous est inconnu.

Pour le présent, il faut bien l'admettre, il y a pour un grand nombre, par suite des industries soudainement écloses et qui se multiplient constamment, l'appoint de salaires insolites, payés à d'innombrables ouvriers ; les denrées de tous genres et surtout les produits de la ferme ont subi une hausse dont bénéficie largement la population surtout agricole. L'argent roule dans un tourbillon effréné, et tout porterait à croire que la richesse, issue de la guerre, s'est déversée comme par enchantement sur notre peuple, si nous ne savions par ailleurs que, dans ce mouvement monétaire, c'est toujours le même argent qui revient au point de départ, et que rien ne répond en balance de ce qui s'appelle production stable, et base solide de prospérité durable.

Alors qu'adviendra-t-il quant tout s'arrêtera avec le même enchantement !

Nous ne pouvons rien prévoir ni prédire, et c'est là précisément qu'est le problème avec ses inconnus.

En mettant les choses au mieux, et à supposer que la Providence aidant la sagesse de nos gouvernants, nous ménage une continuation régulière des affaires, et que le travail se maintienne avec ses avantages, il faudra quand même accepter l'inévitable, des charges très lourdes qui seront réparties sur toutes les familles, et dont le poids sera d'autant plus pénible que nous y serons moins habitués.

Or, pour le porter, nous n'avons qu'un moyen, mais il est sûrement efficace ; c'est de cesser partout les dépenses inutiles, qui ne profitent guère à personne, parce qu'elles n'augmentent point la réserve des familles, et encore moins celle du pays, et de restreindre tant de besoins factices, tout nouveaux, créés

(17) Prov., 27, 1.

parmi nous par la soudaine abondance de l'argent.

Avouons-le, nos très chers Frères, depuis quelques années, même avant la guerre, on s'était trop généralement laissé aller sur une voiel extrêmement dangereuse.

De la manie des spéculations, de la fièvre des affaires, de l'invention de mille plans ingénieux pour soutirer l'argent des naïfs, par l'appât miroitant des gains faciles et rapides, était venue chez un vrand nombre l'habitude de la dépense à tout hasard, et sans calculer. On se croyait aisément riche avec un papier quelconque dans la main ; on rêvait fortune faite parce qu'on en avait la trompeuse promesse. Les événements, même sans la guerre, devaient donner leur dure leçon.

Mais la guerre elle-même a produit d'abord cet effet inattendu qu'au lieu de créer la gêne, elle l'écartait pour un temps ; au lieu de ramener à la modestie de la vie, elle a poussé de nouveau vers une recrudescence du luxe et du plaisir. Car, enfin, on dépense beaucoup, beaucoup trop et tous les membres de la famille y contribuent sans contrainte. Nous voudrions vous épargner les détails. Mais vit-on jamais autant de luxe pour la maison, les meubles, la table ! A-t-on jamais poussé aussi loin l'orgueil des voitures, la folie des toilettes ridicules, extravagantes ! Les enfants ont-ils jamais eu autant d'argent à dépenser, à leur guise et sans contrôle ! De tout jeunes gens sont laissés à leur entière liberté d'aller et venir, et on les entend raconter bruyamment leurs expéditions et leurs exploits, moins édifiants que dispendieux, et payés des sueurs de leurs parents. Et même on en voit qui, pour échapper à toute gêne à côté d'un père et d'une mère encore consciencieux, désertent le toit paternel pour aller prendre pension chez des étrangers, afin d'y vivre

et d'y dépenser plus à leur aise, le salaire de chaque semaine.

Et nous ne parlons encore que des frivolités. Que ne pourrions-nous ajouter de ce que coûtent l'intempérance, les jeux de hasard, les paris inconsidérés, les cautionnements trop risqués, les fréquentations coupables, et tant d'amusements publics liés par eux-mêmes à la profanation du dimanche, au mépris de la justice ,et à la perte des âmes. Si nous n'insistons pas, c'est que la morale en ces matières est de tous les temps, toujours la même, et qu'il ne pourrait être question d'en appliquer plus rigoureusement les lois à l'époque que nous traversons.

Non, pour le moment, ce n'est pas le péché seulement que nous voulons combattre, nous allons jusqu'aux choses exemptes de faute, mais qui sont aujourd'hui déplacées, inconvenantes, parce qu'en ces circonstances pénibles et inquiétantes, elles nuisent à la sécurité des familles et tendent à compromettre l'avenir de notre pays.

Aussi bien, nous vous proposons la pratique plus étroite de l'épargne domestique en tant qu'elle est une vertu chrétienne, intéressant l'ordre social, et qu'elle implique des sacrifices qui rentrent dans le renoncement et les privations auxquels l'Eglise nous convie pour le saint temps du carême. Elle est le complément du travail généreusement accepté, accompli sous l'œil de Dieu et couvert de ses bénédictions. C'est Dieu qui donne la vie, la santé, l'énergie, les forces physiques et morales ; c'est lui qui fournit la substance sur laquelle s'exerce l'activité humaine, c'est lui qui donne la surabondance et qui nous met à même d'amasser le bien sous sa divine protection (18).

Quand le chef de famille, pénétré du sentiment de son devoir et de ses responsabilités, s'impose et impose

(18) Ps

à toute sa maison, la restriction des vains désirs, et qu'il accumule des trésors pour les incertitudes du lendemain, il ne fait que remplir fidèlement la mission qui lui a été dévolue. En cela, s'il reçoit le concours vigilant d'une épouse dévouée et intelligente, cette femme forte, dont l'Esprit-Saint (19) a si bien tracé le portrait, devient l'aide puissant qui mérite toute la confiance du mari et lui procure tout l'encouragement dont un homme a besoin, quand il prodigue les sueurs de son front pour le bonheur du foyer. Les enfants, à l'exemple de leurs parents, formés de bonne heure au travail, à la frugalité de la vie et aux goûts modestes, contribuent eux-mêmes à édifier la maison, à consolider ses assises (20).

Que voyons-nous trop souvent, de nos jours ! Ils sont nombreux les fils prodigues qui dissipent en peu d'années l'héritage paternel péniblement acquis pour eux.

A qui doit-on faire remonter la responsabilité de l'insouciance véritablement phénoménale avec laquelle des jeunes gens trop choyés entrent dans la vie soi-disant sérieuse, sans autre préparation que celle qui leur vient de leurs fantaisies toujours satisfaites.

Nous savons très bien que les parents estiment à bon droit bien placé l'argent qu'ils mettent à faire instruire leurs enfants, selon leur condition et leurs aptitudes, et que nul héritage ne saurait équivaloir au bienfait d'une solide éducation.

Nous voulons encore tenir compte des changements survenus dans toutes les sphères, des améliorations opérées dont profitent comme les autres les élèves de nos institutions scolaires.

(19) Prov., 31, 10.
(20) Prov., 10, 5.

Mais toute chose doit avoir ses limites, et une fois le confort assuré d'une façon convenable, et, selon tous les progrès accomplis, il reste encore une marge ouverte à l'économie, en ne permettant aux enfants que ce qui ne saurait être dépassé qu'au dépens de leur formation morale.

Pour les enfants qui sont à la maison, il est des moyens variés de les intéresser, de les faire prendre part aux travaux domestiques, et contribuer à la prospérité commune.

Il est bon par exemple, d'utiliser leur instruction en leur confiant la tenue des comptes, des recettes et des dépenses journalières, par où ils arriveraient vite à comprendre qu'une maison s'enrichit en dépensant moins que ses revenus; qu'elle s'en va à la ruine, avec ses gaspillages, quand il faut clore l'année par un déficit.

Cette leçon est encore tirée de l'Evangile où Notre-Seigneur, plus d'une fois, nous apprend qu'il faut proportionner nos ambitions et nos entreprises, aux ressources disponibles (21).

Il importe aussi que chaque enfant qui gagne et à qui on permet de garder quelqu'argent, ait son livret d'épargne, sa police d'assurance, sa réserve mise en sûreté, et la somme petite au début, s'augmente graduellement des petites économies de chaque semaine et protège contre les tentations extérieures.

Et qu'on ne dise pas que c'est là former les enfants à l'avarice, l'un des péchés capitaux et parmi les plus honteux. Non, nos très chers frères, bien au contraire, ils s'habituent à disposer avec à propos de ce qui leur appartient, et l'expérience démontre que ce ne sont point les fanfarons de luxe et des dépenses inutiles, mais bien les rangés et les modestes qui savent le

(21) Luc., 14, 28.

mieux se montrer au moment propice, généreux et charitables.

Chaque famille devrait en réalité être par elle-même une école ménagère où la mère formerait ses filles à la tenue convenable du ménage, aux soins de la maison, à la direction de la cuisine, comme le père serait aidé de ses fils, pour bien des travaux de son art, de son métier ou de sa profession.

Rien n'est plus pénible que de voir parfois des enfants rougir du labeur familial, et parce qu'ils ont quelque instruction et ont fréquenté des camarades apparemment plus élevés dans l'échelle sociale, se refuser ou ne se prêter qu'à regret à donner le coup de main requis pour soutenir le dévouement paternel. Et c'est ce qui arrive trop souvent pour les élèves en vacances. Parce qu'ils sortent du couvent ou du collège, on dirait qu'ils ont maintenant le droit de mésestimer ce qu'ils devraient au contraire apprécier avec toute la gratitude et toute la noblesse d'un cœur généreux et bien placé.

On dit, on se plaint hautement que la vie est chère. Certes, et ceux-là surtout s'en ressentent et s'en inquiètent qui voient en même temps baisser leurs ressources, et monter sans cesse le prix de toutes les denrées. Ceux-là en éprouvent davantage encore l'angoisse qui ont à répondre de la marche régulière des œuvres fondées sur la confiance dans la générosité ou la justice du public, et qui se demandent si ce soutien grandira avec la cherté des vivres.

Oui, la vie est chère, et elle le devient tous les jours davantage.

Mais le serait-elle autant, pour un grand nombre, si on en retranchait d'abord toutes les superfluités absolument inutiles au bien-être !

On pourrait soustraire beaucoup de choses, et nullement indispensables, avant de revenir au régime de nos pères (22).

Les enfants d'aujourd'hui n'ont aucune idée de la manière dont leurs parents ont été élevés.

En sont-ils meilleurs et plus vigoureux?

Quand, dans le budget d'une famille ordinaire, vivant du salaire quotidien, il faut faire entrer pour plusieurs de ses membres, et fréquemment, les promenades du dimanche, les courses en automobiles, le théâtre, les cirques, les parties de jeu, les modes et leurs exigences absurdes et malsaines ; s'il faut y mettre en chaque matière d'ailleurs nécessaire, ce qu'il y a de plus rare, de plus coûteux ; si par simple vanité, il faut tenir à jouir de toutes les primeurs, des choses qui viennent de loin, s'il faut encore ajouter les paiements périodiques à effectuer pour des meubles et autres objets aussi incombrants que coûteux, il est évident qu'on n'y peut tenir, et que viendra fatalement le jour où l'on dira qu'il n'y a plus moyen de continuer sur ce ton.

A la vie chère, il y a évidemment des causes indépendantes de la volonté. Elles tiennent à la marche des événements exerçant une action inévitable sur l'industrie et le commerce dans toutes les branches.

La guerre y tient sans doute pour le moment le premier rang. Faut-il mettre au nombre des agents de l'augmentation énorme du prix des denrées courantes, même des plus nécessaires, et dont les classes indigentes souffrent cruellement, des hommes qui mettent au-dessus de tout, même des besoins du peuple, leur ambition égoïste, et qui ne craignent pas, par des moyens qui échappent à la fois au contrôle des lois, à la vindicte des tribunaux, et qui sont un défi à la conscience honnête, de faire main basse sur les produits de la

(22) Prov., 22, 28.

terre, pour en diriger l'écoulement au gré de leur avarice.

S'il fallait, dans un temps de crise comme le nôtre, admettre une pareille abomination, nous devrions rappeler que les accapareurs des biens de Dieu, qui spéculent sur la faim du peuple, ont été dès longtemps frappés des plus terribles anathèmes par le Saint-Esprit (23).

Ceux-là qui, isolés ou groupés, prétendraient bâtir la tour d'une opulence insolente sur les privations de leurs semblables, auraient à redouter l'écroulement d'un édifice élevé sur le sable et sans appui.

Cœurs dépravés, ces profiteurs injustes enrichis hâtivement des larmes et des souffrances d'autrui, ne sauraient pas plus avoir les bénédictions du ciel que l'estime et la considération de leurs concitoyens (24).

Cultivateurs, vous entendez que, dans la détresse ou tout au moins dans l'inquiétude, on fait de toute part appel à votre dévouement. Nous avons naguère exalté la grandeur et l'importance de votre profession, et nous avons fait ressortir ce fait indéniable qu'un pays est prospère en proportion de ce que lui donne l'agriculture. Ceci est, au Canada, une vérité depuis longtemps acquise, elle est plus évidente que jamais.

On vous demande non plus seulement de rester fidèles à vous-mêmes et de continuer comme dans le passé à fournir à votre patrie la substance de la vie. Il faut davantage. Vous devez intensifier votre labeur et le rendre encore plus productif. Il ne s'agit plus seulement de nourrir vos familles, et ceux qui s'en sont détachés pour peupler nos cités, il faut porter au loin la surabondance de vos produits. Le Canada est appelé par la Providence, dans ce désarroi général, à être le père nourricier des peuples exténués. Or, ceci

(24) Prov., 13, 2.
(23) Prov ,,11, 26.

ne peut être accompli que comme une obligation qui s'ajoute à celle de soutenir d'abord notre propre pays, et avec la large suffisance qui maintiendra l'équilibre de la vie nationale.

La richesse publique est faite de l'ensemble des fortunes privées, et ce qui l'alimente n'est autre chose que ce que fournit le sol surtout par la main du laboureur.

C'est dire, ô cultivateurs, nos très chers Frères, que la religion par la charité, en même temps que la patrie par le sentiment du devoir civique le plus élevé, comptent que vous ne reculerez ni devant le surplus de travail exigé de vous, pour un produit plus abondant, ni devant les suggestions coupables d'un égoïsme indigne de votre race et de votre caractère, en vous faisant penser que les prix seront moindres si les récoltes sont plus fortes.

Non, nos très chers Frères, et c'est par là que, d'une manière moins éclatante, mais aussi plus efficace et plus méritoire, vous donnerez le plus grand concours possible à toutes les œuvres organisées pour venir en aide aux victimes de la guerre. Quelle belle contribution discrètement fournie au Fonds Patriotique, à la Croix-Rouge, et aux autres œuvres, par le rendement doublé de vos terres, permettant de prélever sur la vie du peuple Canadien, ramené à ses conditions normales, de quoi charger d'innombrables vaisseaux qui iront porter d'abondants secours à tant de familles qui meurent de faim.

Ne serait-ce pas là du vrai patriotisme, et du plus chrétien !

Des hommes autorisés et compétents se prêtent à diriger vos efforts. Prêtez l'oreille à leurs avis, et si vraiment la tâche vous paraît lourde, surtout en ce qu'elle dérange vos habitudes, et vous contraint à des occupations nouvelles et gênantes, pensez qu'il y a en France,

en Belgique, ailleurs, des femmes et des jeunes enfants à la place des hommes pour faire tout l'ouvrage, et même le plus dur, de la ferme. Acceptez aussi ce surcroît de travail, comme un moyen de faire pénitence, et de compatir ainsi, par la piété chrétienne, aux malheurs sous lesquels gémissent des multitudes dans presque tous les pays d'Europe.

Vous voulez, nos très chers Frères, nous n'en doutons point, faire un bon carême, riche en fruits de grâces et de salut. Soumettez-vous docilement, dans toute la mesure de vos forces, à la loi désormais si facile du jeûne et de l'abstinence. Fréquentez régulièrement les offices solennels de votre église paroissiale ; approchez-vous souvent des sacrements. Pratiquez rigoureusement la justice. Payez exactement à l'Eglise les droits et dîmes, l'impôt le plus facile, le moins lourd, et le mieux rénuméré par Dieu lui-même (25). Fuyez les vains spectacles, les divertissements mondains. Que votre piété soit sérieuse et que votre conversion soit sincère.

Enfin, nos très chers Frères, nous ne voulons clore cette Lettre Pastorale, sans vous rappeler de nouveau, à l'occasion même du carême, la grande loi de l'aumône. Elle s'impose plus que jamais, en ces temps d'ébranlement et de crise, alors que ceux qui ont à pourvoir au soutien des institutions religieuses n'ont par eux-mêmes aucun moyen de réagir contre des difficultés toujours croissantes. Vous comprendrez, nos très chers Frères, que la discrétion jointe à la confiance que nous avons toujours mise en votre charité, nous empêche d'insister davantage, et que nous nous bornions à recommander très particulièrement à vos

(25) Prov., 3, 9.

offrandes, nos œuvres diocésaines si importantes et si lourdes.

Nous invoquons sur vous tous, nos très chers Frères, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, les plus abondantes bénédictions de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

LETTRE PASTORALE

SUR

LES ROGATIONS

16 avril 1917

Nos très chers Frères,

Nous voici à la saison des semailles.

Elle est toujours celle des appréhensions et des espérances communes pour la moisson à venir. Il en est ainsi plus que jamais cette année où, dans le monde entier, par suite des bouleversements créés par l'effroyable guerre, on s'inquiète, et on se demande si la terre pourra nourrir ses habitants.

Le Canada, gardé jusqu'ici par la Divine Providence, à l'écart du fléau dévastateur, est appelé à fournir, pour sa bonne part, le pain aux peuples épuisés.

Aussi a-t-on multiplié les appels chaleureux et pressants à tous ceux qui, adonnés à l'agriculture, peuvent aider à rendre le sol plus généreux et plus fécond.

A vous, cultivateurs, on a prodigué les avis et les enseignements les plus judicieux et les plus pratiques. On a tenu avec vous des conventions. On vous a fait des conférences. On vous distribue constamment des journaux, des brochures, des prospectus ; on vous

adresse des lettres. Le monde a les yeux fixés sur vous, anxieux de vous voir pleinement répondre à son attente.

Nous sommes heureux de pouvoir dire à votre louange, laborieux habitants de nos belles paroisses, que vous vous êtes prêtés avec intelligence et empressement, à l'étude des méthodes plus modernes, plus savantes, et plus aptes à augmenter la valeur productive de votre travail, et la fertilité de vos terres. C'est bien ; c'est vraiment rationnel et patriotique.

Il y va de votre grand intérêt et de celui de vos familles ; il y va du bien général de tout le pays ; vous vous apprêtez à rendre un immense service à l'humanité.

Vous avez parfaitement compris que la profession agricole, si noble en elle-même, si vénérable par son origine première, si essentielle à la prospérité générale de la nation demande, pour être exercée avec intelligence et réel profit, des connaissances très variées, qui s'acquièrent par l'enseignement et la discussion, et qu'on y peut faire journellement de nouveaux progrès, comme dans toute industrie, dans tout art vraiment digne de ce nom.

Et ces progrès eux-mêmes sont d'autant plus marqués et plus profitables que l'on prête une oreille plus attentive à ceux qui, d'autorité et avec compétence, vous dispensent le fruit de leurs recherches et de leur expérience.

Mais, nos très chers Frères, vous n'aurez garde d'oublier que, s'il appartient à l'homme de labourer son champ, de le semer, de le herser, et de mettre s'il le veut, à ce travail, tout son esprit et tout son cœur, c'est Dieu qui fait germer, pousser et mûrir le grain confié par vous au sillon le mieux préparé (1).

La profession agricole, plus que toute autre, s'exerce

(1) I Cor., 3, 7.

en collaboration avec le ciel. C'est de là-haut seulement qu'on peut attendre, dispensés dans la mesure voulue, la chaleur du soleil et le bienfait de la pluie, comme aussi bien tout l'ensemble des influences atmosphériques qui favorisent la croissance du grain et encouragent nos plus légitimes ambitions. Nous sommes donc en définitive, pour tout ce qui regarde la récolte prochaine, dans les mains de Dieu ; c'est sa toute puissance et son infinie bonté qu'il nous faut invoquer, si nous voulons obtenir le plein rendement qui sera le fruit espéré des sueurs de nos fronts.

Or, nos très chers Frères, la Sainte Eglise qui, de tout temps, a marqué à la fonction d'agriculteur, une bienveillance toute particulière, a institué des prières solennelles et spéciales pour demander et appeler sur les travaux des champs, et sur les biens de la terre, les plus précieuses bénédictions du ciel.

Ces cérémonies liturgiques, qu'aucun exercice de dévotion suscité par la piété individuelle ne saurait remplacer, méritent d'être rappelées à votre attention.

C'est pour cela que nous venons derechef vous en parler aujourd'hui, pour vous inviter à assister plus nombreux que jamais, aux prières publiques des Rogations, surtout cette année qui restera dans nos souvenirs avec l'empreinte des perplexités qui tourmentent les familles et les nations par tout l'univers.

On vous demande, plus que cela, on vous supplie, nos très chers Frères, cultivateurs, de ne rien négliger de ce qui peut donner l'assurance calme et confiante d'une abondante moisson ; comment iriez-vous omettre la part principale qui revient à Dieu, notre Père céleste, que lui seul peut fournir, et qu'il n'a jamais promise qu'à la supplication filiale de ses enfants !

C'est dans le temple, au pied des autels que vous êtes conviés à vous réunir pour demander ensemble à

Dieu de nous accorder le pain quotidien, que son abondance nous permettra de partager largement avec des frères dans la détresse.

***

Après sa glorieuse résurrection, Jésus-Christ est resté visible sur la terre durant quarante jours. Puis il est monté au ciel au jour qui, en souvenir de ce mystère, a gardé le nom de l'Ascension de Notre-Seigneur.

Les trois jours qui suivent le cinquième dimanche après Pâques et précèdent la fête de l'Ascension sont par l'Eglise consacrés à des prières publiques, dont l'objet est spécialement d'obtenir les bénédictions du ciel sur les biens de la terre. C'est ce qu'on appelle les Rogations.

Les Rogations furent d'abord établies dans la ville de Vienne, en France, et voici à quelle occasion.

Depuis plusieurs années, le pays du Dauphiné, alors soumis aux Burgundes, était désolé par toutes sortes de calamités. Des tremblements de terre, des incendies, des invasions de bêtes féroces faisaient un grand nombre de victimes.

Loin de diminuer, ces fléaux augmentaient chaque année, et étaient accompagnés de bruits effrayants, surtout la nuit, et qui affolaient la population. La terreur régnait partout.

Or, dans la nuit de Pâques de l'an 469, le peuple était rassemblé dans l'église avec son évêque, saint Mamert, lorsque le feu prit à l'Hôtel de Ville, menaçant les autres maisons d'une conflagration générale.

Pris de frayeur, le peuple se précipite au dehors, chacun courant pour protéger sa propre demeure. L'évêque resté seul au pied de l'autel, fait alors le vœu d'établir dans son diocèse une série de prières solennelles, accompagnées de jeûnes et de processions.

L'incendie s'arrête. Les fidèles reviennent. Le pasteur apprend à son troupeau ce qu'il vient de faire. On remercie le ciel. Il est convenu que les promesses de l'évêque seront fidèlement exécutées. Les Rogations étaient instituées dans la ville et le diocèse de Vienne, et pour les célébrer annuellement, on choisit les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension.

Dieu eut cette dévotion pour agréable ; tous les fléaux cessèrent cette année même, à la grande joie et aux actions de grâces de tout le peuple.

La pratique des Rogations, reconnue comme très salutaire, propre à fléchir le ciel et à obtenir de Dieu non seulement les grâces spirituelles, mais encore les biens légitimes de la terre, se répandit d'elle-même dans les autres diocèses des Gaules.

Elle passa bientôt en d'autres pays, notamment en Espagne, en Angleterre, en Allemagne ; elle s'établit à Milan, à Rome, et finalement, par l'autorité du Pape, fut étendue à l'Eglise tout entière.

Elle fut, dans plusieurs des plus anciens conciles, l'objet de décrets spéciaux réglant les rites à suivre et les prescriptions à observer durant ces jours de supplications.

A l'origine, on était tenu à l'abstinence et au jeûne ; le travail servile était défendu. En beaucoup d'endroits la cérémonie commençait par l'imposition des cendres ; on allait nu-pieds à la procession qui durait jusqu'à six heures de suite, et au cours de laquelle on visitait plusieurs églises, appelées stations.

Tout le peuple chantait les litanies, alternant avec le clergé. On ajoutait les psaumes de la pénitence. Souvent il y avait prédication. C'était vraiment la prière et la pénitence publiques.

***

Aujourd'hui, après plus de douze siècles, on célèbre encore les Rogations chaque année dans toutes les paroisses, et cela par ordonnance de l'Eglise. On y fait la procession avec le chant des litanies des saints ; la messe est chantée avec les oraisons qui supplient la Providence de bénir surtout les travaux agricoles. Mais la rigueur des observances primitives a depuis longtemps disparu. Il n'y a ni jeûne, ni abstinence, on travaille comme d'habitude. Il ne subsiste même aucune obligation quelconque.

Cependant l'Eglise a maintenu l'office, et elle y invite instamment les fidèles ; c'est pour eux, et dans leur intérêt, qu'il est célébré.

Mais alors pourquoi l'assistance à l'église, aux jours des Rogations, se fait-elle si rare depuis un certain nombre d'années? L'époque est favorable de toute manière. Les cultivateurs n'ont guère commencé leurs grands travaux, et c'est le moment le plus propice pour attirer sur eux les bénédictions divines. Au printemps, on écarte la crainte, on entretient l'espérance ; rien ne menace d'une façon prochaine. On ne voit rien qui mette en danger le grain confié à la terre. Il semble que tout ira bien. Oui, si Dieu l'accorde dans sa bienveillance paternelle. Mais il veut être prié. Tous les biens de cette vie, découlant de l'activité humaine, sont quelque chose de ce pain quotidien qu'il faut demander à « Notre Père qui est aux cieux ».

Quel est le fléau qui viendra nous attrister durant la saison prochaine ! Les chenilles, les sauterelles, les vilains insectes s'attaquant aux bêtes ou aux plantes ; les gelées, la sécheresse, les pluies, la grêle, quoi? Que de choses peuvent nuire à la semence ; au grain déjà épié ; à la moisson déjà mûre ; à la récolte déjà en-

grangée ! Pour parer à ces accidents toujours possibles, quel recours avons-nous, sinon la prière à Celui qui tient tout dans sa main? Or la meilleure prière, c'est la prière en commun, et surtout la prière officielle de l'Eglise offerte dans le temple par le prêtre entouré des fidèles.

Que chaque famille, dans chaque paroisse, ait à cœur d'être représentée aux Rogations par au moins un de ses membres, et que par cette participation intelligente et pieuse à des cérémonies instituées à cette fin, la piété populaire s'emploie à détourner de notre peuple, les calamités dont il est sans cesse menacé. Le bon Dieu exauce toujours la prière bien faite, et donne en retour au moins le nécessaire. S'il envoie quand même l'épreuve sous forme d'un fléau quelconque, c'est que les intérêts spirituels y trouvent meilleur compte, par le mérite qui s'attache aux misères de la vie acceptées avec le secours de la grâce et pour l'amour de Dieu.

Et comme en réalité, ce qu'on nomme la classe agricole comprend toute la population de ce pays, parce que tous se rattachent à l'agriculture par leurs origines, par les liens de famille, et par toutes les dépendances de la vie, la prospérité de nos campagnes intéresse vraiment tout le monde, et spécialement nos diverses institutions religieuses, remplies des enfants des cultivateurs, ce qu'elles ne sauraient jamais oublier.

Nous désirons donc que, non seulement les enfants des écoles, mais aussi le personnel des maisons d'éducation de tous les degrés, et celui des maisons de charité aillent dans l'église prendre part aux exercices publics des Rogations, au moins une fois, partout où ils ont coutume d'assister aux offices paroissiaux ; et que, dans les autres institutions, on récite en communauté, à l'issue de la messe, les mêmes prières.

Nos très chers Frères, si nous nous rendons ainsi à l'invitation de l'Eglise, si nous nous unissons avec ferveur et filiale confiance aux prières qu'elle fait monter pour nous vers le trône de Dieu, nous serons assurés de voir descendre sur nos demeures, sur nos biens et sur nos travaux, les bénédictions prodiguées aux patriarches, et dont l'Esprit-Saint nous dit qu'elles portent avec elles l'abondance et la joie dans les foyers, en même temps qu'elles gardent dans les cœurs la grâce et la sainteté.

Ce que nous supplions Notre-Seigneur de vous accorder par l'intercession de sa très Sainte Mère et Vierge Marie.

CIRCULAIRE

LA VOIX DES EVEQUES

8 mai 1917

Mes chers Collaborateurs,

Le premier juillet prochain, sera le cinquantième anniversaire de la Confédération. A cette occasion je crois utile, je crois même qu'il est nécessaire et urgent de mettre sous vos yeux, en résumé et cependant d'une façon aussi complète que possible, l'attitude observée constamment par les évêques du Canada, en présence des événements, et à travers toutes les péripéties qui ont marqué notre histoire depuis l'époque de la conquête jusqu'à nos jours.

Il serait oiseux d'insister sur la correction parfaite observée, et sur le concours apporté par l'évêque de Québec, soutenant de son autorité celle du gouvernement durant la période douloureuse et si angoissante où allait finir le régime français.

« Le Conseil supérieur de cette colonie, nos très chers enfants, dûment informé de l'odieuse cupidité de quelques-uns des habitants des côtes, qui profitent de la disette où sont les villes, pour vendre à un prix exhorbitant les blés et les farines, s'est trouvé dans la nécessité de faire un règlement à ce sujet.

. . . . . .

Nous croyons, nos très chers enfants, devoir vous avertir, que ceux qui contreviendraient aux règlements du Conseil, se rendraient grièvement coupables devant Dieu et devant les hommes. »

(*Mandement de Mgr de Pontbriand*, 15 *octobre* 1742.)

« Vous connaîtrez, Monsieur, par l'ordonnance qu'ont rendue M. le marquis de Beauharnois, gouverneur, et M. Hocquart, intendant, quelles sont les sages précautions qu'ils prennent pour que tous les habitants de votre paroisse puissent ensemencer leurs terres. Vous aurez pour agréable, de publier cette ordonnance au prône de votre grand'messe... »

(*Le même, Circulaire au clergé*, 20 *mars* 1743.)

« Sa Majesté (Louis XIV), pour le bien de l'Etat, s'expose en personne aux dangers de la guerre... guerre juste..., etc... demandons à Dieu la conservation de la personne sacrée de sa majesté ; le succès de ses desseins... qu'Il daigne protéger tout le royaume, en particulier, cette colonie. »

(*Le même, mandement*, 19 *août* 1744.)

« Sujets du meilleur de tous les Rois, qui donne, à cette colonie, tant de marques de sa bonté et de sa libéralité, nous ne pouvons sans injustice, et sans l'ingratitude la plus noire, demeurer dans une criminelle indifférence.....

« Nous sommes déjà informé, que plusieurs d'entre vous, animés par cette valeur si naturelle aux vrais Français, ne soupirent qu'après les occasions de combattre les ennemis pour donner au Roi des marques certaines de leur fidélité ; vous en avez même donné depuis peu des preuves qui vous font honneur..... »

(*Le même, mandement*, 19 *octobre* 1744.)

« .....La justice, la reconnaissance et notre propre intérêt exigent que nous levions sans cesse les mains vers le ciel, pour un prince qui mérite nos respects... »

(*Le même, mandemnet, 4 novembre* 1744.)

« .....Les démarches précipitées de nos voisins peuvent causer quelqu'inquiétude pour cette colonie..... d'autres motifs plus élevés vous porteraient à résister avec courage à leurs opiniâtres attaques..... la religion seule nous animerait, nous soutiendrait et nous donnerait des forces..... »

(*Le même, mandement*, 20 *juin* 1745.)

« .....Un début de campagne accompagné de circonstances glorieuses pour nos armes, me donne lieu d'espérer qu'elles me mettront bientôt en état de faire sentir à mes sujets, toute l'affection que j'ai pour eux.....

Mon intention est que vous fassiez..... chanter le *Te Deum*, dans l'église cathédrale de ma ville de Québec, Je donne ordre au sieur Marquis de Beauharnois d'y assister et d'y faire assister le Conseil supérieur. »

(*Lettre de Louis XV à l'évêque de Québec*, 20 *juin* 1745.)

« .....Après avoir signé les articles préliminaires de la paix avec le roi de la Grande-Bretagne et les états généraux des provinces unies des Pays-Bas, je n'ai perdu de temps à travailler à la conclure définitivement....

« Je désire que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans la cathédrale de Québec. Je donne ordre au Marquis de la Galissonnière d'y assister, et d'y faire assister le Conseil supérieur. »

(*Lettre du roi*, 1^er^ *février* 1749.)

« ..... Quoique nous n'apprenions les événements

qui intéressent la Famille Royale, le bonheur ou le malheur de la France, que longtemps après qu'ils sont arrivés ; toute la colonie a toujours néanmoins donné des marques aussi éclatantes de joie ou de tristesse que s'ils avaient été reçus parce que l'un et l'autre sentiments partaient d'un cœur véritablement français et respectueusement attaché à Sa Majesté..... Un autre objet, qui nous est particulier, doit encore exciter notre ferveur ; il est peu de familles dans ce diocèse qui s'y soient intéressées : La levée des miliciens que l'illustre général qui gouverne avec autant de sagesse que de force, a été obligé de faire pour le bien de l'Etat, vous laisse dans des inquiétudes qui ne paraissent que trop au dehors, tandis que vous devriez au contraire vous réjouir de voir vos parents occupés à procurer l'augmentation et la sûreté du pays. Nous demandons avec vous leur prompt retour... »

(*Mandement*, 12 *juillet* 1753.)

« .....Soyez donc soumis aux commandements. Respectez des ordres qui doivent vous être sacrés, Dieu bénira cette obéissance..... Soyez attentifs à conserver et à ménager les vivres..... Ceux qui ne sont pas commandés, doivent suivant les ordres de M. le marquis de Vaudreuil, faire les travaux des miliciens absents, pour le service..... Y en a-t-il un seul parmi vous qui voulût dans des circonstances comme celles-ci, être un membre inutile..... un patriote indifférent, un mauvais voisin. »

(*Mandement*, 15 *février* 1756.)

« .....Voilà..... le détail de l'action la plus mémorable qui soit arrivée depuis l'établissement de cette colonie... Les Canadiens, les troupes de France et de

la Colonie, les Sauvages mêmes ont signalé à l'envie leur zèle pour la patrie et le service de Sa Majesté.... »

(*Mandement*, 20 *août* 1756.)

Prise de l'Ile Minorque. — » ..... Nous ne vous rappellerons point, nos très chers Frères, la glorieuse et importante affaire de Chouegen..... Tous ces objets ont passé sous vos yeux. Nous les avons exposés à votre piété. Vous y avez aperçu un effet de la protection particulière de Dieu. Le Roi veut que nous fassions connaître cette même protection sur l'ancienne France. La lettre dont vous allez entendre la lecture, explique le succès de ses armes dans la Méditerrannée..... Prier pour le succès de ses armes (du Roi), c'est prier pour la tranquillité et la félicité de toute l'Europe. »

(*Mandement*, 16 *juin* 1757.)

« .....Mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'église-cathédrale et autres de votre diocèse. Et je donne ordre aux sieurs de Veudreuil, gouverneur, et mon lieutenant-général, et Bigot, intendant, d'y assister avec les officiers du Conseil supérieur. »

(*Lettre du roi*, 21 *juillet* 1757.)

«..... Les esprits peuvent se diviser sur les mesures qu'on pourrait prendre : dans le cas de partage, c'est aux puissances d'ordonner et à nous d'obéir : *obedite praepositis vestris*. (Heb., 13, 17.) Les règlements, il est vrai, vous réduisent à peu de chose, mais c'est pour sauver la colonie entière. Quand le cœur est attaqué, les membres ne doivent-ils pas le secourir? L'histoire nous représente, dans des conjonctures aussi tristes, des ordonnances à peu près semblables, faites par l'autorité publique, et des peuples entièrement soumis, qui se retranchaient avec plaisir de leur nourriture pour partager avec les autres..... Placez-vous vous-

mêmes à la tête de la colonie ; trouveriez-vous un moyen plus sûr de la conserver..... »

(*Mandement*, 20 *janvier* 1758.)

« .....M. le marquis de Vaudreuil m'a fait part, Monsieur, du dessein où il était de vous engager à céder au Roi, les dîmes que vous pourrez toucher. Je lui ai répondu avec assurance, que Messieurs les curés le feraient avec empressement, et que, même ils ne conserveraient pour leur provision, que le nécessaire..... J'ai appris avec douleur que MM. de Contrecœur et de Maurepas, ont, dans leur tournée, exigé des serments des habitants... »

(*Circulaire*, 13 *février* 1758.)

« .....L'incertitude sur les affaires d'Europe, les dangers auxquels sont exposés les secours que nous attendons, les flottes nombreuses destinées à notre perte, la disette générale..... doivent naturellement faire encore plus d'impression sur nos esprits. Mais ce qui doit inquiéter davantage, c'est le peu de zèle qu'on remarque à presqu'à tout le monde, ce sont les discours malins et injurieux tenus sur ceux-mêmes en qui l'on devrait mettre toute sa confiance..... »

(*Mandement*, 18 *avril* 1759.)

« ..... 17° Si par hasard l'ennemi descendait à une paroisse et s'en rendait le maître, le curé lui fera toutes les politesse possibles : le priera d'épargner le sang et les églises. Il ne sera point armé non plus que les aumôniers des camps.

« 18° Si l'ennemi voulait faire prêter serment de fidélité au curé, il pourra le faire en mettant que c'est uniquement pour le temps qu'il sera maître ; il pourra même promettre de ne rien faire directement ni indirectement contre le vainqueur.

« 19°... On évitera dans les prédications et même les conversations tout ce qui pourrait irriter le gouvernement nouveau... »

(*Circulaire au clergé, 5 juin* 1759.)

« .....Le mal est grand..... l'infâme passion de l'ivresse, lors même que l'ennemi était à notre vue et menaçait de toutes parts, a fait de grands ravages; que dirions-nous de ces discours injurieux contre ce qu'il y a de plus respectable, et qui ne tendent qu'à l'indépendance, discours malheureusement qui se répandent dans les maisons les plus chrétiennes, qui autorisent les murmures continuels des peuples, et les artifices multipliés dont ils se servent pour ne pas exécuter les ordres? Voilà, nos très chers Frères, les sources principales de nos malheurs.....

« L'illustre nom de Montcalm, celui de tant d'officiers respectables, ceux des soldats et des miliciens, ne sortiront point de votre mémoire..... »

(*Mandement, daté à Montréal, le* 28 *octobre* 1759.)

« .....Vous la connaissez mieux que nous, nos très chers Frères, cette position critique de la colonie, vous en sentez la misère présente, vous en prévoyez les suites fâcheuses pour le temporel des peuples; vous portez vos vues encore plus loin, et vous craignez avec raison que la religion ne se perde insensiblement dans ce diocèse dont la foi a toujours été si pure. Cette année doit naturellement décider de notre sort. »

(*Mandement, Montréal, 4 février* 1760.)

« .....C'en est assez pour espérer avec confiance la protection du ciel, sur les opérations militaires de cette campagne, examinées, discutées et dirigées avec soin, par celui qui gouverne avec tant de douceur et de

prudence, cette colonie. Les obstacles occasionnés par la disette générale, se trouvent heureusement et pour ainsi dire contre toute espérance levé. Déjà les troupes et les milices animées d'un nouveau courage partent avec joie, sous la conduite d'un général, dont la famille a donné à l'Etat, tant d'illustres défenseurs, et qui sait conserver dans l'action la plus vive, cette tranquillité d'âme qui fait les grands hommes. »

(*Mandement, à Montréal*, 17 *avril* 1760.)

Règime Anglais. — « Son Excellence M. Murray, instruit de la misère que causent dans son gouvernement et la disette des vivres, et plus encore le changement de monnaie, en a été vivement touché : Son cœur rempli d'humanité et naturellement compatissant pour les malheureux, lui a aussitôt suggéré un moyen de leur procurer des secours..... Vous n'oublierez pas d'annoncer à vos peuples l'étroite obligation que leur imposent la piété et la reconnaissance, de former des vœux pour son excellence Monsieur notre gouverneur, le charitable et généreux bienfaiteur. »

(*Lettre de M. Briand, vicaire-général.*)

« .....L'Europe presqu'entière, agitée depuis longtemps par une guerre ruineuse et meurtrière, dans laquelle nous sommes tous également intéressés, cette colonie, affligée par différentes calamités..... l'incertitude d'un sort qui, selon les desseins de Dieu, doit être plus avantageux pour sa gloire et notre salut..... »

(*Mandement de M. Montgolfier, vicaire-général,*
6 *janvier* 1761.)

« La confiance que Son Excellence Monsieur notre gouverneur, a dans les lumières et dans l'équité de Messieurs les curés, l'engagent à les prier de présider

à la nouvelle déclaration des blés, qu'il exige du capitaine, convaincu que, par ce moyen, elle se fera avec moins de partialité et plus d'exactitude..... »

(*Lettre de M. Briand, vicaire-général, 18 janvier 1761.*)

« .....Après avoir éprouvé pendant longtemps les douceurs du gouvernement Français, sous un prince chéri de ses sujets, et qui avait si souvent honoré cette colonie des témoignages et des marques de sa prédilection ; réduit par les armes victorieuses de la Grande-Bretagne, sous la domination du roi George II ; son général vainqueur de ce pays, aussi bien que celui qui a été établi pour nous gouverner, en entrant dans les vues du maître commun, semble n'avoir rien eu plus à cœur que de faire disparaître à nos yeux les horreurs de la guerre, et de nous dérober, en quelque façon, jusqu'à la connaissance de la révolution, qui ne nous est demeurée sensible que par leur attention à procurer le bonheur et la tranquillité des peuples. »

(*Mandement de M. Montgolfier, vicaire-général, 1er février 1762.*)

« .....Remplis vous-mêmes de la plus haute estime pour leurs majestés, et pénétrés de la plus vive reconnaissance pour tant de bienfaits qui vous sont toujours présents, vous désirez sans doute, nos très chers Frères, donner en cette occasion des témoignages publics de votre attachement et de votre joie. »

(*Mandement de M. Perreault, vicaire-général, Trois-Rivières, 3 février 1762.*)

« .....Le Dieu des armées qui dispose à son gré des couronnes, et qui étend ou restreint selon son bon plaisir, les limites des empires, nous ayant fait passer, selon ses décrets éternels, sous la domination de Sa Majesté Britannique, il est de notre devoir, fondé dans

la loi naturelle même, de nous intéresser à tout ce qui peut la regarder..... Saint Pierre..... ordonne d'être soumis aux Rois et à tous ceux qui participent à son autorité..... L'apôtre saint Paul descend encore dans un plus grand détail de ces mêmes devoirs..... Il n'est aucun des plus anciens Pères de l'Eglise, qui ne nous rappelle et ne nous explique dans les termes les plus forts, cette même doctrine..... Obligation que Jésus-Christ a pris tant de soin à faire connaître à ses adorateurs. »

(*Mandement de M. Briand, vicaire-général, 14 février 1762.*)

« .....Le clergé séculier et régulier de ce gouvernement est si vivement touché des bontés de Sa Majesté Britannique à son égard, et de la protection qu'il accorde à la religion, qu'il désirerait lui en témoigner sa parfaite et respectueuse reconnaissance. Vous seul, Monsieur, pouvez nous rendre ce service..... J'espère donc que Votre Excellence voudra bien rendre compte à Sa Majesté Britannique, des sentiments de reconnaissance, de respect et de soumission, dont est pénétré tout le clergé du gouvernement de Québec, et des vœux qu'il forme pour la santé de son roi. »

(*Supplique au gouverneur Murray, 7 juin 1762.*)
Signé : Briand, *prêtre, vicaire-général.*
Rigaudville, *prêtre.*
Renauld, *curé de Beauport.*
Récher, *curé de Québec.*
Boiret, *directeur du séminaire.*
Gravé, *vicaire de Québec.*
St-Pé, *supérieur des jésuites.*

« .....Les événements de la guerre n'ont pu procurer à la France les moyens de recouvrer le Canada, son sort est décidé, et il reste pour jamais au glorieux vainqueur George III, roi de la Grande-Bretagne..... Ce gracieux monarque instruit et touché de votre situation autant que de votre fidélité..... vous a obtenu

de la cour de France, une déclaration concernant le payement de vos billets.

« Ainsi quand la perfection de la religion que vous avez le bonheur de professer, et dont le libre exercice vous est accordé, par le traité de paix, ne vous prescrirait pas une scrupuleuse fidélité envers votre nouveau et légitime roi, la reconnaissance seule vous y obligerait. »

(*Mandement de M. Perreault, vicaire-général.*)

« .....La paix signée à Paris, le 10e de février dernier, et ratifiée le 10e du mois suivant, vient enfin de terminer une guerre cruelle qui, ayant divisé entre elles presque toutes les puissances de l'Europe, avait allumé un feu, qui s'est communiqué aux quatre parties du monde..... vous en avez éprouvé vous-mêmes de funestes suites..... le Canada avec toutes ses dépendances, ayant été cédé à la couronne de la Grande-Bretagne..... La reddition de Québec vous laissait à la disposition d'une armée victorieuse..... vos alarmes étaient fondées.....

« Ces nobles vainqueurs ne vous parurent-ils pas, dès qu'ils furent nos maîtres, oublier qu'ils avaient été nos ennemis pour ne s'occuper que de nos besoins et des moyens d'y subvenir..... Soyez exacts à remplir les devoirs de sujets fidèles et attachés à leur prince..... Ce ne sont pas vos seuls intérêts temporels qui exigent de vous cette entière et parfaite fidélité, c'est un devoir que la foi vous prescrit..... d'un inviolable et sincère attachement à notre nouveau monarque, et aux intérêts de la nation à laquelle, nous venons d'être agrégés. »

(*Mandement de M. Briand, vicaire-général. 4 juin* 1763.)

« .....Maintenant que vous êtes ses sujets, que

n'avez-vous point à espérer d'un roi qui vous a traités si favorablement, lors même que vous étiez ses ennemis?..... Vos biens spirituels et temporels (y) sont également ménagés, votre religion que vous avez tant à cœur y est maintenue dans un libre exercice ; vos biens et vos possessions sont entre vos mains, vous en êtes les maîtres..... »

(*Mandement de M. de Montgolfier, vicaire-général, Montréal, 28 juillet* 1763.)

« .....Je conçus qu'il fallait deux évêques au Canada; la difficulté, c'était de l'obtenir des cours de Londres et de Rome. Je l'ai obtenu à la fin ; mais ce n'a été qu'après bien des représentations et des supplications dans lesquelles il a fallu sauvegarder les droits et du gouvernement et ceux de l'Eglise..... Cette heureuse nouvelle qui doit vous rassurer sur votre religion, chasser toutes les craintes et les perplexités que vous auriez pu avoir à son occasion, vous convaincra que Sa Majesté n'est point dans le dessein, ni de vous persécuter, ni de vous gêner sur votre religion. »

(*Mandement de Mgr Briand*, 1771.)

« .....Offrons au Seigneur les vœux les plus ardents pour la conservation de notre gracieuse souveraine, et pour la prospérité du gouvernement, dont la douceur et la bonté, outre les avantages temporels qu'ils nous procurent, nous permet d'exercer notre sainte religion avec autant de splendeur et peut-être plus de liberté, que nous n'eussions osé en espérer sous aucun gouvernement catholique. »

(*Mandemnet de Mgr Briand, évêque de Québec, 10 mars* 1774.)

« .....Le Canada étant devenu province de l'empire britannique par le traité de paix..... je compris aussi-

tôt combien il était à craindre que le changement de domination n'en apportât aussi beaucoup dans notre sainte religion, quoique le libre exercice nous en fût promis par le même traité de paix.....

« .....Je savais que l'évêché n'était plus doté, et n'aurait plus aucun fonds, je connaissais la pauvreté de cette colonie, et ne prévoyais pas qu'elle dût s'en relever aussi promptement qu'elle l'a fait, par les avantages que lui a procurés notre sage et heureux gouvernement..... »

(*Mandement de Mgr Briand*, 14 *mars* 1774.)

« .....La bonté singulière avec laquelle nous avons été gouvernés de la part de sa très gracieuse majesté George III..... les faveurs récentes, dont il vient de nous combler, en nous rendant l'usage de nos lois, le libre exercice de notre religion, et en nous faisant participer à tous les privilèges et avantages de sujets britanniques, suffiraient sans doute pour exciter notre reconnaissance, et notre zèle, à soutenir les intérêts de la couronne de la Grande-Bretagne..... Vos serments, votre religion vous imposent une obligation indispensable..... Fermez donc chers Canadiens, les oreilles, et n'écoutez pas les séditieux qui cherchent à vous rendre malheureux, et à étouffer dans vos cœurs les sentiments de soumission à vos légitimes supérieurs, que l'éducation et la religion, y avaient gravés..... »

(*Mandement de Mgr Briand*, 22 *mai* 1775.)

« .....Toujours attentif à combler d'honneur et de biens, la province qui lui est confiée, Son Excellence M. le général Carleton, ajoute aujourd'hui à ses premiers bienfaits, une nouvelle faveur en rétablissant les milices de cette province.

« .....Afficher à la porte de l'église, en la manière

accoutumée, la proclamation et la lettre qui vous est adressée par Son Excellence. »

(*M. Montgolfier, Montréal, 13 juin 1775.*)

« .....Loin de vouloir affaiblir..... en vous, les sentiments de reconnaissance et d'attachement, que vous devez à notre très gracieux souverain et à la mère-patrie, dont les prompts et puissants secours vous ont mis en état de vous faire craindre à vos ennemis, je souhaiterais pouvoir les doubler..... ne devons-nous pas également conserver un attachement éternel pour Son Excellence M. Carleton, notre illustre gouverneur, dont la sagesse, la prudence, l'activité et l'intrépidité, a enfin confondu l'opiniâtreté des ennemis du roi et des nôtres? Personne de ceux qui ont soutenu notre long siège dans cette ville n'ignore le zèle et le courage des officiers, la constance et la fermeté des soldats et de nos braves citoyens. »

(*Mandement de Mgr Briand, 12 mai 1776.*)

« .....Il est donc de votre intérêt de revenir au plus tôt, au devoir..... Votre rébellion, aussi contraire à la religion qu'au bon sens et à la raison, méritait déjà des châtiments exemplaires et rigoureux, du côté du prince, dont vous n'avez reçu jusqu'ici que des marques signalées d'une bonté..... qui ne vous a fait connaître le changement de domination que par un mieux être..... on s'attendait et on le devait, à vous voir prendre chaudement les intérêts et la défense d'un roi bienfaisant, d'une cour et d'un parlement tout dévoués à vous, et tout occupés des projets de vous rendre heureux, riches et florissants..... »

(*Mandement de Mgr Briand, 1776.*)

« .....Je ne dois pas, Messieurs, vous laisser ignorer,

que Son Excellence est bien informée que les rebelles ont des émissaires et encore quelques partisans dans cette province. Je croirais vous faire l'injure la plus atroce si je vous soupçonnais capables de violer le serment de fidélité fait à un gouvernement sous lequel nous avons été heureux jusqu'ici. »

(*Circulaire de Mgr Briand*, 17 *janvier* 1781.)

« ....J'ai jugé à propos de remettre en force l'ancien usage qui obligeait messieurs les curés d'envoyer chaque année, au greffe de la Province, une liste des baptêmes, des mariages, et des morts, qu'il y avait dans les paroisses qu'ils desservent. A cette fin, vous aurez pour agréable, Monseigneur, de donner les ordres nécessaires dans le diocèse de Québec, pour que ces listes soient envoyées régulièrement au secrétariat de la Province, suivant l'ancienne loi. »

(*Haldimand*, 27 *novembre* 1784.)

« Cette ancienne loi est la déclaration du roi de France de 1736. »

(*Mgr Briand*, 27 *novembre* 1784.)

« ..... Mgr Briand fut un grand évêque et un grand citoyen. On peut dire que lors de l'invasion américaine de 1775, ce fut lui qui, par sa loyauté et son autorité, conserva cette colonie à l'Angleterre. Ses exhortations et son exemple, furent suivis par le clergé et ensuite par le peuple. Lui-même s'enferma dans Québec assiégé, et prouva aux autorités britanniques, que, s'il avait su défendre les droits de Dieu et du pape, il savait aussi défendre ceux de son roi. Les gouverneurs surent apprécier la sagesse et le dévouement de l'évêque, et lui rendirent tous les services compatibles avec leur position. »

Il écrivait le 19 mars 1775 : « La religion est parfai-

tement libre, j'y exerce mon ministère sans contrainte. Le gouverneur m'aime et m'estime, les Anglais m'honorent, j'ai rejeté un serment que l'on avait proposé, et le parlement de la Grande-Bretagne l'a changé et établi tel que tout catholique peut le prendre. »

(*Biographie.*)

« .....Lord Dorchester, notre commandant, dont les bienfaits sans nombre méritent de votre part la reconnaissance la plus vive. »

(*Lettre pastorale, D'Esglis, 22 novembre* 1786.)

« .....Pour entrer dans les vues du gouvernement qui a sagement fait annoncer dans la *Gazette de Québec*, du 15 du présent mois, qu'après le 5 avril prochain, nul n'obtiendrait de licence pour vendre les liqueurs dans les paroisses de campagne, sans s'être auparavant, muni de l'attestation du curé et du capitaine de milice, nous vous exhortons à faire usage de cette marque de confiance d'une manière qui réponde aux intentions qu'a le gouvernement, de maintenir partout l'ordre, la paix et les bonnes mœurs. »

(*Lettre de Mgr Hubert, coadjuteur, 16 mars* 1787.)

« .....Le zèle du corps ecclésiastique pour les intérêts de Sa Majesté, reçoit une nouvelle activité par la présence de son auguste fils ; elle lui rappelle la protection condescendante dont le roi a jusqu'ici favorisé la communion catholique et le clergé qui la maintient. Si les principes rigoureux en ce point de cette même communion, ont contribué pour quelque chose à conserver la fidélité à Sa Majesté, qui peut douter que, réciproquement, les bontés de Sa Majesté n'aient concouru à affermir pour toujours dans tous les cœurs

catholiques, les mêmes principes si favorables à l'Etat. »

(*Adresse au prince Guillaume-Henri*, 21 août 1787.)
Signé : Mgr D'EGLIS.
Mgr BRIAND.
H.-F. GRAVÉ, *grand-vicaire, supérieur séminaire de Québec.*
A.-D. HUBERT, *curé de Québec.*
LS-DE-GLAPION, *ancien supérieur des jésuites, province de Québec.*
Frère FÉLIX BEREY, *commissaire général des récollets, de Québec.*

« .....Nous avons des actions de grâces à rendre à Dieu, de la protection que le gouvernement britannique veut bien accorder aux catholiques en général et au clergé en particulier. Les curés de ce diocèse ont joui paisiblement jusqu'à ce jour, des revenus de leurs bénéfices, et le gouvernement ne paraît aucunement disposé à les inquiéter là-dessus, non plus que sur le libre exercice de la religion. »

(*Lettre de Mgr Hubert au préfet de la Propagande*, 14 *juin* 1788.)

DÉNOMBREMENT. — « ....Les circonstances m'ont paru exiger cet acte de complaisance de ma part. 1° parce qu'il est important de ne pas désobliger un gouvernement plein d'égards pour nous et notre religion. 2° parce que Son Excellence a fort à cœur l'exécution de ce dénombrement..... »

(*Mgr Hubert*, 22 *décembre* 1789.)

« .....2° Que le serment prêté par eux (les habitants de ce pays), ou par leurs pères aux rois d'Angleterre, lors de la conquête de ce pays les lie de telle manière qu'ils ne sauraient le violer, sans se rendre gravement coupables envers Dieu lui-même.

« .....3° Qu'indépendamment de l'obligation étroite qui résulte d'un tel serment, la conduite pleine d'humanité, de douceur, de bienfaisance, que le gouverne-

ment britannique a toujours gardé envers eux suffirait pour les y attacher inviolablement.

« 4° Qu'en particulier la protection constante accordée à leur sainte religion par le même gouvernement doit leur faire désirer avec ardeur de ne jamais passer sous une autre domination. »

(*Lettre de Mgr Hubert, 9 novembre 1793.*)

« .....La visite épiscopale..... se fait avec autant de liberté et de solennité que sous un gouvernement catholique ; et soit lors de la visite ou hors d'icelle, les gouverneurs anglais ont constamment poussé la délicatesse jusqu'à renvoyer au jugement de l'évêque, ou du moins à lui communiquer toute requête, plainte, etc., dans laquelle des ecclésiastiques se trouvaient concernés.....

« La principale qualité que le gouvernement désire dans un sujet qu'il s'agit d'élever à l'épiscopat, c'est qu'il ait montré constamment de la loyauté envers le roi, du zèle pour son service et de l'attachement à la constitution du pays. Cette constitution est établie depuis 1791, sur le même plan que celle de la Grande-Bretagne ; avec cette différence que la religion catholique est autorisée, et les catholiques capables de tenir toutes sortes de places, moyennant le serment d'allégance ou de fidélité au roi, qui est dressé de manière à ne point choquer la délicatesse des plus scrupuleux. »

« Cette constitution laisse aussi aux ecclésialstiques toute la liberté nécessaire pour vaquer à leurs fonctions. Les processions se font dans les villes et les campagnes avec autant de publicité que sous un gouvernement catholique. On porte le saint viatique aux malades, en plein jour, au son de la cloche et avec les solennités prescrites par le Rituel. Les catholiques ont leurs cimetières distingués de ceux des protestants. Le

clergé est traité avec respect par les gouverneurs, par les officiers civils et militaires, et en général par tous les Anglais qui ont demeuré quelques années au Canada.

« .....Ils (les ecclésiastiques Canadiens) font profession d'une grande fidélité envers leurs souverain et en ont donné dans tous les temps des preuves non équivoques, surtout dans la dernière guerre terminée en 1783. Cette qualité les rend précieux au gouvernement.....

« .....Un acte du parlement de la Grande-Bretagne, passé en 1774, assure aux ecclésiastiques du Canada la jouissance de leurs revenus accoutumés.....

« Ils (les jésuites) avaient une résidence à Montréal et un collège magnifique à Québec. Lors de l'extinction de leur ordre en 1772, l'évêque d'alors pour leur conserver leurs biens, dont ils faisaient un usage édifiant, obtint du Saint-Siège et du gouvernement, qu'ils retinssent leur ancien habit, et se constitua leur supérieur. Le peuple ne s'aperçut pas du changement de leur manière d'être, et continua de les appeler jésuites ; il en restait environ douze. Tous sont morts les uns après les autres en travaillant au salut des âmes ; il n'en reste plus qu'un ; et ce qui caractérise bien l'humanité et la libéralité du gouvernement anglais, c'est que cet ex-jésuite jouit paisiblement de tous les biens qui appartenaient à son ordre en ce pays, et en fait des aumônes immenses. »

(*Mémoire adressé au Saint-Siège en 1794, par Mgr Hubert.*)

« .....Nous croyons qu'il est plus que jamais de votre devoir de remontrer au peuple, soit dans vos instructions publiques, soit dans vos conversations particulières, combien ils sont étroitement obligés de se contenir dans la fidélité qu'ils ont jurée au roi de la Grande-Bretagne, dans l'obéissance ponctuelle aux

lois, et dans l'éloignement de tout esprit qui pourrait leur inspirer ces idées de rébellion et d'indépendance..... »

« .....Les mesures qui viennent d'être adoptées par Son Excellence le lieutenant gouverneur en Conseil supposent clairement qu'il s'est glissé dans cette province des sujets étrangers, dont les menées sourdes et pernicieuses ne tendent à rien de moins qu'à troubler entièrement la paix, la tranquillité et le bonheur dont jouissent les habitants du pays sous le gouvernement et la protection de Sa Majesté britannique. »

(*Circulaire de Mgr Hubert, 5 novembre 1796.*)

« .....Le Dieu tout-puissant..... vient de donner encore des marques non équivoques de cette protection soutenue qu'il daigne accorder aux actes de notre gracieux souverain. Que de maux ne se préparaient pas à nous faire ressentir les formidables ennemis contre lesquels nous avons à soutenir cette guerre si longue et si sanglante..... »

(*Mgr Denault, 22 décembre 1798.*)

« .....Nous n'avons cessé, nos très chers Frères, de vous inculquer en toute occasion les principes de loyauté, de respect et d'attachement dont vous devez être pénétrés pour notre auguste souverain et son gouvernement..... même de nos jours, des milliers de catholiques gémissent encore sous des lois oppressives..... la vue de leurs souffrances contrastant avec le bonheur dont vous jouissez, nos très chers Frères, doivent vous le rendre infiniment précieux..... (vous avez) un roi qui, chaque jour, vous donne de nouvelles preuves de son affection paternelle ; un roi, sous la protection duquel, il n'est aucun de vous qui ne puisse remplir librement tous ses devoirs religieux; un roi qui vous a fait jouir des douceurs de la paix au

milieu des horreurs de la guerre qui désole l'Europe..... un roi qui, en vous accordant une constitution libérale sur le modèle de celle du Royaume-Uni, a trouvé..... le moyen de vous conserver vos anciennes lois de propriété, avantage dont il serait difficile de trouver des exemples dans aucune des colonies soumises à la Grande-Bretagne, et qui suffit seule pour exciter en vous les sentiments de la plus vive reconnaissance..... »

« .....Vous avez compris que vos intérêts n'étaient pas distingués de ceux de la Grande-Bretagne..... Vous êtes convaincus comme nous qu'il est impossible d'être bon chrétien sans être sujet loyal et fidèle.....

« .....Aussi n'avez-vous attendu ni que cette Province fût menacée d'une invasion prochaine, ni même que la guerre fût déclarée, pour donner des preuves de votre zèle et de votre bonne volonté pour le service public. Au seul soupçon, aux premières apparences d'une rupture avec les Etats voisins, vous avez paru ce que vous devez-être, c'est-à-dire prêts à tout entreprendre et à tout sacrifier plutôt que de vous exposer à changer de gouvernement, et à perdre les avantages inestimables que vous assure votre situation présente..... »

(*Mandement de Mgr Plessis*, 16 *septembre* 1807.)

« .....Le président se croit également justifié en soutenant que, dans aucune partie des domaines britanniques, il n'a jamais été témoigné un dévouement plus ardent, pour la personne de Sa Majesté et son gouvernement ; et l'on doit particulièrement remarquer que l'idée de défendre leur propre famille et leur propriété apparut en quelque sorte dans l'esprit de toutes descriptions, en cette Province, être l'objet de bien moindre considération pour eux, que celui de la défense de la cause d'un souverain, justement chéri,

et du soutien d'un gouvernement qui, par expérience, a été reconnu le mieux calculé pour promouvoir le bonheur et assurer la liberté du genre humain.....

« .....Il considérera comme le plus grand bonheur de sa vie d'avoir eu une telle occasion de rendre justice au zèle, à la loyauté et à l'ardeur publiques, des sujets de Sa Majesté en cette Province. »

Signé : THOS. DUNN, *président et commandant en chef,*
9 septembre 1807.

« .....Canadiens, demandez à ceux que vous consultiez autrefois, avec attention et respect ; demandez aux chefs de votre Eglise qui ont occasion de me connaître ; voilà des hommes d'honneur et de connaissances. Voilà les hommes à qui vous devriez demander des informations et des avis ; les chefs de factions, les démagogues d'un parti ne me voient point et ne peuvent me connaître. »

(*Proclamation de sir James Henry Craig, gouverneur.*

« .....Quelques personnes cherchent à rendre la loyauté du clergé suspecte au gouvernement. Il est du devoir et de l'intérêt de tous, d'éloigner ce soupçon qui ne ferait honneur ni à votre religion ni à votre prudence. Le moment est critique. Tous les yeux sont ouverts sur vous. Le gouverneur en chef doit faire passer en Angleterre un rapport de la manière dont vous vous serez conduits dans la crise présente. Ce rapport ne peut être avantageux, qu'autant que vous vous tiendrez séparés des prétendus amis du peuple, pour vous attacher inviolablement aux intérêts du pouvoir exécutif..... »

(*Mgr Plessis, 22 mars* 1810.)

CONVERSATION ENTRE CRAIG ET MGR PLESSIS. — « *L'Evêque.* — Le gouvernement a laissé mes prédé-

cesseurs, depuis la conquête, gouverner leur église en toute liberté. Ils ont trouvé dans cette conduite, un motif de plus de se montrer zélés pour les intérêts du gouvernement. J'ai suivi en cela leurs traces. Pour m'être prononcé hautement, de vive voix et par écrit dans le même sens, je me suis mis à dos une partie de mes compatriotes.

« Le gouvernement est juste. S'il veut maltraiter les évêques de ce pays, j'espère qu'il ne commencera pas par moi..... Si par suprématie on entend une prérogative temporelle, je n'y répugne nullement. Sa Majesté n'a pas un sujet en cette province qui lui soit plus dévoué que moi. Cela va jusqu'à la conscience, mais non plus loin. Et quant à la suprématie spirituelle, je veux dire à la qualité de chef de l'Eglise, qu'il a plu au Parlement d'Angleterre d'attribuer au roi, il est très certain qu'aucun membre de l'Eglise catholique ne la peut admettre..... Nul sujet en cette province n'est plus sincèrement attaché que moi à Votre Excellence, par les liens du respect, de la reconnaissance et de l'estime personnelle, comme nul n'est plus inviolablement attaché au gouvernement de Sa Majesté.

« *Le gouverneur.* — Je vous alloue ces sentiments. Vous ne vous êtes jamais démenti. Mais quoi ! (*Joignant les mains sur sa table*) me laisserez-vous partir du Canada sans me permettre de vous être utile comme je le désirais?

« *L'évêque.* — Ce désir ajoute à ma reconnaissance; mais je conçois qu'il est difficile qu'il soit rempli, car les conditions, malheureusement, n'en sont pas admissibles. »

(*Conversation, mai 1811, entre sir Craig et Mgr Plessis.*)

« .....Tous ces évêques ont fait, comme ils font encore, profession de la loyauté la plus scrupuleuse en-

vers le gouvernement de Sa Majesté, et ont cherché en toute occasion à la graver profondément dans l'esprit du clergé et du peuple confié à leurs soins..... ont donné au pouvoir exécutif, dans des circonstances difficiles, toute l'assistance qui était en leur pouvoir, et ont été récompensés par la pleine liberté dans laquelle ils ont été maintenus et même encouragés par les gouverneurs de cette province dans l'exercice de leur autorité épiscopale et ont été traités avec honneur, eux et leur clergé et leurs communautés religieuses par les anciens sujets de Sa Majesté, de tout rang et de toute persuasion. »

(*Mémoires de Mgr Plessis au gouverneur sir George Prévost*, 15 *mai* 1812.)

« .....Nous avons, nous, pour notre fidélité constante à notre bon gouvernement, joui depuis un demi-siècle d'un bonheur qu'on ne peut trop apprécier..... Conservons-le..... notre intérêt, notre devoir, notre reconnaissance, et par-dessus tout, notre auguste religion nous le commande..... que nos Canadiens goûtent plus que jamais la douceur des liens qui les attachent avec tant d'avantages pour eux au gouvernement paternel de la mère-patrie. Qu'ils sachent bien, et comprennent encore plus aujourd'hui que jamais, qu'ils doivent conserver ces sentiments de loyauté..... qu'ils ont si souvent manifestée par une conduite parfaitement uniforme sur ce point..... »

(*Lettre de M. Deschanaux, vicaire-général*, 29 *juin* 1812.)
(*Idem, — M. Roux, vicaire-général*, 3 *juillet* 1812.)

« L'honorable président en conseil, conjointement avec M. le major-général Glasgow, considérant que, par l'absence des jeunes incorporés dans la milice..... la récolte prochaine pourrait souffrir quelque retardement, vous prie d'exhorter vos paroissiens à suppléer

au manquement, en aidant autant que possible aux travaux que, sans le malheur des circonstances, les miliciens eussent faits eux-mêmes.... »

(*Lettre de M. Deschanaux*, 24 *août* 1812.)

« .....Son Excellence le gouverneur en chef, désire que je vous fasse connaître sa parfaite satisfaction de l'assistance qu'il a reçue de votre part, tant dans la levée des milices, que dans le maintien de la subordination qui règne parmi elles. »

(*Mgr Plessis*, 6 *octobre* 1812.)

« .....Quelle satisfaction pour vous, chers Canadiens, lorsqu'à la fin de cette guerre, vous vous rappellerez qu'elle a été en grande partie, soutenue et heureusement terminée par vos efforts, par votre zèle, par votre esprit de subordination et d'obéissance à ceux qui en dirigent les opérations. »

(*Mandement de Mgr Plessis*, 29 *octobre* 1812.)
(*Item.* — 22 *avril* 1813.)

« .....Ah ! nos très chers Frères, combien d'états autrefois florissants, maintenant subjugués s'estimeraient heureux, s'ils avaient la dixième partie des avantages non interrompus, dont nous avons joui jusqu'à ce jour. Combien de nations catholiques nous porteraient envie, si elles pouvaient être témoins du respect rendu à notre culte, de la pompe des cérémonies, de la splendeur de nos fêtes religieuses..... »

(*Mandement de Mgr Plessis*, 8 *juillet* 1813.)

« .....La loyauté manifestée par le clergé catholique du Canada, depuis le commencement de la présente guerre, a reçu au nom et de la part du roi, la très gracieuse approbation de son altesse royale le Prince Régent, exprimée de la manière la plus satisfaisante, par

lord Bathurst, l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté, dans une dépêche du 2 juillet dernier, dont son Excellence le gouverneur en chef, a bien voulu me donner communication. »

(*Lettre de Mgr Plessis*, 8 *ocobre* 1813.)

« .....N'est-il pas en outre extrêmement flatteur pour le clergé, et pour les guerriers du Canada, que Son Altesse Royale, le prince Régent d'Angleterre, ait daigné successivement donner les applaudissements à la loyauté ds uns et à la valeur des autres. »

(*Mandement de Mgr Plessis*, 31 *mars* 1814.)
(*Item. — Mgr Panet, coadjuteur*, 18 *avril* 1814.)

« .....Quel peuple au monde, a plus de droit que vous, de se réjouir de cet événement, (la paix conclue). Colonie Française attachée en qualité de sujets au gouvernement britannique, ne devons-nous pas être extrêmement flattés de voir l'harmonie exister entre ces deux puissances ; de pouvoir, après une si longue interruption, communiquer librement avec une nation qui nous a donné nos ancêtres et dans laquelle, nous avons encore des parents et des frères ; de leur apprendre le calme heureux dont nous a fait jouir un gouvernement protecteur..... »

(*Mandement de Mgr Plessis*, 22 *août* 1814.)
(*Item.* — 10 *mars* 1815.)

« .....Conformément aux désirs de Votre Excellence, je me suis fait un devoir d'adresser aux curés du district de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, une lettre-circulaire en date du 10 décembre dernier..... environ quatre-vingt-dix réponses parvenues à mon adresse, montrent le différent état où la dernière moisson a laissé les paroisses.....

« L'attention paternelle qu'a eu Votre Excellence.....

me persuade qu'elle daignera prendre sans délai les mesures les plus propres à remédier à une disette sans exemple. »

(*Mgr Plessis à sir Gordon Drummond*, 15 *février* 1816.)

« .....Son Excellence le gouverneur en chef m'a chargé de vous transmettre ses remerciements tant des informations..... que des peines que vous vous êtes données pour la distribution des vivres envoyées par le gouvernement..... »

(*Mgr Plessis*, 8 *février* 1817.)

« .....Notre gracieux souverain George III d'heureuse mémoire, après un long et glorieux règne, a terminé sa carrière mortelle. Cette province qui, depuis le commencement de son règne, a fait partie de ses domaines, n'a cessé jusqu'à ce temps, d'éprouver les effets de sa protection et de ses bienfaits. »

(*Mgr Panet, coadjuteur*, 24 *avril* 1820.)

« .....Son Excellence le gouverneur en chef désirant connaître l'état de la population de cette Province d'une manière plus précise et plus détaillée..... s'est adressée à nous, pour lui procurer cette information par votre moyen. Nous vous manifestons ce désir avec d'autant plus de confiance que vous avez donné en tout temps des marques non équivoques de votre zèle à seconder les vues du gouvernement..... »

(*Mgr Plessis*, 1^er^ *décembre* 1822.)

« .....Un statut passé dans la dernière session du parlement provincial a ordonné qu'il fût nommé des commissaires pour faire un recensement général..... Comme c'est la première fois qu'il se fait un dénombrement de cette manière, il a été observé à Son Excel-

lence..... qu'il pourrait arriver que, certains gens..... en prissent ombrage. Vous feriez une chose agréable à Son Excellence en usant..... de votre influence sur les peuples pour les rassurer contre ces vaines frayeurs. »

(*Mandement de Mgr Panet*, 15 *décembre* 1825.)

« .....Le gouvernement anglais ayant renouvelé ses tentatives de s'emparer des biens des messieurs de Saint-Sulpice, l'évêque Panet, dont la fermeté était inébranlable, lorsqu'il avait une fois pris son parti, adressa en 1832, à lord Aylmer, un mémoire dans lequel il soutenait la justice de laisser le séminaire de Montréal, dans la jouissance de toutes ses seigneuries. (Ferland.) A la suite de son opposition vigoureuse, venant en tête de celle de toute la province, ce sinistre projet fut enfin abandonné pour toujours. »

« .....Son Excellence le comte Dalhousie, gouverneur en chef, si bien disposé à favoriser l'exercice de notre sainte religion dans cette partie des domaines de Sa Majesté, a bien voulu se rendre à nos désirs, en agréant pour notre coadjuteur, messire Joseph Signaï. »

« .....Le dit séminaire (de Saint-Sulpice), a toujours montré, depuis la conquête, les sentiments de la loyauté la plus inébranlable envers nos augustes souverains, et il a donné en plusieurs circonstances difficiles le précepte et l'exemple de la fidélité et de la soumission dues au gouvernement de votre majesté. »

(*Mgr Panet, supplique au roi, décembre* 1828.)

« .....Notre gracieux souverain George IV d'heureuse mémoire, après un règne glorieux de dix années, a terminé sa carrière mortelle. Cette Province qui

n'a cessé jusqu'à ce jour, d'éprouver les effets marquants de sa bonté paternelle et de sa protection royale, ne doit pas être moins sensible à la perte de ce monarque bienfaisant que reconnaissant pour toutes les faveurs qu'elle en reçues. »

(*Lettre pasorale de Mgr Panet*, 30 août 1830.)

« .....Nous recevons l'information officielle de la mort de notre gracieux souverain Guillaume IV..... illustre monarque qui, pendant tout son règne, n'a cessé de travailler au bonheur du puissant empire, à la tête duquel la divine Providence l'avait placé et de donner à cette Province, en particulier, des marques visibles de sa protection royale. »

(*Mandement de Mgr Signaï*, 2 août 1837.)

« .....Comme il est probable que des troupes au service de Sa Majesté, qui sont attendues sous peu de jours, en cette Province, passeront par votre paroisse..... et que leur passage pourrait créer chez quelques-uns de vos paroissiens, une impression défavorable, je vous prie de rassurer là-desus ceux qui pourraient témoigner de l'inquiétude..... vos efforts ne manqueront pas d'être dûment appréciés par un gouvernement qui a donné des preuves non équivoques de ses bonnes dispositions envers le clergé. »

(*Mgr Signaï*, 4 décembre 1837.)

« .....Après ces déclarations si formelles de l'Ecriture (S. Marc, XII, 17 ; Rom., XIII ; 1re S. Pierre, II, 13-14.....) auxquelles nous pourrions ajouter le témoignage de tous les Pères de l'Eglise ; que l'on vous dise que vos pasteurs en vous recommandant la soumission aux autorités, *s'écartent de la ligne de leur devoir, et qu'ils interviennent dans des questions politiques qui ne sont de leur ressort*, il n'en est pas

moins vrai aux yeux de tout bon catholique, qu'ils ne font qu'enseigner une vérité de tous les temps, une vérité qui est une des principales bases de la morale chrétienne, une vérité qu'ils ne peuvent taire à leurs ouailles sans se rendre prévaricateurs..... vos pasteurs ne méritent-ils pas d'être écoutés, seraient-ils les seuls qui n'auraient pas la liberté d'ouvrir la bouche pour vous éclairer sur vos véritables intérêts? pourriez-vous croire qu'en vous engageant à une obéissance loyale, ils aient en vue de les compromettre? Non..... leur conduite dans tous les temps est une preuve sans réplique de l'affection qu'ils portent à leurs concitoyens. Elle leur assure un droit incontestable à votre confiance..... »

« .....Sans renoncer à vos privilèges politiques, vous vous attacherez à montrer, tant par vos actions que par vos paroles, que vous êtes remplis de cette loyauté de cette fidélité au gouvernement de la Grande-Bretagne, que vos pères vous ont laissée pour héritage, et qu'ils ont plus d'une fois, prouvée aux dépens même de leur vie.... »

(*Mandement de Mgr Signai*, 11 *décembre* 1837.)
(*Item*. — *Mgr Lartigue*, *Mandement*, 24 *octobre* 1837.)
(*Item*. — *Mgr Lartigue*, *mandement*, 8 *janvier* 1838.)

« .....Les actes d'insurrection qui ont été commis récemment dans certaines parties du district de Montréal, joints aux divisions politiques qui les ont précédés, donnant lieu de craindre qu'il ne soit de nouveau question, dans le gouvernement impérial, de réunir cette province à celle du Haut-Canada, tous ceux qui ont à cœur le bien du pays, doivent s'empresser de prévenir autant qu'il est en eux, les suites fâcheuses qui résulteraient infailliblement pour nos compatriotes de l'adoption d'une pareille mesure. Ce devoir ne saurait être méconnu par le clergé qui, en toute occasion, a montré le vif intérêt qu'il prend au bon-

heur de ses ouailles et dont la voix mérite avec d'autant plus de raison d'être écoutée, qu'il s'est toujours distingué par sa loyauté et son attachement au gouvernement de la Grande-Bretagne. »

(*Lettre de Mgr Signaï, 17 février* 1838.)

« .....La raison qui nous engage à adresser cette humble prière à Votre Majesté, c'est que nous avons lieu de craindre qu'il ne soit soumis à la considération de la Législature impériale, un projet qui aurait pour but de priver de ces mêmes droits et privilèges, les habitants de cette province, français d'origine en opérant la réunion des deux Législatures du Haut et du Bas-Canada..... Quant à l'objet qui nous concerne plus spécialement, celui du maintien de l'heureuse liberté dont les sujets catholiques de Votre Majesté en cette Province ont joui jusqu'à présent dans l'exercice de leur religion, ce que nous croyons bien connaître des dispositions aussi bienfaisantes qu'équitables des autorités impériales, nous inspire plus de reconnaissance pour le passé que d'appréhensions pour l'avenir. »

(*Adresse, février* 1838, *à la reine Victoria.*)

« .....Il m'est agréable de vous annoncer de la part de Son Excellence (Le comte de Durham) que la loyauté que le clergé a montrée de tout temps surtout dans les troubles qui ont malheureusement affligé le pays, a été hautement appréciée par notre gracieuse Souveraine, qui a recommandé à son noble représentant en cette Province d'en exprimer toute sa satisfaction, à chacun des membres du même clergé, par l'organe de ses chefs. »

(*Lettre de Mgr Signaï, 4 juin* 1838.)

« .....L'appréhension des suites fâcheuses que

l'union projetée (Haut et Bas-Canada), pourrait avoir pour le pays a fait prendre à un grand nombre de citoyens de Québec, la détermination de recourir au parlement impérial pour prévenir l'adoption de cette mesure, et pour demander le rétablissement de la constitution dont nous jouissions avant les événements déplorables de 1837..... User prudemment de votre influence auprès de vos paroissiens pour les engager à signer. »

(*Mgr Signai, 25 janvier* 1840.)

« .....L'évêque de Québec est en bonne intelligence avec le gouvernement britannique qui lui alloue depuis vingt-cinq ans, une gratification annuelle de mille livres sterling..... étant reconnu par le gouvernement comme *évêque catholique* de Québec, (il) n'éprouve aucune difficulté dans celles des opérations de son ministère qui ont quelque rapport avec l'autorité civile. Quant à ses autres fonctions et à celles de son celrgé, elles peuvent être exercées avec toute la liberté désirable. »

(*Mémoire de Mgr Signai, au Saint-Siège, février* 1843.)

« .....Vous connaissez les événements déplorables qui viennent d'affliger la capitale..... jamais nos institutions n'ont couru de plus grand danger.... il faut surtout que l'Angleterre comprenne quelle est l'opinion générale du pays..... pour atteindre ce but, je pense avec le clergé de Québec, qu'il est à propos qu'il soit fait au plus tôt, dans chaque paroisse, quelque démonstration qui témoigne de l'horreur que l'on éprouve pour les actes criminels commis au siège du gouvernement, contre le représentant de notre souveraine et contre les chambres législatives, et en même temps..... de témoigner à Son Excellence (lord Elgin)

toute la gratitude que leur inspire la justice et l'impartialité de son gouvernement..... »

(*Mgr Signai, 2 mai 1849.*)

« .....Nous prions de plus Votre Majesté de compter sur la loyauté, la fidélité et l'attachement de ses sujets catholiques de cette partie de la Providence du Canada, ci-devant appelée Bas-Canada, et nous osons assurer Votre Majesté qu'ils regardent comme un bienfait de la divine Providence, de vivre sous le gouvernement de Votre Majesté, dans un temps où presque toutes les nations civilisées sont en proie aux révolutions et à tous les malheurs qui en sont la suite inévitable. »

(*Adresse au clergé, 2 mai 1849.*)

« .....Déjà l'année dernière, une charte royale fut octroyée pour l'établissement de cette institution (Université Laval), par notre très gracieuse souveraine la reine Victoria. »

(*Lettre pastorale de Mgr Turgeon, 8 décembre 1853.*)

« .....Déjà nous avons prié pour le succès des armées unies de l'Angleterre et de la France..... Voilà qu'elles sont à la veille de faire un suprême effort pour terminer cette guerre pleine de dangers. Je vous invite donc..... »

(*Lettre de Mgr Baillargeon, coadjuteur de Québec, 31 mars 1855.*)

« .....Notre vénérable archevêque invitait les fidèles du diocèse à offrir leurs prières au ciel, pour obtenir le triomphe des armées de l'Angleterre et de la France..... Cette paix qui intéressait si vivement l'Europe et à laquelle le Canada ne pouvait demeurer indifférent, a été définitivement conclue ; la nouvelle offi-

cielle vient d'en être apportée au représentant de Sa Majesté en cette Province..... Remercier le Dieu des armées..... d'avoir rendu à l'Europe cette heureuse paix dont notre pays est aussi appelé à recueillir les fruits. »

(*Mgr Baillargeon, administrateur, mandement, 26 mai* 1856.)

« .....On attend prochainement l'arrivée de plusieurs vaisseaux de guerre chargés de troupes qu'il serait question de débarquer à l'endroit le plus accessible du fleuve..... Je me flatte que partout l'on s'empressera de faciliter le débarquement, le logement et le transport des braves soldats qui viennent prendre part de la sorte à la défense de notre pays..... Je ne doute pas qu'ils (vos paroissiens) ne soutiennent la réputation de loyauté dont jouissent leur compatriotes..... »

(*Lettre de Mgr Baillargeon, administrateur, Québec, 20 décembre* 1861.)

« .....Son Excellence le gouverneur général..... vient d'ordonner de mettre sur pied une partie de la milice sédentaire de la province. A cette fin... nous avons la confiance, nos très chers Frères, que partout l'on s'empressera de répondre à l'appel du représentant de notre gracieuse souveraine. Il s'agit, en effet, de se mettre en état de défendre et de protéger notre pays et nos institutions, c'est-à-dire tout ce que nous avons de plus sacré et de plus cher au monde. »

(*Mandement de Mgr Baillargeon, 26 décembre* 1861.)

« ..... Sa Majesté notre gracieuse souveraine vient d'émaner une proclamation par laquelle il est statué en vertu d'un acte de Parlement impérial, qu'à dater du 1^er^ juillet prochain, les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, et du Nouveau-Brunswick, formeront

une union Fédérale sous le nom de « Puissance du Canada »..... Cet ordre de choses ayant été établi par l'autorité compétente..... il ne nous reste plus, nos très chers Frères, qu'à nous y soumettre de bon cœur..... N'oublions pas combien nous avons à nous féliciter de vivre sous l'égide de l'empire britannique..... »

(*Mandement de Mgr Baillargeon*, 12 *juin* 1867.)

« .....C'est un devoir pour nous, nos très chers Frères, de prier pour ceux que le Seigneur a préposés au gouvernement de l'empire sous lequel nous vivons..... Et comme Dieu réserve de bons princes aux peuples qui l'aiment, en récompense de leur fidélité à sa loi, travaillons, nos très chers Frères, à mériter cette faveur par notre attachement inviolable à la foi de nos pères, par l'observation constante de tous nos devoirs religieux, par notre soumission à toutes les autorités constituées, par la pratique fidèle de toutes les vertus qui font les fervents chrétiens, et par une conséquence nécessaire, tous les bons citoyens..... »

(*Mgr Bourget, mandement*, 30 *décembre* 1841.)

« .....En lisant ces vénérables documents, écrits par les anciens évêques de Québec, on comprendra leur zèle, leur dévouement apostolique, leur amour pour la France, plus tard leur inviolable loyauté envers l'Angleterre, et par-dessus tout leur union avec le Saint-Siège..... Ces lettres pastorales diront aussi combien les évêques de Québec savaient partager les joies et les malheurs de leur peuple, avec quelle sagesse ils le dirigeaient dans les crises si difficiles qu'il traverse, et avec quelle autorité ils administraient l'immense diocèse confié à leur sollicitude..... »

(*Mgr E.-A. Taschereau, archevêque de Québec*, 7 *décembre* 1886.)

« .....Nous ne voulons pas, nos très chers Frères, terminer cette lettre sans vous exprimer avec quelle satisfaction, nous avons entendu bien souvent apprécier à l'étranger, l'ordre de choses existant en cette Province.

« Quand il lui a plu à la suite d'événements douloureux, de nous faire passer sous l'égide de l'empire britannique, la divine Providence ménagea admirablement toutes choses, de manière à nous assurer une existence nationale et religieuse aussi complète qu'il fût alors permis de l'espérer. A l'ombre du drapeau qui nous abrite pour nous protéger plutôt que pour nous dominer, nous jouissons d'une liberté précieuse sanctionnée par des traités solennels et qui nous permet de conserver intactes nos lois, nos institutions, notre langue, notre nationalité et, par-dessus tout, notre sainte religion..... Ces biens, vous avez pu les posséder jusqu'ici, grâce à l'action de la divine Providence qui veille sur la mission de notre peuple ; grâce aussi à la bienveillance d'un pouvoir qui les accordait volontiers, en retour des sentiments et des actes de loyauté parfaite, dont vous n'avez cessé de leur offrir l'hommage légitime..... »

(*Mgr Fabre, lettre pastorale*, 15 *février* 1891.)

Tous ces extraits cités entre beaucoup d'autres, peuvent être facilement remis par vous dans leur contexte, puis dans le cadre des faits dominantss de notre histoire, auxquels ils se rapportent. Ce rapprochement suffira à leur donner toute leur signification. Ils se passent d'ailleurs de commentaires, et il n'est pas besoin d'insister sur les conclusions qui se dégagent d'elles-mêmes.

Ces échos, toujours les mêmes, de la voix pastorael, ravivent le souvenir des bienfaits obtenus pour notre religion et pour notre nationalité, en retour de

la loyauté constante et inébranlable, pratiquée à l'égard de toute autorité légitime, par le peuple Canadien, à l'exemple de son clergé, et sous la direction des évêques. C'est de quoi, nous avons à remercier la divine Providence, en y puisant les grandes et fortes leçons qui assureront notre avenir religieux et national.

CIRCULAIRE

FÊTES JUBILAIRES. REMERCIEMENTS.

27 juin 1917

Mes Chers Collaborateurs,

Nos fêtes jubilaires ont été couronnées d'un succès qu'on pourrait appeler exceptionnel. Dieu en soit loué et béni ! Je vous remercie de toute mon âme pour la part si généreuse que vous y avez prise. Laissez-moi vous dire en toute sincérité que, parmi tant de choses gracieuses que vous avez faites, et qui commandent ma reconnaissance à votre endroit, ce qui m'a été le plus particulièrement agréable et sensible, c'est le fait même de votre présence au cours de ces solennités. Vous m'avez entouré, formant pour votre évêque une véritable couronne d'honneur dont la vue le rendait encore plus heureux. Merci ! d'être venus, malgré le dérangement qui pouvait en résulter pour vous. Pour garder de ces fêtes un monument durable, il m'a semblé que le mieux était d'en adjoindre le récit à la collection des documents diocésains. Dans cette vue je l'annexe à la présente Circulaire.

CIRCULAIRE

QU'EST-CE QUE LE « CLERGÉ »

27 août 1917.

Mes chers Collaborateurs,

Il appartient évidemment à l'Eglise de définir son propre Clergé, et de dire d'une façon authentique quels sont ceux qui composent l'armée de ses ministres.

Elle l'a fait dans les termes les plus clairs : « Clerici non sunt omnes in eodem gradu, sed duplex ex eis composita distinguitur hierarchia, ordinis et jurisdictionis.

« Hierarchia ordinis constat in Ecclesia latina, episcopatu, presbyteratu, diaconatu, sub-diaconatu, acolythatu, exorcistatu, lectoratu, ostiariatu, quibus praeparat prima tonsura.

« Hierarchia jurisdictionis constat gradu supremo, gradu inferiori episcopali, aliis gradibus supra et infra episcopalem ab ecclesia institutis. » (*Codex Can.*)

Le clergé est donc l'ensemble des clercs qui, à différents degrés, sont consacrés pour remplir certains offices ecclésiastiques.

L'Ordre est le sacrement qui, dans la Nouvelle Loi, confère des pouvoirs spirituels avec la grâce de bien remplir les obligations qui s'y rattachent.

Il y a sept ordres distincts : prêtres, diacres, sous-diacres, acolytes, exorcistes, lecteurs, portiers.

Par voie de comparaison, les trois premiers sont appelés « *ordres majeurs* » et les quatre autres, « *ordres mineurs* ». Ce qui d'ailleurs, est conforme à l'usage constant de l'Eglise. Le Concile de Trente dit à ce sujet : « Si quelqu'un dit, qu'outre le sacerdoce, il n'y a pas dans l'Eglise catholique d'autres ordres majeurs et mineurs par lesquels, comme par certains degrés on monte au sacerdoce, qu'il soit anathème. » (Can. 22, Sess. XXIII.)

Ce concile dans le second chapitre de la même session parle des différents ordres en ces termes : « Comme la fonction d'un sacerdoce si saint est une chose toute divine, afin qu'elle pût être exercée avec plus de dignité et plus de respect, il a été bien convenable et bien à propos que, pour le règlement de l'Eglise, si sage dans toute sa conduite, il y eût plusieurs et divers ordres de ministres, qui par office, fussent appliqués au service de l'autel, en sorte que par une manière de degrés, ceux qui auraient été premièrement marqués de la tonsure cléricale, montassent ensuite aux ordres majeurs par les moindres. Car les Saintes Lettres ne font pas seulement mention des prêtres, mais elles parlent aussi très clairement des diacres, et enseignent en termes formels et très remarquables les choses à quoi on doit particulièrement prendre garde dans leur ordination ; et l'on voit aussi que dès le commencement de l'Eglise les ordres suivants étaient en usage aussi bien que les fonctions propres de chacun d'eux ; c'est-à-dire, de l'ordre de sous-diacre, d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier quoiqu'en degré différent ; car le sous-diaconat est mis au rang des or-

dres majeurs par les Pères et par les Saints Conciles, dans lesquels nous voyons qu'il est aussi souvent parlé des autres ordres inférieurs. »

Chaque ordre a sa nature et ses propriétés. Pour le moment nous ne parlons point des ordres majeurs qui ne souffrent aucune difficulté.

Les ordres mineurs demandent des explications qui puissent être offertes à ceux qui ne sont pas très au courant des choses liturgiques et canoniques.

L'ordre de Portier se confère par la collation des clefs de l'Eglise.

La formule : « *Sic agite quasi reddituri Deo rationem pro iis rebus quae his clavibus recluduntur* », indique les fonctions : sonner la cloche, ouvrir et fermer l'église, tenir le livre à celui qui prêche, admettre dans le temple ceux qui en sont dignes, en exclure les indignes. Tel est le ministère des portiers.

Le Lecteur est ordonné par le contact du livre liturgique des Leçons. L'Evêque lui dit en même temps : « *Accipe et esto verbi Dei relator, habiturus si fideliter et utiliter impleveris officium tuum, partem cum iis qui verbum Dei bene administraverunt ab initio.* » Ici encore, on le voit, il s'agit d'un véritable office à remplir, consistant surtout à lire publiquement dans l'église les psaumes et les leçons, à catéchiser le peuple et à l'instruire des choses de la foi et même, comme il est indiqué dans les paroles du pontife, à bénir le pain et les fruits nouveaux.

L'ordre des Exorcistes se reçoit de même avec le livre contenant les prières et oraisons prescrites par l'Eglise : « *Accipite et commendate memoriae et habete potestatem imponendi manus super energumenos sive baptizatos sive catéchumenos.* »

Le clerc exorciste reçoit le pouvoir spécial de chasser les démons, de faciliter l'accès de la Table Sainte à ceux qui doivent communier, de verser l'eau dans le

baptistère, d'imposer la main sur les énergumènes, toutes fonctions spirituelles comportant un véritable ministère.

L'Acolyte est reçu par l'attouchement de la burette et du cierge non allumé : « *Accipe ceroferarium cum cereo et scias te ad accendenda ecclesiae luminaria mancipari in nomine Domini.* »

« *Accipe urceolum ad suggerendum vinum et aquam in Eucharistiam Sanguinis Christi, in nomine Domini.* »

L'Acolyte doit donc porter le cierge, l'allumer, procurer le vin et l'eau pour le sacrifice eucharistique : ce qui implique un ministère surnaturel se rattachant de plus près encore à l'oblation du sacrifice.

Sans doute les quatre ordres moindres ne sont point encore le sacerdoce : ils ne permettent point de monter à l'autel non seulement pour immoler la Victime Sainte, mais même pour toucher les linges et les vases sacrés, ce qui sera le privilège des sous-diacres et des diacres. Cependant ils sont l'objet d'une véritable ordination, et leur but est l'exercice d'un ministère véritable pour lequel les minorés ont été marqués et consacrés.

Saint Thomas se pose cette question : « Le sacrement de l'ordre imprime-t-il le caractère à tous ses degrés » et il y répond comme suit : « Tout sacrement qui n'imprime pas le caractère, peut être reçu plus d'une fois ; or l'ordre à quelque degré que ce soit ne peut pas être reçu plus d'une fois ; donc il imprime le caractère à tous ses degrés. D'ailleurs le caractère est un signe qui sert à distinguer les chrétiens, or l'Ordre à quelque degré qu'il soit reçu, établit une distinction entre celui qui le reçoit et les autres fidèles; donc à quelque degré qu'on le reçoive, il imprime un caractère. Conclusion : Comme chaque ordre élève plus ou moins celui qui le reçoit au-dessus du peuple

en lui conférant un pouvoir qui se rattache à l'administration des sacrements, il suit de là évidemment que l'Ordre à tous ses degrés imprime le caractère. »

En réponse aux objections qu'il s'est faites lui-même le saint Docteur ajoute : « Tout ordre, quel qu'il soit, a pour exercice ou la confection des sacrements eux-mêmes ou des actes qui se rapportent à leur disposition. Ainsi les portiers ont pour fonction d'admettre tels ou tels à assister aux divins mystères et on doit dire la même chose de chacun des autres ordres. Tous les ordres supposent donc, pour pouvoir être exercés, qu'on soit investi d'un pouvoir spirituel. Un clerc a beau rentrer dans l'état laïque, il lui reste toujours le caractère qu'il a reçu : ce qui est évident puisque s'il rentre plus tard dans le clergé, il n'aura point à recevoir de nouveau l'ordre qu'il aura reçu. » (III[e] P. Sup. Quest. XXX. Art. 2.)

Cette doctrine du Docteur Angélique se confirme du passage des rubriques du Pontifical où il est recommandé à l'évêque d'avertir les ordinands en général d'avoir soin de bien toucher les instruments « par la tradition desquels s'imprime le caractère, » ce qui par l'évidence du contexte s'applique aussi bien aux ordres moindres qu'aux autres.

« La pluralité des ordres, dit encore saint Thomas, a été introduite dans l'Eglise pour faire admirer la sagesse divine ; pour subvenir à la faiblesse humaine ; pour faciliter aux hommes les moyens d'avancer dans la perfection : les fonctions saintes se trouvent ainsi partagées entre un grand nombre de ministres qui tous deviennent les coopérateurs de Dieu !

« Le sacrement de l'Ordre a pour fin directe le sacrement de l'Eucharistie qui est le sacrement des sacrements.

« La distinction des ordres doit donc se régler sur le rapport qu'ils ont à l'Eucharistie : le pouvoir d'ordre

ayant pour objet ou la consécration de l'Eucharistie ou quelques fonctions subalternes relatives à ce sacrement.

« L'acolyte présente la matière du sacrement, le Portier, l'Exorciste, le Lecteur ont des fonctions constituant un ministère relatif à la préparation de ceux qui ont à recevoir le sacrement de l'Eucharistie.

« Tous les ordres sont sacrés en eux-mêmes. On a raison cependant de les diviser en ordres sacrés et en ordres qui ne le sont pas sous le rapport de la matière sur laquelle ils s'exercent, et qui est une matière consacrée, s'il s'agit du sacerdoce, du diaconat et du sous-diaconat, et une matière non consacrée s'il s'agit des autres. » — (III P. Sup. Quest. XXXVII. Art. 3.)

Ceux qui ont reçu les ordres mineurs, les minorés qui persévèrent dans l'état ecclésiastique sont donc de toute façon membres du clergé ; ils sont revêtus d'une dignité qui les élève au-dessus de l'ordre des laïques ; ils ont à remplir des fonctions spirituelles ; ils sont voués au service de l'Eglise et des âmes et, bien qu'ils n'aient point encore le sacerdoce vers lequel ils s'acheminent, ils sont cependant, même du point de vue civil, de véritables ministres du culte, autant et beaucoup mieux même que tous ceux qui portent ce titre dans les diverses sectes religieuses n'ayant point d'autel, point de sacrifice et par conséquent point d'ordre ni de prêtre. Il ne saurait donc y avoir de discussion théorique ou doctrinale à ce sujet. »

***

Mais nous devons aller plus loin et établir que les simples tonsurés eux-mêmes possèdent les droits et doivent jouir des prérogatives que l'autorité civile agissant dans sa sphère, doit reconnaître aux membres du clergé en général.

Ils sont aussi membres du clergé et il n'appartient à personne de les en exclure.

Le mot même « clergé » vient de *clericus* qui veut dire clerc. Et les clercs sont précisément ceux qui ont reçu la tonsure selon cette admonition du Pontifical : « Fili carissime, animadvertere debes quod hodie de foro ecclesiae factus es et privilegia clericalia sortitus es. »

En effet, tout clerc, à moins d'être lié par vœu à un ordre religieux, est nécessairement attaché à un diocèse et comme tel, soumis à un évêque qui le regarde comme son sujet auquel il a le droit de commander. (Cod. Can.)

Il a été tonsuré pour être désormais lié au service de l'Eglise. Il n'a pu être accepté ainsi et promu que parce qu'on écartait toute probabilité de son retour dans le siècle. Son intention jointe à celle de l'Eglise, c'est que la tonsure sera simplement pour lui la cérémonie préalable à la réception subséquente des ordres qui le conduiront graduellement au sacerdoce. (Pont. Rom.)

C'est pour cela qu'on lui octroie les privilèges attachés à la cléricature et auxquels il n'est pas libre de renoncer à moins de retourner dans le monde.

Le tonsuré admis dans le sanctuaire a dû se dépouiller des vanités du siècle pour revêtir, et porter « *in perpetuum* », le vêtement religieux.

Prenant le Seigneur pour son héritage, il renonce aux ambitions humaines, à la convoitise des biens périssables de ce monde ; on lui donne le surplis pour bien marquer qu'il doit se libérer de la servitude des mœurs séculières et s'appliquer constamment à vivre dans la justice et la sainteté. (Pont. Rom.)

Il est désormais astreint aux œuvres spirituelles auxquelles dans son âme, il s'est donné pour toute sa vie.

L'Eglise lui impose toutes les obligations morales édictées par elle pour l'ensemble du clergé. Elle lui fait les mêmes défenses et lui accorde les mêmes droits, spécialement le privilège du for ecclésiastique qui, de par le droit canonique ordinaire, le soustrait à la juridiction des tribunaux civils.

Tenu à porter, avec la tonsure, l'habit ecclésiastique, il doit comme le prêtre lui-même éviter toutes les choses peu compatibles avec sa dignité.

L'Eglise encore commande pour lui, comme pour tous les autres clercs, le respect et la considération des fidèles et demande l'exemption pure et simple du service militaire, aussi bien que des charges et des fonctions civiles qui ne conviennent point à l'état clérical. (*Codex Can.*)

Ici encore nous devons invoquer l'autorité du Docteur Angélique, saint Thomas : « La tonsure, il est vrai, ne confère aucun pouvoir particulier mais elle est une sorte d'initiation aux observances communes du ministère ecclésiastique. Elle n'est pas un ordre mais elle est une préparation aux ordres. Certaines observances, en effet, sont communes à tout le corps du clergé, comme par exemple celle de chanter les louanges de Dieu. Pour s'en acquitter il suffit d'être député à cette fin. Et cette députation se fait au moyen de la tonsure. La tonsure correspond donc à quelque chose de spirituel. Elle est donnée par l'évêque. Par elle on devient clerc et placé au-dessus de l'état laïque. » (Ibid. Q. XL. Art. 2.) On est donc vraiment ministre et membre du clergé par là même qu'on a reçu la tonsure.

L'absence du caractère sacramentel non plus que la liberté conservée de retourner dans le monde, ce qui d'ailleurs n'intéresse en réalité que le sacerdoce catholique, ne sauraient donc priver les clercs tonsurés du bénéfice de leur initiation qui les fait entrer de droit

dans le sanctuaire, et les range du coup parmi les membres du clergé et les ministres du culte.

De tout ce qui précède, il faut donc conclure que, dans la pensée et selon l'enseignement formel de l'Eglise, le Clergé catholique comprend d'une part, tous ceux qui participent au sacrement de l'ordre depuis le prêtre jusqu'au tonsuré ; de l'autre, tous ceux qui exercent une fonction ecclésiastique comportant juridiction : ce qui s'étend depuis le pontificat suprême jusqu'au plus humble ministère, lequel peut être accompli même par un simple tonsuré.

Vous estimerez peut-être avec moi qu'il n'était pas inutile de rappeler ces notions qui appartiennent aux éléments de la théologie et du droit canonique.

APPENDICE

APPENDICE

I

Immunités ecclésiastiques.

IMPORTANTE CONSULTATION (1)

Un éminent canoniste nous adresse la consultation ci-après, dont il serait superflu de souligner l'importance et l'opportunité :

1. — L'exemption du service militaire, que les lois de tous les peuples anciens et modernes avaient reconnue au prêtre jusqu'à la Révolution, et que lui reconnaissent encore des Etats protestants, a peu à peu disparu de tous les Codes qui s'inspirent des principes de 89. Sans tenir compte ni de la nécessité de la religion pour un peuple, ni de l'équivalence des services rendus par le clergé, ni des exigences du grand ministère religieux qu'il peut seul asurer, ni des obligations du sacerdoce, le Libéralisme a enrôlé tous les clercs. Cette immunité supérieure à toutes les lois, qui tient le prêtre désarmé au milieu des luttes homicides, qui lui prescrit de se faire tuer mais lui interdit de tuer, est presque partout abolie.

2. — Aujourd'hui, les ecclésiastiques français sont sous les drapeaux avec les classes auxquelles ils appartiennent, et, au gré de la loi civile, ils se battent ou servent les malades. Dans les tranchées comme dans les hôpitaux, ils ont fait preuve de tant de courage et de discipline, de tant de respect pour leurs chefs et de tant de charité pour

(1) Extrait de « La Croix de Paris », 3 février 1916.

leurs compagnons d'armes ; ils ont si bien prêché par la pureté et l'honneur de leur vie, ils ont atteint tant d'âmes qui, sans eux, n'eussent point été régénérées, que l'Eglise est presque tentée de dire à ceux qui, malgré elle, les ont jetés dans les camps : « Vous avez cherché à me nuire, mais Dieu a fait tourner à mon avantage le mal que vous aviez médité de me faire..., car de là est sorti le salut d'un grand nombre. *Vos cogitastis de me malum, sed Deus vertit illud in bonum...., ut salvos faceret multos populos.* » (Gen. L. 20.)

3. — Cependant, ce bien accidentel ne doit pas faire oublier à nos prêtres, si heureux de verser leur sang pour la France, les principes et les hauts intérêts que ces principes gardent.

Qu'ils nous permettent de leur en rappeler trois.

Voici le premier :

1er PRINCIPE. — *L'immunité personnelle des clercs a son origine première dans le droit divin lui-même, et elle ne tient que ses déterminations concrètes du droit ecclésiastique.*

Ecoutons le Concile de Trente, dans lequel on entend la tradition universelle. Il enseigne en termes formels que « l'immunité des personnes ecclésiastiques a été établie par une disposition de Dieu lui-même : *Dei ordinatione*, aussi bien que par les sanctions canoniques, *et canonicis sanctionibus* ». (Sess. XXV, c. 20, *de Reform.*)

4. — Rien de plus explicite ; rien également de plus facile à entendre. En vertu de l'ordre que Dieu a souverainement imposé dès l'origine à l'humanité, tout fidèle appartient à deux sociétés : l'une naturelle, l'Etat ; l'autre surnaturelle, l'Eglise, toutes les deux parfaites et chacune indépendante dans sa sphère.

De même que l'Etat a le droit, parce qu'il en a un indispensable besoin, de recruter des soldats, afin d'assurer sa défense contre les ennemis du dehors et ceux du dedans; de même l'Eglise a le droit parce qu'elle en a un indispensable besoin, de recruter des missionnaires, afin d'assurer le salut des âmes ; ce qui est le bien suprême devant lequel tout doit céder. Par une conséquence nécessaire,

l'Eglise a le droit de réclamer que ceux qu'elle prépare ou qu'elle applique au ministère sacré soient exonérés de toutes les charges qui sont, *par elles-mêmes*, comme le métier des armes, incompatibles avec la vocation ou les fonctions du clergé. Un prêtre ne peut servir dans une paroisse et servir dans les camps. Si donc l'Eglise a le droit de l'attacher à un office pastoral, personne n'a le droits de l'en arracher : les intérêts du temps ne pouvant jamais passer avant ceux de l'éternité. L'homme pourrait-il annuler ce que Dieu a réglé?

Or, nous l'avons dit, c'est Dieu qui a conféré ce droit à l'Eglise. Quand? Précisément quand il en a fait une société parfaite et autonome dans l'ordre spirituel, quand il en a fait la société suprême au sein des nations.

5. — L'Etat, dira-t-on, ne croit plus en Dieu, ne reconnaît plus Dieu, par conséquent il n'a cure de satisfaire aux réclamations de l'Eglise.

L'Etat français ne croit plus en Dieu, c'est vrai ; mais nier Dieu, ce n'est pas l'anéantir, et se révolter contre ses droits, ce n'est pas les abroger. L'Etat français ne reconnaît plus Dieu, c'est vrai : mais il reconnaît la liberté des cultes chez ses sujets. Sans prêtre, la religion catholique est matériellement impraticable : ôtez le prêtre, en effet, point de culte public ; ôtez le prêtre, impossible de recevoir ces sacrements sans lesquels la vie chrétienne ni ne se restaure ni ne se développe. Enlever le prêtre à une paroisse, c'est enlever aux catholiques qui l'habitent la possibilité matérielle de pratiquer leur culte ; c'est leur enlever en fait la liberté des cultes. Peut-il y avoir liberté là où il n'y a pas possibilité?

Où en sommes-nous?

6. — Comptez les paroisses, que dis-je, les régions qui sont sans prêtre aujourd'hui. Comptez, si vous le pouvez, les paroisses, les régions qui resteront sans prêtre encore après la guerre, parce que le clergé a été et qu'il sera encore décimé sur le front et que les Séminaires ont été vidés par la mobilisation. Vous pouvez, dès maintenant, prévoir l'avenir.

Les œuvres de jeunesse, les patronages, les écoles li-

bres, la foi, tout va graduellement disparaître : ce sera la pleine sécularisation de nombreuses et vastes contrées. Quelle blessure infligée au catholicisme ! Combien d'âmes vont se perdre ! Lorsque, dans dix ou quinze ans, les évêques pourront envoyer de nouveau des prêtres dans ces paroisses, ces apôtres y ressusciteront-ils la foi?

7. — Au spectacle de ces ruines, comme on comprend bien que les papes et les évêques aient énergiquement protesté toutes les fois que l'immunité personnelle, que le prêtre tient de Dieu lui-même, a reçu quelque atteinte au cours des siècles. Pie IX et Léon XIII ne s'expriment pas sur ce sujet avec plus de vigueur que Benoît XIV et Clément XII, Alexandre VIII et Pie IV (1).

8. — Quelle conduite doit tenir l'Eglise lorsque le droit sacré du prêtre et du peuple fidèle à l'immunité est méconnu par l'Etat? Y renoncera-t-elle? Poussera-t-elle à la révolte?

Poursuivons l'exposition de nos principes :

II[e] PRINCIPE. — *L'immunité des clercs étant d'origine divine, le Pape, bien que « secundum potestatis plenitudinem de jure possit supra jus dispensare », ne peut y renoncer, ni même en donner dispense universelle.*

9. — En effet, la plénitude de la puissance a été donnée au Pontife romain, non pour détruire, mais pour édifier, *in aedificationem non in destructionem*, et il ne pourrait consentir à l'abolition totale, définitve de l'immunité, sans causer à l'Eglise un dommage profond.

Le Pape n'abrogera donc jamais la loi qui, en conformité avec le privilège de l'immunité, interdit aux clercs d'embrasser la profession des armes.

Cependant il peut, avec de bonnes raisons, en donner dispense partielle, à quelques-uns, pour un temps et dans

(2) PIE IX, alloc. *Multiplices*, 30 juin 1851 ; lettre *Singularis nobis* à l'évêque de Montréal, 29 septembre 1864.

LÉON XIII, lettre au cardinal secrétaire d'Etat, 27 août 1878 ; à M. Grévy, 12 mai 1883.

BENOIT XIV, const. *Securitatem* ; CLÉMENT XII, const. *In supremâ*, etc....

THOMASSIN, P. III, t. I ; SUAREZ, *defens. fidei*, IV, 9 ; LIBERATOIRE, *l'Eglise et l'Etat*, t. III, XVI et XVII ; WERNZ t. II, tit. VIII, Nos 166-168* ; GENNARI, *Consult. canoniques*, t. III, p. 43 ; REIFFENST, l. II, décret., tit. II, X, N° 232 ; DE ANGELIS, lib. III, tit. XLIX.

un pays déterminés. Ne dispense-t-il pas des vœux, quoi qu'ils relèvent eux aussi du droit divin? (Konings, *de Leg.*, n. 122 : Gennari, *l. c.*)

10. — Mais, en fait, a-t-il accordé cette dispense aux prêtres français? Les difficultés auxquelles ils se heurtent sont inextricables. D'un côté, leur pays leur fait une obligation de se battre, et ils ne peuvent s'y soustraire sans infamie et sans encourir les pénalités les plus graves ; de l'autre, l'Eglise leur interdit, sous peine de *péché grave* et d'*irréglarité*, de verser le sang. Quel parti prendre entre ces exigences opposées?

Le Pape n'a accordé aucune dispense formelle, explicite.

En ce qui concerne le péché, il a simplement, *tacite permittendo vel saltem tolerando*, laissé les clercs libres d'appliquer en l'occurence les deux règles que les théologiens modernes énoncent en ces termes :

a). — *Contra legem et vim sibi illatam protestari tenentur clerici militiae adscripti si omissâ omni protestatione, scandalum timendum foret*[e] *;quod tamen timendum non est, ubi fideles norunt impossibiltatem adesse aliter agendi.*

b). — *Vi cedendum est et legi civili satisfaciendum, ne provocentur apertae violentiae, quae non inserviunt nisi ad multiplicandas Dei offensas et ad injurias Ecclesiae inferendas.* (Konings., *d eLeg*, n. 113 ; Nold. *de Leg*, n. 147.)

11. — En ce qui regarde l'irrégularité, le Saint-Siège est intervenu de la même manière discrète et réservée ; il n'a pas abrogé l'irrégularité, il en a simplement suspendu les effets.

Les prêtres, combattants ou infirmiers, que la loi a obligés et contraints de passer sous les drapeaux peuvent, *tempore belli*, continuer de célébrer la messe et d'administrer les sacrements, même après qu'ils sont devenus irréguliers pour avoir pris part effectivement à une affaire de sang : combat, opération de grande chirurgie, jugement capital...

Après la guerre, ils recourront à l'autorité compétente

pour obtenir dispense de l'irrégularité s'ils l'ont encourue, c'est-à-dire s'ils ont effectivement tué ou mutilé. (Cf. *Consultat.*, 18 mars 1912.)

Le Saint-Siège, on le constatera sans peine, souffre qu'on se plie à la nécessité, mais il ne consent en aucune manière à ratifier, ni même à paraître accepter la loi civile qui a naguère refusé de reconnaître le droit concédé par Dieu et l'Eglise au clergé.

12. — Mais un prêtre ne peut-il pas renoncer spontanément au bénéfice de l'immunité? Un prêtre non-combatttant ne peut-il pas demander à passer parmi les combattants? Un prêtre appliqué aux services de santé, par suite de la loi de 1889, et de l'arrêt du Conseil d'Etat de 1911, ne peut-il pas accepter de prendre les armes, quand il en est prié par ses chefs ou les pouvoirs publics, pour les plus graves motifs? Ne peut-il même aller au-devant de l'appel qui lui sera fait et s'offrir de lui-même, par esprit de sacrifice et de dévouement?

Canoniquement, non.

Voici le troisième principe que nous avons à citer :

III[e] PRINCIPE. — *Un clerc ne peut renoncer de son propre gré à l'immunité.*

13. — On peut, il est vrai, dans la plupart des cas renoncer à son droit ; mais quand ce droit est conféré par Dieu ; quand il est accordé non point en faveur des personnes, mais en faveur de l'Eglise et pour le bien général, nul ne peut de lui-même en faire abandon ; nul ne peut y renoncer même sous l'empire de la force.

C'est ce que dit expressément le Droit en une matière analogue (*Si diligenti* 12, et *Significasti* 18, *De Judiciis*). Si même un clerc s'était engagé d'une manière formelle ou équivalente à renoncer à l'immunité, sa promesse serait nulle, le serment ne pouvant être un lien d'iniquité. (GENNARI ,*Consult.*, *l. c.*, p. 45.)

14. — En face de l'invitation, fût-elle la plus solennelle, la plus pressante, un prêtre non-combattant ne peut accepter d'être versé parmi les combattants qu'après avoir demandé et obtenu l'assentiment du Saint-Siège.

S'il agissait autrement, il commettrait une faute grave, car, nous l'avons dit, s'il nous est permis de nous tuer, il ne nous est pas permis de tuer. Il tomberait en outre sous l'irrégularité dès l'instant où il verserait le sang. *Clerici..., qui in bello defensivo (licet justo) sponte militant atque aliquem occidunt aut mutilant, fiunt irregulares.* (*Petitio tua*, 24, *de homicidio*, v, 12 ; Noldin *de Irregular.*, n. 160.)

Et il ne pourrait en aucune manière bénéficier des atténuations que la consultation du 18 mars 1912 apporte à la rigueur de la loi catholique. Autre est, en effet, la condition du prêtre qui s'y trouve, avec l'autorisation tacite de l'Eglise, parmi les combattants ; autre, la condition du prêtre qui s'y trouve malgré elle et au mépris de ses lois. Il est manifeste que l'Eglise n'étend pas aux seconds les faveurs qu'elle accorde aux premiers. Par conséquent, le prêtre qui a pris les armes spontanément et sans avoir obtenu, au préalable, la faculté de passer des non-combattants parmi les combattants ne peut plus, l'irrégularité une fois encourue, c'est-à-dire l'effusion du sang accomplie, ni célébrer la messe ni administrer les sacrements, S'il veut recouvrer l'usage des pouvoirs de l'Ordre qu'il a reçu, il doit recourir au Saint-Siège pour que soit levée l'irrégularité et que soient accordées les autorisations qu'il n'a pas demandées et qui lui étaient necessaires.

Ne suffisait-il pas qu'il se confessât et reçût l'absolution pour jouir incontient après du droit de célébrer la messe?

Non, il faut, il doit même se confesser le plus tôt possible ; car, si le prêtre irrégulier ne peut pas donner les sacrements, il peut les recevoir ; mais l'absolution qui remettra, *promissis promittendis*, le péché commis, ne lèvera pas l'irrégularité.

Mais, dira-t-on ,le prêtre qui s'enrôle de lui-même parmi les combattants, est le plus souvent, presque toujours de bonne foi.

Qu'en conclure? Que la bonne foi l'exempte du péché à moins qu'elle ne provienne d'une ignorance gravement coupable ; mais le soustrait-elle à l'irrégularité?

Non, car l'irrégularité dont nous discutons ici est une irrégularité *ex defectu, scilicet ex defectu lenitatis ;* or, voici la règle sur ce point : *Ab irregularitate ex defectu contrahenda non excusat ingnorantia, ne invincibilis quidem.* (Nold., *de Irregular.*, N° 128.)

15. — Donc, un prêtre-soldat rangé par la loi parmi les non-combattants, ne peut passer de lui-même parmi les combattants, sans y être autorisé par le Saint-Siège. Est-ce à dire qu'il ne puisse jamais demander à se rendre sur le front, et qu'il doive se tenir, les bras croisés, loin du péril?

Non, certes. Il n'y a de vrai prêtre que celui dont le sang a besoin de se verser. Nulle part, les clers-infirmiers ne sont mieux à leur place que dans la mêlée ; ils n'ont pas le droit d'y frapper, mais ils ont celui de s'y exposer à la mort en relevant les blessés, en préparant à l'éternité les mourants, en prodiguant leurs soins à tous sous la mitraille et les obus.

Combien sont déjà tombés en remplissant ce pacifique ministère, et, parmi eux, combien étaient allés au champ d'honneur volontairement? Ont-ils témoigné de moins de courage que les combattants ! Y a-t-il moins de générosité à mourir le bras désarmé, sans se défendre, qu'à succomber les armes à la main? Qui oserait le prétendre?

Que les prêtres-infirmiers — disait récemment un archevêque, comme l'ont déjà fait, du reste, en termes analogues, l'ensemble des évêques de France — continuent à demander à courir ces périls ! Qu'ils soient de plus en plus nombreux ceux qui, ayant une santé suffisante, insistent pour obtenir la faveur d'aller au feu accomplir leur office de suprême charité ! »

II

BENEDICTUS PP. XV

Venerabili fratri.

JOSEPH MEDARDO ÉMARD

Episcopo Campivallensi.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Amplissima laudis verba Nostri pro Canada et Terranova Delegati, quibus eximia tua in Ecclesiam merita ac praesertim singulare erga Romanam Cathedram obsequium efferuntur, Nobis facile persuadent ut perhonorificam tibi dignitatem deferamus, quae tum praestantis illius viri, tum Cleri populi que tuae istius Diœceseos optatis cumulate respondeat. Idque eo libentius facimus, quod propediem quintus et vicesimus annus celebrabitur, post sive novam istam erectam Diœcesim, sive te in eius Antistitem consecratum. Gratum igitur iucundum que est Nobis, quod hac fausta occasione ad omnium laetitiam et omina, hoc peculiare Pontificiae benevolentiae pignus quasi cumulus accedet. Quare te praesentium tenore, Apostolica Auctoritate Nostra, Episcoporum Poontificio Solio Adstantium dignitate, ac Privilegiis exornamus, teque non modo inter Praelatos Nostros domesticos adnumeramus, ac tibi ideo facultatem vestes praelatitatias ex serico gestandi facimus, sed nobilem etiam edicimus et constituimus, illorumque nobilium numero cum omnibus insignibus, qui ex utroque parente de Comitum genere orti sunt. Spirituali autem commoditati tuae prospicere volentes, ita privati oratorii indultum tibi amplificamus, ut in domesticis catholicorum virorum sacellis, in tua vel aliena Diœcesi Apostolica auctoritate erectis, etsi apud eos non hospiteris, Missam, nullo ceteris privilegiis ibidem con-

cessis obveniente detrimento, quotidie celebrare, vel te praesente, praecipue in Sacrificii per te peracti gratiarum actionem, celebrandam curare licite possis ac valeas, utque idem sacrum tum omnibus domum habitantibus, tum familiaribus tuis Ecclesiastico praecepto festis quibuslibet diebus explendo suffragetur. Praetera ius tibi largimur in Pontificiis Capellis locum obtinendi Antistitibus Nostro Solio adstantibus reservatum, eodemque propterea tempore decernimus, ut huius modi tibi tributae dignitatis notitia in acta Collegii Episcoporum Pontificio Solio assistentium ex officio referatur. Haec denique largimur non obstantibus Constitutionibus et Sanctionibus Apostolicis ceterisque omnibus etiam speciali et individua mentione ac derogatione dignis in contrarium facientibus quibuscumque. Datum Romae apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XXIII m. Maii anno MCMXVII, Pontificatus Nostri tertio.

(*Gratis*)

(L. S.) P. CARD. GASPARRI,
a Secretis Status.

TABLE DES MATIÈRES

TOME QUATRIÈME

Le Jeune eucharistique (Mars 1914) 7

Allocution prononcée à l'occasion du 50e anniversaire de la fondation de l'Académie Sainte-Marie à Windsor, Ontario (28 mai 1914) 21

Aux Prêtres éducateurs. — Allocution prononcée à l'ouverture du Congrès de l'Enseignement secondaire, tenu à Québec (Juin 1914). 27

Mandement (27 juin 1914) 35

La Guerre. — Sermon prononcé à Rigaud à l'occasion du 25e Pèlerinage conduit par les Clercs de Saint-Viateur, à Notre-Dame de Lourdes (16 août 1914) 39

Mandement (20 août 1914). — Mort de N. T. S. P. le Pape Pie X 47

Election de Benoit XV (4 septembre 1914) 53

Lettre adressée à M. le Supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse à l'occasion des noces sacerdotales de M. le Chanoine A. Nantel (3 novembre 1914) 55

Lettre pastorale sur la Guerre européenne (20 décembre 1914) 59

Mandement (7 février 1915) 79

Méditation sacerdotale. — Jeudi saint (Mars 1915) 85

Circulaire (17 avril 1915). — Congrès des Prêtres-Adorateurs, à Montréal 99

Lettre pastorale sur l'Agriculture (24 avril 1915) 103

Allocution prononcée chez les Pauvres Clarisses à l'occasion d'une profession religieuse et d'une prise d'habit (24 mai 1915) 125

Eloge funèbre de Mgr Langevin (17 juin 1915) 133

Méditation sacerdotale. — L'Eucharistie 141

Méditation sacerdotale. — La Pentecôte (juin 1915) 153

Méditation sacerdotale. — Saint Pierre (29 juin 1915) .. 169

Circulaire (8 août 1915). — I. Des messes privées pendant les services. II. S'adresser à l'autorité pour avoir

le secours d'un prêtre. III. Tenue des comptes. IV. Au sujet du tarif. 181
Circulaire (25 août 1915). I. Retraite pastorale. II. A propos d'honoraires. 189
Lettre pastorale et Mandement sur l'éducation des filles (8 septembre 1915)..... 191
Circulaire (12 octobre 1915). — I. Trois messes à célébrer le jour des morts. II. Nominations 211
Circulaire (22 octobre 1915). — I. L'œuvre des blessés. II. Reliques et indulgences. III. Tenue des registres paroissiaux 215
Ordonnance (30 novembre 1915). — Vacances du jour de l'an 219
Circulaire (28 décembre 1915). — I. Prières pour la paix; fonds patriotiques. II. Regina pacis 221
Lettre au Clergé (1915). — Le prêtre-soldat. 223
Circulaire (14 février 1916). — I. Décisions de la S. C. des Rites. II. Règlement du Carême. III. L'aumône. .. 245
Méditation sacerdotale. — La passion de l'âme de Notre-Seigneur (Mars 1916) 253
Lettre pastorale (24 juin 1916). — La vie paroissiale .. 265
Les Incendies du diocèse de Haileybury (18 septembre 1916). 285
Circulaire (30 octobre 1916). — Mort de Mgr J.-N. Aubry 287
Eloge funèbre de Mgr J.-B.-N. Aubry, vicaire général du diocèse de Walleyfield (3 novembre 1916) 289
Lettre pastorale (15 décembre 1916). — La voix du Pape 299
Lettre pastorale sur l'épargne familiale (19 janvier 1917) 329
Lettre pastorale sur les Rogations (16 avril 1917) 349
Circulaire (8 mai 1917). — La voix des Evêques 357
Circulaire (27 juin 1917). — Fêtes jubilaires. Remerciements 395
Circulaire (27 août 1917). — Qu'est-ce que le « Clergé » .. 397

APPENDICE

I. — Immunités ecclésiastiques 409
II. — Décret de N. S. P. Benoit XV 417

IMP. P. TÉQUI, 92, RUE DE VAUGIRARD, PARIS

P. Téqui, Libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-VI^e^.

Mgr GIBIER

ÉVÊQUE DE VERSAILLES

Le Règne de la Conscience. In-12, 6 fr.; franco 6 fr. 50.

Première partie : *La déformation de la conscience*. Chap. I^er^. La folie de l'orgueil. 1° L'orgueil de l'esprit. 2° L'orgueil de la volonté..... 34

Chap. II. — La fermentation du plaisir. 1° Pour l'être humain. 2° Pour la conscience humaine 43

Chap. III. — La faim et la soif de l'argent. 1° La conscience sacrifie Dieu au veau d'or. 2° La conscience sacrifie la vie future à la vie présente. 3° La conscience sacrifie le devoir à l'intérêt. 4° La conscience sacrifie la charité à l'égoïsme. 5° La conscience sacrifie la justice à la cupidité. 6° La conscience sacrifie les liens du sang à une pièce de monnaie. 7° La conscience sacrifie le patriotisme au gain personnel 57

Chap. IV. — Le milieu qui déprime. 1° Le milieu. 2° Le milieu populaire. 3° Le milieu bourgeois 66

Chap. V. — L'opinion qui aveugle. 1° Par la parole. 2° Par les mœurs.... 75

Chap. VI. — La loi qui pervertit. 1° La loi ignore des choses que la loi divine interdit. 2° La loi permet des choses que la loi divine interdit. 3° La loi commande des choses opposées à la loi divine..... 86

Chap. VII. — On a été mal élevé. 1° Education soignée, conscience sauvée. 2° Education manquée, conscience déformée..... 95

Chap. VIII. — On ne croit à rien. 1° On est irréligieux par naissance et par éducation. 2° On est irréligieux par ignorance et par présomption. 3° On est irréligieux par insouciance et par irréflexion..... 106

Chap. IX. — On a une religion purement formaliste. 1° La déformation de la conscience chrétienne est un fait qui s'explique. 2° La déformation de la conscience chrétienne est un fait qui ne prouve rien. 3° La déformation de la conscience chrétienne est un fait qu'il faut rendre aussi rare que possible.... 116

Deuxième Partie : *La rectitude de la conscience*. Chap. I. — Se connaître. 1°L'homme qui veut se connaître rentre dans sa conscience. 2° L'homme qui veut se connaître analyse sa conscience. 3° L'homme qui veut se connaître oriente sa conscience 129

Chap. II. — Se défendre. 1° Influences brutales. 2° Influences séduisantes. 3° Influences inaperçues 140

Chap. III. — Se vaincre. 1° Victoire nécessaire. 2° Victoire difficile. 3° Victoire humainement irréalisable 150

Chap. IV. — Les Idées directrices. 1° Les Idées directrices ont été apportées au monde par un Docteur divin. 2° Les Idées directrices sont conservées et propagées dans le monde par une Institution divine 159

Chap. V. — Les motifs impérieux. 1° L'autorité. 2° La science. 3° La Justice. 4° La sainteté. 5° L'amour..... 173

Chap. VI. — Les moyens efficaces. 1° La Conscience réclame des moyens efficaces qu'elle ne trouve qu'en Dieu. 2° La Conscience possède ces moyens efficaces. 3° La Conscience n'a qu'à utiliser ces moyens efficaces..... 181

Chap. VII. — La Conscience des Saints. 1° La Conscience des Saints voit juste. 2° La Conscience des Saints marche droit. 3° La Conscience des Saints est désintéressée. 4° La Conscience des Saints est surnaturelle..... 192

Chap. VIII. — La Conscience des Chrétiens. 1° La Conscience des chrétiens ordinaires reste toujours vulnérable. 2° La Conscience des chrétiens ordinaires n'est jamais découragée. 3° La Conscience des chrétiens ordinaires est généralement supérieure à la conscience des non-chrétiens..... 202

Chap. IX. — La Conscience des Faibles. 1° Respectons et protégeons la conscience de la foule. 2° Respectons et protégeons la conscience de l'enfant.... 211

Troisième Partie : *Le Règne de la Conscience*. Chap. I. — Dans une vie. 1° La Conscience est un flambeau. 2° La Conscience est un frein. 3° La Conscience est un levier. 4° La Coscience met dans une vie le bonheur..... 226

Chap. II. — Au foyer. 1° La Conscience protège le foyer. 2° La Conscience peuple le foyer. 3° La Conscience gouverne le foyer. 4° La Conscience fait le bonheur du foyer 236

Chap. III. — Dans l'acquisition de la richesse. 1° La Conscience favorise l'acquisition de la richesse. 2° La Conscience règle l'acquisition de la richesse.. 244

Chap. IV. — Dans l'usage de la richesse. 1° Le premier danger de la richesse, c'est l'orgueil. 2° Le second danger de la richesse, c'est le luxe. 3° Le troisième danger de la richesse, c'est la jouissance. 4° Le suprême danger de la richesse, c'est l'égoïsme 256

Chap. V. — Dans le monde patronal. 1° La Conscience fait le bon patron et le bon ouvrier. 2° Le bon patron pratique à l'égard de ses ouvriers le devoir de la charité 265

Chap. VI. — Dans le monde ouvrier. 1° L'ouvrier qui a de la conscience n'est pas un paresseux. 2° L'ouvrier qui a de la conscience n'est pas un saboteur. 3° L'ouvrier qui a de la conscience n'est pas un dissipateur et un débauché. 4° L'ouvrier qui a de la conscience n'est pas un révolutionnaire..... 276

Chap. VII. — Dans le monde qui pense. 1° Le monde qui pense n'a par lui-même qu'une supériorité relative. 2° Le monde qui pense a une responsabilité redoutable. 3° Le monde qui pense peut avoir une fécondité magnifique..... 285

Chap. VIII. — Dans le monde qui gouverne. 1° La Conscience prémunit le l'injustice. 4° LaConscience prémunit le monde qu igouverne contre l'irréligion296 monde qui gouverne cotre l'incompétence. 2° La Conscience prémunit le monde qui gouverne contre l'iniquité. 3° La Conscience prémunit le monde qui gouverne contre l'injustice. 4° La Conscience prémunit le monde qui gouverne contre l'irréligion. 296

Chap. IX. — Dans un peuple. 1° La Conscience relève et transfigure les situations les plus modestes. 2° La Conscience corrige et complète les situations les plus défectueuses 304

DU MÊME AUTEUR :

Les Reconstructions nécessaires. 6 fr.; franco..... 6 50

Les Temps nouveaux, le Relèvement national. Deuxième édition. In-12 de 400 p. 5 fr.; franco 5 50

1914-1918. **Paroles de la guerre,** deuxième édition. In-12, 5 fr. 25; franco.... 5 75

Religion. Cinquième édition. In-12. 5 fr. 25; franco..... 5 75

Famille. Troisième édition. In-12. 5 fr. 25; franco..... 5 75

Patrie. Deuxième édition. In-12 de 504 pages. 5 fr. 25; franco..... 6 »

